BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N° 2

FEVRIER 2018

www.cnrs.fr

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/

Dépôt légal à parution
Février 2018
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.10 Les instances consultatives

02.10.01 Le conseil scientifique

Décision fixant le calendrier de l'élection au conseil scientifique du CNRS - 25/01/2018 - - DEC180191DAJ..... p.33

Décision fixant la composition d'une commission électorale pour l'élection au conseil scientifique du CNRS - 19/02/2018 - - DEC180752DAJ..... p.35

Décision portant modification de la décision n°DEC100001ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection au conseil scientifique du CNRS - 25/01/2018 - - DEC180190DAJ..... p.37

02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

Décision fixant la composition d'une commission électorale pour l' élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS - 19/02/2018 - - DEC180753DAJ..... p.38

Décision fixant le calendrier de l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS - 25/01/2018 - - DEC180192DAJ..... p.40

Décision portant modification de la décision n°DEC100003ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection des conseils scientifiques d'institut du CNRS - 25/01/2018 - - DEC180193DAJ..... p.42

02.10.04. Autres instances consultatives

Décision portant modification de la Commission de Réforme du Centre National de la Recherche Scientifique - 16/01/2018 - - DEC173227DRH..... p.43

Décision portant modification de la Commission de Réforme du Centre National de la Recherche Scientifique - 20/12/2017 - - DEC173133DRH..... p.45

05. Budget, finances et comptabilité

05.03 Recettes

05.03.04 Catégories de recettes (sauf contrats de recherche)

05.03.04.03 Dons et legs

Décision acceptant la libéralité consentie par Krerowicz née Oganowska - 28/02/2018 - - DEC180055DSFIM..... p.47

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Aurore GELIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie - 27/12/2017 - - DEC180925DR01..... p.48

Décision portant nomination de M. Domenico LIBRI aux fonctions de chargé de mission - 22/12/2017 - - DEC173195INSB..... p.50

Décision portant nomination de Mme Armelle LETURQUE aux fonctions de chargée de mission - 22/12/2017 - - DEC173200INSB..... p.51

Décision portant nomination de Mme Brigitte RENÉ aux fonctions de chargée de mission - 22/12/2017 - - DEC173201INSB..... p.52

Décision portant nomination de M. Olivier ROULEAU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l¿UMR7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE) - 22/09/2017 - - DEC172706DR01..... p.53

Décision portant nomination de Mme Brigitte TAMBRUN aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR n°8584 LEM, à compter du 1er janvier 2018 - 27/12/2017 - - DEC172507INSHS..... p.55

Décision portant nomination de Mme Claudine MEDIGUE aux fonctions de chargée de mission - 22/12/2017 - - DEC173220INSB..... p.56
Décision portant nomination de M. Pierre-Paul VIDAL aux fonctions de chargé de mission - 22/12/2017 - - DEC173226INSB..... p.57
Décision portant nomination de Mme Catherine DURIEU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte mixte UMR8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie - 27/12/2017 - - DEC180924DR01..... p.58

2018

Décision portant nomination de M. Pierre-Paul VIDAL aux fonctions de chargé de mission - 08/02/2018 - - DEC180185INSB..... p.60
Décision portant nomination de Mme Isabelle FANTONI aux fonctions de chargée de mission - 08/01/2018 - - DEC180257INS2I..... p.61
Décision portant nomination de M. Stéphane VIALETTE aux fonctions de chargé de mission - 08/01/2018 - - DEC180259INS2I..... p.62
Décision portant nomination de M. Jean-Marc Tallon aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques - 04/01/2018 - - DEC173054INSHS..... p.63

07.01.02. DR2

07.01.02.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Chiara Caprini aux fonctions de directrice du groupement de recherche en partenariat n°2005 intitulé Ondes gravitationnelles. - 22/12/2017 - - DEC173111IN2P3..... p.64
Décision portant nomination de Mme Nathalie LERESCHE aux fonctions de chargée de mission - 22/12/2017 - - DEC173189INSB..... p.65
Décision portant nomination de Mme Frédérique MAZE-CORADIN aux fonctions de chargée de mission - 22/12/2017 - - DEC173237CNPS..... p.66
Décision portant nomination de M. Sidney WIENER aux fonctions de chargé de mission - 22/12/2017 - - DEC173254INSB..... p.67
Décision portant nomination de M. Pierre NETTER aux fonctions de chargé de mission - 23/10/2017 - - DEC172799INSB..... p.68

2018

Décision portant cessation de fonctions de Mme Dana Rappoport, directrice, de M. Jérôme Samuel, directeur adjoint, et nomination de M. Rémy Madinier aux fonctions de directeur par intérim, de Mme Vanina Bouté et de M. Mathieu Guérin aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'UMR8170 (CASE) - 07/02/2018 - - DEC173273INSHS..... p.69
Décision portant nomination de M. Laurent Sachs aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7221 intitulée « Évolution des régulations endocriniennes » - 08/02/2018 - - DEC180066INSB..... p.70
Décision portant cessation de fonctions de M. Bruno Belhoste, directeur, de Mme Isabelle Pantin, directrice adjointe, et nomination de Mme Claire Zalc aux fonctions de directrice par intérim et de M. Jean-Luc Chappey aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR48066 (IHMC) - 07/02/2018 - - DEC173404INSHS..... p.71
Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Isabelle Kalinowski, directrice par intérim de l¿unité mixte de recherche UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris - 23/02/2018 - - DEC180703INSHS..... p.72
Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Roberto Casati, directeur par intérim et de Mme Frédérique de Vignemont, directrice adjointe par intérim de l¿unité mixte de recherche UMR8129 intitulée Institut Jean-Nicod - 22/02/2018 - - DEC180635INSHS..... p.73

Décision portant cessation de fonctions de M. Bruno KARSENTI et nominations de Mme Eve CHIAPELLO, directrice par intérim et M. Yannick BARTHE, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8178 intitulée Institut Marcel Mauss.
- 15/02/2018 - - DEC180573INSHS..... p.74
Décision portant cessation de fonctions de M. Patrick Tabeling et nomination par intérim de Mme Catherine Villard aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service pour la plateforme technologique de l'IPGG (UMS3750) - 14/02/2018 - - DEC180490INC..... p.75

07.01.04. DR4

07.01.04.09. 2017

Décision portant nomination de M. Sébastien THOMINE aux fonctions de chargé de mission - 22/12/2017 - - DEC173188INSB..... p.76

2018

Décision portant nomination de Monsieur Grégory Chaboussant aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l¿unité mixte de recherche UMR12 intitulée « Laboratoire Léon Brillouin (LLB) » - 09/02/2018 - - DEC173261INP..... p.77
Décision portant nomination de Monsieur Éric Eliot aux fonctions de directeur par intérim de l¿unité mixte de recherche UMR12 intitulée « Laboratoire Léon Brillouin (LLB) » - 09/02/2018 - - DEC173260INP..... p.78
Décision portant nomination par intérim de M. Laurent FRIBOURG aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3311 intitulée Institut Farman. - 06/02/2018 - - DEC180121INSIS..... p.79
Décision portant nomination de Mme Brigitte RENÉ aux fonctions de chargée de mission - 08/02/2018 - - DEC180222INSB..... p.80
Décision portant nomination de M. Jean-Charles VANEL IR1 CNRS aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces (LPICM) - 06/02/2018 - - DEC173313INSIS..... p.81
Décision portant prolongation de la nomination de Madame Anne Debarre aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l¿unité mixte de recherche UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton - 09/02/2018 - - DEC180037INP..... p.82
Décision portant prolongation de la nomination de Monsieur Djamel Benredjem aux fonctions de directeur par intérim de l¿unité mixte de recherche UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton - 09/02/2018 - - DEC173259INP..... p.83

07.01.05. DR5

07.01.05.09. 2017

Décision portant cessation de fonction et nomination de Mme Brigitte Perucca aux fonctions de directrice par intérim de l unité propre de service n°2841 « CNRS Images »

-
- 22/12/2017 - - DEC173208DAJ..... p.84
Décision portant nomination de M. Stéphane TONNELAT aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement (LAVUE), à compter du 1er janvier 2018 - 27/12/2017 - - DEC172782INSHS..... p.85
Décision portant nomination de M. Nicolas GOEPFERT aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR n°8096 intitulée Archéologie des Amériques - 27/12/2017 - - DEC173271INSHS..... p.86

2018

Décision portant nomination de Mme Marta Segarra Montaner, directrice adjointe de l¿unité mixte de recherche UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS) - 22/02/2018 - - DEC180597INSHS..... p.87
Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle Rivoal, directrice adjointe, et nomination de M. Philippe Gervais-Lambony aux fonctions de directeur adjoint de l'USR3225 (MAE Nanterre) -

22/02/2018 - - DEC180561INSHS..... p.88
Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Claire LAVABRE, directrice et nomination de M. Olivier LE NOE, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7220 intitulée Institut des Sciences sociales du Politique. - 22/02/2018 - - DEC180690INSHS..... p.89

07.01.06. DR6

2018

Décision portant nomination de M. Stéphane Guérin aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l¿unité mixte de recherche UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB) - 22/02/2018 - - DEC180126INP..... p.90
Décision portant nomination de Mme Emmeline Rousseau aux fonctions de responsable du service communication de la délégation Centre-Est - 20/02/2018 - - DEC180788DR06..... p.91
Décision portant nomination de M. Sylvain Jeandroz aux fonctions de directeur de l'équipe de recherche labellisée n°6003 intitulée « Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes » - 26/02/2018 - - DEC180057INSB..... p.92

07.01.07. DR7

2018

Décision portant nomination de M. Charles Dumontet aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5286 intitulée « Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon » - 08/02/2018 - - DEC180068INSB..... p.93
Décision portant renouvellement de M. Christophe MORELL aux fonctions de directeur par intérim et Anne LESAGE aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5280 intitulée "Institut des sciences analytiques" (ISA) - 16/02/2018 - - DEC180044INC..... p.94
Nomination de Nathalie HURET aux fonctions de directrice par intérim de l'UMS833 - OPGC - 22/02/2018 - - DEC180488INSU..... p.95
Décision portant nomination de M. Julien Bichon aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6620 intitulée "Laboratoire Mathématiques Blaise Pascal" - 07/02/2018 - - DEC180416INSMI..... p.96
Décision portant nomination de M. Antoine Guillaume, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche intitulée Dynamique du Langage-DDL - 22/02/2018 - - DEC173120INSHS..... p.97
Décision portant nomination de M. Pierre-Yves PÉGUY aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5593 intitulée Laboratoire Aménagement, Économie, Transport, à compter du 1er février 2018 - 07/02/2018 - - DEC180049INSHS..... p.98
Décision portant cessation de fonctions de directeur adjoint de M. Frédéric Delbac de l'unité mixte de recherche n°6023 intitulée « LABORATOIRE MICROORGANISMES : GÉNOME ET ENVIRONNEMENT (LMGE) » - 02/01/2018 - - DEC172999INEE..... p.99

07.01.08. DR8

07.01.08.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Karine NAUDIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité FRE2014 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO. - 19/01/2017 - - DEC180296DR08..... p.100
Décision portant nomination de M. Damien MONCOQ aux fonctions de chargé de mission - 22/12/2017 - - DEC173236CNPS..... p.102
Nomination de Monsieur Vincent Bretagnolle en tant que chargé de mission - 08/01/2018 - - DEC173112INEE..... p.103

2018

Décision portant nomination de Mme Hyacinthe BELLIOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR. - 13/02/2018 - - DEC180694DR08..... p.104

Décision n° DEC180681DCIF du 09/02/2018 portant cessation de fonctions de Monsieur Lionel DEMEZET, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS - 09/02/2018 - - DEC180681DCIF..... p.106
Décision n° DEC180682DCIF du 09/02/2018 portant nomination de Monsieur Pascal BOUVET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS - 09/02/2018 - - DEC180682DCIF..... p.107
Décision portant nomination de Mme Sylvia NIETO-PELLETIER aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR5060 IRAMAT, à compter du 1er février 2018 - 07/02/2018 - - DEC180501INSHS..... p.108

07.01.09. DR10

07.01.09.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Vasiliki PAPAEFTHYMIOU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES) - 06/10/2017 - - DEC172971DR10..... p.109
Décision portant nomination de M. Kevin GEIGER aux fonctions de chargé de mission - 22/12/2017 - - DEC173235CNPS..... p.111

2018

Décision portant nomination de Madame Emilie Couzigne aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 19/01/2018 - - DEC180098DR10..... p.112
Décision portant nomination de Monsieur Fabien Chevrier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 19/01/2018 - - DEC180099DR10..... p.114
Décision portant nomination de M. Dris Ihiawakrim aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 19/01/2018 - - DEC180101DR10..... p.116
Décision portant nomination de Monsieur Cédric Leuvrey aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 19/01/2018 - - DEC180102DR10..... p.118
Décision portant nomination de Monsieur Nicolas Beyer aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 19/01/2018 - - DEC180104DR10..... p.120
Décision portant nomination de M. Cedric Leuvrey aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 19/01/2018 - - DEC180108DR10..... p.122
Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Damien Cianfarani, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 18/01/2018 - - DEC180187DR10..... p.124
Décision portant nomination de Monsieur Thierry Perrone aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) - 19/01/2018 - - DEC180209DR10..... p.125
Décision portant nomination de Monsieur Yves Armando aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) - 19/01/2018 - - DEC180210DR10..... p.126
Décision portant nomination de M. Thierry Reuschle aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7516 intitulée Institut de Physique du Globe de Strasbourg (IPGS) - 19/01/2018 - - DEC180212DR10..... p.127

Décision portant nomination de M. Abdellaziz Jouaiti aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe - 19/01/2018 - - DEC180213DR10..... p.128
Décision portant nomination de Mme Audrey Fluck aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe - 19/01/2018 - - DEC180214DR10..... p.129
Décision portant nomination de Mme Claire Marsol aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) - 18/01/2018 - - DEC180216DR10..... p.130
Décision portant nomination de Mme Stéphanie Riche aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) - 18/01/2018 - - DEC180217DR10..... p.131
Décision portant nomination de Mme Amélie AUBERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7517 intitulée LHyGeS - Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg - 18/01/2018 - - DEC180218DR10..... p.132
Décision portant nomination de Mme Nathalie Gruber aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe - 19/01/2018 - - DEC180220DR10..... p.133
Décision portant nomination de Madame Doris Meyer aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe - 19/01/2018 - - DEC180234DR10..... p.135
Décision portant nomination de Mme Virginie GOTHIE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) - 19/01/2018 - - DEC180237DR10..... p.136
Décision portant nomination de Mme Tania Steffan aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP) - 19/01/2018 - - DEC180270DR10..... p.137
Décision portant nomination de Mme Arlette Klein aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) - 19/01/2018 - - DEC180283DR10..... p.138
Décision portant nomination de M. Emmanuel Salomon aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) - 19/01/2018 - - DEC180284DR10..... p.139
Décision portant nomination de Monsieur Vincent Joseph Poirel aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) - 19/01/2018 - - DEC180084DR10..... p.140
Décision portant nomination de Madame Marie-Pierre Laran-Chich aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) - 19/01/2018 - - DEC180086DR10..... p.141
Décision portant nomination de Madame Aline Huber aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) - 19/01/2018 - - DEC180088DR10..... p.142
Décision portant nomination de Madame Tamou Thahouly aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) - 19/01/2018 - - DEC180089DR10..... p.143
Décision portant nomination de M. Vincent-Joseph POIREL aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR 3212 Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) - 19/01/2018 - - DEC180090DR10..... p.144
Décision portant nomination de Monsieur Dominique Hebting aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la fédération de recherche FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire

(IBMC) - 19/01/2018 - - DEC180093DR10..... p.145
Décision portant nomination de Monsieur David Bock aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la fédération de recherche FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) - 19/01/2018 - - DEC180094DR10..... p.147
Décision portant nomination de Madame Catherine Moreau aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) - 19/01/2018 - - DEC180095DR10..... p.149
Décision portant nomination de Monsieur Olivier Chaloin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (I2CT) - 19/01/2018 - - DEC180096DR10..... p.150
Décision portant nomination de Madame Hayet Safidine Dali aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (I2CT) - 19/01/2018 - - DEC180097DR10..... p.151

07.01.10. DR11

2018

Décision portant nomination de M. Philippe Gandit aux fonctions de chargé de mission du 1er janvier au 30 juin 2018 - 08/01/2018 - - DEC173373INP..... p.152
Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Jérôme Poulenard directeur de la fédération de recherche n°2001 intitulée « Fédération de Recherche en Ecologie et Environnement (FREE-Alpes) » - 02/01/2018 - - DEC173184INEE..... p.153
Décision portant nomination de M. Barend Adrianus Van Tiggelen aux fonctions de chargé de mission de l¿institut de Physique - 19/02/2018 - - DEC180655INP..... p.154
Décision portant nomination de M. Nicolas Tixier aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR n°1563 Ambiances Architectures Urbanités - 14/02/2018 - - DEC180050INSHS..... p.155

07.01.11. DR12

07.01.11.09. 2017

Décision portant nomination de M. Marcel CREST aux fonctions de chargé de mission - 22/12/2017 - - DEC173225INSB..... p.156
Décision portant nomination de M. Jean-Louis VERCHER aux fonctions de chargé de mission - 22/12/2017 - - DEC173190INSB..... p.157

2018

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. David Pignol, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7265 intitulée "Biologie végétale et microbiologie environnementale" - 08/02/2018 - - DEC180479INSB..... p.158
Décision portant nomination de M. Laurent Lellouch aux fonctions de chargé de mission au titre de l¿année 2018 - 08/01/2018 - - DEC173377INP..... p.159
Décision portant nomination de Mme Martina Knoop aux fonctions de chargée de mission au titre de l'année 2018 - 08/01/2018 - - DEC173375INP..... p.160
Décision portant cessation de fonctions de Mme Laure Verdon, directrice adjointe, et nomination de Mme Anne Montenach aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR7303 (TELEMME) - 14/02/2018 - - DEC180532INSHS..... p.161
Décision portant cessation de fonctions de M. Georges DIGRANDI, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UPS846 intitulée Station de primatologie - 26/02/2018 - - DEC180632DR12..... p.162
Décision portant nomination de M.Laurent Nussaume aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7265 intitulée « Biologie végétale et microbiologie environnementale » - 08/02/2018 - - DEC180481INSB..... p.163

07.01.12. DR13
2018
Décision portant nomination de M. Pierre Galand aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR8222-LECOB - 02/01/2018 - - DEC173172INEE..... p.164
Décision portant nomination de M. Franck Prugnolle aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5290 intitulée « Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle (MIVEGEC) » - 28/02/2018 - - DEC180263INEE..... p.165
07.01.13. DR14
07.01.13.09. 2017
Décision portant nomination de Mme Magali JACQUIER aux fonctions de chargée de mission - 22/12/2017 - - DEC173244INSB..... p.166
Décision de nomination d'une PCR - Monsieur Eric Imbernon - LAAS UPR 8001 - 04/12/2017 - - DEC173129DR14..... p.167
Nomination de Monsieur François Fromard en tant que chargé de mission - 08/01/2018 - - DEC173097INEE..... p.172
2018
Décision portant cessation de fonctions de Mmes Béatrice MILARD et Galia VALTCHINOVA directrices adjointes , et de MM. Emmanuel EVENO et Mohamed GAFSI, directeurs ajdoints et nomination de Mme Sinda HAOUEST-JOUVE et de M. Florent CHAMPY aux fonctions de directrice et directeur adjoint par intérim, à compter du 1er février 2018 - 07/02/2018 - - DEC180275INSHS..... p.173
Décision portant nomination de M. Michel Loreau, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5321 intitulée « Station d'écologie théorique et expérimentale (SETE) » - 22/02/2018 - - DEC180453INEE..... p.174
Décision portant nomination de M. Christophe Roux aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°3450 intitulée « Agrobiosciences Interactions et Biodiversité » - 08/02/2018 - - DEC180059INSB..... p.175
Nomination de Mme Nadia FOURRIE, directrice adjointe par intérim, de l¿unité mixte de recherche n°3589 intitulée « Centre national de recherches météorologiques » (CNRM). - 22/02/2018 - - DEC180542INSU..... p.176
Décision portant nomination de Mme Julie Cullimore aux fonctions de directrice adjointe de la fédération de recherche n°3450 intitulée « Agrobiosciences Interactions et Biodiversité » - 08/02/2018 - - DEC180061INSB..... p.177
07.01.14. DR15
2018
Décision portant nomination de M.Philippe Richetti aux fonctions de chargé de mission - 08/01/2018 - - DEC180032DAI..... p.178
Décision portant cessation de fonctions de M. Jacques DOMINGIE, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) - 07/02/2018 - - DEC180630DR15..... p.179
Décision portant nomination de M. Gérard-Pascal PIAU aux fonctions de directeur-adjoint par intérim du groupement de recherche
GDR2451 intitulé Ondes. - 08/02/2018 - - DEC180247INSIS..... p.180
07.01.15. DR16
07.01.15.09. 2017
Décision portant nomination de M. Hervé ENSLEN aux fonctions de chargé de mission - 22/12/2017 - - DEC173198INSB..... p.181
Décision portant nomination de M. Cyrille Thieffry aux fonctions de chargé de mission - 21/12/2017 - - DEC173218IN2P3..... p.182

2018

Décision portant nomination de Mme Hélène MAURY aux fonctions de directrice par intérim de l unité mixte internationale UMI2954 intitulée Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA)

-
- 12/02/2018 - - DEC180575INS2I..... p.183
Décision portant nomination de M. Xiong Qihua aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l¿unité mixte internationale UMI3654 intitulée Majulab - 15/02/2018 - - DEC180035INP..... p.184
Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Francis TEYSSANDIER aux fonctions de chargé de mission - 08/01/2018 - - DEC180003INC..... p.185
Décision de nomination de M. Constantin VAHLAS aux fonctions de chargé de mission à temps partiel au sein de l'INC - 08/01/2018 - - DEC180001INC..... p.186
Décision portant renouvellement de nomination de M. Pierre-Yves SAILLANT en qualité de chargé de mission. - 08/01/2018 - - DEC180693INSHS..... p.187
Décision portant nomination de Mme Emmanuelle MORLOCK en qualité de chargée de mission. - 08/01/2018 - - DEC180692INSHS..... p.188
Décision portant nomination de M. Alejandro Maass aux fonctions de directeur de l¿unité mixte internationale UMI2807 intitulée Centre de Modélisation Mathématique (CMM). - 31/01/2018 - - DEC173268INSMI..... p.189
Nomination de Jean-Pierre Vilotte aux fonctions de CMTP pour la direction de l'INSU à compter du 01/01/2018 - 30/01/2018 - - DEC180487INSU..... p.190
Décision portant nomination de M. Stéphane STREIFF aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale UMI3464 intitulée « Eco-Efficient Products & Processes Laboratory » - 16/02/2018 - - DEC180039INC..... p.191

07.01.16. DR17

2018

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Greneche aux fonctions de chargé de mission au titre de l'année 2018 - 08/01/2018 - - DEC173374INP..... p.192
Décision portant cessation de fonctions de M. Eric CASTELLI directeur de l unité mixte internationale UMI2954 « Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA) » - 02/02/2018 - - DEC180572INS2I..... p.193
Décision portant nomination de M. Fabrice Not aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7144 intitulée « Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M) » - 02/01/2018 - - DEC173050INEE..... p.194
Décision portant délégation de signature à Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2018 - - DEC173371DR17..... p.195

07.01.17. DR18

2018

Décision portant nomination de M. Robert Dominko et de M. Patrik Johansson aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche n° FR3104 intitulée "ALISTORE-ERI" - 21/02/2018 - - DEC180567INC..... p.197
Décision portant nomination de M. Romain Pudal aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS). - 04/01/2018 - - DEC173181INSHS..... p.198
Décision portant nomination de Mme Rita Soussignan aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°6566 intitulée « Centre de recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire

(CREAAH) » - 02/01/2018 - - DEC173013INEE..... p.199

07.01.18. DR19

07.01.18.09. 2017

Décision portant nomination de M. Philippe Laborie aux fonctions de chargé de mission - 21/12/2017 - - DEC173219IN2P3..... p.200

2018

Renouvellement nomination AP M. Franck LEMARIE UMR6252 CIMAP - 09/02/2018 - - DEC180650DR19..... p.201

Décision portant nomination de M. Eric Ricard aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6139 intitulée laboratoire de Mathématiques Nicolas Oresme (LMNO). - 07/02/2018 - - DEC180285INSMI..... p.202

Nomination de Dominique MOUAZE aux fonctions de directeur adjoint par intérim du M2C - 15/02/2018 - - DEC180455INSU..... p.203

Décision portant nomination de Monsieur Paolo BELLINGERI aux fonctions de directeur à la Fédération de Recherche Normandie Mathématiques (FR3335) - 07/02/2018 - - DEC180286INSMI..... p.204

07.01.19. DR20

07.01.19.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Nathalie BILLON aux fonctions de chargée de mission - 22/12/2017 - - DEC173228INSB..... p.205

2018

Décision portant nomination de M. Jean-Sébastien Tanzilli aux fonctions de chargé de mission au titre de l'année 2018 - 08/01/2018 - - DEC173379INP..... p.206

Décision portant cessation de fonctions de M.Michel Berlinguer, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP). - 13/02/2018 - - DEC180672DR20..... p.207

07.01.20. Administration centrale

2018

Décision portant nomination de M. Léo Manivannane aux fonctions de responsable du service des effectifs et du contrôle de gestion - 18/01/2018 - - DEC180417DAJ..... p.208

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent Girot aux fonctions de directeur adjoint administratif de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) - 14/02/2018 - - DEC180596DAJ..... p.209

07.01.21. Nomination autres instances

2018

Décision modificative portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des chargés de recherche (CAP) - 19/02/2018 - - DEC180765DRH..... p.210

07.01.22. Instituts

2018

Décision portant fin de fonctions de Jean-Pierre Vilotte aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des sciences et de l'Univers (INSU) - 25/01/2018 - - DEC180565DAJ..... p.211

Décision portant modification de la décision DEC171772DAJ portant renouvellement de M. Bruno Lucas aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSB - 27/02/2018 - - DEC180780DAJ..... p.212

Décision portant nomination de M. Nicolas Arnaud aux fonctions de directeur adjoint de l Institut national des sciences de l univers (INSU) - 18/01/2018 - - DEC173308DAJ..... p.213

Décision portant nomination de M. Emmanuel Royer aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions - 01/02/2018 - -

DEC180256DAJ..... p.214
Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Lecheminant aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP) - 30/01/2018 - - DEC180574DAJ..... p.215

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.02. DR2

07.02.02.09. 2017

Décision portant délégation de signature à M. Michel CLOITRE, directeur de l¿unité UMR 7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/02/2018 - - DEC180771DR02..... p.216

2018

Décision portant délégation de signature à M. Denis Crouzet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité UMR 8596 intitulée Centre Roland Mousnier - 09/01/2018 - - DEC173231DR02..... p.218
Décision portant délégation de signature à M. Luc Behaghel, directeur de l¿unité UMR 8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/02/2018 - - DEC180766DR02..... p.220
Décision portant délégation de signature à M. Christophe VOISIN, directeur de l¿unité GDR 3217 intitulée Graphène et nanotubes : sciences et applications (GNT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/02/2018 - - DEC180774DR02..... p.222
Décision portant délégation de signature à M. Elie RAPHAEL, directeur de l¿unité UMR 7083 intitulée GULLIVER par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/02/2018 - - DEC180787DR02..... p.224
Décision portant délégation de signature à M. Hervé CHNEIWEISS, directeur de l¿unité UMR 8246 intitulée Neuroscience Paris Seine par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/02/2018 - - DEC180794DR02..... p.226
Décision portant délégation de signature à M. Alain Dubois, directeur de l¿unité UMR 7614 intitulée Laboratoire de Chimie Physique ¿ Matière et Rayonnement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/02/2018 - - DEC180798DR02..... p.228
Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie Tarascon, directeur de l¿unité UMR 8260 intitulée Laboratoire de Chimie du Solide et Energie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/02/2018 - - DEC180801DR02..... p.230
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité UMR 8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane (EUR¿ORBEM) - 31/01/2018 - - DEC180041DR02..... p.232
Décision portant délégation de signature à M. Pascal Griset, directeur de l¿unité UMS 3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/01/2018 - - DEC180062DR02..... p.234
Décision portant délégation de signature à Mme Anouk Barberousse directrice de l¿unité FRE 2020 intitulée Sciences, Ethique, Société par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2018 - - DEC180502DR02..... p.236
Décision portant délégation de signature à M. Lorenzo Zambotti, directeur de l¿unité UMR 8001 intitulée Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/02/2018 - - DEC180744DR02..... p.238
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité UMR 8167 intitulée orient et Méditerranée - 12/01/2018 - - DEC173070DR02..... p.240
Décision portant délégation de signature à M. Patrick Michel, directeur de l¿unité n° 8097 intitulée centre Maurice Halbwachs, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC173194DR02..... p.242

Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Eymard, directrice de l¿unité UMS3455 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC173197DR02..... p.244
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité UMR 8185 intitulée Laboratoire Espaces Nature et Culture (ENeC) - 08/01/2018 - - DEC173206DR02..... p.246
Décision portant délégation de signature à M. Olivier Galland, directeur de l¿unité UMR 8598 intitulée Groupe d¿Etude des Méthodes de l¿Analyse Sociologique de la Sorbonne (GEMASS) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC173209DR02..... p.248
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité UMR 8598 intitulée Groupe d¿Etude des Méthodes de l¿Analyse Sociologique de la Sorbonne (GEMASS) - 08/01/2018 - - DEC173210DR02..... p.250
Décision portant délégation de signature à M. Christophe Martin, directeur de l¿unité UMR 8599 intitulée Centre d¿Etude de la Langue et des Littératures Françaises (CELLF) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC173211DR02..... p.254
Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Davy-Rigaux, directrice de l¿unité UMR 8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC173213DR02..... p.256
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité UMR 8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie - 05/01/2018 - - DEC173214DR02..... p.258
Décision portant délégation de signature à M. Denis Crouzet, directeur de l¿unité UMR 8596 intitulée Centre Roland Mousnier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC173229DR02..... p.260

07.02.04. DR4

07.02.04.09. 2017

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS (Professions, Institutions, Temporalités) - 01/01/2018 - - DEC172970DR04..... p.262

2018

Décision portant délégation de signature à M. Denis ULLMO, directeur de l'unité UMS2005 intitulée Institut Pascal, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180370DR04..... p.263
Décision portant délégation de signature à M. Demba DIALLO, directeur de l'unité GDR2994 intitulée Systèmes d'énergie électrique dans leurs dimensions sociétales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180372DR04..... p.265
Décision portant délégation de signature à M. Patrice ROCHE, directeur de l'unité GDR2426 intitulée Physique quantique mésoscopique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180373DR04..... p.267
Décision portant délégation de signature à M. Stefan HULLER, directeur de l'unité GDR2017 intitulée Lasers énergétiques et intenses et plasmas sous conditions extrêmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180374DR04..... p.269
Décision portant délégation de signature à Mme Sophie CREUZET, directeur de l'unité GDR2031 intitulée La crête neurale, moteur et source de diversités biologiques : interfaces en phylogenèse, pathogenèse et ontogenèse, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180375DR04..... p.271
Décision portant délégation de signature à M. Fabien MIOMANDRE, directeur de l'unité GDR2036 intitulée Photo électro stimulation par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180376DR04..... p.273

Décision portant délégation de signature à M. E. ELIOT, directeur de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180709DR04..... p.275
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin - 01/01/2018 - - DEC180711DR04..... p.277
Décision portant délégation de signature à M. Laurent FRIBOURG, directeur de l'unité FR3311 intitulée Institut FARMAN, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2018 - - DEC180746DR04..... p.278
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3311 intitulée Institut FARMAN - 25/01/2018 - - DEC180747DR04..... p.280
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2007 intitulée Certificate agency for scientific code and data - 01/01/2018 - - DEC172968DR04..... p.281
Décision portant délégation de signature à M. Laurent WILLEMEZ, directeur de l'unité UMR8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS (Professions, Institutions, Temporalités), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172969DR04..... p.282
Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud - 06/01/2018 - - DEC173257DR04..... p.284
Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 06/01/2018 - - DEC173258DR04..... p.286
Décision portant délégation de signature à Mme Chantal CLAUD, directeur de l'unité UMS3342 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172847DR04..... p.288
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3342 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ - 01/01/2018 - - DEC172848DR04..... p.290
Décision portant délégation de signature à M. Philippe KECKHUT, directeur de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales", par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172849DR04..... p.291
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales" - 01/01/2018 - - DEC172850DR04..... p.293
Décision portant délégation de signature à M. Hervé LE TREUT, directeur de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172851DR04..... p.295
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace - 01/01/2018 - - DEC172852DR04..... p.297
Décision portant délégation de signature à M. Alphonse FINEL, directeur de l'unité UMR104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172853DR04..... p.298
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures - 01/01/2018 - - DEC172854DR04..... p.300
Décision portant délégation de signature à M. David SCHMOOL, directeur de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172907DR04..... p.301
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée - 01/01/2018 - - DEC172908DR04..... p.303
Décision portant délégation de signature à M. Christophe CHALONS, directeur de l'unité UMR8100 intitulée Laboratoire de mathématiques de Versailles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172909DR04..... p.304
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8100 intitulée Laboratoire de mathématiques de Versailles - 01/01/2018 - - DEC172910DR04..... p.306
Décision portant délégation de signature à Mme Pauline LAFITTE, directeur de l'unité FR3487 intitulée Fédération de Mathématiques de l'Ecole Centrale Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172911DR04..... p.308
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3487 intitulée Fédération de Mathématiques de l'Ecole Centrale Paris - 01/01/2018 - - DEC172912DR04..... p.310
Décision portant délégation de signature à M. Nicolas VAYATIS, directeur de l'unité UMR8536 intitulée Centre de mathématiques et de leurs applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172913DR04..... p.311
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8536 intitulée Centre de mathématiques et de leurs applications - 01/01/2018 - - DEC172914DR04..... p.313
Décision portant délégation de signature à M. François COUTY, directeur de l'unité UMR8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172915DR04..... p.314
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles - 01/01/2018 - - DEC172916DR04..... p.316
Décision portant délégation de signature à M. Guilhem DEZANNEAU, directeur(trice) de l'unité UMR8580 intitulée Structures, propriétés et modélisation des solides, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172917DR04..... p.318
Décision portant délégation de signature les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8580 intitulée Structures, propriétés et modélisation des solides - 01/01/2018 - - DEC172918DR04..... p.320
Décision portant délégation de signature à Mme Chantal LARPENT, directeur de l'unité FR2483 intitulée Institut Lavoisier-Franklin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172919DR04..... p.321
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2483 intitulée Institut Lavoisier-Franklin - 01/01/2018 - - DEC172920DR04..... p.323
Décision portant délégation de signature à M. Fabien MIOMANDRE, directeur de l'unité UMR8531 intitulée Institut Lavoisier-Franklin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172921DR04..... p.324
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8531 intitulée Institut Lavoisier-Franklin - 01/01/2018 - - DEC172922DR04..... p.326
Décision portant délégation de signature à M. Malcolm BUCKLE, directeur de l'unité UMR8113 intitulée Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172923DR04..... p.327

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8113 intitulée Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée - 01/01/2018 - - DEC172924DR04..... p.329
Décision portant délégation de signature à M. Eric DEPREZ, directeur de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172929DR04..... p.330
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert - 01/01/2018 - - DEC172930DR04..... p.332
Décision portant délégation de signature à M Florian DE VUYST, directeur de l'unité FR3311 intitulée Institut Farman, par le déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172931DR04..... p.333
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3311 intitulée Institut Farman - 01/01/2018 - - DEC172932DR04..... p.335
Décision portant délégation de signature à M. Sébastien DUCRUIX, directeur de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion , par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172933DR04..... p.336
Décision portant délégation de signature à les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion - 01/01/2018 - - DEC172934DR04..... p.338
Décision portant délégation de signature à M. Damien DURVILLE directeur de l'unité UMR8579 intitulée Laboratoire de Mécanique des Sols, Structures et Matériaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172935DR04..... p.339
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8579 intitulée Laboratoire de Mécanique des Sols, Structures et Matériaux - 01/01/2018 - - DEC172936DR04..... p.341
Décision portant délégation de signature à M. Pascal LARZABAL, directeur de l'unité UMR8029 intitulée Laboratoire des Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172937DR04..... p.342
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8029 intitulée Laboratoire des Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie - 01/01/2018 - - DEC172938DR04..... p.344
Décision portant délégation de signature à M. Habibou MAITOURNAM, directeur de l'unité UMR9219 intitulée Institut des Sciences de la Mécanique et Applications Industrielles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172942DR04..... p.346
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9219 intitulée Institut des Sciences de la Mécanique et Applications Industrielles - 01/01/2018 - - DEC172943DR04..... p.348
Décision portant délégation de signature à M. Frédéric RAGUENEAU, directeur de l'unité UMR8535 intitulée Laboratoire de Mécanique et Technologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172944DR04..... p.349
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8535 intitulée Laboratoire de Mécanique et Technologie - 01/01/2018 - - DEC172945DR04..... p.351
Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle RAK, directeur de l'unité UMR8537 intitulée Laboratoire de Photonique Quantique et Moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172946DR04..... p.353

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8537 intitulée Laboratoire de Photonique Quantique et Moléculaire - 01/01/2018 - - DEC172947DR04..... p.355
Décision portant délégation de signature à M. Walid BEN AMEUR, directeur de l'unité UMR5157 intitulée Services répartis, Architectures, Modélisation, Validation, Administration des Réseaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172948DR04..... p.356
Décision portant délégation de signature à M. Stéphane DEMRI, directeur de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire Spécification et Vérification, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172952DR04..... p.358
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire Spécification et Vérification - 01/01/2018 - - DEC172953DR04..... p.360
Décision portant délégation de signature à M. Dominique BARTH, directeur de l'unité FR2002 intitulée Fédération de Recherche en Sciences Informatiques, Humaines et Sociales de Versailles St-Quentin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172954DR04..... p.362
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2002 intitulée Fédération de Recherche en Sciences Informatiques, Humaines et Sociales de Versailles St-Quentin - 01/01/2018 - - DEC172955DR04..... p.364
Décision portant délégation de signature à M. Stefano BOSI, directeur de l'unité USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172956DR04..... p.365
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay - 01/01/2018 - - DEC172957DR04..... p.367
Décision portant délégation de signature à M. Francis KRAMARZ, directeur de l'unité UMR9194 intitulée Centre de Recherche en Economie et Statistique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172959DR04..... p.368
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9194 intitulée Centre de Recherche en Economie et Statistique - 01/01/2018 - - DEC172960DR04..... p.370
Décision portant délégation de signature à M. Christian MOUHANNA directeur de l'unité UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172961DR04..... p.372
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - 01/01/2018 - - DEC172962DR04..... p.374
Décision portant délégation de signature à M. Christophe PERIGNON, directeur de l'unité UMR2959 intitulée Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC , par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172965DR04..... p.375
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR2959 intitulée Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC - 01/01/2018 - - DEC172966DR04..... p.377
Décision portant délégation de signature à M. Christophe PERIGNON, directeur de l'unité UMS2007 intitulée Certificate agency for scientific code and data, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC172967DR04..... p.378

07.02.05. DR5

07.02.05.09. 2017

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Etienne Manneville, directrice de l¿unité UMR3691, intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/10/2017 - - DEC172834DR05..... p.380

Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire, Mme Sandra Thomazo et M. Sergio Tittoni pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité UMR3691, intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique. - 18/10/2017 - - DEC172837DR05..... p.382

2018

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme LOMBARD, directeur de l¿unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2018 - - DEC180614DR05..... p.383

Décision portant délégation de signature à M. Lluis Quintana-Murci, directeur de l¿unité UMR2000 intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2018 - - DEC180258DR05..... p.385

Décision portant délégation de signature à Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité UMR2000 intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS) - 17/01/2018 - - DEC180260DR05..... p.387

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Despet, responsable du Service central de la paie rattaché à l¿unité MOY1646 intitulée Direction des comptes et de l'information financière (DCIF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2018 - - DEC180612DR05..... p.388

Décision portant délégation de signature à Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, à Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, à Mme Béatrice Jeanmichel, responsable du service des affaires générales, à Mme Béatrice Simpson, responsable du service des ressources humaines, à M. Bernard Souty, responsable du service logistique et technique, en cas d absence ou d empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional de la délégation Ile-de-F - 05/02/2018 - - DEC180581DR05..... p.390

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Lacour, directeur de l¿unité GDR3769, intitulée Normes, Sciences et Techniques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/01/2018 - - DEC180299DR05..... p.392

07.02.06. DR6

07.02.06.09. 2017

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine Lefebvre, directrice de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2017 - - DEC172760DR06..... p.394

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Bully et Mme Mélanie Arnoult pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés - 01/10/2017 - - DEC172761DR06..... p.396

Décision portant délégation de signature à M.Phillippe Rousselot directeur de l'unité UMS3245 intitulée OSU THETA par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/12/2017 - - DEC173115DR06..... p.397

Décision portant délégation de signature à M.Michel Lacaille pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3245 intitulée OSU THETA - 01/12/2017 - - DEC173238DR06..... p.399

2018

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7198 intitulée Institut Jean Lamour - 01/01/2018 - - DEC180065DR06..... p.400

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Belmonte, directeur de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180067DR06..... p.402
Décision portant délégation de signature à M. Jean-Hugues Renault, directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180080DR06..... p.404
Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Guillon et à Mme Christelle Anstett pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR) - 01/01/2018 - - DEC180081DR06..... p.406
Décision portant délégation de signature à Mme Laure Giamberini, directrice de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180085DR06..... p.408
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC) - 02/01/2018 - - DEC180087DR06..... p.410
Décision portant délégation de signature à M. Laurent Falk directeur de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180128DR06..... p.412
Décision portant délégation de signature à M. Jacques Pironon directeur de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180524DR06..... p.414
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources - 02/01/2018 - - DEC180525DR06..... p.416
Décision portant délégation de signature à M. Didier Wolf directeur de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180529DR06..... p.418
Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gros directeur de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180537DR06..... p.420
Décision portant délégation de signature à Mme Claire Beck pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7053 intitulée L2CM - 02/01/2018 - - DEC180538DR06..... p.422
Décision portant délégation de signature à M. Alain Durand, directeur de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de chimie-physique macromoléculaire (LCPM), par la déléguée régionale) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180541DR06..... p.423
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7274 intitulée LRGP - 02/01/2018 - - DEC180578DR06..... p.425
Décision portant délégation de signature à M. Dominik Schaniel directeur de l'unité UMR7036 intitulée CRM2, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180582DR06..... p.427
Décision portant délégation de signature à M.Massimo Nespolo et Mme Anne Clausse pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée CRM2 - 02/01/2018 - - DEC180584DR06..... p.429
Décision portant délégation de signature à M. Xavier Assfeld directeur de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180589DR06..... p.431

Décision portant délégation de signature à M. Dragi Karevski pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7019 intitulée LPCT - 02/01/2018 - - DEC180591DR06..... p.433
Décision portant délégation de signature à Mme Marie Christine Averlant-Petit pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7375 intitulée LCPM - 02/01/2018 - - DEC180617DR06..... p.434
Décision portant délégation de signature à M. Laurent Thomann directeur de l'unité GDR2434 intitulée Analyse des équations aux dérivées partielles (AEDP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180620DR06..... p.435
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2434 intitulée Analyse des équations aux dérivées partielles (AEDP) - 02/01/2018 - - DEC180621DR06..... p.437
Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Picaud directeur de l'unité GDR3622 intitulée GDR SUIE (SUIE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180677DR06..... p.438
Décision portant délégation de signature à Mme Christiane Grillier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3622 intitulée GDR SUIE (SUIE) - 02/01/2018 - - DEC180678DR06..... p.440
Décision portant délégation de signature à M.Christophe Clément, directeur de l'unité FR3417 intitulée AgroSciences, Environnement et Développement Durable (CONDORCET), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180748DR06..... p.441
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3417 intitulée AgroSciences, Environnement et Développement Durable (CONDORCET) - 02/01/2018 - - DEC180749DR06..... p.443

07.02.07. DR7

07.02.07.09. 2017

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Baillot directeur de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/12/2017 - - DEC173267DR07..... p.444

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Dorothée Laurenti-Savoure directrice de l'unité GDR2028 intitulée Conversion thermochimique de la biomasse et des déchets (ThermoBio), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180509DR07..... p.446
Décision portant délégation de signature à M. Stéphane DRAY, directeur de l'unité GDR3645 intitulée Ecologie Stastistique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180804DR07..... p.448
Décision portant délégation de signature à Mme Nadine RAVEL, directrice de l'unité GDR2013 intitulée Mémoire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/02/2018 - - DEC180803DR07..... p.450
Décision portant délégation de signature à M. Gilles POLLET, directeur de l'unité USR2005 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne (MSH - LSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180900DR07..... p.452
Décision portant délégation de signature à M.Jérôme CHEVALIER, directeur de l'unité GDR2020 intitulée REPAIR (Réparer l'humain), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180623DR07..... p.454
Décision portant délégation de signature à M. Gianpietro CAGNOLI, directeur de l'unité USR3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180622DR07..... p.456

Décision portant délégation de signature à M. Antoine GUILLAUME, directeur de l'unité UMR5596 intitulée Dynamique du langage, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/02/2018 - - DEC180897DR07..... p.458
Décision portant délégation de signature à M. Ian O'Connor, directeur de l'unité GDR2995 intitulée System On Chip, Systèmes embarqués et Objets Connectés (SOC2), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180520DR07..... p.460
Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Margueron directeur de l'unité GDR2030 intitulée Réactions, Structure et Astrophysique Nucléaire : Expériences et Théories (RESANET), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180510DR07..... p.462
Décision portant délégation de signature à M. Julien BICHON, directeur par intérim de l'unité UMR6620 intitulée Laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2018 - - DEC180792DR07..... p.464

07.02.08. DR8

2018

Décision portant délégation de signature à Mme PARENTEAU Charline pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC - 06/02/2018 - - DEC180606DR08..... p.466
Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne GENTILLET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC - 10/01/2018 - - DEC180071DR08..... p.468
Décision portant délégation de signature consentie à M. Romain ABRAHAM, directeur de l'unité UMR7013 intitulée " Institut Denis Poisson " - IDP, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 26/02/2018 - - DEC180874DR08..... p.469
Décision portant délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" - CEMHTI, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 20/02/2018 - - DEC180781DR08..... p.471
Décision portant délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" - CEMHTI, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/02/2018 - - DEC180734DR08..... p.473
Décision portant délégation de signature à Mme Agnès DELMAS, Directrice de l'unité FR2708 intitulée « Physique et Chimie du Vivant » - PCV, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 14/02/2018 - - DEC180705DR08..... p.475
Décision portant délégation de signature à M. Aurélien ROBERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR - 13/02/2018 - - DEC180699DR08..... p.477
Décision portant délégation de signature à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/02/2018 - - DEC180698DR08..... p.479
Décision portant délégation de signature à Mme Fatiha OUARDAD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 12/02/2018 - - DEC180691DR08..... p.481
Décision portant délégation de signature à Mme Fatiha OUARDAD, responsable de la cellule mutualisée de gestion, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion BLIN, déléguée régionale par intérim de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes - 12/02/2018 - - DEC180689DR08..... p.482

Décision portant délégation de signature à M. ROBERT Eric pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de L'unité l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des Milieux Ionisés » GREMI
- 12/02/2018 - - DEC180676DR08..... p.483
Décision portant délégation de signature à Mme MONOT-LAFFEZ Isabelle pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de 'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN - 12/02/2018 - - DEC180674DR08..... p.485
Décision portant délégation de signature à M. Jacques BOREE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - Pprime - 12/02/2018 - - DEC180673DR08..... p.487
Décision portant délégation de signature à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 06/02/2018 - - DEC180613DR08..... p.489
Décision portant délégation de signature à M. Pascal BASEILHAC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7013 intitulée " Institut Denis Poisson " - IDP - 06/02/2018 - - DEC180610DR08..... p.491
Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle COUILLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7355 intitulée "Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires" - INEM - 06/02/2018 - - DEC180609DR08..... p.493
Décision portant délégation de signature à M. Christophe SINTUREL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » ICMN - 06/02/2018 - - DEC180605DR08..... p.495
Décision portant délégation de signature à M. Christian CHAUVEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, aérothermique, Réactivité et Environnement" - ICARE - 06/02/2018 - - DEC180603DR08..... p.497
Décision portant délégation de signature à M. Martin AURELL, directeur de l'unité UMR7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCM par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2018 - - DEC180590DR08..... p.499
Décision portant délégation de signature à M. Bruno CONSTANTIN, Directeur de l'unité ERL7003 intitulée « Signalisation et Transports Ioniques Membranaires » - STIM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/02/2018 - - DEC180552DR08..... p.501
Décision portant délégation de signature à M. Dominique BAILLARGEAT, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM » - XLIM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/02/2018 - - DEC180551DR08..... p.503

07.02.09. DR10

2018

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Alain DUC, directeur de l¿unité UMR7550 intitulée Observatoire astronomique de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/02/2018 - - DEC180893DR10..... p.505
Décision portant délégation de signature à M. Bertrand SERAPHIN, directeur de l'unité UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/02/2018 - - DEC180888DR10..... p.507
Décision portant délégation de signature à Mme Vincente FORTIER, directrice de l'unité UMR7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/02/2018 - - DEC180902DR10..... p.510

Décision portant délégation de signature à M. Philippe ACKERER, directeur de l'unité UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/02/2018 - - DEC180903DR10..... p.512
Décision portant délégation de signature à M. Ivan TARASSOV, directeur de l'unité UMR7156 intitulée Génétique moléculaire, génomique et microbiologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/02/2018 - - DEC180906DR10..... p.514
Décision portant délégation de signature à M. Jean WEISS, directeur de l'unité UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/02/2018 - - DEC180907DR10..... p.516
Décision portant délégation de signature à Mme Laurence JOUNIAUX, directrice de l'unité UMR7516 intitulée Institut de Physique du Globe de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/02/2018 - - DEC180909DR10..... p.518
Décision portant délégation de signature à M. Michel de MATHELIN, directeur de l'unité UMR7357 intitulée Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'information et de l'imagerie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/02/2018 - - DEC180894DR10..... p.520
Décision portant délégation de signature à M. Guy SCHLATTER, directeur de l¿unité UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l¿Energie, l¿Environnement et la Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/02/2018 - - DEC180887DR10..... p.522
Décision portant délégation de signature à M. Pierre RABU, directeur de l¿unité UMR7504 intitulée Institut de Physique Chimie des Matériaux de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/02/2018 - - DEC180890DR10..... p.524
Décision portant délégation de signature à M. Rémi BARILLON, directeur de l¿unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/02/2018 - - DEC180891DR10..... p.526
Décision portant délégation de signature à Mme Laurence DROUARD, directrice de l'unité UPR2357 intitulée Institut de biologie moléculaire des plantes , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/02/2018 - - DEC180898DR10..... p.528
Décision portant délégation de signature à M. Frédéric MASSON, directeur de l'unité UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des sciences de la Terre (EOST), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/02/2018 - - DEC180892DR10..... p.530
Décision portant délégation de signature à M. Didier ROGNAN, directeur de l'unité UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/02/2018 - - DEC180886DR10..... p.532
Décision portant délégation de signature à M. Julien PENIN directeur de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'Economie Théorique et Appliquée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/02/2018 - - DEC180901DR10..... p.534
Décision portant délégation de signature à M. Michel HUMM, directeur de l'unité UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/02/2018 - - DEC180917DR10..... p.536
Décision portant délégation de signature à M. Frédéric LEROUX, directeur de l'unité UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/02/2018 - - DEC180914DR10..... p.538
Décision portant délégation de signature à Mme Petra HELLWIG, directrice de l'unité UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/02/2018 - - DEC180911DR10..... p.540

07.02.10. DR11

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique MAUME-DESCHAMPS, directrice de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - -

DEC180926DR11..... p.542
Décision portant délégation de signature à M. Michel Khrestchatisky, directeur de l'unité UMR7051 intitulée Institut de Neurophysiopathologie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180368DR12..... p.544
Décision portant délégation de signature à Mme Anne IMBERTY, directrice de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/02/2018 - - DEC180646DR11..... p.546
Décision portant délégation de signature à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architecturales et Humaines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/02/2018 - - DEC180912DR11..... p.548
Décision portant délégation de signature à Mme Mireille MOUIS, directrice de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-NanoTechnologies (FMNT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2018 - - DEC180645DR11..... p.550
Décision portant délégation de signature à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architecturales et Humaines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2018 - - DEC180644DR11..... p.552

07.02.11. DR12

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Mitsuko Aramaki pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2006 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM) - 02/01/2018 - - DEC180523DR12..... p.554
Décision portant délégation de signature à M. Olivier Pouliquen, directeur de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180526DR12..... p.555
Décision portant délégation de signature à M. Pierre Dupont pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels - 02/01/2018 - - DEC180527DR12..... p.557
Décision portant délégation de signature à Mme Monique Bernard, directrice de l'unité UMR7339 intitulée Centre de résonance magnétique biologique et médicale par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180531DR12..... p.558
Décision portant délégation de signature à M. André Le Bivic, directeur de l'unité UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180593DR12..... p.560
Décision portant délégation de signature à Mme Pascale Duberc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille - 02/01/2018 - - DEC180594DR12..... p.562
Décision portant délégation de signature à M. Mustapha Ouladsine, directeur de l'unité UMR7020 intitulée Laboratoire d'informatique et systèmes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180652DR12..... p.564
Décision portant délégation de signature à M. Eric BERTON, directeur de lunité UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180665DR12..... p.566
Décision portant délégation de signature à M. Gilles MONTAGNE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - 02/01/2018 - - DEC180666DR12..... p.568
Décision portant délégation de signature à M. Olivier BELLIER, directeur de l'unité UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180670DR12..... p.569

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine MAGNETTO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement - 02/01/2018 - - DEC180671DR12..... p.571
Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice ALESCIO-LAUTIER, directrice de l'unité UMR7260 intitulée Neurosciences sensorielles et cognitives par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180679DR12..... p.572
Décision portant délégation de signature à Mme Anne KAVOUNOUDIAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7260 intitulée Neurosciences sensorielles et cognitives - 02/01/2018 - - DEC180680DR12..... p.574
Décision portant délégation de signature à M. Antoine AIELLO, directeur de l'unité UMS3514 intitulée Stella Mare par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180683DR12..... p.575
Décision portant délégation de signature à M. Guillaume MASSON, directeur de l'unité UMR7289 intitulée Institut de neurosciences de la Timone par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180684DR12..... p.577
Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle PELLEGRIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7289 intitulée Institut des neurosciences de la Timone - 02/01/2018 - - DEC180685DR12..... p.579
Décision portant délégation de signature à M. Guillaume MASSON, directeur de l'unité UMS3537 intitulée Centre d'exploitation Fonctionnelle et de Formation par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180686DR12..... p.580
Décision portant délégation de signature à M. Pascal BOULET, directeur de l'unité UMR7246 intitulée « Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180769DR12..... p.582
Décision portant délégation de signature à M. Alain VENDITTI, directeur de l'unité UMR7316 intitulée Aix-Marseille sciences économiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180770DR12..... p.584
Décision portant délégation de signature à M. Henri Wortham, directeur de l'unité UMR7376 intitulée Laboratoire de Chimie de l'Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180775DR12..... p.586
Décision portant délégation de signature à M. Pierre Doumenq pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7376 intitulée Laboratoire de Chimie de l'Environnement - 02/01/2018 - - DEC180776DR12..... p.588
Décision portant délégation de signature à M. Pascal Hubert, directeur de l'unité UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180294DR12..... p.589
Décision portant délégation de signature à M. Laurent Regnier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille

- 02/01/2018 - - DEC180295DR12..... p.591
Décision portant délégation de signature à Mme Chantal Abergel, directrice de l'unité UMR7256 intitulée laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180411DR12..... p.593
Décision portant délégation de signature à M. Matthieu Legendre pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7256 intitulée laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires - 02/01/2018 - - DEC180412DR12..... p.595
Décision portant délégation de signature à M. Philippe Pierre, directeur de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 02/01/2018 - - DEC180438DR12..... p.596
Décision portant délégation de signature à M. Toby Lawrence pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy - 02/01/2018 - - DEC180439DR12..... p.598
Décision portant délégation de signature à M. Thierry Hasbroucq, directeur de l'unité UMR7291 intitulée Laboratoire des neurosciences cognitives par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180440DR12..... p.599
Décision portant délégation de signature à Mme Luciana de Stephanis pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7291 intitulée Laboratoire des neurosciences cognitives - 02/01/2018 - - DEC180441DR12..... p.601
Décision portant délégation de signature à M. Pierre Muller, directeur de l'unité UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180442DR12..... p.602
Décision portant délégation de signature à M. Olivier Siri pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille - 02/01/2018 - - DEC180443DR12..... p.604
Décision portant délégation de signature à M. Laurent Prevot, directeur de l'unité UMR7309 intitulée Laboratoire parole et langage par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180448DR12..... p.605
Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Desous pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7309 intitulée Laboratoire parole et langage - 02/01/2018 - - DEC180449DR12..... p.607
Décision portant délégation de signature à M. Jean Rodriguez, directeur de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180450DR12..... p.608
Décision portant délégation de signature à Alain GIORGI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille - 02/01/2018 - - DEC180451DR12..... p.610
Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse Giudici-Orticoni, directrice de l'unité FR3479 intitulée Institut de microbiologie de la Méditerranée par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180467DR12..... p.611
Décision portant délégation de signature à M. Robert Rousic pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3479 intitulée Institut de microbiologie de la Méditerranée - 02/01/2018 - - DEC180468DR12..... p.613
Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse Giudici-Orticoni, directrice de l'unité UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180470DR12..... p.614
Décision portant délégation de signature à M. Bruno Guigliarelli pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines - 02/01/2018 - - DEC180471DR12..... p.616
Décision portant délégation de signature à M. Paul-Antoine Santoni, directeur de l'unité UMR6134 intitulée Sciences pour l'Environnement par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 02/01/2018 - - DEC180474DR12..... p.617
Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Le Dizes, directeur de l'unité UMR7342 intitulée Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180483DR12..... p.619
Décision portant délégation de signature à Laurence PIETRI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7342 intitulée Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre - 02/01/2018 - - DEC180484DR12..... p.621

Décision portant délégation de signature à M. Xavier Daumalin, directeur de l'unité UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180485DR12..... p.622
Décision portant délégation de signature à Mme Anne Montenach pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée - 02/01/2018 - - DEC180486DR12..... p.624
Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR7334 intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180504DR12..... p.626
Décision portant délégation de signature à M. Christophe Girardeaux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7334 intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence - 02/01/2018 - - DEC180505DR12..... p.628
Décision portant délégation de signature à Mme Louise Bertaux-Pichard, directrice de l'unité UMS1885 intitulée Maison Asie Pacifique par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180506DR12..... p.630
Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Dupeuble pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS1885 intitulée Maison Asie-Pacifique - 02/01/2018 - - DEC180507DR12..... p.632
Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Sourisseau, directeur de l'unité UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180511DR12..... p.633
Décision portant délégation de signature à Mme Cristel Lanata pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian - 02/01/2018 - - DEC180512DR12..... p.635
Décision portant délégation de signature à M. Richard Jacquemond, directeur de l'unité UMR7310 intitulée Institut de recherches et d¿études sur le monde arabe et musulman par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180518DR12..... p.636
Décision portant délégation de signature à Cédric Parizot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman - 02/01/2018 - - DEC180519DR12..... p.638
Décision portant délégation de signature à M. Richard Kronland-Martinet, directeur de l'unité FRE2006 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180522DR12..... p.639

07.02.12. DR13

07.02.12.09. 2017

UMR5247 - Délégation de signature PRM de M. Pascal DUMY - 05/12/2017 - - DEC173152DR13..... p.641
UMR7232 - Délégation de signature de M. Hector ESCRIVA-GARCIA - 20/12/2017 - - DEC173285DR13..... p.642
UMR5235 - Délégation de signature PRM de M. Georges LUTFALLA - 13/12/2017 - - DEC173224DR13..... p.644
UMR5235 - Délégation de signature de M. Georges LUTFALLA - 13/12/2017 - - DEC173223DR13..... p.646

2018

UMR5203 - Délégation de signature de M. Jean-Michel PIN - 02/02/2018 - - DEC180553DR13..... p.648

GDR2019 - Délégation de signature de Mme Laurence RAMOS - 18/01/2018 - - DEC180277DR13..... p.650

07.02.14. DR15

2018

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M Pierre Bertrand-Mapataud, responsable du Service des ressources humaines de la circonscription Aquitaine - 02/02/2018 - - DEC180637DAJ..... p.652

Décision portant délégation de signature à M. Mario Maglione, directeur de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2018 - - DEC180477DR15..... p.653

Décision portant délégation de signature à Mme Aline Rougier, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) - 29/01/2018 - - DEC180480DR15..... p.655

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Schmitt, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP) - 29/01/2018 - - DEC180473DR15..... p.657

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Zakri, directrice de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2018 - - DEC180472DR15..... p.659

Décision portant délégation de signature à Mme Cindy Lafon, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux - 29/01/2018 - - DEC180459DR15..... p.661

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Miraux, directeur de l'UMS3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2018 - - DEC180458DR15..... p.662

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Couture, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5199 intitulée « De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement, Anthropologie » (PACEA) - 15/01/2018 - - DEC180208DR15..... p.664

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Morel-Chevillet, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR3383 intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux - 15/01/2018 - - DEC180207DR15..... p.666

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Maureille, directeur de la FR3383 intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC173408DR15..... p.668

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Delagnes, directrice de l'UMR5199 intitulée « De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement, Anthropologie » (PACEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC173407DR15..... p.670

07.02.16. DR17

07.02.16.09. 2017

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Hégaret, directrice du groupement de recherche GDR3659 intitulée Phytocox : des microalgues aux risques pour l'homme et l'écosystème, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/11/2017 - - DEC173088DR17..... p.672

2018

Décision portant délégation de signature à M. Etienne Mann, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2945 intitulée singularités et applications. - 08/02/2018 - - DEC180639DR17..... p.674

Décision portant délégation de signature à M. François Lallier, directeur de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2018 - - DEC180871DR17..... p.675
Décision portant délégation de signature à M. François Lallier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin - 26/02/2018 - - DEC180872DR17..... p.677
Décision portant délégation de signature à M. Etienne MANN, directeur de l'unité GDR2945 intitulée Singularités et applications par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/02/2018 - - DEC180638DR17..... p.679
Décision portant délégation de signature à Mme Joan Van Baaren pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution - 18/01/2018 - - DEC173372DR17..... p.681
Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Yves Manach pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la fédération de recherche FRE3744 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme - 27/02/2018 - - DEC180877DR17..... p.683
Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Yves Manach, directeur de la fédération de recherche FRE3744 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2018 - - DEC180876DR17..... p.684
Décision portant délégation de signature à M. Jean-Raynald De Dreuzy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes - 10/01/2018 - - DEC173381DR17..... p.686

07.02.17. DR18

2018

Délégation de signature à M. Jean-Baptiste COLLIAT, directeur de l'unité FRE2016 intitulée Laboratoire de Mécanique, Multiphysique et Multiéchelle (LaMcube), - 01/01/2018 - - DEC180475DR18..... p.687
Délégation de signature à M. Hervé VEZIN, directeur de l'unité FR3443 intitulée REseau NAtional de Rpe interDisciplinaire (RENARD) - 01/01/2018 - - DEC180476DR18..... p.689
Délégation de signature à Mme. Cecile LEGALLAIS, UMR7338 intitulée Biomécanique et bioingénierie (BMBI), - 01/01/2018 - - DEC173367DR18..... p.691
délégation de signature à M. Christian MASQUELIER, Directeur par intérim de l'unité FR3104 intitulée ALISTORE-ERI - 01/01/2018 - - DEC180469DR18..... p.693
Délégation de signature à M. Jean Philippe LAVAL FRE2017 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille Kampé de Fériet (LMFL), - 01/01/2018 - - DEC173370DR18..... p.695

07.02.18. DR19

2018

Décision portant délégation de signature à M. Eric RICARD, directeur de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/02/2018 - - DEC180657DR19..... p.697
Décision portant délégation de signature à M. Gilbert LEVITT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme - 09/02/2018 - - DEC180658DR19..... p.699
Décision portant délégation de signature à M. Paolo BELLINGERI, directeur de l'unité FR3335 intitulée Fédération de recherche Normandie mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/02/2018 - - DEC180659DR19..... p.701
Décision portant délégation de signature à M. Thierry DE LA RUE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3335 intitulée Fédération de recherche Normandie mathématiques - 09/02/2018 - - DEC180660DR19..... p.703

07.02.19. DR20
2018
Décision portant modification de la décision DEC180197DR20 donnant délégation de signature à M. Florian Lesage pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC) - 02/02/2018 - - DEC180540DR20..... p.704
Décision portant délégation de signature à Mme Jocelyne Bret, administratrice financière du Bureau des Affaires Générales, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Debosque, délégué régional de la délégation Côte d'Azur (DR20) - 02/02/2018 - - DEC180569DR20..... p.705
Décision portant délégation de signature à M. Robert Staraj, directeur de l'unité UMR7248 intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/01/2018 - - DEC180180DR20..... p.706
Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Ribero pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7248 intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT) - 15/01/2018 - - DEC180199DR20..... p.708
07.02.20. Administration centrale
2018
Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) - 27/02/2018 - - DEC180764DAJ..... p.709
07.02.21. Instituts
2018
Décision portant délégation de signature à M. Jean-Stéphane Dhersin, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions - 01/02/2018 - - DEC180367DAJ..... p.710
Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l¿Institut des Sciences de l¿Ingénierie et des systèmes (INSIS) - 01/02/2018 - - DEC180534DAJ..... p.711
07.03. Décisions - création et renouvellement de structures
07.03.05. DR5
2018
Décision portant création de la FRE n° 2021 intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques, à compter du 1er janvier 2018 - 07/02/2018 - - DEC180313INSHS..... p.714
07.03.06. DR6
2018
Décision portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR n° 3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine - 09/02/2018 - - DEC180056INSHS..... p.715
Décision portant renouvellement de l'unité mixte internationale UMI2958 intitulée GEORGIATECH-CNRS (GEORGIATECH) - 06/02/2018 - - DEC180060INSIS..... p.716
07.03.08. DR8
2018
Décision portant prolongation de l'unité mixte de service n°2268 intitulée Juriscope - Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone. - 14/02/2018 - - DEC180268INSHS..... p.717
Décision portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3462-PELAGIS - 23/02/2018 - - DEC180020INEE..... p.718
07.03.12. DR13
2018
Décision portant modification de la décision DEC180117INC du 19 janvier 2018 - 30/01/2018 - - DEC180465INC..... p.719

07.03.15. DR16
2018
Décision portant modification de la décision DEC172979INSMI portant création de l'unité mixte internationale n°3494 intitulée Indo-French Center for Applied Mathematics (IFCAM - 21/02/2018 - - DEC180566INSMI..... p.721
07.03.22. Decisions collectives
2018
Décision portant renouvellement de l'unité mixte de recherche intitulée "Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO)" - UMR7294 - 26/01/2018 - - DEC180446DGDS..... p.723
Décision portant création de l'unité de service et de recherche intitulée "USR PROGEDO" - USR2006 - 26/01/2018 - - DEC180452DGDS..... p.724
07.04. Décisions tarifaires
07.04.01. DR1 - Paris-Villejuif
2018
Décision relative au tarif des produits de l¿unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM) - 09/02/2018 - - DEC180648DR01..... p.725
07.04.04. DR4
2018
Décision commune relative au tarif des produits de Géosciences Paris-Sud (UMR8148) et du Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (UMR8212) - 20/02/2018 - - DEC180782DR04..... p.728
Décision relative au tarif des produits du laboratoire de l'Accélérateur Linéaire (UMR8607) à Orsay - 07/02/2018 - - DEC180580DR04..... p.734
07.04.07. DR7
2018
Décision relative au tarif des produits de l'unité USR6402 intitulée Centre de calcul de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules - 15/02/2018 - - DEC180716DR07..... p.737
07.04.08. DR8
07.04.08.09. 2017
Décision relative au tarif des produits de la vente de vestes Sherpa portant le logo de l'OSUC par l'entité UMS3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre - 30/11/2017 - - DEC180273DR08..... p.739
Décision relative au tarif des prestations de la plateforme Accélérateur Pelletron 3MV de l'unité UPR3079 intitulée CEMHTI - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation - 26/12/2017 - - DEC180274DR08..... p.740
07.04.12. DR13
07.04.12.09. 2017
UMS3426 BIOCAMPUS MONTPELLIER PLATEFORME ANIMALERIE DROSOPHILE - 16/11/2017 - - DEC173021DR13..... p.741
UMS3426 BioCampus Montpellier-Plateforme de Vectorologie de Montpellier (PVM) - 19/02/2018 - - DEC180760DR13..... p.743
UMS3282 OREME PLATEFORME DE GEOCHIMIE AETE-ISO - 07/11/2017 - - DEC172870DR13..... p.745
2018
UPR8521 PROMES PLATEFORME DE CARACTERISATION DES MATERIAUX (PCM) - 02/03/2018 - - DEC180931DR13..... p.747
07.04.19. DR20

07.04.19.09. 2017

Décision relative au tarif des produits de l'unité IPMC (Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire) - UMR7275 - intitulée « Tarification des prestations du service de Génomique Fonctionnelle de l'UMR7275 ». - 15/12/2017 - - DEC173234DR20..... p.749

Tarification des prestations de la plateforme de Cytométrie de l'iBV - UMR7277 - 13/12/2017 - - DEC173230DR20..... p.751

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1 - Paris-Villejuif

2018

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7597 intitulée «Histoire des Théories Linguistiques » (HTL) - 27/02/2018 - - DEC180813DR01..... p.753

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8243 intitulée « Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF)» - 12/02/2018 - - DEC180604DR01..... p.755

07.06.02. DR2

2018

Décision modificative de la décision portant création de l'unité propre de service UPS2000 intitulée « Centre national de compétences en Nanosciences (C¿Nano) » - 07/02/2018 - - DEC180064INP..... p.757

07.06.06. DR6

2018

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR) - 31/01/2018 - - DEC180225DR06..... p.758

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7563 intitulée LEMTA - 26/01/2018 - - DEC180444DR06..... p.759

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7039 intitulée CRAN - 02/01/2018 - - DEC180530DR06..... p.760

07.06.07. DR7

2018

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR2005 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne (MSH - LSE) - 19/01/2018 - - DEC180315DR07..... p.762

07.06.08. DR8

07.06.08.09. 2017

Décision portant création d'une régie de recettes auprès de l'OSUC, UMS3116, Observatoire des Sciences de l'Univers et nomination du régisseur - 11/12/2017 - - DEC180272DR08..... p.763

2018

Décision modificative de la décision collective DEC171290DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement des unités propres de service - 08/02/2018 - - DEC180489INSB..... p.765

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" - CEMHTI - 15/02/2018 - - DEC180738DR08..... p.766

07.06.15. DR16

2018

Décision fixant les situations d¿emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l¿indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l¿année 2018 dans les unités de l¿institut de Physique. - 22/02/2018 - - DEC180779INP..... p.768

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 19/02/2018 - - DEC180751SGCN..... p.769

07.06.18. DR19

2018

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme - 07/02/2018 - - DEC180624DR19..... p.772

Décision portant création d¿un conseil de laboratoire au sein de l¿unité UMR6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière - 23/02/2018 - - DEC180848DR19..... p.773

07.06.19. DR20

2018

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR10 intitulée Centre de Recherche sur l'Hétéro-épitaxie et ses applications (CRHEA) - 02/02/2018 - - DEC180536DR20..... p.774

07.06.20. Administration centrale

2018

Décision portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS - 15/02/2018 - - DEC180707DAJ..... p.775

Décision relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs de recherches du CNRS au titre de l'année 2018 - 15/02/2018 - - DEC180602DRH..... p.785

Décision donnant délégation de pouvoir au directeur délégué aux achats et à l'innovation pour les achats destinés à la contribution du CNRS à l'ESS ERIC - 23/01/2018 - - DEC180405DAJ..... p.786

07.06.21. Instituts

2018

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2018 dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement - 27/02/2018 - - DEC180873INEE..... p.787

Décision fixant les situations d¿emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l¿indemnisation et à la compensation au titre des sujétions et astreintes au titre de l¿année 2018 dans les unités de l¿Institut National des Sciences de l¿Univers (INSU) - 19/02/2018 - - DEC180643INSU..... p.792

Décision portant nomination de Mme Magalie Couffignal aux fonctions de directrice adjointe administrative de l¿Institut des Sciences de l¿Ingénierie et des systèmes (INSIS) - 31/01/2018 - - DEC180533DAJ..... p.805

DEC180191DAJ

Décision fixant le calendrier de l'élection au conseil scientifique du CNRS

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au Conseil scientifique du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001ELEC du 23 février 2010 modifiée fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection au conseil scientifique du CNRS ;

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DECIDE :

Art. 1er - Objet

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 9 février 2010 susvisé, la présente décision fixe le calendrier des opérations électorales pour l'élection au conseil scientifique du CNRS.

Art. 2. - Listes électorales

2.1 - La liste électorale provisoire de l'élection au conseil scientifique du CNRS est consultable du **28 février au 27 mars 2018.**

2.2 - La date limite de réception des réclamations sur la liste électorale provisoire est fixée au **22 mars 2018**

2.3 - La liste électorale définitive est arrêtée le **5 avril 2018** par le président-directeur général du CNRS. Elle est consultable à compter du **9 avril 2018**.

Art. 3. - Candidatures

3.1 - Les dates limites de réception des éléments constitutifs des candidatures individuelles des collèges A1, A2, B1 et B2 sont fixées :

- pour les formulaires de candidature et les curriculums vitae au **23 avril 2018,**
- pour les professions de foi au **25 avril 2018.**

3.2 - Les dates limites de réception des éléments constitutifs des listes de candidats du collège C sont fixées :

- pour les listes de candidats et les accords individuels des candidats au **23 avril 2018,**
- pour les professions de foi au **25 avril 2018.**

3.3 - La réunion de la commission électorale statuant sur la validation des candidatures individuelles et des candidatures sur liste est fixée au **27 avril 2018.**

3.4 - La date limite de défaillance d'un candidat d'une liste, prévue à l'article 11.2 de l'arrêté susvisé, est fixée au **27 avril 2018.**

Art. 4. - Période de vote

4.1 – La date limite de demande de remplacement de matériel de vote est fixée **au 24 juin 2018,**

4.2 – La date limite de réception des votes est fixée **au 9 juillet 2018,**

4.3 – La date de dépouillement est fixée au **10 juillet 2018**.

Art.5. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ-pôle Conseil d'administration, ressources, élections - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16), ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS : www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Paris, le 25 janvier 2018

Le Président - Directeur général

Antoine PETIT

DEC180752DAJ

Décision fixant la composition d'une commission électorale pour l'élection au conseil scientifique du CNRS

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL,

Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élections au conseil scientifique du CNRS ;

Vu la décision n° DEC172226DAJ du 21 juillet 2017 portant fin de fonctions et nomination de Mme Catherine Delpech, aux fonctions de responsable du pôle Conseil d'administration, Ressources et Elections (CARE) - déléguée pour les élections à la direction des affaires juridiques ;

DECIDE :

Art. 1 - En application de l'article 5 de l'arrêté du 9 février susvisé, il est créé une commission électorale pour l'élection au conseil scientifique du CNRS.

Art. 2 - La commission électorale est placée sous la présidence de la déléguée pour les élections.

Art. 3 - La commission électorale comprend :

3.1. - Au titre des représentants des fédérations syndicales de fonctionnaires des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur :

SGEN-CFDT

Yannick BOURLES	Titulaire
Philippe BLANC	Suppléant

FSU

Patrick MONFORT	Titulaire
Claire LACOUR	Suppléante

SNPREES-FO

Guy MOURET	Titulaire
Caroline ZIMMER	Suppléante

SNPTES

Rodolphe DEFIOLLE	Titulaire
Thomas JEAN-JOSEPH	Suppléant

SNTRS-CGT

Marc REGNY-DEMERY	Titulaire
Lorena KLEIN	Suppléante

SUD Recherche EPST

Jean-François KIEFFER	Titulaire
Maud CORDRAY	Suppléante

3.2. - Au titre de l'administration :

Membres titulaires

Maud BRIGANT	SGCN
Sébastien CABARET	INSB
Catherine DELPECH	Déléguée pour les élections
Sabine QUERBOUET	DRH
Maria GOMEZ	INC
Adeline NAZARENKO	INS2I

Membres suppléants

Florence COLOMBO	INSHS
Françoise GAUDY	IN2P3
Thierry LAUPEN-ABON	SGCN
Gaëtan PAULHAN	INP
Oriane PEAULT	DRH
Zoubeir ZADVAT	INSMI

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS DAJ/CARE 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Paris, le19 février 2018

Antoine PETIT

DEC180190DAJ

Décision portant modification de la décision n°DEC100001ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection au conseil scientifique du CNRS

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001ELEC du 23 février 2010 modifiée fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection au conseil scientifique du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100168DAJ du 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DÉCIDE :

Art. 1er

Le deuxième alinéa de l'article 2 de la décision n°DEC100001ELEC susvisée est modifié comme suit :

« *L'organisation et le déroulement de l'élection au conseil scientifique du CNRS sont assurés par le pôle Conseil d'administration, Ressources, Elections (CARE) de la direction des affaires juridiques* ».

Art. 2

Dans la décision n°DEC100001ELEC susvisée, les sigles « CNRS/SECA » et « SECA » sont remplacées par les sigles « CNRS/CARE » et « CARE ».

Art. 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS et consultable au siège du CNRS DAJ/CARE, 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS.

Paris, le 25 janvier 2018

Le Président - Directeur général

Antoine PETIT

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Le président-directeur général
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC180753DAJ

Décision fixant la composition d'une commission électorale pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100003ELEC du 23 février 2010 modifiée fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

Vu la décision n° DEC172226DAJ du 21 juillet 2017 portant fin de fonctions et nomination de Mme Catherine Delpech, aux fonctions de responsable du pôle Conseil d'administration, Ressources et Elections (CARE) - déléguée pour les élections à la direction des affaires juridiques ;

DECIDE :

Art. 1 - En application de l'article 4 de la décision n°DEC100003SGCN susvisée, il est créé une commission électorale pour les élections aux conseils scientifiques d'institut du CNRS.

Art. 2 - La commission électorale est placée sous la présidence de la déléguée pour les élections.

Art. 3 - La commission électorale comprend :

3.1. - Au titre des représentants des fédérations syndicales de fonctionnaires des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur :

SGEN-CFDT

Yannick BOURLES	Titulaire
Philippe BLANC	Suppléant

FSU

Patrick MONFORT	Titulaire
Claire LACOUR	Suppléante

SNPREES-FO

Guy MOURET	Titulaire
Caroline ZIMMER	Suppléante

SNPTES

Rodolphe DEFIOLLE	Titulaire
Thomas JEAN-JOSEPH	Suppléant

SNTRS-CGT

Marc REGNY-DEMERY	Titulaire
Lorena KLEIN	Suppléante

SUD Recherche EPST

Jean-François KIEFFER	Titulaire
Maud CORDRAY	Suppléante

3.2. - Au titre de l'administration :

Membres titulaires

Maud BRIGANT	SGCN
Sébastien CABARET	INSB
Catherine DELPECH	Déléguée pour les élections
Sabine QUERBOUET	DRH
Maria GOMEZ	INC
Adeline NAZARENKO	INS2I

Membres suppléants

Florence COLOMBO	INSHS
Françoise GAUDY	IN2P3
Thierry LAUPEN-ABON	SGCN
Gaëtan PAULHAN	INP
Oriane PEAULT	DRH
Zoubeir ZADVAT	INSMI

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS DAJ/CARE 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Paris, le 19 février 2018

Antoine PETIT

DEC180192DAJ

Décision fixant le calendrier de l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100003ELEC du 23 février 2010 modifiée fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DECIDE :

Art. 1er - Objet

Conformément à l'article 3 de la décision n° DEC100003SGCN susvisée, la présente décision fixe le calendrier des élections aux conseils scientifiques d'institut du CNRS.

Art. 2 - Listes électorales

2.1. - Les listes électorales provisoires des élections aux conseils scientifiques du CNRS sont consultables du **28 février au 27 mars 2018.**

2.2. - La date limite de réception des réclamations sur les listes électorales provisoires est fixée au **22 mars 2018.**

2.3. - Les listes électorales définitives sont arrêtées le **5 avril 2018** par le président-directeur général du CNRS. Elles sont consultables à compter du **9 avril 2018**.

Art. 3 - Candidatures

3.1 - Les dates limites de réception des éléments constitutifs des candidatures individuelles des collèges A1, A2, B1 et B2 sont fixées :

- pour les formulaires de candidature et les curriculums vitae au **23 avril 2018,**
- pour les professions de foi au **25 avril 2018.**

3.2 - Les dates limites de réception des éléments constitutifs des listes de candidats du collège C sont fixées :

- pour les listes de candidats et les accords individuels des candidats au **23 avril 2018,**
- pour les professions de foi au **25 avril 2018.**

3.3 - La réunion de la commission électorale statuant sur la validation des candidatures individuelles et des candidatures sur liste est fixée au **27 avril 2018.**

3.4 - La date limite de défaillance d'un candidat d'une liste, prévue à l'article 11.2 de l'arrêté susvisé, est fixée au **27 avril 2018.**

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Art. 4 - Période de vote

4.1 – La date limite de demande de remplacement de matériel de vote est fixée **au 24 juin 2018,**

4.2 – La date limite de réception des votes est fixée **au 9 juillet 2018,**

4.3 – La date de dépouillement est fixée au **10 juillet 2018.**

Art. 5- Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ-pôle Conseil d'administration, ressources, élections-3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16), ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Paris, le 25 janvier 2018

Le Président - Directeur général

Antoine PETIT

DEC180193DAJ

Décision portant modification de la décision n°DEC100003ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100003ELEC du 23 février 2010 modifiée fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100168DAJ du 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DÉCIDE :

Art. 1er

Le deuxième alinéa de l'article 2 de la décision n°DEC100003ELEC du 23 février 2010 susvisée est modifié comme suit :

« *L'organisation et le déroulement de l'élection aux conseils scientifiques d'institut sont assurés par le pôle Conseil d'administration, Ressources, Elections (CARE) de la direction des affaires juridiques* ».

Art. 2

Dans la décision n° DEC100003ELEC susvisée, les sigles « CNRS/SECA » et « SECA » sont remplacées par les sigles « CNRS/CARE » et « CARE ».

Art. 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS et consultable au siège du CNRS DAJ/CARE, 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS.

Paris, le 25 janvier 2018

Le Président - Directeur général

Antoine PETIT

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173227DRH

Décision portant modification de la Commission de Réforme du Centre National de la Recherche Scientifique

LA PRESIDENTE,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat en son article 35,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre National de la recherche scientifique,

Vu l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

Vu l'arrêté du 1er septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections des membres des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

Vu la décision DEC150878DRH du 20 mars 2015 relative à la Commission de Réforme

DECIDE :

Article 1

La décision DEC150878DRH est complétée ainsi qu'il suit :

1. **Représentant des personnels, titulaires :**

   Monsieur Maurad Hamaïdi, en remplacement de Madame Patricia Combier représentant du corps des Assistants Ingénieurs,

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Anne Peyroche

DEC173227DRH

Décision portant modification de la Commission de Réforme du Centre National de la Recherche Scientifique

LA PRESIDENTE,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat en son article 35,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre National de la recherche scientifique,

Vu l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

Vu l'arrêté du 1er septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections des membres des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

Vu la décision DEC150878DRH du 20 mars 2015 relative à la Commission de Réforme

DECIDE :

Article 1

La décision DEC150878DRH est complétée ainsi qu'il suit :

1. **Représentant des personnels, titulaires :**

   Monsieur Maurad Hamaïdi, en remplacement de Madame Patricia Combier représentant du corps des Assistants Ingénieurs,

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 JAN. 2018

Anne Peyroche

P/o

Le Directeur général délégué aux ressources

Christophe COUDROY

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173133DRH

Décision portant modification de la Commission de Réforme du Centre National de la Recherche Scientifique

LA PRESIDENTE,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat en son article 35,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre National de la recherche scientifique,

Vu l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

Vu l'arrêté du 1er septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections des membres des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

Vu la décision DEC150878DRH du 20 mars 2015 relative à la Commission de Réforme

DECIDE :

La décision DEC150878DRH est complétée ainsi qu'il suit :

1. **Représentant des personnels, titulaires :**

   Madame Elodie Rivola, en remplacement de Monsieur Pierre Yves Canto représentant du corps des Techniciens de Recherche,

   Madame Cécile Saintot, en remplacement de Monsieur Jean Pennors représentant du corps des Techniciens de Recherche

2. **Représentant des personnels, suppléants :**

   Madame Nathalie Guillory, en remplacement de Madame Edwige Buttet représentant du corps des Techniciens de Recherche,

   Monsieur Pascal Friedmann, en remplacement de Madame Marie-Noëlle Gidon Roumani représentant du corps des Techniciens de Recherche,

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 DEC. 2017

Anne Peyroche

Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 45 35
F. 01 44 96 49 94

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173133DRH

Décision portant modification de la Commission de Réforme du Centre National de la Recherche Scientifique

LA PRESIDENTE,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat en son article 35,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre National de la recherche scientifique,

Vu l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

Vu l'arrêté du 1er septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections des membres des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

Vu la décision DEC150878DRH du 20 mars 2015 relative à la Commission de Réforme

DECIDE :

La décision DEC150878DRH est complétée ainsi qu'il suit :

1. **Représentant des personnels, titulaires :**

   Madame Elodie Rivola, en remplacement de Monsieur Pierre Yves Canto représentant du corps des Techniciens de Recherche,

   Madame Cécile Saintot, en remplacement de Monsieur Jean Pennors représentant du corps des Techniciens de Recherche

2. **Représentant des personnels, suppléants :**

   Madame Nathalie Guillory, en remplacement de Madame Edwige Buttet représentant du corps des Techniciens de Recherche,

   Monsieur Pascal Friedmann, en remplacement de Madame Marie-Noëlle Gidon Roumani représentant du corps des Techniciens de Recherche,

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Anne Peyroche

DEC 180055DSFIM
Décision acceptant la libéralité consentie par Mme Krerowicz née Oganowska

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de legs ;

Considérant le testament olographe en date du 3 avril 2001 de Madame Krerowicz née Oganowska aux termes duquel cette dernière a désigné le CNRS légataire universel.

Considérant l'état des forces et des charges de la succession à la date du décès du testateur et mis à jour le 1er décembre 2017,

DECIDE :

Article 1er – Est accepté, sous réserve que les conclusions de l'enquête administrative ne révèlent pas d'opposition de la part d'éventuels héritiers du défunt et que l'actif soit supérieur au passif, la libéralité consentie par Mme Krerowicz née Oganowska.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Antoine Petit

DEC180925DR01

Décision portant nomination de Mme Aurore GELIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie

Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr
7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie et nommant Mme Joëlle WIELS en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité[1] en date du 19 juin 2017 ;

Considérant que **Mme Aurore GELIN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 15 au 17 novembre, puis du 13 au 15 décembre 2017,

DECIDE :

Article 1er : **Mme Aurore GELIN,** TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie, à compter du 16 décembre 2017.

Mme Aurore GELIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

[1] Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Aurore GELIN** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 27 décembre 2017

La directrice de l'UMR8126
Joëlle WIELS

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Sylvain-Karl GOSSELET

Visa de Sylvie RETAILLEAU, présidente de l'Université Paris-Sud

UNIVERSITÉ PARIS SUD
PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex

DEC173195INSB

Décision portant nomination de M. Domenico LIBRI aux fonctions de chargé de mission

www.cnrs.fr
Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

M. Domenico LIBRI, Directeur de Recherche de 1ère classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 21, Génétique, Génomique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Domenico LIBRI demeure affecté à l'Institut Jacques Monod (IJM - UMR7592) situé à Paris.

Article 2

Du 1er janvier au 31 décembre 2018, M. Domenico LIBRI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif (DR1).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 DEC. 2017

Anne Peyroche

DEC173200INSB

Décision portant nomination de Mme Armelle LETURQUE aux fonctions de chargée de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

www.cnrs.fr
Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

Mme Armelle LETURQUE, Directrice de Recherche de 1ère classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 24, Physiologie, Vieillissement, Tumorigenèse.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Armelle LETURQUE demeure affectée au Centre de Recherche des Cordeliers (U1138) situé à Paris.

Article 2

Du 1er janvier au 31 décembre 2018, Mme Armelle LETURQUE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif (DR1).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 DEC. 2017

Anne Peyroche

DEC173201INSB

Décision portant nomination de Mme Brigitte RENÉ aux fonctions de chargée de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

www.cnrs.fr
Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

Mme Brigitte RENÉ, Chargée de Recherche de classe normale au CNRS est nommée chargée de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 28, Pharmacologie, Bio-ingénierie.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Brigitte RENÉ demeure affectée au Laboratoire de Biologie et Pharmacologie Appliquée (LBPA - UMR8113) situé à Cachan.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, Mme Brigitte RENÉ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif (DR1).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 DEC. 2017

Anne Peyroche

DEC172706DR01

Décision portant nomination de M. Olivier ROULEAU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE)

Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr
7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 nommant M. Michel LATROCHE directeur de l'unité UMR7182 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie-Recherche option Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules, délivré à **M. Olivier ROULEAU** le 08 février 2017 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 8 décembre 2017.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Olivier ROULEAU, IE1C, est renouvelé comme personne compétente en radioprotection jusqu'à la date d'expiration de son attestation, soit le 30 août 2022.

Article 2 : Missions[1]

M. Olivier ROULEAU exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

[1] [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Olivier ROULEAU** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 10 janvier 2018

Le directeur d'unité
Michel LATROCHE

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale
en charge du service mutualisé d'Ile-de-France

Visa de Olivier MONTAGNE, président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Frédéric Gervais

Vice-président du Conseil d'administration,
Président par intérim

DEC172507INSHS

Décision portant nomination de Mme Brigitte TAMBRUN-KRASKER aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8584 intitulée *Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes*

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8584 intitulée Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes et nommant M. Olivier Boulnois directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC142834INSHS du 23 janvier 2015 portant nomination de M. de Franceschi comme directeur du LEM, à compter du 1er janvier 2015 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Brigitte TAMBRUN-KRASKER, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er janvier 2018, pour la durée fixée dans la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La présidente
Anne Peyroche

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173220INSB

Décision portant nomination de Mme Claudine MEDIGUE aux fonctions de chargée de mission

www.cnrs.fr
Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Claudine MEDIGUE, Directrice de Recherche de 1ère classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet le suivi des actions liées à la bioinformatique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Claudine MEDIGUE demeure affectée à l'UMR8030 Génomique métabolique, situé à Evry.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 DEC. 2017

Anne Peyroche

DEC173226INSB

Décision portant nomination de M. Pierre-Paul VIDAL aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

www.cnrs.fr
Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

M. Pierre-Paul VIDAL, Directeur de Recherche de classe exceptionnelle au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet le suivi du domaine du biomédical.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre-Paul VIDAL demeure affecté au laboratoire Cognition and Action Group (COGNAC-G - UMR8257) situé à Paris.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, M. Pierre-Paul VIDAL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif (DR1).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 DEC. 2017

Anne Peyroche

DEC180924DR01

Décision portant nomination de Mme Catherine DURIEU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie

Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr
7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie et nommant Mme Joëlle WIELS en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité[1] en date du 19 juin2017 ;

Considérant que **Mme Catherine DURIEU** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 15 au 17 novembre, puis du 13 au 15 décembre 2017,

DECIDE :

Article 1er : **Mme Catherine DURIEU,** IEHC, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie, à compter du 16 décembre 2017.

Mme Catherine DURIEU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

[1] Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Catherine DURIEU** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 27 décembre 2017

La directrice de l'UMR8126
Joëlle WIELS

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Sylvain-Karl GOSSELET

Visa de Sylvie RETAILLEAU, présidente de l'Université Paris-Sud

UNIVERSITÉ PARIS SUD
PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex

DEC180185INSB

Décision portant nomination de M. Pierre-Paul VIDAL aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

www.cnrs.fr
Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

M. Pierre-Paul VIDAL, Directeur de Recherche de classe exceptionnelle au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet le suivi du domaine Biomédical.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre-Paul VIDAL demeure affecté au laboratoire Cognition and Action Group (COGNAC G - UMR8257) situé à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le – 8 JAN 2018

Anne Peyroche

Le Directeur général délégué aux ressources

Christophe COUDROY

DEC180257INS2I

Décision portant nomination de Mme Isabelle FANTONI aux fonctions de chargée de mission

LA PRESIDENTE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°162795INS2I du 10 février 2017 portant nomination de Mme Isabelle FANTONI aux fonctions de chargée de mission ;

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

Mme Isabelle FANTONI, directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès de la Présidente du CNRS, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la thématique « Robotique ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Isabelle FANTONI, demeure affectée au Laboratoire des Sciences du Numérique à Nantes (LS2N) – UMR6004 – Nantes.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, Mme Isabelle FANTONI, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2018

Anne Peyroche

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180259INS2I

Décision portant nomination de M. Stéphane VIALETTE aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°162799INS2I du 10 février 2017 portant nomination de M. Stéphane VIALETTE aux fonctions de chargé de mission ;

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

M. Stéphane VIALETTE, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la Présidente du CNRS, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la thématique « Algorithmes ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Stéphane VIALETTE, demeure affecté au Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge (LIGM) – UMR8049 – Marne-la-Vallée.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, M. Stéphane VIALETTE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2018

Anne Peyroche

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173054INSHS

Décision nomination de M. Jean-Marc Tallon directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment de l'unité mixte de recherche n°8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques et nommant M. Luc Behaghel directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC171846INSHS en date du 8 août 2017 portant nomination de M. Jean-Marc Tallon aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

M. Jean-Marc Tallon, Directeur de recherche de classe exceptionnelle au CNRS est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1er janvier 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 JAN. 2018

La présidente

Anne Peyroche

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173111IN2P3

Décision portant nomination de Mme Chiara Caprini aux fonctions de directrice du groupement de recherche en partenariat n°2005 intitulé Ondes gravitationnelles.

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161233DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création du groupement de recherche intitulé Ondes gravitationnelles ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'université Paris Diderot;

Vu l'avis du comité scientifique du groupement ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Chiara Caprini, chargée de recherche de classe normale, est nommée directrice du groupement de recherche intitulé Ondes gravitationnelles n° de code 2005 pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/12/17

La présidente
Anne Peyroche

DEC173189INSB

Décision portant nomination de Mme Nathalie LERESCHE aux fonctions de chargée de mission

www.cnrs.fr
Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Nathalie LERESCHE, Directrice de Recherche de 1ère classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet le suivi des Neurosciences.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nathalie LERESCHE demeure affectée à l'Institut de Neurosciences de Paris-Seine (INPS - UMR8246) situé à Paris.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, Mme Nathalie LERESCHE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR2).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 DEC. 2017

Anne Peyroche

DEC173237CNPS

Décision portant nomination de Mme Frédérique MAZE-CORADIN aux fonctions de chargée de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique.

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

Madame Frédérique MAZE-CORADIN, ingénieure de recherche au CNRS (IR2), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Paris B, est nommée chargée de mission auprès du délégué général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet la prévention du risque chimique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Frédérique MAZE-CORADIN demeure affectée à la délégation Paris B, 16 rue Pierre et Marie Curie, 75005 Paris.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, Mme Frédérique MAZE-CORADIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 DEC. 2017

Anne Peyroche

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173254INSB

Décision portant nomination de M. Sidney WIENER aux fonctions de chargé de mission

www.cnrs.fr
Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

M. Sidney WIENER, Directeur de Recherche de 1ère classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet le suivi des actions liées aux affaires internationales.

Pour l'exercice de cette mission, M. Sidney WIENER demeure affecté à l'UMR7241 (Centre interdisciplinaire de recherche en biologie - CIRB), à Paris.

Article 2

Du 1er janvier au 31 décembre 2018, M. Sidney WIENER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR2).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 DEC. 2017

Anne Peyroche

DEC172799INSB

Décision portant nomination de M. Pierre NETTER aux fonctions de chargé de mission

www.cnrs.fr
Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152386DAJ du 18 décembre 2015 portant délégation de signature à Madame Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science ;

DECIDE :

Article 1er

M. Pierre NETTER, Professeur émérite à l'Université Pierre et Marie Curie, est nommé chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'institut des sciences biologiques, du 1er septembre 2017 au 31 décembre 2018.

Il aura en charge l'expertise scientifique des actions de communication et le suivi de l'actualité scientifique de l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre NETTER demeure affecté à l'Institut de Biologie Paris-Seine (IPBS - FR3631) situé à Paris et assurera une permanence tous les jeudis à l'Institut des Sciences Biologiques (INSB - INS1630).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 OCT. 2017

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC173273INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Dana Rappoport, directrice, de M. Jérôme Samuel, directeur adjoint, et nomination de M. Rémy Madinier aux fonctions de directeur par intérim, et de Mme Vanina Bouté et M. Mathieu Guérin aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE)

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE) et nommant Mme Bénédicte Brac de la Perrière, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC150004INSHS en date du 4 février 2015 portant nomination de Mme Dana Rappoport aux fonctions de directrice et de M. Jérôme Samuel aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Dana Rappoport, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1er février 2018.

II. A compter de cette même date, M. Rémy Madinier, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2018.

III. Il est mis fin aux fonctions de M. Jérôme Samuel, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1er février 2018.

IV. A compter de cette même date, Mme Vanina Bouté, Maître conférences à l'université de Picardie Jules Verne et M. Mathieu Guérin, Maître de conférences à l'INALCO, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180066INSB

Décision portant nomination de M. Laurent Sachs aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7221 intitulée « Évolution des régulations endocriniennes »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7221 intitulée « Evolution des régulations endocriniennes » ;

Vu la décision DEC172176INSB en date du 17 juillet 2017 portant nomination de M. Laurent Sachs aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis du partenaire ;

DECIDE :

Article 1er

À compter du 25 janvier 2018, M. Laurent Sachs, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173404INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Bruno Belhoste, directeur, de Mme Isabelle Pantin, directrice adjointe, et nomination de Mme Claire Zalc aux fonctions de directrice par intérim et de M. Jean-Luc Chappey aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC) et nommant M. Christophe Charle, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC141802INSHS en date du 21 juillet 2014 portant nomination de M. Bruno Belhoste aux fonctions de directeur, et de Mme Isabelle Pantin aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC) ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Bruno Belhoste, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1er février 2018.

II. A compter de cette même date, Mme Claire Zalc, Directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2018.

III. Il est mis fin aux fonctions de Mme Isabelle Pantin, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1er février 2018.

IV. A compter de cette même date, M. Jean-Luc Chappey, Maître de conférences à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

www.cnrs.fr
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180703INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Isabelle Kalinowski, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris et nommant M. Michel Espagne, directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Michel Espagne, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 25 janvier 2018.

II. A compter de cette même date, Mme Isabelle Kalinowski, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180635INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Roberto Casati, directeur par intérim et de Mme Frédérique de Vignemont, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8129 intitulée Institut Jean-Nicod

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8129 intitulée Institut Jean-Nicod et nommant M. François Recanati, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. François Recanati, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 25 janvier 2018.

II. A compter de cette même date, M. Roberto Casati, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2018.

III. A compter de cette même date, Mme Frédérique de Vignemont, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180573INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Bruno KARSENTI et nomination de Mme Eve CHIAPELLO, directrice par intérim et M. Yannick BARTHE, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8178 intitulée Institut Marcel Mauss.

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8178 intitulée Institut Marcel Mauss et nommant M. Albert Ogien, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC173177INSHS en date du 4 janvier 2018 portant nomination de M. Bruno Karsenti aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;
Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Bruno Karsenti, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1er février 2018.

II. A compter de cette même date, Mme Eve Chiapello, Directrice d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, est nommée directrice par intérim et M. Yannick Barthe, Directeur de recherche au CNRS est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **15 FEV. 2018**

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180490INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Patrick Tabeling et nomination par intérim de Mme Catherine Villard aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service pour la plateforme technologique de l'IPGG (UMS3750)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité mixte de service n°3750 intitulée « Unité mixte de service pour la plateforme technologique de l'IPGG » et nommant M. Patrick Tabeling directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil stratégique de l'unité ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Catherine Villard, DR au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1er février 2018 pour une période de six mois, en remplacement de M. Patrick Tabeling admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173188INSB

Décision portant nomination de M. Sébastien THOMINE aux fonctions de chargé de mission

www.cnrs.fr
Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

M. Sébastien THOMINE, Directeur de Recherche de 2ème classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 23, Biologie intégrative végétale.

Pour l'exercice de cette mission, M. Sébastien THOMINE demeure affecté à l'Institut de Biologie Intégrative (I2BC - UMR9198) situé à Gif sur Yvette.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, M. Sébastien THOMINE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Sud (DR4).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 DEC. 2017

Anne Peyroche

DEC173261INP

Décision portant nomination de Monsieur Grégory Chaboussant aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR12 intitulée « Laboratoire Léon Brillouin (LLB) »

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142120DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR12 intitulée « Laboratoire Léon Brillouin (LLB) » et nommant Madame Christiane Alba-Simionesco directrice de cette unité ;

Vu l'avis du CEA ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 13 octobre 2017 ;

DECIDE :

Article 1er

Monsieur Grégory Chaboussant, chargé de recherche de classe normale au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2018, en remplacement de Monsieur Alain Menelle appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 FEV. 2018

Le Président - directeur général
Antoine Petit

DEC173260INP

Décision portant nomination de Monsieur Éric Eliot aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR12 intitulée « Laboratoire Léon Brillouin (LLB) »

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142120DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR12 intitulée « Laboratoire Léon Brillouin (LLB) » et nommant Madame Christiane Alba-Simionesco directrice de cette unité ;

Vu l'avis du CEA ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 13 octobre 2017 ;

DECIDE :

Article 1er

Monsieur Éric Eliot, chercheur au CEA, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 30 juin 2018, en remplacement de Madame Christiane Alba-Simionesco appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 FEV. 2018

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC180121INSIS

Décision portant nomination par intérim de M. Laurent FRIBOURG aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3311 intitulée Institut Farman.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142124DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3311 intitulée Institut Farman et nommant M. Florian DE VUYST directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1er

M Laurent FRIBOURG, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche intitulée Institut Farman n° de code FR3311 à compter du 25 janvier et ce jusqu'au 1er aout 2018, en remplacement de M. Florian DE VUYST, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06 février 2018

Le président-directeur général
Antoine PETIT

DEC180222INSB

Décision portant nomination de Mme Brigitte RENÉ aux fonctions de chargée de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

www.cnrs.fr
Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

Mme Brigitte RENÉ, Chargée de recherche de classe normale au CNRS est nommée chargée de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 28, Pharmacologie, Bio-ingénierie.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Brigitte RENÉ demeure affectée au Laboratoire de Biologie et Pharmacologie Appliquée (LBPA - UMR8113) situé à Cachan.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, Mme Brigitte RENÉ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris IDF Sud (DR4).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le – 8 JAN. 2018

Anne Peyroche
Le Directeur général délégué aux ressources

Christophe COUDROY

DEC173313INSIS

Décision portant nomination de M. Jean-Charles VANEL aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces (LPICM)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces (LPICM) et nommant M. Pere ROCA CABARROCAS directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

M. Jean-Charles VANEL, Ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 25 janvier et jusqu'au 1 aout 2018, en remplacement de M. Costel COJOCARU.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06 février 2018

Le président-directeur général
Antoine PETIT

DEC180037INP

Décision portant maitien de Madame Anne Debarre aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171759INP en date du 21 juin 2017 portant nomination de Madame Anne Debarre aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires.

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

Madame Anne Debarre, directrice de recherche au CNRS, est maintenue dans ses fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 30 juin 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 FEV. 2018

Le Président-directeur général
Antoine Petit

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173259INP

Décision portant maintien de Monsieur Djamel Benredjem aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171588INP en date du 18 mai 2017 portant nomination de M. Djamel Benredjem aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires.

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

Monsieur Djamel Benredjem, professeur des universités à l'Université Paris Sud, est maintenu dans ses fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 30 juin 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 FEV. 2018

Le Président-directeur général
Antoine Petit

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173208DAJ
Décision portant cessation de fonction et nomination de Mme Brigitte Perucca aux fonctions de directrice par intérim de l'unité propre de service n°2841 « CNRS Images »

La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC170692DAJ du 15 mai 2017 portant renouvellement de l'unité propre de service n° 2841 intitulée « CNRS Images » ;

Vu la lettre de démission de Madame Anne Brucy en date du 24 novembre 2017 ;

DECIDE :

Art. 1er. – A sa demande, il est mis fin aux fonctions de Madame Anne Brucy, directrice de l'unité propre de service n°2841 « CNRS Images », à compter du 1er janvier 2018.

Art. 2. – A compter de cette même date, Madame Brigitte Perucca est nommée directrice par intérim de l'unité propre de service n°2841 « CNRS Images », en remplacement de Madame Anne Brucy.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017

Anne Peyroche

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC172782INSHS

Décision portant nomination de M. Stéphane TONNELAT aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7218 intitulée *Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement (LAVUE)*

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement (LAVUE) et nommant M. Jean-Pierre LÉVY directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC152775INSHS en date du 21 décembre 2015 portant nomination de Mme Stéphanie VERMEERSCH aux fonctions de directrice de l'unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er
M. Stéphane TONNELAT, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 24 octobre 2017 pour la durée fixée dans la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité, en remplacement de Mme Stéphanie VERMEERSCH, appelée à d'autres fonctions.

Article 2
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 DEC. 2017

La présidente
Anne Peyroche

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173271INSHS

Décision portant nomination de M. Nicolas GOEPFERT aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR n°8096 intitulée Archéologie des Amériques

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8096 intitulée Archéologie des Amériques et nommant M. Grégory PEREIRA directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC171492INSHS en date du 6 juin 2017 portant nomination de M. Nicolas GOEPFERT aux fonctions de directeur adjoint par intérim jusqu'au 31 décembre 2017 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

M. Nicolas GOEPFERT, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er janvier 2018, pour la durée fixée dans la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La présidente
Anne Peyroche

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180597INSHS

Décision portant nomination de Mme Marta Segarra Montaner, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS)

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142117DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création de l'unité mixte de recherche n°8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS) et nommant Mme Anne Berger, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC171790INSHS en date du 4 janvier 2018 portant cessation de fonction et nomination de Mme Marta Segarra Montaner, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Marta Segarra Montaner, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC142117DGDS portant création de l'unité UMR8238.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180561INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle Rivoal, directrice adjointe, et nomination de M. Philippe Gervais-Lambony aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE) ;

Vu la décision DEC172195INSHS en date du 17 juillet 2017 portant nomination de Mme Isabelle Sidéra, directrice de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE) ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Isabelle Rivoal, directrice adjointe de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE), démissionnaire, à compter du 1er février 2018 ;

II. A compter de cette même date, M. Philippe Gervais-Lambony, professeur à l'Université Paris Nanterre, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE), jusqu'au 31 juillet 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 22 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

www.cnrs.fr
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180690INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Claire LAVABRE, directrice et nomination de M. Olivier LE NOÉ, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7220 intitulée Institut des Sciences sociales du Politique.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7220 intitulée Institut des Sciences sociales du Politique et nommant Mme Marie-Claire Lavabre, directrice de cette unité;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Maire-Claire Lavabre, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1er mars 2018.

II. A compter de cette même date, M. Olivier Le Noé, Professeur à l'Université de Paris est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 [illegible] 3
22 [illegible] 8

Le président - directeur général
Antoine Petit

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180126INP

Décision portant nomination de M. Stéphane Guérin aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2017 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

M. Stéphane Guérin, professeur des universités de deuxième classe à l'Université de Bourgogne, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période allant du 25 janvier au 30 juin 2018, en remplacement de M. Guy Millot, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 FEV. 2018

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC180788DR06

Décision portant nomination de Mme Emmeline Rousseau aux fonctions de responsable du service communication de la délégation Centre-Est

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180332DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Emmeline Rousseau, CDD IE CNRS, est nommée, à compter du 26 février 2018, responsable du service communication de la délégation Centre-Est.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, 20 février 2018

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC180057INSB

Décision portant nomination de M. Sylvain Jeandroz aux fonctions de directeur de l'équipe de recherche labellisée n°6003 intitulée « Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161228DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création de l'équipe de recherche labellisée n°6003 intitulée « Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes » ;

Vu la décision DEC172584INSB en date du 15 novembre 2017 portant nomination de M. Sylvain Jeandroz aux fonctions de directeur par intérim de l'équipe de recherche labellisée susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1er

M. Sylvain Jeandroz, Professeur à AgroSup Dijon, est nommé directeur de l'équipe de recherche labellisée susvisée, jusqu'au terme du mandat de la structure.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180068INSB

Décision portant nomination de M. Charles Dumontet aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5286 intitulée « Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5286 intitulée « Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon » et nommant M. Alain Puisieux directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis des partenaires ;

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1er

À compter du 25 janvier 2018, M. Charles Dumontet, Professeur à l'Université Claude Bernard Lyon 1, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180044INC

Décision portant renouvellement de M. Christophe MORELL aux fonctions de directeur par intérim et Anne LESAGE aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5280 intitulée « Institut des sciences analytiques » (ISA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC162988INC en date du 20 janvier 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des sciences analytiques » (ISA) et nommant Mme Nathalie SCHILDKNECHT, directrice et M. Christophe MORELL directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision DEC172793INC en date du 19 octobre 2017 portant cessation de fonctions de Madame Nathalie SCHILDKNECHT et nomination de M. Christophe MORELL aux fonctions de directeur par intérim et Anne LESAGE aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5280 intitulée Institut des sciences analytiques (ISA)

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

Monsieur Christophe MORELL, directeur par intérim et Madame Anne LESAGE, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée sont renouvelés dans leurs fonctions pour une durée de cinq mois à compter du 1er avril 2018 jusqu'au 31 août 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

16 FEV. 2018

Le président - directeur général
Antoine PETIT

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180488INSU

Décision portant cessation de fonctions de M. Patrick BACHELERY et nomination de Mme Nathalie HURET aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n°833 intitulée « Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand » (OPGC).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2017 portant nomination de Mme Nathalie HURET aux fonctions de directrice de l'Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC162790DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°833 intitulée « Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand » (OPGC) et nommant M. Patrick BACHELERY directeur de cette unité ;

Vu le procès-verbal du conseil de l'unité mixte de service susvisée en date du 16 octobre 2017 ;

Vu l'accord du partenaire ;

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1er

Mme Nathalie HURET, Professeur des universités à l'Université d'Orléans, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité, en remplacement de M. Patrick BACHELERY, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 FEV. 2018

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180416INSMI

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Emmanuel Royer directeur de l'unité mixte de recherche UMR6620 intitulée Laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal

Le président-directeur général
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
t. 01 44 96 40 00
f. 01 44 96 49 13

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6620 intitulé Laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal et nommant M. Emmanuel Royer directeur de cette unité

Vu l'accord du partenaire

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Emmanuel Royer directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1er février 2018.

II. A compter de cette même date, M. Julien Bichon, Professeur des universités à l'Université Blaise Pascal, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le – 7 FEV. 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC173120INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sophie Kern, directrice et nomination de M. Antoine Guillaume directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5596 intitulée Dynamique du langage-DDL

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment l'unité mixte de recherche intitulée Dynamique du Langage – DDL et nommant Mme Sophie Kern directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

M. Antoine Guillaume, directeur de recherche 2ème classe au CNRS est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2018, en remplacement de Mme Sophie Kern, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 FEV. 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180049INSHS

Décision portant nomination de M. Pierre-Yves PÉGUY aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5593 intitulée *Laboratoire Aménagement, Économie, Transport*

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5593 intitulée Laboratoire Aménagement, Économie, Transport et nommant M. Charles Raux directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

M. Pierre-Yves PÉGUY, maître de conférences à l'Université Lyon 2, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er février 2018 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité n° 5593, en remplacement de M. Charles Raux démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 FEV. 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC173000INEE

Décision portant cessation de fonctions de directeur adjoint de M. Frédéric Delbac de l'unité mixte de recherche n°6023 intitulée « LABORATOIRE MICROORGANISMES : GÉNOME ET ENVIRONNEMENT (LMGE) »

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6023 intitulée «LABORATOIRE MICROORGANISMES : GÉNOME ET ENVIRONNEMENT (LMGE) » et nommant M. Frédéric Delbac directeur adjoint de cette unité ;

Vu la lettre de démission de M. Frédéric Delbac ;

Vu l'avis de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1er

Il est mis fin aux fonctions de M. Frédéric Delbac, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 3 octobre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Présidente
Anne Peyroche

DEC180296DR08

Décision portant nomination de Mme Karine NAUDIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité FRE2014 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171279DGDS portant renouvellement de l'unité mixte FRE2014 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO et nommant M. Christophe HURLIN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 26 septembre 2017 ;

Considérant que Mme Karine NAUDIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'IFSeM du 2 mai au 28 juin 2017 à Paris ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Karine NAUDIN, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité FRE2014 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans, à compter du 26 septembre 2017 ;

Mme Karine NAUDIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Karine NAUDIN, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 19 janvier 2017

Le directeur de l'unité
Christophe HURLIN

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Ary BRUAND

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Mme Marion BLIN

DEC173236CNPS

Décision portant nomination de M. Damien MONCOQ aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique.

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

M. Damien MONCOQ, ingénieur de recherche au CNRS (IR1), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Centre Poitou Charentes, est nommé chargé de mission auprès du délégué général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet la prévention des risques liés à l'utilisation de nanomatériaux.

Pour l'exercice de cette mission, M. Damien MONCOQ demeure affecté à la délégation Centre Poitou Charentes, 3 avenue de la Recherche Scientifique, 45071 Orléans.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, M. Damien MONCOQ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Poitou Charentes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 DEC. 2017

Anne Peyroche

DEC173112INEE

Décision portant nomination de M. Vincent Bretagnolle aux fonctions de chargé de mission

La Présidente
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

M. Vincent Bretagnolle, Directeur de Recherche de 1ère classe est nommé chargé de mission auprès de la Présidente pour l'Institut écologie et environnement, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019. Sa mission a pour objet le suivi et l'animation du réseau des Zones Ateliers.

Pour l'exercice de cette mission, M. Vincent Bretagnolle demeure affecté à l'UMR7372 Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) - 79360 Villiers en Bois.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019 M. Vincent Bretagnolle, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 08, Centre-Limousin-Poitou-Charentes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le – 8 JAN. 2018

P/o

Le Directeur général des ressources

Anne Peyroche

Christophe COUDROY

DEC180694DR08

Décision portant nomination de Mme Hyacinthe BELLIOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR et nommant M. Benoist PIERRE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 18 mai 2017 ;

Considérant que Mme Hyacinthe BELLIOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'IFSeM à Meudon, les 15, 16 et 17 novembre 2017 et 13, 14, et 15 décembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Hyacinthe BELLIOT, Ingénieure d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR, à compter du 18 décembre 2017.

Mme Hyacinthe BELLIOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hyacinthe BELLIOT, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 13 février 2018

Le directeur de l'unité
Benoist PIERRE

Visa du Président de l'Université de Tours
M. Philippe VENDRIX

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Mme Marion BLIN

DEC180681DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Lionel DEMEZET, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC180682DCIF du 9 février 2018 nommant Monsieur Pascal BOUVET, agent comptable secondaire, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1er – Monsieur Lionel DEMEZET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » à compter du 15 mars 2018.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 9 février 2018

Antoine PETIT

DEC180682DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Pascal BOUVET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2018/02/374 du 1er février 2018

VU, la décision DEC180681DCIF du 9 février 2018 portant cessation de fonctions de Monsieur Lionel DEMEZET, agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1er – Monsieur Pascal BOUVET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, est nommé agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » à compter du 15 mars 2018 en remplacement de Monsieur Lionel DEMEZET.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 9 février 2018

Antoine PETIT

DEC180501INSHS

Décision portant nomination de Mme Sylvia NIETO-PELLETIER aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux et nommant M. Pierre Guibert directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er
Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er février 2018, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité n° 5060, en remplacement de M. Bernard GRATUZE démissionnaire.

Article 2
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC172971DR10

Décision portant nomination de Mme Vasiliki PAPAEFTHYMIOU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Énergie, l'Environnement et la Santé (ICPEES)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES) et nommant M. Cuong Pham Huu en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection de niveau 1 dans le secteur industrie délivré à Mme Vasiliki PAPAEFTHYMIOU le 20/09/17 par l'APAVE ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Vasiliki PAPAEFTHYMIOU, ingénieure d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 21/09/2017.

Article 2 : Missions

Mme Vasiliki PAPAEFTHYMIOU exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Vasiliki PAPAEFTHYMIOU sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 6 octobre 2017

Le directeur de l'unité
Cuong Pham Huu

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

DEC173235CNPS

Décision portant nomination de M. Kevin GEIGER aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique.

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

M. Kevin GEIGER, ingénieur de recherche au CNRS (IR1), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Alsace, est nommé chargé de mission auprès du délégué général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences au sujet de l'outil informatique utilisé pour la formalisation et le suivi des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUER) des unités de recherche du CNRS, appelé « application EvRP ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Kevin GEIGER demeure affecté à la délégation Alsace, 23 rue du Loess, 67037 Strasbourg.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, M. Kevin GEIGER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 DEC. 2017

Anne Peyroche

Dépassons les frontières
Advancing the frontiers

DEC180098DR10

Décision portant nomination de Madame Emilie Couzigne aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg et nommant M. Pierre Rabu en qualité de directeur ;

Considérant que Madame Emilie Couzigne a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2011 et du 14 au 16 juin 2011.

DECIDE :

Article 1er : Madame Emilie Couzigne, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg à compter du 1er janvier 2018.

Madame Emilie Couzigne exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Emilie Couzigne est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Pierre Rabu

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

DEC180099DR10

Décision portant nomination de Monsieur Fabien Chevrier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg et nommant M. Pierre Rabu en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Fabien Chevrier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2011 et du 14 au 16 juin 2011.

DECIDE :

Article 1er : Monsieur Fabien Chevrier, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur Fabien Chevrier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Fabien Chevrier est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Pierre Rabu

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

DEC180101DR10

Décision portant nomination de M. Dris Ihiawakrim aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg et nommant M. Pierre Rabu en qualité de directeur ;

Considérant que M. Dris Ihiawakrim a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 14 au 16 mai 2013 et du 11 au 13 juin 2013,

DECIDE :

Article 1er : Monsieur Dris Ihiawakrim, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur Dris Ihiawakrim exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Dris Ihiawakrim est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Pierre Rabu

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

DEC180102DR10

Décision portant nomination de Monsieur Cédric Leuvrey aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg et nommant M. Pierre Rabu en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Cédric Leuvrey a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 5 au 7 avril 2005 et du 24 au 26 mai 2005.

DECIDE :

Article 1er : Monsieur Cédric Leuvrey, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur Cédric Leuvrey exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Cédric Leuvrey est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Pierre Rabu

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

DEC180104DR10

Décision portant nomination de Monsieur Nicolas Beyer aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg et nommant M. Pierre Rabu en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Nicolas Beyer a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

DECIDE :

Article 1er : Monsieur Nicolas Beyer, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur Nicolas Beyer exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Nicolas Beyer est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Pierre Rabu

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

DEC180108DR10

Décision portant nomination de M. Cedric Leuvrey aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg et nommant M. Pierre Rabu en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules délivré à M. Cedric Leuvrey le 14/03/17 par l'APAVE ;

Vu l'avis de l'instance de concertation de l'UMR7504-IPCMS du 04/12/2014 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Cedric Leuvrey, Ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14 mars 2017.

Article 2 : Missions

M. Cedric Leuvrey exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Cedric Leuvrey sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Pierre Rabu

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le Président de
l'Université de Strasbourg
Michel DENEKEN

DEC180187DR10

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Damien Cianfarani, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC171686DR10 du 9 juin 2017 portant nomination de M. Damien Cianfarani aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Damien Cianfarani, dans l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) à compter du 12/02/2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 18/01/2018

Le directeur de l'unité
Pierre RABU

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg

Le Président de l'Université de Strasbourg
Michel DENEKEN

DEC180209DR10

Décision portant nomination de Monsieur Thierry Perrone aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) et nommant Monsieur Philippe Ackerer en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Thierry Perrone a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 3 au 5 février 2004 et du 9 au 11 mars 2004,

DECIDE :

Article 1er : Monsieur Thierry Perrone, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7517 Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur Thierry Perrone exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Thierry Perrone est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Philippe Ackerer

Le Délégué Régional

Visa du délégué régional du CNRS

Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENCKER

DEC180210DR10

Décision portant nomination de Monsieur Yves Armando aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) et nommant Monsieur Philippe Ackerer en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Yves Armando a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2014 et du 11 au 13 juin 2014,

DECIDE :

Article 1er : Monsieur Yves Armando, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7517 Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur Yves Armando exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Yves Armando est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Philippe Ackerer

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du délégué régional du CNRS

Le Président de l'Université de Strasbourg

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

DEC180210DR10

Décision portant nomination de Monsieur Yves Armando aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) et nommant Monsieur Philippe Ackerer en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Yves Armando a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2014 et du 11 au 13 juin 2014,

DECIDE :

Article 1er : Monsieur Yves Armando, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7517 Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur Yves Armando exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Yves Armando est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Philippe Ackerer

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du délégué régional du CNRS

Le Président de l'Université de Strasbourg

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

DEC180213DR10

Décision portant nomination de M. Abdellaziz Jouaiti aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS renouvellement de l'unité mixte UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC) et nommant Mme Petra HELLWIG en qualité de directrice.

Considérant que M. Abdellaziz Jouaiti a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

DECIDE :

Article 1er : M. Abdellaziz Jouaiti, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7140 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Complexe à compter du 1er janvier 2018.

M. Abdellaziz Jouaiti exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Abdellaziz Jouaiti est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

La directrice de l'unité

Professeur Petra HELLWIG
Directrice
UMR7140 Chimie de la Matière Complexe
CNRS/UNISTRA

Le Délégué Régional

Visa du délégué régional du CNRS

Patrice SOULLIE

Le Président de l'université de Strasbourg

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

DEC180214DR10

Décision portant nomination de Mme Audrey Fluck aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS renouvellement de l'unité mixte UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC) et nommant Mme Petra HELLWIG en qualité de directrice.

Considérant que Mme Audrey Fluck a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

DECIDE :

Article 1er : Mme Audrey Fluck, technicienne, est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe à compter du 1er janvier 2018.

Mme Audrey Fluck exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Audrey Fluck est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Professeur Petra HELLWIG
Directrice
UMR7140 - Chimie de la Matière Complexe
CNRS / UNISTRA

La directrice de l'unité

Le Délégué Régional

Visa du délégué régional du CNRS

Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

L'Université de Strasbourg

RAPHAEL DENEKEN

DEC180216DR10

Décision portant nomination de Mme Claire Marsol aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) et nommant M. Didier Rognan en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Claire Marsol a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 20 au 22 mai 2008 et du 3 au 5 juin 2008.

DECIDE :

Article 1er : Mme Claire Marsol, ingénieure de recherche, est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) à compter du 1er janvier 2018.

Mme Claire Marsol exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Claire Marsol est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Didier Rognan

Le Délégué Régional

Visa du délégué régional du CNRS

Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

DEC180217DR10

Décision portant nomination de Mme Stéphanie Riche aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) et nommant M. Didier Rognan en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Stéphanie Riche a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 10 au 12 mai 2016 et du 7 au 9 juin 2016,

DECIDE :

Article 1er : Mme Stéphanie Riche, technicienne, est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) à compter du 1er janvier 2018.

Mme Stéphanie Riche exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Stéphanie Riche est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Didier Rognan

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le Président de l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

Décision portant nomination de Mme Amélie AUBERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7517 intitulée LHyGeS - Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) et nommant Monsieur Philippe Ackerer en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules délivré à Mme Amélie AUBERT le 14/03/17 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 28/11/2013,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Amélie AUBERT, technicienne, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 30/11/2017.

Article 2 : Missions

Mme Amélie AUBERT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Amélie AUBERT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 avril 2018

Le directeur de l'unité
Philippe Ackerer

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le Président de l'Université de Strasbourg

Michel DENECHEN

DEC180220DR10

Décision portant nomination de Mme Nathalie Gruber aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS renouvellement de l'unité mixte UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC) et nommant Mme Petra HELLWIG en qualité de directrice.

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur industrie/recherche option « sources radioactives scellées » (sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules) délivré à Mme Gruber Nathalie le 18/03/14 par RaMsEs (Radioprotection et Mesures Environnementales) de l'IPHC ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 22/07/2010

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Nathalie Gruber, ingénieure de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour l'unité UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe, à compter du 1er janvier 2018.

Article 2 : Missions

Mme Nathalie Gruber exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Nathalie Gruber sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

La directrice de l'unité

Professeur Petra HELLWIG
Directrice
UMR7140 - Chimie de la Matière Complexe
CNRS / UNISTRA

Petra Hellwig

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

DEC180234DR10

Décision portant nomination de Madame Doris Meyer aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe et nommant Monsieur Michel Humm en qualité de directeur ;

Considérant que Madame Doris Meyer a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 27 au 29 mars 2007 et du 22 au 24 mai 2007.

DECIDE :

Article 1er : Madame Doris Meyer, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7044 Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe à compter du 1er janvier 2018.

Madame Doris Meyer exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Doris Meyer est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Michel Humm

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

DEC180237DR10

Décision portant nomination de Mme Virginie GOTHIE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) et nommant M. Julien PENIN en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Virginie GOTHIE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2014 et du 11 au 13 juin 2014,

DECIDE :

Article 1er : Mme Virginie GOTHIE, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) à compter du 1er janvier 2018.

Mme Virginie GOTHIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Virginie GOTHIE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 16 janvier 2018

Le directeur d'unité
Julien PENIN

Julien PENIN
Directeur du BETA
Bureau d'Economie Théorique et Appliquée

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg

Le président de
l'Université de Strasbourg
Michel DENEKEN

DEC180270DR10

Décision portant nomination de Mme Tania Steffan aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant création de l'unité mixte UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP) et nommant M. Yves Mély en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Tania Steffan a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

DECIDE :

Article 1er : Mme Tania Steffan, technicienne, est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP) à compter du 1er janvier 2018.

Mme Tania Steffan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Tania Steffan est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Yves Mély

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du délégué régional du CNRS

Le Président de l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

DEC180283DR10

Décision portant nomination de Mme Arlette Klein aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant création de l'unité mixte UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) et nommant M. Frédéric Leroux en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Arlette Klein a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 3 au 5 février 2004 et du 9 au 11 mars 2004.

DECIDE :

Article 1er : Mme Arlette Klein, assistante ingénieur, est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA à compter du 1er janvier 2018.

Mme Arlette Klein exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Arlette Klein est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Frédéric LEROUX
Directeur
UMR 7042 - LIMA
UNISTRA - UHA - CNRS

Le directeur de l'unité
Frédéric Leroux

Le Délégué Régional

Visa du délégué régional du CNRS

Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

La Présidente de
l'Université de Haute-Alsace

C. GANGLOFF-ZIEGLER

Visa de la Présidente de l'Université de Haute Alsace

Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENCKEN

DEC180284DR10

Décision portant nomination de M. Emmanuel Salomon aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant création de l'unité mixte UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) et nommant M. Frédéric Leroux en qualité de directeur ;

Considérant que M. Emmanuel Salomon a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 14 au 16 mai 2013 et du 11 au 13 juin 2013,

DECIDE :

Article 1er : M. Emmanuel Salomon, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention dans l'unité mixte UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) à compter du 1er janvier 2018.

M. Emmanuel Salomon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Emmanuel Salomon est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Frédéric LEROUX
Directeur
UMR 7042 - LIMA
UNISTRA - UHA - CNRS

Le directeur de l'unité
Frédéric Leroux

Le Délégué Régional

Visa du délégué régional du CNRS

Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

La Présidente de l'Université de Haute-Alsace

C. GANGLOFF-ZIEGLER

Le Président de l'Université de Strasbourg

Visa de la Présidente de l'Université de Haute Alsace

Michel DENECHER

DEC180084DR10

Décision portant nomination de Monsieur Vincent Joseph Poirel aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171286DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives et nommant Monsieur Michel Barrot en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Vincent Joseph Poirel a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 20 au 22 mai 2008 et du 3 au 5 juin 2008,

DECIDE :

Article 1er : Monsieur Vincent Joseph Poirel, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives, à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur Vincent Joseph Poirel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Vincent Joseph Poirel est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Michel Barrot

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIÉ

DEC180086DR10

Décision portant nomination de Madame Marie-Pierre Laran-Chich aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171286DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives et nommant Monsieur Michel Barrot en qualité de directeur ;

Considérant que Madame Marie-Pierre Laran-Chich a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile de France Est du CNRS (DR3) du 02 au 04 octobre et du 06 au 08 Novembre 2007,

DECIDE :

Article 1er : Madame Marie-Pierre Laran-Chich, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives, à compter du 1er janvier 2018.

Madame Marie-Pierre Laran-Chich exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Marie-Pierre Laran-Chich est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Michel Barrot

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

DEC180088DR10

Décision portant nomination de Madame Aline Huber aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171286DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives et nommant Monsieur Michel Barrot en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Aline Huber a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 5 au 7 novembre 2002 et du 26 au 28 novembre 2002.

DECIDE :

Article 1er : Madame Aline Huber, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives, à compter du 1er janvier 2018.

Madame Aline Huber exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Aline Huber est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Michel Barrot

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional
Patrice SOULLIE

DEC180089DR10

Décision portant nomination de Madame Tamou Thahouly aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171286DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives et nommant Monsieur Michel Barrot en qualité de directeur ;

Considérant que Madame Tamou Thahouly a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 10 au 12 mai 2016 et du 7 au 9 juin 2016,

DECIDE :

Article 1er : Madame Tamou Thahouly, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives, à compter du 1er janvier 2018.

Madame Tamou Thahouly exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Tamou Thahouly est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Michel Barrot

Le Délégué Régional

Visa du délégué régional du CNRS

Patrice SOULLIE

DEC180090DR10

Décision portant nomination de M. Vincent-Joseph POIREL aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR 3212 Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171286DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives et nommant Monsieur Michel Barrot en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur « Industrie et Recherche » option *« sources radioactives non scellées et sources radioactives scellées associées»* délivré à M. Vincent-Joseph POIREL le 19 Juin 2015 par l'APAVE ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Vincent-Joseph POIREL, ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 19/06/2015.

Article 2 : Missions

M. Vincent-Joseph POIREL exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Vincent-Joseph POIREL sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Michel Barrot

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

DEC180093DR10

Décision portant nomination de Monsieur Dominique Hebting aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la fédération de recherche FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171283DGDS portant création de la fédération de recherche FR 1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) et nommant Monsieur Jean-Luc Imler en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Dominique Hebting a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 27 au 29 mars 2007 et du 22 au 24 mai 2007,

DECIDE :

Article 1er : Monsieur Dominique Hebting, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la fédération de recherche FR1589 Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur Dominique Hebting exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Dominique Hebting est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Jean-Luc Imler

Visa du délégué régional du CNRS

DEC180093DR10

Décision portant nomination de Monsieur Dominique Hebting aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la fédération de recherche FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171283DGDS portant création de la fédération de recherche FR 1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) et nommant Monsieur Jean-Luc Imler en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Dominique Hebting a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 27 au 29 mars 2007 et du 22 au 24 mai 2007,

DECIDE :

Article 1er : Monsieur Dominique Hebting, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la fédération de recherche FR1589 Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur Dominique Hebting exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Dominique Hebting est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Jean-Luc Imler

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

DEC180094DR10

Décision portant nomination de Monsieur David Bock aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la fédération de recherche FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171283DGDS portant création de la fédération de recherche FR 1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) et nommant Monsieur Jean-Luc Imler en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur David Bock a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010,

DECIDE :

Article 1er : Monsieur David Bock, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la fédération de recherche FR1589 Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur David Bock exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur David Bock est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Jean-Luc Imler

Visa du délégué régional du CNRS

DEC180094DR10

Décision portant nomination de Monsieur David Bock aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la fédération de recherche FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171283DGDS portant création de la fédération de recherche FR 1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) et nommant Monsieur Jean-Luc Imler en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur David Bock a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010,

DECIDE :

Article 1er : Monsieur David Bock, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la fédération de recherche FR1589 Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur David Bock exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur David Bock est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Jean-Luc Imler

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

DEC180095DR10

Décision portant nomination de Madame Catherine Moreau aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171286DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives et nommant Monsieur Michel Barrot en qualité de directeur ;

Considérant que Madame Catherine Moreau a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 3 au 5 février 2004 et du 9 au 11 mars 2004

DECIDE :

Article 1er : Madame Catherine Moreau, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives, à compter du 1er janvier 2018.

Madame Catherine Moreau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Catherine Moreau est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Michel Barrot

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SCULLIE

DEC180096DR10

Décision portant nomination de Monsieur Olivier Chaloin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (I2CT)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171286DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (I2CT) et nommant Madame Hélène Dumortier en qualité de directrice ;

Considérant que Monsieur Olivier Chaloin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 27 au 29 mars 2007 et du 22 au 24 mai 2007,

DECIDE :

Article 1er : Monsieur Olivier Chaloin, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (I2CT), à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur Olivier Chaloin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Olivier Chaloin est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2018

La directrice de l'unité
Hélène Dumortier

Visa du délégué régional du CNRS
Le Délégué Régional :

Patrice SOULLIE

DEC180097DR10

Décision portant nomination de Madame Hayet Safidine Dali aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (I2CT)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171286DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (I2CT) et nommant Madame Hélène Dumortier en qualité de directrice ;

Considérant que Madame Hayet Safidine Dali a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010,

DECIDE :

Article 1er : Madame Hayet Safidine Dali, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (I2CT), à compter du 1er janvier 2018.

Madame Hayet Safidine Dali exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Hayet Safidine Dali est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2018

La directrice de l'unité
Hélène Dumortier

Visa du délégué régional du CNRS
Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

DEC173373INP

Décision portant nomination de M. Philippe Gandit aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

La Présidente
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1er

M. Philippe Gandit, directeur de recherche de première classe au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès de la présidente pour l'institut de physique, direction rattachée à la DGDS, du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet de suivre les activités des laboratoires de l'institut de physique dans le domaine « Energie et Réseaux métiers ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe Gandit demeure affecté à l'UPR 2940-«Institut Néel» BP 166 – 38042 Grenoble Cedex.

Article 2

Du 1er janvier au 31 décembre 2018 M. Philippe Gandit, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes (DR11).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 JAN. 2018

Le Directeur général délégué aux ressources

P/O Anne Peyroche

Christophe COUDROY

DEC173184INEE

Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Jérôme Poulenard aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°2001 intitulée « *Fédération de Recherche en Ecologie et Environnement (FREE-Alpes)* »

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161222DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création de fédération de recherche n°2001 intitulée « *Fédération de Recherche en Ecologie et Environnement (FREE-Alpes)* » et nommant M. Fabien Arnaud directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de fédération ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Fabien Arnaud, directeur de la fédération de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 10 novembre 2017.

II. A compter de cette même date, M. Jérôme Poulenard, professeur à l'Université Savoie Mont-Blanc, est nommé directeur de la fédération de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC161222DGDS portant création de la fédération de recherche n°2001.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Présidente
Anne Peyroche

DEC180655INP

Décision portant nomination de M. Barend Adrianus Van Tiggelen aux fonctions de chargé de mission de l'institut de Physique

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Le président-directeur général
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1er

M. Barend Adrianus Van Tiggelen, directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du président - directeur général du 1er février au 31 mars 2018.

Sa mission a pour objet le suivi de l'interdisciplinarité et des relations avec la Mission pour l'interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Barend Adrianus Van Tiggelen demeure affecté à l'UMR5493 Laboratoire de physique et de modélisation des milieux condensés (LPM2C) – Université Grenoble Alpes - Maison des Magistères - 25 avenue des Martyrs - BP 169 - 38042 Grenoble Cedex 9.

Article 2

Du 1er février au 31 mars 2018 M. Barend Adrianus Van Tiggelen, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes (DR11).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 FEV. 2018

Antoine Petit

DEC180050INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Anthony Pecqueux et nomination de M. Nicolas Tixier aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 1563 intitulée *Ambiances Architectures Urbanités*

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités et nommant M. Daniel Siret directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Anthony Pecqueux, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1er janvier 2018.

II. A compter du 25 janvier 2018, M. Nicolas Tixier, professeur des écoles d'architecture à l'ENSA de Grenoble, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 FEV. 2018

Le président - directeur général
Antoine PETIT

DEC173225INSB

Décision portant nomination de M. Marcel CREST aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

www.cnrs.fr
Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

M. Marcel CREST, Directeur de Recherche émérite au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet le suivi des "Focus Transfert", domaines de valorisation nationaux du CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Marcel CREST demeure affecté au Laboratoire de Neurosciences Cognitives (LNC - UMR7291), situé à Marseille.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 DEC. 2017

Anne Peyroche

DEC173190INSB

Décision portant nomination de M. Jean-Louis VERCHER aux fonctions de chargé de mission

www.cnrs.fr
Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

M. Jean-Louis VERCHER, Directeur de Recherche de 1ère classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 26.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Louis VERCHER demeure affecté à l'Institut des Sciences du Mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM - UMR7287) situé à Marseille.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, M. Jean-Louis VERCHER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 DEC. 2017

Anne Peyroche

DEC180479INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. David Pignol, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7265 intitulée « Biologie végétale et microbiologie environnementale »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7265 intitulée « Biologie végétale et microbiologie environnementale » et nommant M. Pierre Chagvardieff, directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Pierre Chagvardieff, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1er février 2018.

II. À compter de cette même date, M. David Pignol, directeur de recherche au CEA, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173377INP

Décision portant nomination de M. Laurent Lellouch aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

La Présidente
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1er

M. Laurent Lellouch, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès de la présidente pour l'institut de physique, direction rattachée à la DGDS, du 1er janvier au 31 décembre 2018.
Sa mission a pour objet le calcul scientifique de l'institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent Lellouch demeure affecté à l'UMR 7332 – « Centre de Physique Théorique » (CPT) CNRS – Case 907 – 13288 MARSEILLE Cedex 09.

Article 2

Du 1er janvier au 31 décembre 2018 M. Laurent Lellouch percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 JAN. 2018

Le Directeur général délégué aux ressources

Anne Peyroche

Christophe COUDROY

DEC173375INP

Décision portant nomination de Mme Martina Knoop aux fonctions de chargée de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

La Présidente
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1er

Mme Martina Knoop, directrice de deuxième classe au CNRS, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission auprès de la présidente pour l'institut de physique, direction rattachée à la DGDS, du 1er janvier au 31 mars 2018.

Sa mission a pour objet le suivi de l'information scientifique et technique pour l'institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Martina Knoop demeure affectée à l'UMR 7345 – « Physique des interactions ioniques et moléculaires » (P2IM) – Université d'Aix Marseille – Campus St Jérôme – case 322 – Avenue Escadrille Normandie-Niemeb – 13397 MARSEILLE Cedex 20.

Article 2

Du 1er janvier au 31 mars 2018 Mme Martina Knoop percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

/ 8 JAN. 2018

Le Directeur général délégué aux ressources

Anne Peyroche

Christophe COUDROY

DEC180532INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Laure Verdon, directrice adjointe, et nomination de Mme Anne Montenach aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7303 intitulée Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée (TELEMME)

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7303 intitulée Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée (TELEMME) et nommant M. Xavier Daumalin directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Laure Verdon, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1er février 2018.

II. A compter de cette même date, Mme Anne Montenach, professeur à Aix-Marseille Université, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180632DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Georges DIGRANDI assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UPS846 intitulée Station de primatologie

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122767DR12 du 15 octobre 2012 portant nomination de M. Georges DIGRANDI aux fonctions d'AP**,**

DECIDE :

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Georges DIGRANDI, dans l'unité du CNRS n° UPS846, à compter du 1er avril 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rousset, le 26/02/18

Le directeur de l'unité
Romain LACOSTE

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

DEC180481INSB

Décision portant nomination de M. Laurent Nussaume aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7265 intitulée « Biologie végétale et microbiologie environnementale »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7265 intitulée « Biologie végétale et microbiologie environnementale » et nommant M. Pierre Chagvardieff, directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1er

À compter du 1er février 2018, M. Laurent Nussaume, directeur de recherche au CEA, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173172INEE

Décision portant nomination de M. Pierre Galand aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8222 intitulée « Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB) »

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national pour la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8222 intitulée « Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB) » et nommant Mme Nadine Le Bris directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC170985INEE en date du 18 avril 2017 portant nomination de M. Pierre Galand aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er janvier 2018, M. Pierre Galand, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC133018DGDS portant création de l'unité mixte de recherche n°8222.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La présidente
Anne Peyroche

DEC180263INEE

Décision portant nomination de M. Franck Prugnolle aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5290 intitulée « Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle (MIVEGEC) »

Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5290 intitulée « Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle (MIVEGEC) » et nommant M. Frédéric Simard directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 25 janvier 2018, M. Franck Prugnolle, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 juillet 2018, en remplacement de M. François Renaud, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC173244INSB

Décision portant nomination de Mme Magali JACQUIER aux fonctions de chargée de mission

www.cnrs.fr
Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Magali JACQUIER, Ingénieure de Recherche hors classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet le suivi de l'expérimentation animale.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Magali JACQUIER demeure affectée à l'Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS - UMR5089), situé à Toulouse.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 DEC. 2017

Anne Peyroche

DECISION N° DEC173129DR14

Le Délégué Régional du CNRS

Vu,

- *la directive 96/29/Euratom du 13 mai 1996* définissant « l'expert qualifié » Personne Compétente en Radioprotection ;
- *le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié* relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment l'article 3 ;
- *le décret n° 2003-296 du 31 mars 2003* relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants ;

Considérant,

- que Mr Eric IMBERNON a suivi avec succès les modules de formation PCR ci-après (cases cochées) répondant aux réglementations en vigueur[(1)],

☑ Secteur industrie et recherche
☐ Secteur médical
☑ ***Module théorique***
☑ ***Module(s) pratique(s) :***
☑ Option sources scellées, appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules,
☐ Option sources non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle,

Cette formation a été organisée du 14/12/2015 au 15/12/2015 ;

- l'attestation de réussite aux contrôles des connaissances délivrée le 28/12/2015 par Monsieur Frédéric DALBEAU, formateur certifié de l'organisme agréé DEKRA,

Décide :

Mr Eric IMBERNON, IR CNRS, est nommé **Personne Compétente en Radioprotection** options sources scellées pour une durée de cinq ans à compter du 15/12/2015 (date de la réussite aux contrôles) au LAAS – UPR 8001.

La reconduction à la mission de PCR à la fin de la validité de la formation ne peut s'effectuer par tacite reconduction. Une nouvelle décision devra être signée après la validation de la remise à niveau.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque salarié amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée. Une copie de cette désignation sera communiquée à l'ASN et l'IRSN dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs[(2)].

A ce titre, Mr Eric IMBERNON est tenu d'assurer les missions afférentes aux personnes compétentes en radioprotection, telles que définies dans les articles R4451-110 à R4451-114 du code du travail (cf. annexe I et III). Il ne peut exercer ces missions que dans la limite de l'option suivie et validée lors de sa formation.

Le service prévention et sécurité de l'établissement concerné vous informe que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des PCR accessible par internet. Les coordonnées électroniques (e-mail) des PCR sont intégrées dans une liste de diffusion afin de faire circuler des informations liées à la radioprotection.

(1) l'article R.4451-108 du Code du Travail et à l'arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la PCR (cf. annexe II)
(2) Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à carine.teulier@dr14.cnrs.fr

La PCR peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

Fait à Toulouse, le 04/12/2017

Le Directeur du Laboratoire

Le Délégué Régional

La PCR

ANNEXE I

PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION :

Extraits des articles R.4451 du code du travail

Article R4451-110

La personne compétente en radioprotection est consultée sur la délimitation des zones surveillée ou contrôlée et sur la définition des règles particulières qui s'y appliquent.

Article R4451-111

La personne compétente en radioprotection participe à la définition et à la mise en œuvre de la formation à la sécurité des travailleurs exposés, organisée en application de l'article R. 4451-47.

Article R4451-112

Sous la responsabilité de l'employeur et en liaison avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, avec les délégués du personnel, la personne compétente en radioprotection :

1° Participe à la constitution du dossier de déclaration ou de demande d'autorisations prévues à l'article L. 1333-4 du code de la santé publique

2° Procède à une évaluation préalable permettant d'identifier la nature et l'ampleur du risque encouru par les travailleurs exposés. A cet effet, les personnes assurant l'encadrement des travaux ou des opérations lui apportent leur concours ;

3° Définit, après avoir procédé à cette évaluation, les mesures de protection adaptées à mettre en œuvre. Elle vérifie leur pertinence au vu des résultats des contrôles techniques et de la dosimétrie opérationnelle ainsi que des doses efficaces reçues.

4° Recense les situations ou les modes de travail susceptibles de justifier une exposition subordonnée à la délivrance de l'autorisation spéciale requise en application de l'article R. 4451-15, définit les objectifs de dose collective et individuelle pour chaque opération et s'assure de leur mise en œuvre ;

5° Définit les moyens nécessaires requis en cas de situation anormale.

Article R4451-113

Lorsqu'une opération comporte un risque d'exposition aux rayonnements ionisants pour des travailleurs relevant d'entreprises extérieures ou pour des travailleurs non salariés, le chef de l'entreprise utilisatrice associe la personne compétente en radioprotection à la définition et à la mise en œuvre de la coordination générale des mesures de prévention prévue à l'article R. 4451-8.

A ce titre, la personne compétente en radioprotection désignée par le chef de l'entreprise utilisatrice prend tous contacts utiles avec les personnes compétentes en radioprotection que les chefs d'entreprises extérieures sont tenus de désigner.

Article R4451-114

L'employeur met à la disposition de la personne compétente et, lorsqu'il existe, du service compétent en radioprotection les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.

Il s'assure que l'organisation de l'établissement leur permet d'exercer leurs missions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des services de production.

Lorsque l'employeur désigne plusieurs personnes compétentes, il précise l'étendue de leurs responsabilités respectives.

ANNEXE II

FORMATION DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Extraits des Arrêtés du 26 octobre 2005 et du 21 décembre 2007 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification du formateur

Art. 5 - III - La validité de l'attestation de formation est de 5 ans à compter de la date du contrôle du module théorique.

Art. 7 – I - La formation spécifique de renouvellement est adaptée au(x) secteur(s) d'activité et à (aux) option(s) dans le ou lesquels la personne compétente en radioprotection exerce les missions qui lui sont confiées par le chef d'établissement au titre de l'article R. 231-106 du code du travail.

Art. 10 - La personne ayant acquis la qualité de personne compétente en radioprotection au sens de l'article 8 du décret n°75-306 du 28 avril 1975 modifié relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants dans les installations nucléaires de base ou au titre de l'article 17 du décret n°86-1103 du 2 octobre 1986 modifié relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants est réputée répondre aux dispositions de l'article R. 231-106 et du présent arrêté **jusqu'au 31 décembre 2008**.

A partir du 1er janvier 2009, cette personne doit avoir obtenu l'attestation de formation prévue à l'article 5 à l'issue de la formation spécifique de renouvellement dans les conditions fixées à l'article 7.

ANNEXE III

MOYENS ET MISSIONS SPECIFIQUES DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Mettre le détail des missions spécifiques liées à votre activité de PCR ainsi que les moyens qui vous sont alloués

Par exemple :

- *le temps qui vous est alloué par le responsable de votre établissement pour réaliser vos missions de PCR*
- *l'organisation de la radioprotection (préciser éventuellement le bâtiment ou la salle concernée…)*
- *la formation et information des personnes amenées à intervenir en zone réglementées*
- *la réalisation des fiches d'exposition*
- *la planification des contrôles réglementaires internes et externes*
- *le suivi des relations avec les autorités compétentes (IRSN, ASN, médecine de prévention, CHS…)*
- *la gestion des déchets et effluent radioactifs*
- *la mise en place du suivi dosimétrique*
- *la gestion des situations dégradées*
- *la veille réglementaire*
- *L'approvisionnement et la gestion des stocks de matières radioactives*
- *Dans le cas ou plusieurs personnes sont formées en radioprotection mais qu'une seule est nommée officiellement, un éventuel organigramme spécifiant les missions de chacun des acteurs…*
- *etc… (toute information que vous jugerez utile et propre à votre activité de recherche ou d'enseignement, a votre établissement…)*

DEC173097INEE

Décision portant nomination de M. François Fromard aux fonctions de chargé de mission

La Présidente
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

Monsieur François Fromard, Directeur de recherche émérite, est nommé chargé de mission auprès de la Présidente pour l'Institut Ecologie et Environnement du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.
Sa mission a pour objet de prendre en charge l'ensemble des actions menées par l'Institut écologie et Environnement relatives à l'écologie tropicale et la biodiversité des mangroves en relation avec la Directrice Adjointe Scientifique en charge du domaine « Ecologie, Evolution et Biodiversité », de participer à la réflexion de prospective sur ces domaines et d'animer les réseaux thématiques afférents.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur François Fromard demeure affecté à l'UMR 5245- Laboratoire écologie fonctionnelle et environnement (ECOLAB) – Université Toulouse-Paul Sabatier – Bâtiment 4R1 – 118, route de Narbonne – 31062 Toulouse cedex 9

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le – 8 JAN. 2018

P/O

Anne Peyroche
Le Directeur général délégué aux ressources

Christophe COUDROY

DEC180275INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Béatrice MILARD et de Mme Galia VALTCHINOVA, directrices adjointes, et de MM. Emmanuel EVENO et Mohamed GAFSI, directeurs adjoints, et nomination de Mme Sinda HAOUES-JOUVE et de M. Florent CHAMPY, directrice adjointe et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5193 intitulée Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires (Lisst)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5193 intitulée Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires et nommant M. Olivier Pliez directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de Mmes Béatrice MILARD et Galia VALTCHINOVA, et de MM. Emmanuel EVENO et Mohamed GAFSI, directrices adjointes et directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, appelés à d'autres fonctions, à compter du 1er février 2018.

II. A compter de cette même date, Mme Sinda HAOUEST-JOUVE, maître de conférences à l'Université Toulouse Jean Jaurès, et M. Florent CHAMPY, directeur de recherche au CNRS, sont nommés directrice adjointe par intérim et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180453INEE

Décision portant nomination de M. Michel Loreau, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5321 intitulée « Station d'écologie théorique et expérimentale (SETE) »

Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création de l'unité mixte de recherche n°5321 intitulée « Station d'écologie théorique et expérimentale (SETE) » et nommant M. Jean Clobert, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean Clobert, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire.

II. A compter du 25 janvier 2018, M. Michel Loreau, DR CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC180059INSB

Décision portant nomination de M. Christophe Roux aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°3450 intitulée « Agrobiosciences Interactions et Biodiversité »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151296DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3450 intitulée « Agrobiosciences Interactions et Biodiversité » ;

Vu la décision DEC172578INSB en date du 6 octobre 2017 portant nomination de Mme Julie Cullimore aux fonctions de directrice par intérim de la fédération de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1er

M. Christophe Roux, Professeur à l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, est nommé directeur de la fédération de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180542INSU

Décision portant cessation de fonctions de J-L. ROUJEAN et nomination de Mme Nadia FOURRIE aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°3589 intitulée "Centre national de recherches météorologiques" (CNRM).

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC151292DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°3589 intitulée « Centre national de recherches météorologiques » et nommant M. Marc PONTAUD directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Louis ROUJEAN, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions.

II. A compter du 25 janvier 2018, Mme Nadia FOURRIE, chargée de recherche de classe normale au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 FEV. 2018

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

DEC180061INSB

Décision portant nomination de Mme Julie Cullimore aux fonctions de directrice adjointe de la fédération de recherche n°3450 intitulée « Agrobiosciences Interactions et Biodiversité »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151296DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3450 intitulée « Agrobiosciences Interactions et Biodiversité » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1er

Mme Julie Cullimore, directrice de recherche à l'INRA, est nommée directrice adjointe de la fédération de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180032DAI

Décision portant nomination de M. Philippe Richetti aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

M. Philippe Richetti, directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour la Direction de l'audit interne (DAI), du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet la préparation, la réalisation et le suivi d'audits au CNRS en lien avec le directeur de l'audit interne, qui valide les travaux, et avec les autres membres de la DAI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe Richetti demeure affecté au Centre de recherche Paul Pascal (UPR8641).

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, M. Philippe Richetti, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le – 8 JAN. 2018

P/o Y. Lem

Le Directeur général délégué aux ressources
Anne Peyroche

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Christophe COUDROY

DEC180630DR15

Décision portant cessation de fonctions de M. Jacques DOMINGIE, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132937DR15 du 8 octobre 2013 portant nomination de M. Jacques DOMINGIE aux fonctions d'AP**,**

DECIDE :

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jacques DOMINGIE, dans l'UMR n° 5026, intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), à compter du 28 février 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 7 février 2018

Le directeur de l'unité
Mario MAGLIONE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

DEC180247INSIS

Décision portant nomination de M. Gérard-Pascal PIAU aux fonctions de directeur-adjoint par intérim du groupement de recherche GDR2451 intitulé Ondes.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171292DGDS en date du 21 décembre 2017 portant création du groupement de recherche intitulé Ondes ;

DECIDE :

Article 1er

M. Gérard-Pascal PIAU, ingénieur de recherche, est nommé directeur-adjoint par intérim du groupement de recherche intitulé Ondes n° de code GDR2451 à compter du 25 janvier et jusqu'au 1er aout 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 février 2018

Le président-directeur général,
Antoine PETIT

DEC173198INSB

Décision portant nomination de M. Hervé ENSLEN aux fonctions de chargé de mission

www.cnrs.fr
Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

M. Hervé ENSLEN, Directeur de Recherche Inserm, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 22, Biologie cellulaire, Biologie du développement Evolution-Développement, Reproduction.

Pour l'exercice de cette mission, M. Hervé ENSLEN demeure affecté à l'Institut Cochin (UMR8104) situé à Paris.

Article 2

Du 1er janvier au 31 décembre 2018, M. Hervé ENSLEN percevra l'~~indemnité~~ forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange (DR16).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 DEC. 2017

Anne Peyroche

DEC173218IN2P3

Décision portant nomination de M. Cyrille Thieffry aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

M. Cyrille Thieffry, Ingénieur de recherche hors classe, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet la radioprotection et les affaires nucléaires.

Pour l'exercice de cette mission, M. Cyrille Thieffry demeure affecté à l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules à Paris.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, M. Cyrille Thieffry, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/12/17

Anne Peyroche

DEC180575INS2I

Décision portant nomination de Mme Hélène MAURY aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte internationale UMI2954 intitulée Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133022DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte internationale UMI2954 intitulée Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA) et nommant M. Eric CASTELLI directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC152799DAJ en date du 15 décembre 2015 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180572INS2I en date du 2 février 2018 portant cessation de fonctions de M. Eric CASTELLI directeur de l'unité mixte internationale UMI2954 (MICA) ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Hélène MAURY, ingénieure de recherche au CNRS est nommée directrice par intérim de l'unité mixte internationale susvisée, pour la période du 6 février jusqu'au 30 août 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 février 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180035INP

Décision portant nomination de M. Xiong Qihua aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte internationale UMI3654 intitulée Majulab

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171282DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement des unités mixtes internationales ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 25 janvier 2018, M. Xiong Qihua professeur des universités de deuxième classe à l'Université Technologique de Nanyang est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte internationale susvisée jusqu'au 30 juin 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2018

Le Président - directeur général
Antoine Petit

DEC180003INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Francis TEYSSANDIER aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°150720INC du 6 mars 2015 portant nomination de Monsieur Francis TEYSSANDIER en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

Vu la décision n°162742INC du 20 juillet 2017 portant renouvellement de la nomination de Monsieur Francis TEYSSANDIER en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1er

Il est mis fin, à compter du 1er janvier 2018, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut de chimie, exercées par Monsieur Francis TEYSSANDIER auprès de la présidente du CNRS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Languedoc Roussillon.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le – 8 JAN. 2018

La présidente
Anne Peyroche

Le Directeur général délégué aux ressources

Christophe COUDROY

DEC180001INC

Décision portant nomination de M. Constantin VAHLAS aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1er

M. Constantin VAHLAS, Directeur de recherche de 1ère classe, est nommé dans ses fonctions de chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut de chimie pour la période **du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « Matériaux, Polymères, Matière Molle ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Constantin VAHLAS demeure affecté à l'UMR5085 – Centre interuniversitaire de recherche et d'ingénierie des matériaux (CIRIMAT) – Université Toulouse – Paul Sabatier, 118 route de Narbonne – 31062 TOULOUSE cedex 9.

Article 2

Du **1er janvier 2018 au 31 décembre 2019** M. Constantin VAHLAS, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le – 8 JAN. 2018

Le Directeur général des ressources
Christophe COUDROY

La présidente
Anne Peyroche

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180693INSHS

Décision portant renouvellement de nomination de M. Pierre-Yves SAILLANT en qualité de chargé de mission.

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

Monsieur Pierre-Yves SAILLANT, ingénieur de recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès de la Présidente pour l'Institut des sciences humaines et sociale, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. L'objet de sa mission est de prendre en charge l'évolution du salon et l'accompagnement des projets les plus innovants vers des salons professionnels dans le cadre de la réalisation du 4ème salon de la valorisation en sciences humaines et sociales intitulé « Innovatives SHS » .

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Pierre-Yves Saillant demeure affecté à « PASSAGES » (UMR5319), 12 esplanade des Antilles, 33607 PESSAC cedex.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 1 décembre 2018, Pierre-Yves SAILLANT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine (DR15).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le / 8 JAN. 2018

Le Directeur général délégué aux ressources

La Présidente
Anne Peyroche

Christophe COUJROV

DEC180692INSHS

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle MORLOCK en qualité de chargée de mission.

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

Mme Emmanuelle MORLOCK, ingénieure d'études au CNRS est nommée chargée de mission auprès de la Présidente pour l'Institut des sciences humaines et sociale, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Sa mission est de représenter le CNRS au sein du groupe de travail « Numérique » du Campus Condorcet».
Pour l'exercice de cette mission, Mme Emmanuelle MORLOCK demeure affectée à HiSoMa (UMR5189) 7 rue Raulin,69007 LYON.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, Emmanuelle MORLOCK percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne (DR07).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 JAN. 2018

Le Directeur général délégué aux ressources
La Présidente

P/o Anne Peyroche
Christophe COUDROY

DEC173268INSMI

Décision portant nomination de M. Alejandro Maass aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale UMI2807 intitulée Centre de Modélisation Mathématique (CMM).

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151193INSMI en date du 29 mai 2015 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n°2807 intitulée Centre de Modélisation Mathématique (CMM) et nommant M. Alejandro Jofré directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur d'institut concerné ;

Vu l'accord du partenaire ;

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

M. Alejandro Maass, Professeur à l'Université du Chili, est nommé directeur de l'unité mixte internationale susvisée, à compter du 1er février 2018, en remplacement de M. Alejandro Jofré, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2018

Antoine PETIT

DEC180487INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Pierre VILOTTE aux fonctions de chargé de mission à temps partiel.

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

Monsieur Jean-Pierre VILOTTE, Professeur de sismologie à l'Institut Physique du Globe de Paris, est nommé chargé de mission auprès de la Présidente pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Sa mission a pour objet le suivi de la politique nationale, européenne et internationale en calcul de haute performance, analyse de données et e-infrastructures de calcul et de données ainsi que la stratégie de mise en place des politiques de données et des systèmes de gestion des bases de données et d'information, dans le cadre de divers programmes internationaux.

Pour l'exercice de cette mission, Jean-Pierre VILOTTE demeure affecté à l'IPGP (UMR7154), 1 rue Jussieu, 75238 PARIS 05.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, Jean-Pierre VILOTTE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif (DR01).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 JAN. 2018

Po/ P. Cauvel

Le Directeur général délégué aux ressources
Anne PEYROCHE

Christophe COUDROY

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180039INC

Décision portant nomination de M. Stéphane Streiff aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale UMI3464 intitulée « Eco-Efficient Products & Processes Laboratory » (E2P2L)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n° 3464 intitulée "Eco-Efficient Products & Processes Laboratory (E2P2L)" et nommant M. Armin Liebens directeur de cette unité modifiée par la décision DEC163025INC du 15 février 2016 ;

Vu la décision DEC172513INC portant cessation de fonctions de M. Armin Liebens et nomination par intérim de M. Stéphane Streiff aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale (UMI3464) "Eco-Efficient Products & Processes Laboratory (E2P2L)" ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Sur proposition du directeur de l'institut de Chimie ;

DECIDE :

Article 1er

M. Stéphane Streiff, directeur de recherche chez Solvay, est nommé directeur de l'unité mixte internationale susvisée à compter du 1er mars 2018 jusqu'au 31 décembre 2020, en remplacement de M. Armin Liebens, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

16 FEV. 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173374INP

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Greneche aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

La Présidente
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1er

M. Jean-Marc Greneche, directeur de recherche de première classe au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès de la présidente pour l'institut de physique, direction rattachée à la DGDS, du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet d'assurer le suivi scientifique des GDR et GDRi du périmètre de l'INP.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc Greneche demeure affecté à l'UMR6283 - l'Institut des Molécules et Matériaux du Mans (IMMM) – Université du Maine - avenue Olivier Messiaen - BP 85 - 72085 Le Mans Cedex 9.

Article 2

Du 1er janvier au 31 décembre 2018 M. Jean-Marc Greneche percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Le Directeur général délégué aux ressources

Fait à Paris, le 18 JAN. 2018

P/O Anne Peyrat
~~Christine COUDROY~~

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180572INS2I

Décision portant cessation de fonctions de M. Eric CASTELLI directeur de l'unité mixte internationale UMI2954 intitulée Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133022DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte internationale UMI2954 intitulée Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA) et nommant M. Eric CASTELLI directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC152799DAJ en date du 15 décembre 2015 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 5 février 2018, il est mis fin aux fonctions de M. Eric CASTELLI, directeur de l'unité mixte internationale susvisée, suite à sa démission.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 février 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173050INEE

Décision portant nomination de M. Fabrice Not aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7144 intitulée « *Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M)* »

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7144 intitulée « Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M) » et nommant M. François Lallier directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er janvier 2018, M. Fabrice Not, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La présidente
Anne Peyroche

DEC173371DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6553, intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, dont la directrice est Mme Françoise Binet,

Vu la décision DEC172940INEE du 13 décembre 2017 portant cessations de fonctions et nomination de Mme Joan Van Baaren directrice par intérim, de Mme Anniet Laverman et M. Julien Pétillon directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°6553 intitulée « ECOSYSTEMES, BIODIVERSITE, EVOLUTION (ECOBIO) » ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité UMR6553, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joan Van Baaren, délégation de signature est donnée à Mme Anniet Laverman, chargée de recherche de classe normale, M. Julien Pétillon, maître de conférences des universités classe normale et Mme Sandra Rigaud, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 11 janvier 2018

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC180567INC

Décision portant nomination par intérim de M. Robert Dominko et de M. Patrik Johansson aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche n° FR3104 intitulée "ALISTORE-ERI"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC173300DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de la fédération de recherche n°FR3104 intitulée « ALISTORE-ERI » et nommant M. Christian Masquelier, directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1er

M. Robert Dominko, professeur à l'institut national de chimie à Ljubjana et M. Patrik Johansson, professeur à l'université de technologie Chalmers à Göteborg sont nommés directeurs adjoints par intérim de la fédération de recherche intitulée « ALISTORE-ERI » n° de code FR3104 pour une durée de six mois à compter du 1er février 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173181INSHS

Décision portant nomination de M. Romain Pudal aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS).

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national pour la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS) et nommant M. Bertrand Geay, directeur de cette unité;

Vu décision DEC172184INSHS en date du 17 juillet 2017 portant cessation de fonctions de M. Bruno Ambroise, Directeur adjoint et nomination de M. Romain Pudal, directeur adjoint par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

M. Romain Pudal, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er janvier 2018 et pour la durée fixée dans la décision DEC151309DGDS portant prorogation de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 JAN. 2018

La présidente
Anne Peyroche

DEC173013INEE

Décision portant nomination de Mme Rita Soussignan aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°6566 intitulée « Centre de recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire (CREAAH) »

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC172709INEE en date du 9 octobre 2017 portant nomination de Mme Rita Soussignan aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6566 intitulée « Centre de recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire (CREAAH) » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis de l'assemblée générale du laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Rita Soussignan, professeure à l'Université du Maine, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er février 2018 jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La présidente
Anne Peyroche

DEC173219IN2P3

Décision portant nomination de M. Philippe Laborie aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

M. Philippe Laborie, ingénieur de recherche de 1ère classe est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet les projets et la qualité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe Laborie demeure affecté au laboratoire de Physique Corpusculaire de Caen à Caen.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019 M. Philippe Laborie, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Normandie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/12/17

Anne Peyroche

DEC180650DR19

Décision portant nomination de M. LEMARIE Franck aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 6252 intitulée Centre de recherche sur les ions et les matériaux et la photonique (CIMAP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°6252 intitulée CIMAP et nommant M. Amine CASSIMI en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6252[1];

Considérant que M. Franck LEMARIE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Caen du 15 au 17 octobre 2007 et du 7 au 9 novembre 2007**,**

DECIDE :

Article 1er : M. Franck LEMARIE, Technicien, est renouvelé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6252 intitulée CIMAP, à compter du 1/1/2017

M. Franck LEMARIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M Franck LEMARIEest placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen., le 09/02/2018

Le directeur de l'unité	Le délégué régional du CNRS
M. Amine CASSIMI	M. Vincent GOUJON

[1] Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale…)

DEC180285INSMI

Décision portant nomination de M. Eric Ricard aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6139 intitulée Laboratoire de Mathématiques Nicolas Oresme (LMNO)

Le président-directeur général
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6139 intitulée Laboratoire de Mathématiques Nicolas Oresme (LMNO) et nommant M. Francesco Amoroso directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

DECIDE :

Article 1er

M. Eric Ricard, Professeur des universités à l'Université de Caen, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité UMR6139, en remplacement de M. Francesco Amoroso, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le – 7 FEV. 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180455INSU

Décision portant cessation de fonctions de J-C. DAUVIN et nomination de M. Dominique MOUAZE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6143 intitulée "Morphodynamique continentale et côtière" (M2C).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6143 intitulée « Morphodynamique continentale et côtière » et nommant M. Robert LAFITE directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1er

M. Dominique MOUAZE, maître de conférences des universités classe normale, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2018, en remplacement de M. Jean-Claude DAUVIN.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 FEV. 2018

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

DEC180286INSMI

Décision portant nomination de M. Paolo Bellingeri aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3335 intitulée Fédération de Recherche Normandie Mathématiques

Le président-directeur général
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
t 01 44 96 40 00
f 01 44 96 49 13

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161222DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3335 intitulée Fédération de Recherche Normandie Mathématiques et nommant M. Bruno Angles, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

M. Paolo Bellingeri, Maître de Conférences à l'Université de Caen Normandie est nommé directeur de la fédération de recherche intitulée Fédération de Recherche Normandie Mathématiques n° 3335 pour la durée fixée dans la décision DEC161222DGDS portant renouvellement de l'unité FR3335.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le - 7 FEV. 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC173228INSB

Décision portant nomination de Mme Nathalie BILLON aux fonctions de chargée de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

www.cnrs.fr
Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

Mme Nathalie BILLON, Chargée de Recherche de classe normale au CNRS, est nommée chargée de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet de participer à la définition de la politique de formation de l'INSB et d'en assurer le suivi.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nathalie BILLON demeure affectée à l'Institut de Biologie de Valrose (IBV - UMR7277) situé à Nice.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, Mme Nathalie BILLON percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'Azur (DR20).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 DEC. 2017

Anne Peyroche

DEC173379INP

Décision portant nomination de M. Jean-Sébastien Tanzilli aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

La Présidente
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1er

M. Jean-Sébastien Tanzilli, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès de la présidente pour l'institut de physique, direction rattachée à la DGDS, du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet de préparer la contribution française au « Future and Emerging Technologies (FET) Flagship » en Ingénierie Quantique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Sébastien Tanzilli demeure affecté à l'UMR7336 - Laboratoire de Physique Matière Condensée – Parc Valrose – 28 avenue Valrose – 06108 Nice Cedex 2

Article 2

Du 1er janvier au 31 décembre 2018 M. Jean-Sébastien Tanzilli percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'Azur (DR20).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 JAN. 2018

Le Directeur général délégué aux ressources

P/O

Anne Peyroche

Christophe COUDROY

DEC180672DR20

Décision portant cessation de fonctions de M. Michel Berlinguer agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)[1]

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC002035DR20 du 25 janvier 2000 portant nomination de M. Michel Berlinguer aux fonctions d'ACMO / d'AP**,**

DECIDE :

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Michel Berlinguer, à compter du 01/02/2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Valbonne , le 13/02/2018

Le délégué régional du CNRS
Benoît Debosque

[1] Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC180417DAJ
Décision portant nomination de M. Léo Manivannane aux fonctions de responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion au sein de la direction des ressources humaines (DRH)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC121523DAJ du 14 mai 2012 portant fin de fonctions de Mme Frédérique Perrier et nomination de Mme Brigitte Thibault en qualité de responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion au sein de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Art. 1er. – M. Léo Manivannane, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions de responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion, à compter du 18 janvier 2018, en remplacement de Mme Brigitte Thibault, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 18 janvier 2018

Le président - directeur général par intérim

Antoine Petit

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180596DAJ
Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent Girot aux fonctions de directeur adjoint administratif de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100175DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC105021DAJ du 11 janvier 2011 portant nomination de M. François Bienenfeld aux fonctions directeur adjoint administratif de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

DECIDE :

Art. 1er. – A compter du 20 février 2018, M. Laurent Girot, ingénieur d'étude, est nommé directeur adjoint administratif de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale en remplacement de M. François Bienenfeld, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 14 février 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit

Le président-directeur général
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Le Président - Directeur général
du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC 180765DRH

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu, la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu, le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n°83-1260 du 30 novembre 1983 modifié fixant les dispostions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu, le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n°DEC150260DRH du 21 janvier 2015 portant nomination des membres de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS,

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DECIDE

L'article I - CAP 1 - DIRECTEURS DE RECHERCHE est modifié comme suit :

Sont nommés à compter du 24 janvier 2018 :

Monsieur Antoine PETIT	Président du CNRS
Madame Chantal-Jeanne STEHLE	DR1 - Représentant SGEN-CFDT

En remplacement de :

Monsieur Alain FUCHS	Président du CNRS
Madame Claudine LACROIX	DR2 - Représentant SGEN-CFDT

La ligne suivante est supprimée :

Madame Anne PEYROCHE	Directrice générale déléguée à la science

Article II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la Recherche scientifique

Fait à Paris, le 19 FEV. 2018

Pour le Président - Directeur général et par délégation
Le directeur des ressources humaines

Pierre COURAL

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180565DAJ
Décision portant fin de fonctions de Jean-Pierre Vilotte délégué scientifique de l'Institut des sciences et de l'Univers (INSU)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC105346INSU portant nomination de Monsieur Jean-Pierre Vilotte aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des sciences et de l'Univers (INSU) ;

Le président-directeur général
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DECIDE :

Art. 1er. – Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Jean-Pierre Vilotte, délégué scientifique en charge du calcul, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 janvier 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC180780DAJ
Décision portant modification de la décision DEC171772DAJ portant renouvellement de M. Bruno Lucas aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSB

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC171772DAJ du 20 juin 2017 portant renouvellement de M. Bruno Lucas aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSB ;

DECIDE :

Art. 1er. – A l'article 1er de la décision DEC171772DAJ susvisée, les termes « 28 février 2018 » sont remplacés par les termes « 31 décembre 2018 ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 27 février 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit

Le président-directeur général
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173308DAJ
Décision portant nomination de M. Nicolas Arnaud aux fonctions de directeur adjoint de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2012 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'INSU ;

DÉCIDE :

Art. 1er. – M. Nicolas Arnaud, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de directeur adjoint d'institut de l'INSU à compter du 18 janvier 2018.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 janvier 2018

Le président - directeur général par intérim

Antoine Petit

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180256DAJ
Décision portant nomination de M. Emmanuel Royer aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'INSMI ;

DÉCIDE :

Art. 1er. – A compter du 1er février 2018, M. Emmanuel Royer, professeur des universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSMI en charge du suivi des unités de service, de la communication de l'Institut, des liens avec la formation, des liens avec les sociétés savantes, de la parité et des différents appels d'offres impliquant l'Institut.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1er février 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Le président-directeur général
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC180574DAJ
Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Lecheminant aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC122532DAJ du 1er octobre 2012 portant nomination de M. Barend Van Tiggelen aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Physique (INP) ;

DÉCIDE :

Art. 1er. – A compter du 31 janvier 2018, il est mis fin aux fonctions de M. Barend Van Tiggelen, directeur adjoint scientifique de l'INP en charge de la section 02, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – A compter du 1er février 2018, M. Philippe Lecheminant, professeur des universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INP, en charge de la section 02.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 janvier 2018

Le président – directeur général

Antoine Petit

DEC180771DR02

Décision portant délégation de signature à M. Michel CLOITRE, directeur de l'unité UMR 7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7167 intitulée « Laboratoire Matière Molle et Chimie» et nommant M. Lubwik Leibler, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC172703INC du 10 octobre 2017 portant nomination par intérim de M. Michel Cloitre aux fonctions de directeur de l'unité n° 7167 intitulée « Laboratoire Matière Molle et Chimie» ;

Vu la décision DEC173061INC du 14 décembre 2017 nommant M. Michel Cloitre directeur de l'unité UMR 7167 intitulée « Laboratoire Matière Molle et Chimie » (MMC) à compter du 1er décembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée, à partir du 1er décembre 2017, à M. Michel Cloitre, directeur de l'unité UMR 7167 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Cloitre, délégation de signature est donnée à M. François Tournilhac, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/02/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC173231DR02

Décision portant délégation de signature à M. Denis Crouzet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8596 intitulée Centre Roland Mousnier

Délégation PARIS B
www.dr2.cnrs.fr
16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8596 intitulée Centre Roland Mousnier dont le directeur est Denis Mousnier ;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR 8596 intitulée Centre Roland Mousnier à la délégation Paris B à compter du 1er janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Farida Vidal, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9.1.2018

Le directeur d'unité
Denis Crouzet

UNIVERSITE PARIS-SORBONNE
C.N.R.S.

DEC180766DR02

Décision portant délégation de signature à M. Luc Behaghel, directeur de l'unité UMR 8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation PARIS B
www.dr2.cnrs.fr
16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8545, intitulée « Paris Jourdan Sciences Economiques », dont le directeur est Monsieur Luc BEHAGHEL ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée, à M. Luc Behaghel, directeur de l'unité UMR 8545 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc Behaghel, délégation de signature est donnée à Mme Ania Le Fur, Ingénieur d'Etudes, à M. Jean-Marc Tallon, Directeur de Recherche et à M. Arnold Chassagnon, Professeur d'Université, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 février 2018

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC180774DR02

Décision portant délégation de signature à M. Christophe VOISIN, directeur de l'unité GDR 3217 intitulée Graphène et nanotubes : sciences et applications (GNT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC161232DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement groupement de recherche GDR 3217 intitulé « Centre de recherche sur les civilisations de l'Asie orientale » et nommant M. Christophe Voisin, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC170440INP du 23 février 2017 rattachant le GDR 3217 intitulé « Graphène et nanotubes : sciences et applications (GNT) » à la Délégation Paris B ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée, à partir du 1er janvier 2018, à M. Christophe Voisin, directeur du GDR 3217 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Voisin, délégation de signature est donnée à Mme Olga Hodges, gestionnaire et à Anne Matignon, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/02/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC180787DR02

Décision portant délégation de signature à M. Elie RAPHAEL, directeur de l'unité UMR 7083 intitulée GULLIVER par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018 du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR7083, intitulée Gulliver, dont le directeur est Elie RAPHAEL ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'UMR7083 intitulée GULLIVER à la délégation paris B à compter du 1er janvier 2015 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée, à M. Elie Raphaël, directeur de l'unité UMR 7083 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Elie Raphaël, délégation de signature est donnée à M. Olivier Dauchot, Directeur de recherche et Directeur adjoint, M. Anthony Maggs, Directeur de recherche, M. Yannick Rondelez, Chargé de recherche et Mme Solange Rogue, assistante administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/02/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC180794DR02

Décision portant délégation de signature à M. Hervé CHNEIWEISS, directeur de l'unité UMR 8246 intitulée Neuroscience Paris Seine par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation PARIS B
www.dr2.cnrs.fr
16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8246, intitulée Neuroscience Paris Seine, dont le directeur est M. Hervé Chneiweiss ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée, à M. Hervé Chneiweiss, directeur de l'unité UMR 8246 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Chneiweiss, délégation de signature est donnée à Mme Tatiana Christine, gestionnaire, Mme Joanna Diamant-Cabarrus, Gestionnaire, Mme Catherine Gérard, Gestionnaire, Mme Barbara Rebecchi, gestionnaire et Mme Laetitia Cabot, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/02/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC180798DR02

Décision portant délégation de signature à M. Alain Dubois, directeur de l'unité UMR 7614 intitulée Laboratoire de Chimie Physique – Matière et Rayonnement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7614, intitulée « Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires », et nommant M. Alain Dubois, directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée, à M. Alain Dubois, directeur de l'unité UMR 7614 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Dubois, délégation de signature est donnée à M. Francis Penent, Directeur de recherche et Directeur Adjoint et M. David Massot, Technicien et Administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/02/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC180801DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie Tarascon, directeur de l'unité UMR 8260 intitulée Laboratoire de Chimie du Solide et Energie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'UMR 8260, intitulée Laboratoire de Chimie du Solide et Energie, dont le directeur est Jean-Marie Tarascon ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée, à M. Jean-Marie Tarascon, directeur de l'unité UMR 8260 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie Tarascon, délégation de signature est donnée à M. Daniel Alves Dalla Corte, Ingénieur de recherche, M. Alexis Grimaud, Chargé de recherche, et Mme Juliette Maillard, Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/03/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC180041DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane (EUR'ORBEM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8224 intitulée « Europe orientale, balkanique et médiane » (EUR'ORBEM) et nommant M. Xavier Galmiche, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR 8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane (EUR'ORBEM) à la Délégation Paris B à compter du 1er janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Marie-Christine Autant-Mathieu, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Délégation PARIS B
www.dr2.cnrs.fr
16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31/01/2018

Le directeur d'unité
Xavier Galmiche

DEC180062DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Griset, directeur de l'unité UMS 3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation PARIS B
www.dr2.cnrs.fr
16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'UMS n°3665 intitulée « institut des sciences de la communication » et nommant M. Pascal Griset, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMS 3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication à la Délégation Paris B à compter du 1er janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée, à partir du 1er janvier 2018, à M. Pascal Griset, directeur de l'unité UMS 3665 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Griset, délégation de signature est donnée à M. Christophe Potier-Thomas, Directeur adjoint, et à Mme Ouafa Faouzi, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 JAN. 2018

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC180502DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Anouk Barberousse directrice de l'unité FRE 2020 intitulée Sciences, Ethique, Société, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation PARIS B
www.dr2.cnrs.fr
16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC171279DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité FRE 2020 intitulée Sciences, Ethique, Société dont la directrice est Anouk Barberousse ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée, à partir du 1er janvier 2018, à Mme Anouk Barberousse, directrice de l'unité FRE 2020 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 JAN. 2018

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC180744DR02

Décision portant délégation de signature à M. Lorenzo Zambotti, directeur de l'unité UMR 8001 intitulée Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation PARIS B
www.dr2.cnrs.fr
16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC171277DGDS en date 21 décembre 2017 portant création de l'unité mixte de recherche n°8001 intitulée « Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation » dont le directeur est M. Lorenzo Zambotti ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée, à partir du 1er janvier 2018, à M. Lorenzo Zambotti, directeur de l'unité UMR 8001 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lorenzo Zambotti, délégation de signature est donnée à M. Gérard Biau, professeur d'université, à M. Francis Comets, professeur d'université, et Mme Florence Deschamps, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/02/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC173070DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8167 intitulée orient et Méditerranée

Délégation **PARIS B**
www.dr2.cnrs.fr
16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018 DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8167 intitulée Orient et Méditerranée dont la directrice est Véronique Boudon-Millot ;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée à la Délégation Paris B à compter du 1er janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Marie-Véronique Diamant, Gestionnaire-Coordonnatrice, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/11/2018

La directrice d'unité
Véronique Boudon-Millot

DEC173194DR02

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Michel, directeur de l'unité n° 8097 intitulée centre Maurice Halbwachs, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation PARIS B
www.dr2.cnrs.fr
16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8097, intitulée « Centre Maurice Halbwachs », dont le directeur est Monsieur Patrick MICHEL ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Patrick Michel, directeur de l'unité n° 8097 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Michel, directeur de recherche, délégation de signature est donnée à M. Serge Paugam, directeur de recherche, Mme Solenne Bertrand, Ingénieur d'Etudes et Arlette Mollet, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/01/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC173197DR02

Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Eymard, directrice de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation régionale Paris B
www.dr2.cnrs.fr
16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016;

Vu la décision n°133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3455, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra, dont la directrice est Laurence Eymard ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Laurence Eymard, directrice de l'unité UMS3455, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié[1], à la date de signature de l'acte ;

[1] Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2016

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Eymard, délégation de signature est donnée à Mme Françoise Larincq, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/01/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Délégation régionale Paris B
www.dr2.cnrs.fr
16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

DEC173206DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8185 intitulée Laboratoire Espaces Nature et Culture (ENeC)

Délégation PARIS B
www.dr2.cnrs.fr
16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8185 intitulée Laboratoire Espaces Nature et Culture (ENeC) dont le directeur est Louis Dupont ;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR8185 intitulée Laboratoire Espaces Nature et Culture (ENeC) à la Délégation Paris B à compter du 1er janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Florence Huguenin-Richard, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence Huguenin-Richard, délégation est donnée à Mme Carla Carvalhais, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 janvier 2018

Le directeur d'unité
Louis Dupont

Espaces, Nature et Culture
UMR 8185 CNRS
Université Paris IV Sorbonne
Maison de la Recherche
28 rue Serpente - 75006 PARIS

DEC173209DR02

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Galland, directeur de l'unité UMR 8598 intitulée Groupe d'Etude des Méthodes de l'Analyse Sociologique de la Sorbonne (GEMASS) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation PARIS B
www.dr2.cnrs.fr
16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8598 intitulée Groupe d'Etude des Méthodes de l'Analyse Sociologique de la Sorbonne (GEMASS) dont le directeur est M. Olivier Galland;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'Etude des Méthodes de l'Analyse Sociologique de la Sorbonne (GEMASS) à la Délégation Paris B à compter du 1er janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée, à partir du 1er janvier 2018, à M. Olivier Galland, directeur de l'unité UMR 8598 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Galland, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine Noël, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/01/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC173210DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8598 intitulée Groupe d'Etude des Méthodes de l'Analyse Sociologique de la Sorbonne (GEMASS)

Délégation **PARIS B**

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8598 intitulée Groupe d'Etude des Méthodes de l'Analyse Sociologique de la Sorbonne (GEMASS) dont le directeur est M. Olivier Galland;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'Etude des Méthodes de l'Analyse Sociologique de la Sorbonne (GEMASS) à la Délégation Paris B à compter du 1er janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Marie-Christine Noël, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2018

Le directeur d'unité
Olivier Galland

GEMASS
Groupe d'études des méthodes
de l'analyse sociologique de la Sorbonne
20 rue Berbier du Mets
75013 Paris
01 58 52 17 76

REÇU LE
10 JAN. 2018
CNRS
Délégation Paris

DEC173211DR02

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Martin, directeur de l'unité UMR 8599 intitulée Centre d'Etude de la Langue et des Littératures Françaises (CELLF) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation PARIS B
www.dr2.cnrs.fr
16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8599 intitulée « Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des XVIIe et XVIIIe siècles (CELLF) » et nommant M. Georges Forestier, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC143130INSHS en date du 5 janvier 2015 portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°8599 intitulée «Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des XVIIe et XVIIIe siècles» modifié ainsi qu'il suit : Centre d'étude de la langue et des littératures françaises ;

Vu la décision DEC151557INSHS en date du 8 septembre 2015 portant nomination de M. Christophe Martin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF) ;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR8599 intitulée Centre d'Etude de la Langue et des Littératures Françaises (CELLF) à la Délégation Paris B à compter du 1er janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée, à partir du 1er janvier 2018, à M. Christophe Martin, directeur de l'unité UMR 8599 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa

qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Martin, délégation de signature est donnée à Mme Claude Rétat, Directrice adjointe et Mme Philibertine Marolahy, Responsable administrative et Chargée de la Gestion Financière, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/01/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

[1] soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC173213DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Davy-Rigaux, directrice de l'unité UMR 8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC140585INSHS du 3 mars 2014, portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°8223 intitulée Centre de recherche musicologique et devenant l'Institut de recherche en Musicologie (IReMus) ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie (IReMus) dont la directrice est Cécile Davy-Rigaux ;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie à la Délégation Paris B à compter du 1er janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée, à partir du 1er janvier 2018, à Mme Cécile Davy-Rigaux, directrice de l'unité UMR 8223 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile Davy-Rigaux, délégation de signature est donnée à M. Gilles Demonet, Directeur adjoint et Mme Habiba Berkoun, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/01/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

[1] soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC173214DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie

Délégation PARIS B
www.dr2.cnrs.fr
16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018 DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8167 intitulée Institut de recherche en Musicologie dont la directrice est Mme Cécile Davy-Rigaux ;

Vu la décision DEC140585INSHS du 3 mars 2014, portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°8223 intitulée Centre de recherche musicologique et devenant l'Institut de recherche en Musicologie (IReMus) ;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie à la Délégation Paris B à compter du 1er janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Gilles Demonet, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 janvier 2018

La directrice d'unité
Cécile Davy-Rigaux

Cécile DAVY-RIGAUX
Directrice de l'Institut de recherche en musicologie (IReMus)
UMR 8223 - CNRS
Paris-Sorbonne/BnF/Ministère de la Culture
2, rue Louvois - 75002 Paris
Tél. : 01 49 26 09 97/01 53 79 37 08 - Fax : 01 49 26 94 85
E-mail : cecile.davy-rigaux@cnrs.fr
http://www.iremus.cnrs.fr

REÇU LE
10 JAN. 2018
CNRS
Délégation Paris

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC173229DR02

Décision portant délégation de signature à M. Denis Crouzet, directeur de l'unité UMR 8596 intitulée Centre Roland Mousnier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation PARIS B
www.dr2.cnrs.fr
16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR 8596 intitulée centre Roland Mousnier dont le directeur est Monsieur Denis Crouzet ;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR 8596 intitulée Centre Roland Mousnier à la Délégation Paris B à compter du 1er janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Denis Crouzet, à l'effet de signer à partir du 1er janvier 2018, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Crouzet, délégation de signature est donnée à Mme Farida Vidal, gestionnaire et à Mme Elisabeth Crouzet-Pavan, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/01/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC172970DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS (professions, institutions, temporalités)

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8085, intitulée « Laboratoire PRINTEMPS (professions, institutions, temporalités) », dont le directeur est Monsieur Laurent WILLEMEZ ;

DÉCIDE

Article 1er
Délégation est donnée à Madame Laure DE VERDALLE, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Laurent WILLEMEZ

Madame Laure DE VERDALLE

DEC180370DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Denis ULLMO*, directeur de l'unité *UMS2005* intitulée *Institut Pascal*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC171285DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2018, de l'unité UMS2005, intitulée « Institut Pascal », dont le directeur est Monsieur Denis ULLMO ;

DÉCIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Denis ULLMO, directeur de l'unité UMS2005, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Denis ULLMO

DEC180372DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Demba DIALLO*, directeur de l'unité *GDR2994* intitulée *Systèmes d'énergie électrique dans leurs dimensions sociétales*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC171292DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2018, de l'unité GDR2994, intitulée « Systèmes d'énergie électrique dans leurs dimensions sociétales », dont le directeur est Monsieur Demba DIALLO ;

DÉCIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Demba DIALLO, directeur de l'unité GDR2994, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Demba DIALLO

DEC180373DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrice ROCHE*, directeur de l'unité *GDR2426* intitulée *Physique quantique mésoscopique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC171292DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2018, de l'unité GDR2426, intitulée « Physique quantique mésoscopique », dont le directeur est Monsieur Patrice ROCHE ;

DÉCIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Patrice ROCHE, directeur de l'unité GDR2426, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Délégation Ile-de-France Sud
www.dr4.cnrs.fr
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Patrice ROCHE

DEC180374DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Stefan HULLER*, directeur de l'unité *GDR2017* intitulée *Lasers énergétiques et intenses et plasmas sous conditions extrêmes*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC171292DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2018, de l'unité GDR2017, intitulée « Lasers énergétiques et intenses et plasmas sous conditions extrêmes », dont le directeur est Monsieur Stefan HULLER ;

DÉCIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Stefan HULLER, directeur de l'unité GDR2017, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Stefan HULLER

DEC180375DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Sophie CREUZET*, directeur de l'unité *GDR2031* intitulée *La crête neurale, moteur et source de diversités biologiques : interfaces en phylogenèse, pathogenèse et ontogenèse*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC171293DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2018, de l'unité GDR2031, intitulée « La crête neurale, moteur et source de diversités biologiques : interfaces en phylogenèse, pathogenèse et ontogenèse », dont le directeur est Madame Sophie CREUZET ;

DÉCIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Sophie CREUZET, directeur de l'unité GDR2031, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Sophie CREUZET

DEC180376DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Fabien MIOMANDRE*, directeur de l'unité *GDR2036* intitulée *Photo électro stimulation*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC171293DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2018, de l'unité GDR2036, intitulée « Photo électro stimulation », dont le directeur est Monsieur Fabien MIOMANDRE ;

DÉCIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Fabien MIOMANDRE, directeur de l'unité GDR2036, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Délégation Ile-de-France Sud
www.dr4.cnrs.fr
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Fabien MIOMANDRE

DEC180709DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Eric ELIOT*, directeur de l'unité *UMR12* intitulée *Laboratoire Léon Brillouin*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR12, intitulée « Laboratoire Léon Brillouin » ;

Vu la décision DEC173260INP nommant Monsieur Eric ELIOT directeur de l'unité à compter du 01/01/2018 ;

DÉCIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Eric ELIOT, directeur de l'unité UMR12, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric ELIOT, délégation de signature est donnée à Grégory CHABOUSSANT, chargé de recherche, et Monsieur Alain MENELLE, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Eric ELIOT

Grégory CHABOUSSANT

Monsieur Alain MENELLE

DEC180711DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR12, intitulée « Laboratoire Léon Brillouin » ;

Vu la décision DEC173260INP nommant Monsieur Eric ELIOT directeur de l'unité à compter du 01/01/2018 ;

DÉCIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Grégory CHABOUSSANT, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Grégory CHABOUSSANT, délégation est donnée à Monsieur Alain MENELLE, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Eric ELIOT

Grégory CHABOUSSANT

Monsieur Alain MENELLE

DEC180746DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Laurent FRIBOURG*, directeur de l'unité *FR3311* intitulée *Institut Farman*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3311, intitulée « Institut Farman » ;

Vu la décision DEC180121INSIS nommant Monsieur Laurent FRIBOURG directeur de l'unité à compter du 25/01/2018 ;

DÉCIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Laurent FRIBOURG, directeur de l'unité FR3311, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent FRIBOURG, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric VOURC'H, maître de conférences, et Madame Virginie GUENARD, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Laurent FRIBOURG

Monsieur Eric VOURC'H

Madame Virginie GUENARD

DEC180747DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3311 intitulée Institut Farman

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3311, intitulée « Institut Farman » ;

Vu la décision DEC180121INSIS nommant Monsieur Laurent FRIBOURG directeur de l'unité à compter du 25/01/2018 ;

DÉCIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Monsieur Eric VOURC'H, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric VOURC'H, délégation est donnée à Madame Virginie GUENARD, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Laurent FRIBOURG

Monsieur Eric VOURC'H

Madame Virginie GUENARD

DEC172968DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2007 intitulée Certificate agency for scientific code and data

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161224DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2017, de l'unité UMS2007, intitulée « Certificate agency for scientific code and data », dont le directeur est Monsieur Christophe PERIGNON ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Christophe HURLIN, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Christophe PERIGNON

Monsieur Christophe HURLIN

Délégation Ile-de-France Sud
www.dr4.cnrs.fr
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC172969DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Laurent WILLEMEZ*, directeur de l'unité *UMR8085* intitulée *Laboratoire PRINTEMPS (professions, institutions, temporalités)*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8085, intitulée « Laboratoire PRINTEMPS (professions, institutions, temporalités) », dont le directeur est Monsieur Laurent WILLEMEZ ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Laurent WILLEMEZ, directeur de l'unité UMR8085, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent WILLEMEZ, délégation de signature est donnée à Madame Laure DE VERDALLE, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Laurent WILLEMEZ

Madame Laure DE VERDALLE

DEC173257DR04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC172891DAJ du 15 décembre 2017 nommant M. Christophe MULLER, aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale ;

Vu la décision DEC171402DR04 du 21 avril 2017 nommant Mme Françoise BARRIÈRE, aux fonctions de secrétaire générale ;

Vu la décision DEC08A028DR04 du 20 mars 2008 nommant M. Laurent BEAUCHET, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC160631DR04 du 10 mars 2016 nommant M. Denis BOLÉ, aux fonctions de responsable du service technique et logistique ;

DÉCIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, délégation est donnée à M. Christophe MULLER, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON et de M. Christophe MULLER, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, secrétaire générale, aux mêmes fins.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de M. Christophe MULLER et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de M. Christophe MULLER et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de M. Christophe MULLER et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de M. Christophe MULLER, de Mme Françoise BARRIÈRE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation est donnée à Mme Émilie BOUVIER, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de M. Christophe MULLER, de Mme Françoise BARRIÈRE, de M. Laurent BEAUCHET et de Mme Émilie BOUVIER, délégation est donnée à Mme Carole GALES, responsable du pôle aide au pilotage et suivi des ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 8 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 janvier 2018

La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Christophe MULLER

Françoise BARRIÈRE

Laurent BEAUCHET

Denis BOLÉ

Frédérique LENOIR

Émilie BOUVIER

Carole GALES

DEC173258DR04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Mme Marie-Hélène PAPILLON, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

DÉCIDE :

Article 1 : Délégation est donnée à M. Christophe MULLER, directeur de recherche, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MULLER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Mme Françoise BARRIÈRE, ingénieure de recherche, secrétaire générale.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MULLER et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, ingénieur de recherche, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MULLER et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, ingénieur d'études, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MULLER et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, assistante ingénieure, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MULLER, de Mme Françoise BARRIÈRE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation est donnée à Mme Émilie BOUVIER, ingénieure d'études, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MULLER, de Mme Françoise BARRIÈRE, de M. Laurent BEAUCHET et de Mme Émilie BOUVIER, délégation est donnée à Mme Carole GALES, ingénieure d'études, responsable du pôle aide au pilotage et suivi des ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 8 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 janvier 2018

La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Christophe MULLER

Françoise BARRIÈRE

Laurent BEAUCHET

Denis BOLÉ

Frédérique LENOIR

Émilie BOUVIER

Carole GALES

DEC172847DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Chantal CLAUD*, directeur de l'unité *UMS3342* intitulée *Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC1421126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3342, intitulée « Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ » ;

Vu la décision DEC172516INSU nommant Madame Chantal CLAUD directeur de l'unité à compter du 01/08/2017 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Chantal CLAUD, directeur de l'unité UMS3342, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal CLAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien MORATI, attaché d'administration**,** aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Chantal CLAUD

Monsieur Sébastien MORATI

DEC172848DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3342 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC1421126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3342, intitulée « Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ » ;

Vu la décision DEC172516INSU nommant Madame Chantal CLAUD directeur de l'unité à compter du 01/08/2017 ;

DÉCIDE

Article 1er
Délégation est donnée à Monsieur Sébastien MORATI, attaché d'administration, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Madame Chantal CLAUD

Monsieur Sébastien MORATI

Délégation Ile-de-France Sud
www.dr4.cnrs.fr
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC172849DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Philippe KECKHUT*, directeur de l'unité *UMR8190* intitulée *Laboratoire "Atmosphères, milieux, observations spatiales"*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8190, intitulée « Laboratoire "Atmosphères, milieux, observations spatiales" », dont le directeur est Monsieur Philippe KECKHUT ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Philippe KECKHUT, directeur de l'unité UMR8190, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe KECKHUT, délégation de signature est donnée à Madame Valérie FLEURY, ingénieure d'études, Monsieur Laurent LAPAUW, ingénieur de recherche, et Madame Evelyne QUINSAC, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Philippe KECKHUT

Madame Valérie FLEURY

Monsieur Laurent LAPAUW

Madame Evelyne QUINSAC

DEC172850DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères, milieux, observations spatiales"

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8190, intitulée « Laboratoire "Atmosphères, milieux, observations spatiales" », dont le directeur est Monsieur Philippe KECKHUT ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Valérie FLEURY, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie FLEURY, délégation est donnée à Monsieur Laurent LAPAUW, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie FLEURY et de Monsieur Laurent LAPAUW, délégation est donnée à Madame Evelyne QUINSAC, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Délégation Ile-de-France Sud
www.dr4.cnrs.fr
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Philippe KECKHUT

Madame Valérie FLEURY

Monsieur Laurent LAPAUW

Madame Evelyne QUINSAC

DEC172851DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Hervé LE TREUT*, directeur de l'unité *FR636* intitulée *Institut Pierre-Simon Laplace*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR636, intitulée « Institut Pierre-Simon Laplace », dont le directeur est Monsieur Hervé LE TREUT ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Hervé LE TREUT, directeur de l'unité FR636, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé LE TREUT, délégation de signature est donnée à Madame Nicole PAPINEAU, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Hervé LE TREUT

Madame Nicole PAPINEAU

DEC172852DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR636, intitulée « Institut Pierre-Simon Laplace », dont le directeur est Monsieur Hervé LE TREUT ;

DÉCIDE

Article 1er
Délégation est donnée à Madame Nicole PAPINEAU, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Hervé LE TREUT

Madame Nicole PAPINEAU

DEC172853DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Alphonse FINEL*, directeur de l'unité *UMR104* intitulée *Laboratoire d'étude des microstructures*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR104, intitulée « Laboratoire d'étude des microstructures », dont le directeur est Monsieur Alphonse FINEL ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Alphonse FINEL, directeur de l'unité UMR104, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alphonse FINEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Yann LE BOUAR, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Alphonse FINEL

Monsieur Yann LE BOUAR

DEC172854DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR104, intitulée « Laboratoire d'étude des microstructures », dont le directeur est Monsieur Alphonse FINEL ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Yann LE BOUAR, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Alphonse FINEL

Monsieur Yann LE BOUAR

Délégation Ile-de-France Sud
www.dr4.cnrs.fr
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC172907DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur David SCHMOOL*, directeur de l'unité *UMR8635* intitulée *Groupe d'études de la matière condensée*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8635, intitulée « Groupe d'études de la matière condensée » ;

Vu la décision DEC171911INP nommant Monsieur David SCHMOOL directeur de l'unité à compter du 01/07/2017 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur David SCHMOOL, directeur de l'unité UMR8635, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David SCHMOOL, délégation de signature est donnée à Madame Karen BREMOND, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur David SCHMOOL

Madame Karen BREMOND

DEC172908DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8635, intitulée « Groupe d'études de la matière condensée » ;

Vu la décision DEC171911INP nommant Monsieur David SCHMOOL directeur de l'unité à compter du 01/07/2017 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Karen BREMOND, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur David SCHMOOL

Madame Karen BREMOND

DEC172909DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe CHALONS*, directeur de l'unité *UMR8100* intitulée *Laboratoire de mathématiques de Versailles*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8100, intitulée « Laboratoire de mathématiques de Versailles » ;

Vu la décision DEC162816INSMI nommant Monsieur Christophe CHALONS directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Christophe CHALONS, directeur de l'unité UMR8100, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe CHALONS, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent DUMAS, professeur, Monsieur Vincent SECHERRE, professeur, et Monsieur Oleksiy KHORUNZHIY, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Christophe CHALONS

Monsieur Laurent DUMAS

Monsieur Vincent SECHERRE

Monsieur Oleksiy KHORUNZHIY

DEC172910DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8100 intitulée Laboratoire de mathématiques de Versailles

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8100, intitulée « Laboratoire de mathématiques de Versailles » ;

Vu la décision DEC162816INSMI nommant Monsieur Christophe CHALONS directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Laurent DUMAS, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent DUMAS, délégation est donnée à Monsieur Vincent SECHERRE, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent DUMAS et de Monsieur Vincent SECHERRE, délégation est donnée à Monsieur Oleksiy KHORUNZHIY, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Christophe CHALONS

Monsieur Laurent DUMAS

Monsieur Vincent SECHERRE

Monsieur Oleksiy KHORUNZHIY

DEC172911DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Pauline LAFITTE*, directeur de l'unité *FR3487* intitulée *Fédération de mathématiques de l'Ecole Centrale Paris*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3487, intitulée « Fédération de mathématiques de l'Ecole Centrale Paris » ;

Vu la décision DEC162349INSMI nommant Madame Pauline LAFITTE directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Pauline LAFITTE, directeur de l'unité FR3487, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pauline LAFITTE, délégation de signature est donnée à Madame Brigitte LLOBEL, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Pauline LAFITTE

Madame Brigitte LLOBEL

DEC172912DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3487 intitulée Fédération de mathématiques de l'Ecole Centrale Paris

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3487, intitulée « Fédération de mathématiques de l'Ecole Centrale Paris » ;

Vu la décision DEC162349INSMI nommant Madame Pauline LAFITTE directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1er
Délégation est donnée à Madame Brigitte LLOBEL, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Madame Pauline LAFITTE

Madame Brigitte LLOBEL

DEC172913DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Nicolas VAYATIS*, directeur de l'unité *UMR8536* intitulée *Centre de mathématiques et de leurs applications*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8536, intitulée « Centre de mathématiques et de leurs applications », dont le directeur est Monsieur Nicolas VAYATIS ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas VAYATIS, directeur de l'unité UMR8536, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas VAYATIS, délégation de signature est donnée à Madame Véronique ALMADOVAR, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Nicolas VAYATIS

Madame Véronique ALMADOVAR

DEC172914DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8536 intitulée Centre de mathématiques et de leurs applications

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8536, intitulée « Centre de mathématiques et de leurs applications », dont le directeur est Monsieur Nicolas VAYATIS ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Véronique ALMADOVAR, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Nicolas VAYATIS

Madame Véronique ALMADOVAR

DEC172915DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Francois COUTY*, directeur de l'unité *UMR8180* intitulée *Institut Lavoisier de Versailles*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8180, intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » ;

Vu la décision DEC162072INC nommant Monsieur Francois COUTY directeur de l'unité à compter du 01/09/2016 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Francois COUTY, directeur de l'unité UMR8180, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francois COUTY, délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel MAGNIER, directeur de recherche, Madame Anne DOLBECQ-BASTIN, directrice de recherche, et Madame Janique REGIS, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Francois COUTY

Monsieur Emmanuel MAGNIER

Madame Anne DOLBECQ-BASTIN

Madame Janique REGIS

DEC172916DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8180, intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » ;

Vu la décision DEC162072INC nommant Monsieur Francois COUTY directeur de l'unité à compter du 01/09/2016 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel MAGNIER, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel MAGNIER, délégation est donnée à Madame Anne DOLBECQ-BASTIN, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel MAGNIER et de Madame Anne DOLBECQ-BASTIN, délégation est donnée à Madame Janique REGIS, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Délégation Ile-de-France Sud
www.dr4.cnrs.fr
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Francois COUTY

Monsieur Emmanuel MAGNIER

Madame Anne DOLBECQ-BASTIN

Madame Janique REGIS

DEC172917DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Guilhem DEZANNEAU*, directeur de l'unité *UMR8580* intitulée *Structures, propriétés et modélisation des solides*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8580, intitulée « Structures, propriétés et modélisation des solides », dont le directeur est Monsieur Guilhem DEZANNEAU ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Guilhem DEZANNEAU, directeur de l'unité UMR8580, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guilhem DEZANNEAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Pietro CORTONA, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Guilhem DEZANNEAU

Monsieur Pietro CORTONA

DEC172918DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8580 intitulée Structures, propriétés et modélisation des solides

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8580, intitulée « Structures, propriétés et modélisation des solides », dont le directeur est Monsieur Guilhem DEZANNEAU ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Pietro CORTONA, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Guilhem DEZANNEAU

Monsieur Pietro CORTONA

Délégation Ile-de-France Sud
www.dr4.cnrs.fr
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC172919DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Chantal LARPENT*, directeur de l'unité *FR2483* intitulée *Institut Lavoisier-Franklin*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR2483, intitulée « Institut Lavoisier-Franklin » ;

Vu la décision DEC172511INC nommant Madame Chantal LARPENT directeur de l'unité à compter du 01/07/2017 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Chantal LARPENT, directeur de l'unité FR2483, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal LARPENT, délégation de signature est donnée à Monsieur Francois COUTY, professeur, et Monsieur David SCHMOOL, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Chantal LARPENT

Monsieur Francois COUTY

Monsieur David SCHMOOL

DEC172920DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2483 intitulée Institut Lavoisier-Franklin

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR2483, intitulée « Institut Lavoisier-Franklin » ;

Vu la décision DEC172511INC nommant Madame Chantal LARPENT directeur de l'unité à compter du 01/07/2017 ;

DÉCIDE

Article 1er
Délégation est donnée à Monsieur Francois COUTY, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francois COUTY, délégation est donnée à Monsieur David SCHMOOL, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Madame Chantal LARPENT

Monsieur Francois COUTY Monsieur David SCHMOOL

DEC172921DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Fabien MIOMANDRE*, directeur de l'unité *UMR8531* intitulée *Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8531, intitulée « Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires », dont le directeur est Monsieur Fabien MIOMANDRE ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Fabien MIOMANDRE, directeur de l'unité UMR8531, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien MIOMANDRE, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle LERAY-RIOU KERANGAL, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Fabien MIOMANDRE

Madame Isabelle LERAY-RIOU KERANGAL

DEC172922DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8531 intitulée Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8531, intitulée « Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires », dont le directeur est Monsieur Fabien MIOMANDRE ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Isabelle LERAY-RIOU KERANGAL, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Fabien MIOMANDRE

Madame Isabelle LERAY-RIOU KERANGAL

Délégation Ile-de-France Sud
www.dr4.cnrs.fr
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC172923DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Malcolm BUCKLE*, directeur de l'unité *UMR8113* intitulée *Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8113, intitulée « Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée », dont le directeur est Monsieur Malcolm BUCKLE ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Malcolm BUCKLE, directeur de l'unité UMR8113, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Malcolm BUCKLE, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric DEPREZ, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Malcolm BUCKLE

Monsieur Eric DEPREZ

DEC172924DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8113 intitulée Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8113, intitulée « Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée », dont le directeur est Monsieur Malcolm BUCKLE ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Eric DEPREZ, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Malcolm BUCKLE

Monsieur Eric DEPREZ

DEC172929DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Eric DEPREZ*, directeur de l'unité *FR3242* intitulée *Institut d'Alembert*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3242, intitulée « Institut d'Alembert », dont le directeur est Monsieur Eric DEPREZ ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Eric DEPREZ, directeur de l'unité FR3242, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric DEPREZ, délégation de signature est donnée à Madame Véronique MATHET, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Eric DEPREZ

Madame Véronique MATHET

DEC172930DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3242, intitulée « Institut d'Alembert », dont le directeur est Monsieur Eric DEPREZ ;

DÉCIDE

Article 1er
Délégation est donnée à Madame Véronique MATHET, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Eric DEPREZ

Madame Véronique MATHET

DEC172931DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Florian DE VUYST*, directeur de l'unité *FR3311* intitulée *Institut Farman*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3311, intitulée « Institut Farman », dont le directeur est Monsieur Florian DE VUYST ;

DÉCIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Florian DE VUYST, directeur de l'unité FR3311, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florian DE VUYST, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric VOURC'H, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Florian DE VUYST

Monsieur Eric VOURC'H

DEC172932DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3311 intitulée Institut Farman

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3311, intitulée « Institut Farman », dont le directeur est Monsieur Florian DE VUYST ;

DÉCIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Monsieur Eric VOURC'H, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Florian DE VUYST

Monsieur Eric VOURC'H

DEC172933DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Sébastien DUCRUIX*, directeur de l'unité *UPR288* intitulée *Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR288, intitulée « Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion » ;

Vu la décision DEC161846INSIS nommant Monsieur Sébastien DUCRUIX directeur de l'unité à compter du 01/06/2016 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien DUCRUIX, directeur de l'unité UPR288, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien DUCRUIX, délégation de signature est donnée à Madame Brigitte LLOBEL, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Sébastien DUCRUIX

Madame Brigitte LLOBEL

DEC172934DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR288, intitulée « Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion » ;

Vu la décision DEC161846INSIS nommant Monsieur Sébastien DUCRUIX directeur de l'unité à compter du 01/06/2016 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Brigitte LLOBEL, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Sébastien DUCRUIX

Madame Brigitte LLOBEL

Délégation Ile-de-France Sud
www.dr4.cnrs.fr
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC172935DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Damien DURVILLE*, directeur de l'unité *UMR8579* intitulée *Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8579, intitulée « Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux » ;

Vu la décision DEC161924INSIS nommant Monsieur Damien DURVILLE directeur de l'unité à compter du 01/07/2016 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Damien DURVILLE, directeur de l'unité UMR8579, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Damien DURVILLE, délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume PUEL, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Damien DURVILLE

Monsieur Guillaume PUEL

DEC172936DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8579 intitulée Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8579, intitulée « Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux » ;

Vu la décision DEC161924INSIS nommant Monsieur Damien DURVILLE directeur de l'unité à compter du 01/07/2016 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Guillaume PUEL, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Damien DURVILLE

Monsieur Guillaume PUEL

DEC172937DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pascal LARZABAL*, directeur de l'unité *UMR8029* intitulée *Laboratoire des systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8029, intitulée « Laboratoire des systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie », dont le directeur est Monsieur Pascal LARZABAL ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Pascal LARZABAL, directeur de l'unité UMR8029, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal LARZABAL, délégation de signature est donnée à Madame Sophie ABRIET, ingénieure d'études, Monsieur François COSTA, professeur, et Monsieur Bernard MULTON, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Pascal LARZABAL

Madame Sophie ABRIET

Monsieur François COSTA

Monsieur Bernard MULTON

DEC172938DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8029 intitulée Laboratoire des systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8029, intitulée « Laboratoire des systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie », dont le directeur est Monsieur Pascal LARZABAL ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Sophie ABRIET, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie ABRIET, délégation est donnée à Monsieur François COSTA, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie ABRIET et de Monsieur François COSTA, délégation est donnée à Monsieur Bernard MULTON, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Délégation Ile-de-France Sud
www.dr4.cnrs.fr
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Pascal LARZABAL

Madame Sophie ABRIET

Monsieur François COSTA

Monsieur Bernard MULTON

DEC172942DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Habibou MAITOURNAM*, directeur de l'unité *UMR9219* intitulée *Institut des sciences de la mécanique et applications industrielles*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9219, intitulée « Institut des sciences de la mécanique et applications industrielles » ;

Vu la décision DEC162771INSIS nommant Monsieur Habibou MAITOURNAM directeur de l'unité à compter du 13/10/2016 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Habibou MAITOURNAM, directeur de l'unité UMR9219, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Habibou MAITOURNAM, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre MOUSSOU, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Habibou MAITOURNAM

Monsieur Pierre MOUSSOU

DEC172943DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9219 intitulée Institut des sciences de la mécanique et applications industrielles

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9219, intitulée « Institut des sciences de la mécanique et applications industrielles » ;

Vu la décision DEC162771INSIS nommant Monsieur Habibou MAITOURNAM directeur de l'unité à compter du 13/10/2016 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Pierre MOUSSOU, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Habibou MAITOURNAM

Monsieur Pierre MOUSSOU

DEC172944DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Frédéric RAGUENEAU*, directeur de l'unité *UMR8535* intitulée *Laboratoire de mécanique et technologie*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8535, intitulée « Laboratoire de mécanique et technologie », dont le directeur est Monsieur Frédéric RAGUENEAU ;

DÉCIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric RAGUENEAU, directeur de l'unité UMR8535, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric RAGUENEAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice GATUINGT, professeur, Monsieur David NERON, professeur, et Monsieur Olivier HUBERT, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Frédéric RAGUENEAU

Monsieur Fabrice GATUINGT

Monsieur David NERON

Monsieur Olivier HUBERT

DEC172945DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8535 intitulée Laboratoire de mécanique et technologie

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8535, intitulée « Laboratoire de mécanique et technologie », dont le directeur est Monsieur Frédéric RAGUENEAU ;

DÉCIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Fabrice GATUINGT, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice GATUINGT, délégation est donnée à Monsieur David NERON, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice GATUINGT et de Monsieur David NERON, délégation est donnée à Monsieur Olivier HUBERT, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Frédéric RAGUENEAU

Monsieur Fabrice GATUINGT

Monsieur David NERON

Monsieur Olivier HUBERT

DEC172946DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Isabelle RAK*, directeur de l'unité *UMR8537* intitulée *Laboratoire de photonique quantique et moléculaire*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8537, intitulée « Laboratoire de photonique quantique et moléculaire », dont le directeur est Madame Isabelle RAK ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Isabelle RAK, directeur de l'unité UMR8537, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Délégation Ile-de-France Sud
www.dr4.cnrs.fr
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle RAK, délégation de signature est donnée à Madame Véronique MATHET, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Isabelle RAK

Madame Véronique MATHET

DEC172947DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8537 intitulée Laboratoire de photonique quantique et moléculaire

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8537, intitulée « Laboratoire de photonique quantique et moléculaire », dont le directeur est Madame Isabelle RAK ;

DÉCIDE

Article 1er
Délégation est donnée à Madame Véronique MATHET, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Madame Isabelle RAK

Madame Véronique MATHET

DEC172948DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Walid BEN AMEUR*, directeur de l'unité *UMR5157* intitulée *SAMOVAR (Services répartis, architectures, modélisation, validation, administration des réseaux)*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR5157, intitulée « SAMOVAR (Services répartis, architectures, modélisation, validation, administration des réseaux) », dont le directeur est Monsieur Walid BEN AMEUR ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Walid BEN AMEUR, directeur de l'unité UMR5157, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Walid BEN AMEUR

DEC172952DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Stéphane DEMRI*, directeur de l'unité *UMR8643* intitulée *Laboratoire spécification et vérification*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8643, intitulée « Laboratoire spécification et vérification » ;

Vu la décision DEC152644INS2I nommant Monsieur Stéphane DEMRI directeur de l'unité à compter du 01/01/2016 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane DEMRI, directeur de l'unité UMR8643, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane DEMRI, délégation de signature est donnée à Madame Patricia BOUYER-DECITRE, directrice de recherche, Monsieur Serge HADDAD, professeur, et Madame Virginie GUENARD, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Stéphane DEMRI

Madame Patricia BOUYER-DECITRE

Monsieur Serge HADDAD

Madame Virginie GUENARD

DEC172953DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire spécification et vérification

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8643, intitulée « Laboratoire spécification et vérification » ;

Vu la décision DEC152644INS2I nommant Monsieur Stéphane DEMRI directeur de l'unité à compter du 01/01/2016 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Patricia BOUYER-DECITRE, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia BOUYER-DECITRE, délégation est donnée à Monsieur Serge HADDAD, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia BOUYER-DECITRE et de Monsieur Serge HADDAD, délégation est donnée à Madame Virginie GUENARD, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Stéphane DEMRI

Madame Patricia BOUYER-DECITRE

Monsieur Serge HADDAD

Madame Virginie GUENARD

DEC172954DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Dominique BARTH*, directeur de l'unité *FR2002* intitulée *Fédération de recherche en sciences informatiques, humaines et sociales de Versailles St-Quentin*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161222DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2017, de l'unité FR2002, intitulée « Fédération de recherche en sciences informatiques, humaines et sociales de Versailles St-Quentin », dont le directeur est Monsieur Dominique BARTH ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Dominique BARTH, directeur de l'unité FR2002, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique BARTH, délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques DE MAILLARD, professeur, et Monsieur Laurent WILLEMEZ, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Dominique BARTH

Monsieur Jacques DE MAILLARD

Monsieur Laurent WILLEMEZ

DEC172955DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2002 intitulée Fédération de recherche en sciences informatiques, humaines et sociales de Versailles St-Quentin

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2017, de l'unité FR2002, intitulée « Fédération de recherche en sciences informatiques, humaines et sociales de Versailles St-Quentin », dont le directeur est Monsieur Dominique BARTH ;

DÉCIDE

Article 1er
Délégation est donnée à Monsieur Jacques DE MAILLARD, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques DE MAILLARD, délégation est donnée à Monsieur Laurent WILLEMEZ, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Dominique BARTH

Monsieur Jacques DE MAILLARD Monsieur Laurent WILLEMEZ

DEC172956DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Stefano BOSI*, directeur de l'unité *USR3683* intitulée *Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142128DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3683, intitulée « Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay » ;

Vu la décision DEC162669INSHS nommant Monsieur Stefano BOSI directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Stefano BOSI, directeur de l'unité USR3683, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stefano BOSI, délégation de signature est donnée à Madame Christine BENICHOU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Stefano BOSI

Madame Christine BENICHOU

DEC172957DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142128DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3683, intitulée « Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay » ;

Vu la décision DEC162669INSHS nommant Monsieur Stefano BOSI directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Christine BENICHOU, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Stefano BOSI

Madame Christine BENICHOU

DEC172959DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Francis KRAMARZ*, directeur de l'unité *UMR9194* intitulée *Centre de recherche en économie et stastistique*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9194, intitulée « Centre de recherche en économie et stastistique », dont le directeur est Monsieur Francis KRAMARZ ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur de l'unité UMR9194, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis KRAMARZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud RICHET, ingénieur d'études, Madame Murielle JULES, assistante ingénieure, et Madame Edith VERGER, secrétaire administrative classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Francis KRAMARZ

Monsieur Arnaud RICHET

Madame Murielle JULES

Madame Edith VERGER

DEC172960DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et stastistique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9194, intitulée « Centre de recherche en économie et stastistique », dont le directeur est Monsieur Francis KRAMARZ ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud RICHET, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud RICHET, délégation est donnée à Madame Murielle JULES, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud RICHET et de Madame Murielle JULES, délégation est donnée à Madame Edith VERGER, secrétaire administrative classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Francis KRAMARZ

Monsieur Arnaud RICHET

Madame Murielle JULES

Madame Edith VERGER

DEC172961DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christian MOUHANNA*, directeur de l'unité *UMR8183* intitulée *Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8183, intitulée « Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales », dont le directeur est Monsieur Christian MOUHANNA ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Christian MOUHANNA, directeur de l'unité UMR8183, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian MOUHANNA, délégation de signature est donnée à Madame Claude COUTURE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Christian MOUHANNA

Madame Claude COUTURE

DEC172962DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8183, intitulée « Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales », dont le directeur est Monsieur Christian MOUHANNA ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Claude COUTURE, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Christian MOUHANNA

Madame Claude COUTURE

DEC172965DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe PERIGNON*, directeur de l'unité *UMR2959* intitulée *Groupement de recherche et d'études en gestion à HEC*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR2959, intitulée « Groupement de recherche et d'études en gestion à HEC » ;

Vu la décision DEC162727INSHS nommant Monsieur Christophe PERIGNON directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Christophe PERIGNON, directeur de l'unité UMR2959, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe PERIGNON, délégation de signature est donnée à Monsieur Mohammed ABDELLAOUI, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Christophe PERIGNON

Monsieur Mohammed ABDELLAOUI

DEC172966DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR2959 intitulée Groupement de recherche et d'études en gestion à HEC

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR2959, intitulée « Groupement de recherche et d'études en gestion à HEC » ;

Vu la décision DEC162727INSHS nommant Monsieur Christophe PERIGNON directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Mohammed ABDELLAOUI, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Christophe PERIGNON

Monsieur Mohammed ABDELLAOUI

Délégation Ile-de-France Sud
www.dr4.cnrs.fr
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC172967DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe PERIGNON*, directeur de l'unité *UMS2007* intitulée *Certificate agency for scientific code and data*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161224DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2017, de l'unité UMS2007, intitulée « Certificate agency for scientific code and data », dont le directeur est Monsieur Christophe PERIGNON ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Christophe PERIGNON, directeur de l'unité UMS2007, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe PERIGNON, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe HURLIN, professeur aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Christophe PERIGNON

Monsieur Christophe HURLIN

DEC172834DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Etienne Manneville, directrice de l'unité UMR3691, intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DAJ132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n°DEC142120DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR3691, intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique, dont la directrice est Mme Sandrine Etienne Manneville ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Sandrine Etienne Manneville, directrice de l'unité UMR3691, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Etienne Manneville, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, AI, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, à Mme Sandra Thomazo, IE2 et M. Sergio Tittoni, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC150019DR05 du 7 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 octobre 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire, Mme Sandra Thomazo et M. Sergio Tittoni pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3691, intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC142120DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR3691, intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique, dont la directrice est Mme Sandrine Etienne Manneville ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de gestion, à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire et M. Sergio Tittoni, gestionnaire des ERC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

La décision n° DEC150020DR05 en date du 7 janvier 2015 donnant délégation de signature est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 octobre 2017.

La directrice d'unité
Sandrine Etienne Manneville

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC180614DR05

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme LOMBARD, directeur de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), dont le directeur est M. Jérôme LOMBARD;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jérôme LOMBARD, directeur de l'unité UMR8586, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme LOMBARD, délégation de signature est donnée à M. Yann RICHARD, PU2 et M. Alexandre HENRY, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Délégation de signature est donnée à M. Paul-Henry Giraud, secrétaire général du GIS Institut des Amériques et Jean-Baptiste Thomas, trésorier du GIS Institut des Amériques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du GIS Institut des Amériques, les actes concernant cette structure hébergée au sein de l'UMR8586.

Article 4

La décision DEC170510DR05 du 7 février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 7 février 2018

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC180258DR05

Décision portant délégation de signature à M. Lluis Quintana-Murci, directeur de l'unité UMR2000 intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC171278DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR2000 intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS), dont le directeur est M. Lluis Quintana-Murci ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Lluis Quintana-Murci, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lluis Quintana-Murci, délégation de signature est donnée à Mme Hélène Quach, IR1, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, à Mme Sandra Thomazo, IE2, et M. Sergio Tittoni, TCN aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 janvier 2018

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC180260DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR2000 intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171278DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR2000 intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS), dont le directeur est M. Lluis Quintana-Murci ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Sandra Thomazo, IE2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2018

Le directeur d'unité
Lluis Quintana-Murci

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180612DR05

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Despet, responsable du Service central de la paie, rattaché à l'unité MOY1646 intitulée Direction des comptes et de l'information financière (DCIF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC151482DAJ du 30 juin 2015 portant nomination de l'unité M. Frédéric Despet aux fonctions de responsable du Service central de la paie ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Frédéric Despet, responsable du Service central de la paie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Despet, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Curaut, Directeur adjoint de la DCIF, M. Alain Dedenis, Adjoint au directeur de la DCIF et Mme Alexandra Phares, Chargée de gestion administrative et d'aide au pilotage, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC151600DR05 du 8 Juillet 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 novembre 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 6 février 2018

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC180581DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, à Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, à Mme Béatrice Jeanmichel, responsable du service des affaires générales, à Mme Béatrice Simpson, responsable du service des ressources humaines, à M. Bernard Souty, responsable du service logistique et technique, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Délégation Île-de-France Ouest et Nord
www.cnrs.fr
Le Délégué régional
1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01 45 07 52 32
F. 01 45 07 53 35

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n°DEC141310DAJ du 30 avril 2014 nommant Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° DEC110220DR05 du 17 janvier 2011 nommant Mme Christelle Le Moullec, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° DEC151078DR05 du 20 avril 2015 nommant Mme Béatrice Jeanmichel, aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° DEC170957 du 27 février 2017 nommant M. Bernard Souty, aux fonctions de responsable du service logistique et technique de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° DEC172188DR05 du 3 juillet 2017 nommant Mme Béatrice Simpson, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

DECIDE :

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, délégation est donnée à Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, et de Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à :

- Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe Cavelier,
- Mme Béatrice Jeanmichel, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe Cavelier,
- M. Bernard Souty, responsable du service logistique et technique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe Cavelier,
- Mme Béatrice Simpson, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe Cavelier.

Article 3

La décision n° DEC172223DR05 du 3 juillet 2017 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 5 février 2018

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC180299DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Lacour, directeur de l'unité GDR3769, intitulée Normes, Sciences et Techniques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité GDR3769, intitulée Normes, Sciences et Techniques, dont la directrice est Mme Stéphanie Lacour ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Stéphanie Lacour, directrice de l'unité GDR3769, à l'effet de signer, au nom de la délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie Lacour, délégation de signature est donnée à Mme Aleksandra Mikanovic, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 janvier 2018

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC172760DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine Lefebvre, directrice de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6298, intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés, dont la directrice est Sabine Lefebvre ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **Mme Sabine Lefebvre**, directrice de l'unité UMR6298, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine Lefebvre, délégation de signature est donnée à **M. Sébastien Bully**, chargé de recherche CNRS, et à **Mme Mélanie Arnoult**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC162927DR06 du 02 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 1er octobre 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC172761DR06

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Bully et Mme Mélanie Arnoult pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6298, intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés, dont la directrice est Sabine Lefebvre ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Sébastien Bully**, chargé de recherche CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Bully, délégation est donnée à **Mme Mélanie Arnoult**, technicienne CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1er octobre 2017

La directrice d'unité
Sabine Lefebvre

DEC173115DR06

Décision portant délégation de signature à M. Phillippe Rousselot directeur de l'unité UMS3245 intitulée OSU THETA par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1er janvier 2016

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3245, intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA)

Vu la décision DEC172863INSU du 1er décembre 2017 nommant M. Philippe Rousselot, directeur de l'unité UMS3245, intitulée « OSU THETA »;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M.Philippe ROUSSELOT directeur de l'unité UMS 3245 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ROUSSELOT, délégation de signature est donnée à M. Michel LACAILLE, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170889DR06 du 02 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1/12/2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC173238DR06

Décision portant délégation de signature à M. Michel LACAILLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3245 intitulée OSU THETA

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3245 intitulée « OSU THETA » ;

Vu la décision DEC172863INSU du 1er décembre 2017 nommant M. Philippe Rousselot, directeur de l'unité UMS3245, intitulée « OSU THETA »;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Michel LACAILLE, Ingénieur d'études et responsable administratif de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon le 1/12/2017

Le directeur d'unité
Philippe Rousselot

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC180065DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017portant renouvellement de l'unité UMR7198, intitulée Institut Jean Lamour, dont le directeur est Thierry Belmonte ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme **Clotilde Boulanger**, Professeur et directrice adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, délégation est donnée à Mme **Séverine Rollet**, Ingénieur de Recherche et secrétaire générale de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger et de Mme Séverine Rollet, délégation est donnée à M. **François Montaigne** Professeur et directeur technique de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, et de M. François Montaigne, délégation est donnée à M. **Daniel Malterre** Professeur et directeur du département P2M aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, et de M. **Daniel Malterre,** délégation est donnée à M. **Jean-François PIERSON** Professeur et directeur du département CP2S aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. **Daniel Malterre,** et de M. **Jean-François PIERSON,** délégation est donnée à Mme **Sabine Denis**, Professeur et directrice du département SI2M aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M.Daniel Malterre, de M.Jean-François PIERSON, et de Mme Sabine Denis, délégation est donnée à M. **Alain Celzard** Professeur et directeur du département NE2V aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M.Daniel Malterre, de M.Jean-François PIERSON, et de Mme Sabine Denis, et de M. Alain Celzard, délégation est donnée à Mme **Sophie Klein**, Ingénieur d'études et responsable financière de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. Daniel Malterre, de M. Jean-François PIERSON, et de Mme Sabine Denis, et de M. Alain Celzard, et de Sophie Klein, délégation est donnée à **Mme Martine Tailleur**, assistant ingénieur et responsable des ressources humaines de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 10

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 01/01/2018

Le directeur d'unité
Thierry Belmonte

DEC180067DR06

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Belmonte, directeur de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour, dont le directeur est Thierry Belmonte ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. **Thierry Belmonte** directeur de l'unité UMR7198, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Belmonte, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes :
- à Mme **Clotilde Boulanger**, Professeur, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1er ;
- à Mme **Séverine Rollet**, Ingénieur de Recherche, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1er ;
- à M. **François Montaigne**, Professeur, directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1er ;
- à M. **Daniel Malterre**, Professeur, directeur du département P2M, dans la limite de la gestion de son département ;
- à M. **Jean François Pierson**, Professeur, directeur du département CP2S, dans la limite de la gestion de son département ;
- à Mme **Sabine Denis**, Professeur, directrice du département SI2M, dans la limite de la gestion de son département ;
- à M. **Alein Celzard**, Professeur, directeur du département NE2V, dans la limite de la gestion de son département ;
- à Mme **Sophie Klein**, Ingénieur d'étude, responsable financier, jusqu'à concurrence de 8.000 ;
- à Mme **Martine Tailleur**, Assistant Ingénieur, Responsable Ressources Humaines, jusqu'à concurrence de 8.000 ;

Article 3

La décision n° DEC152546DR06 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 2 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180080DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Hugues Renault, directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7312, intitulée ICMR, dont le directeur est Jean Hugues RENAULT ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean Hugues RENAULT, directeur de l'unité UMR7312, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean Hugues Renault**, délégation de signature est donnée à **M.Emmanuel Guillon, Professeur et directeur adjoint**, **Mme.Christelle Anstett, Ingénieur d'études et administratrice de l'unité** aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°**DEC152549DR06** du 01 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180081DR06

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Guillon et Mme Christelle Anstett, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7312, intitulée ICMR, dont le directeur est Jean Hugues RENAULT;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Emmanuel Guillon**, Professeur et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Guillon, délégation est donnée à **Mme Christelle Anstett**, Ingénieur d'études et administratrice aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims le 02 janvier 2018

le directeur d'unité
Jean Hugues RENAULT

DEC180085DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Laure GIAMBERINI, directrice de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7360, intitulée LIEC, dont la directrice est Laure GIAMBERINI ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme **Laure GIAMBERINI**, directrice de l'unité UMR7360, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Laure GIAMBERINI**, délégation de signature est donnée à **M. Simon Devin, Professeur et directeur adjoint, M.Christian Mustin, Professeur et directeur adjoint, Mme Christine Aussenac, Ingénieur d'études et secrétaire générale, et Mme Cécile Lorentz, technicienne et gestionnaire,** aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°**DEC162279DR06** du 20 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180087DR06

Décision portant délégation de signature à M. Simon Devin, M.Christian Mustin, et Mme Christine Aussenac, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7360, intitulée LIEC, dont la directrice est Laure GIAMBERINI;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée **à M. Simon Devin**, Professeur et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon Devin, délégation est donnée à M.**Christian Mustin**, Professeur et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon Devin et de M.Christian Mustin, délégation est donnée à **Mme Christine Aussenac**, Ingénieur d'études et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 janvier 2018

la directrice d'unité
Laure GIAMBERINI

DEC180128DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent FALK, directeur de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7274, intitulée LRGP, dont le directeur est Laurent FALK ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Laurent FALK, directeur de l'unité UMR7274, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent FALK**, délégation de signature est donnée à **M. Raphaël Schneider, Professeur**, **Mme Cécile Vallières, Professeur et à Mme Sylvie Vaultrin, Assistante Ingénieur et secrétaire générale**, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°**DEC152548DR06** du 01 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180524DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jacques PIRONON, directeur de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7359, intitulée GeoRessources, dont le directeur est jacques PIRONON ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jacques PIRONON, directeur de l'unité UMR7359, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jacques PIRONON**, délégation de signature est donnée à **Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER,Professeur et directrice adjointe**, **M. Philippe DE DONATO,Directeur de Recherche CNRS et directeur adjoint**, **Mme Camille GAGNY, Ingénieur de recherche et secrétaire générale**, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°**DEC162325DR06** du 27 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180525DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER, M. Philippe DE DONATO, Mme Camille GAGNY, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7359, intitulée GeoRessources, dont le directeur est Jacques PIRONON;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme **Anne-Sylvie ANDRE-MAYER**, Professeur et directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER, délégation est donnée à M. **Philippe DE DONATO**, Directeur de Recherche CNRS et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER et de M. Philippe DE DONATO, délégation est donnée à **Mme Camille GAGNY**, Ingénieur de recherche et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 janvier 2018

le directeur d'unité
Jacques PIRONON

DEC180529DR06

Décision portant délégation de signature à M. Didier WOLF, directeur de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7039, intitulée CRAN, dont le directeur est Didier WOLF ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Didier WOLF, directeur de l'unité UMR7039, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Didier WOLF**, délégation de signature est donnée à **M. Thierry DIVOUX,** Professeur et directeur adjoint, **Mme Monique Bilon,** Ingénieur d'étude et responsable administrative, **Mme Carole COURRIER,** Assistant en Gestion Administrative et responsable financière, et **Mme Christelle LHOSTE-KONDRATOW**, Technicienne et gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°**DEC152543DR06** du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180537DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe GROS, directeur de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes (L2CM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7053, intitulée L2CM, dont le directeur est Philippe GROS ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Philippe GROS, directeur de l'unité UMR7053, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Philippe GROS**, délégation de signature est donnée à **Mme Claire Beck, Assistante Ingénieur et gestionnaire de l'unité**, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180538DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Claire Beck, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes (L2CM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7053, intitulée L2CM, dont le directeur est Philippe GROS;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Claire Beck, Assistante Ingénieur et gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 janvier 2018

le directeur d'unité
Philippe GROS

DEC180541DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alain DURAND, directeur de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7375, intitulée LCPM, dont le directeur est Alain DURAND ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Alain DURAND, directeur de l'unité UMR7375, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

1

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alain DURAND**, délégation de signature est donnée à **Mme AVERLANT-PETIT Marie Christine, chargé de recherche et directrice adjointe**, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC152557DR06 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180578DR06

Décision portant délégation de signature à M. Raphaël Schneider, Mme Cécile Vallières et Mme Sylvie Vaultrin, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7274, intitulée LRGP, dont le directeur est Laurent FALK;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **M, Raphaël Schneider**, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Raphaël Schneider, délégation est donnée à **Mme Cécile Vallières**, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël Schneider et Mme Cécile Vallières, délégation est donnée à **Mme Sylvie Vaultrin**, assistante ingénieur et secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy le 02 janvier 2018

le directeur d'unité
Laurent FALK

DEC180582DR06

Décision portant délégation de signature à M. Dominik SCHANIEL, directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7036, intitulée CRM2, dont le directeur est Dominik SCHANIEL ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. **Dominik SCHANIEL**, directeur de l'unité UMR7036, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominik SCHANIEL, délégation de signature est donnée à **M. Massimo Nespolo, Professeur à l'Université de Lorraine** et à **Mme Anne Clausse, Technicienne CNRS et gestionnaire de laboratoire**, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°**DEC170182DR06** du 02 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180584DR06

Décision portant délégation de signature à M. Massimo Nespolo et Mme Anne Clausse pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7036, intitulée CRM2, dont le directeur est Dominik SCHANIEL;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Massimo Nespolo**, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Massimo Nespolo, délégation est donnée à **Mme Anne Clausse**, TCE et gestionnaire de laboratoire aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 janvier 2018

le directeur d'unité
Dominik SCHANIEL

DEC180589DR06

Décision portant délégation de signature à M. Xavier ASSFLELD, directeur de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théorique (LPCT) , par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7019, intitulée LPCT, dont le directeur est Xavier ASSFLELD ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Xavier ASSFLELD, directeur de l'unité UMR7019, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

1

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Xavier ASSFLELD**, délégation de signature est donnée à **M. Dragi Karevski, Professeur et directeur adjoint** aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180591DR06

Décision portant délégation de signature à M. Dragi Karevski pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théorique (LPCT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7019, intitulée LPCT, dont le directeur est Xavier ASSFLELD;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. **Dragi Karevski**, Professeur et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 janvier 2018

le directeur d'unité
Xavier ASSFLELD

DEC180617DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Christine AVERLANT-PETIT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7375, intitulée LCPM, dont le directeur est Alain DURAND;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme **Marie Christine AVERLANT-PETIT**, chargé de recherche et directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 02 janvier 2018

le directeur d'unité
Alain DURAND

DEC180620DR06

Décision portant délégation de signature à *M. Laurent THOMANN*, *directeur* de l'unité *GDR2434* intitulée *Analyse des équations aux dérivées partielles (AEDP)*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2434, intitulée AEDP, dont le directeur est Laurent THOMANN ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Laurent THOMANN**, directeur de l'unité GDR2434, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

1

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent THOMANN**, délégation de signature est donnée à **M. David DOS SANTOS FERREIRA, Professeur à l'Université de Lorraine** et **Mme Laurence QUIROT, Assitant ingénieur et responsable administrative de l'unité**, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°**DEC172132DR04** du 17 juillet 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180621DR06

Décision portant délégation de signature à *M.David DOS SANTOS FERREIRA* et *Mme Laurence QUIROT*, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité *GDR2434* intitulée *Analyse des équations aux dérivées partielles (AEDP)*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2434, intitulée AEDP, dont le directeur est Laurent THOMANN;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **M.David DOS SANTOS FERREIRA**, Professeur à l'Université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.David DOS SANTOS FERREIRA, délégation est donnée à **Mme Laurence QUIROT**, Assitant ingénieur et responsable administrative de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 janvier 2018

le directeur d'unité
Laurent THOMANN

DEC180677DR06

Décision portant délégation de signature à *M. Sylvain PICAUD*, *directeur* de l'unité *GDR3622* intitulée *GDR SUIE*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3622, intitulée SUIE, dont le directeur est Sylvain PICAUD ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Sylvain PICAUD, directeur de l'unité GDR3622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Sylvain PICAUD**, délégation de signature est donnée à **Mme Christian Grillier, Ingénieur d'étude et gestionnaire** aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC161993DR06 du 1er septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180678DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Christian Grillier, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité *GDR3622* intitulée *GDR SUIE*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3622, intitulée SUIE, dont le directeur est Sylvain PICAUD;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **Mme Christian Grillier**, Ingénieur d'étude et gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon le 02 janvier 2018

le directeur d'unité
Sylvain PICAUD

DEC180748DR06

Décision portant délégation de signature à *M. Christophe CLEMENT*, *directeur* de l'unité *FR3417* intitulée *AgroSciences, Environnement et Développement Durable (CONDORCET)*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3417, intitulée AgroSciences, Environnement et Développement Durable (CONDORCET), dont le directeur est Christophe CLEMENT ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Christophe CLEMENT**, directeur de l'unité FR3417, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

1

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Christophe CLEMENT**, délégation de signature est donnée à **M.Jérôme PELLOUX, Professeur et directeur adjoint** et **Mme Hélène LACROIX, Ingénieur de recherche et responsable administrative**, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°**DEC152842DR06** du 01 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170749DR06

Décision portant délégation de signature à *M.Jérôme PELLOUX* et *Mme Hélène LACROIX*, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité *FR3417* intitulée *AgroSciences, Environnement et Développement Durable* (CONDORCET)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3417, intitulée CONDORCET, dont le directeur est Christophe CLEMENT;

Vu la décision du nommant M. Christophe CLEMENT, directeur de l'unité FR3417, intitulée « AgroSciences, Environnement et Développement Durable (CONCORCET)»;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **M.Jérôme PELLOUX**, Professeur et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Jérôme PELLOUX, délégation est donnée à **Mme Hélène LACROIX**, Ingénieur de recherche et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Reims le 02 janvier 2018

le directeur d'unité
Christophe CLEMENT

DEC173267DR07

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Baillot directeur de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 Décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme, dont le directeur est Monsieur Guillaume HANROT ;

Vu la décision DEC173118INS2I portant nomination de M. Patrick BAILLOT directeur, et nomination de M. Frédéric Vivien, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme (LIP)

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Patrick BAILLOT, directeur de l'unité UMR5668, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BAILLOT, délégation de signature est donnée à M. Frédéric VIVIEN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC172718DR07 du 1er Septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision qui prend effet à compter du 1er janvier 2018 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 Décembre 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC180509DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Dorothée LAURENTI-SAVOURE, directrice de l'unité GDR2028 intitulée Conversion thermochimique de la biomasse et des déchets, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017, portant création de l'unité GDR2028, intitulée Conversion thermochimique de la biomasse et des déchets, dont la directrice est Mme Dorothée LAURENTI-SAVOURE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Dorothée LAURENTI-SAVOURE, directrice de l'unité GDR2028, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 [1] susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dorothée LAURENTI-SAVOURE, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre Delichère, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2018

Le délégué régional
Frédéric Faure

[1] Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC180804DR07

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane DRAY, directeur de l'unité GDR3645 intitulée Ecologie Statistique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017, approuvant le renouvellement de l'unité GDR3645, intitulée Ecologie Statistique, dont le directeur est M. Stéphane DRAY ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Stéphane DRAY, directeur de l'unité GDR3645, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 [1] susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DRAY, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie ARBASETTI, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1er

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2018

Le délégué régional
Frédéric Faure

[1] Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC180803DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine RAVEL, directrice de l'unité GDR2013 intitulée Mémoire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017, portant création de l'unité GDR2013, intitulée Mémoire, dont la directrice est Mme Nadine RAVEL ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Nadine RAVEL, directrice de l'unité GDR2013, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 [1] susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine RAVEL, délégation de signature est donnée à Madame Florence LEGER, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 février 2018

Le délégué régional
Frédéric Faure

[1] Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC180900DR07

Décision portant délégation de signature à M. Gilles POLLET, directeur de l'unité USR2005 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017, portant création de l'unité USR2005, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne, dont le directeur est M. Gilles POLLET ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Gilles POLLET, directeur de l'unité USR2005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 [1] susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles POLLET, délégation de signature est donnée à Madame Emma Bessières, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2018

Le délégué régional
Frédéric Faure

[1] Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC180623DR07

Décision portant délégation de signature à M. Jérome CHEVALIER, directeur de l'unité GDR2020 intitulée Repair, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017, portant création de l'unité GDR2020, intitulée Repair, dont le directeur est M. Jérome CHEVALIER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jérome CHEVALIER, directeur de l'unité GDR2020, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 [1] susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérome CHEVALIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent GREMILLARD, directeur de recherche et Madame Jalila SECOND, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2018

Le délégué régional
Frédéric Faure

[1] Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC180622DR07

Décision portant délégation de signature à M. Gianpietro CAGNOLI, directeur de l'unité USR3264 intitulée LABORATOIRE DES MATERIAUX AVANCES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151303DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité USR3264, intitulée LABORATOIRE DES MATERIAUX AVANCES, dont le directeur est M. Gianpietro CAGNOLI ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Gianpietro CAGNOLI, directeur de l'unité USR3264, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 [1] susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gianpietro CAGNOLI, délégation de signature est donnée à Mme Justine Corrand-Kheniche, Assistante Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC151805DR07 du 30 juillet 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2018

Le délégué régional
Frédéric Faure

[1] Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC180897DR07
Décision portant délégation de signature à M. Antoine GUILLAUME, directeur par intérim de l'unité UMR5596 intitulée DYNAMIQUE DU LANGAGE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5596, intitulée DYNAMIQUE DU LANGAGE ;

Vu la décision DEC173120INSHS du 22 Février 2018 portant nomination de Monsieur Antoine GUILLAUME, directeur par intérim de l'unité UMR5596 intitulée Dynamique du langage ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Antoine GUILLAUME, directeur par intérim de l'unité UMR5596, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine GUILLAUME, délégation de signature est donnée à Madame Linda BRENDLIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC132884DR07 du 1er octobre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 Février 2018

Le délégué régional
Frédéric Faure

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180520DR07

Décision portant délégation de signature à M. Ian O'CONNOR, directeur de l'unité GDR2995 intitulée System On Chip, Systèmes embarqués et Objets Connectés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017, approuvant le renouvellement de l'unité GDR2995, intitulée System On Chip, Systèmes embarqués et Objets Connectés, dont le directeur est M. Ian O'CONNOR ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Ian O'CONNOR, directeur de l'unité GDR2995, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 [1] susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ian O'CONNOR, délégation de signature est donnée à Madame Cristell Maneux, directrice adjointe, Monsieur Sébastien Pillement, directeur adjoint, Monsieur Patrick Girard, Directeur de Recherche et Madame Bénédicte André, Ingénieure de Recherche aux fins mentionnées à l'article 1er

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2018

Le délégué régional
Frédéric Faure

[1] Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC180510DR07

Décision portant délégation de signature à M. Jérome MARGUERON, directeur de l'unité GDR2030 intitulée Réactions, Structure et Astrophysique Nucléaire : Expériences et Théories, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017, portant création de l'unité GDR2030, intitulée Réactions, Structure et Astrophysique Nucléaire : Expériences et Théories, dont le directeur est M. Jérome MARGUERON ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jérome MARGUERON, directeur de l'unité GDR2030, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 [1] susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérome MARGUERON, délégation de signature est donnée à Madame Martine Verdennelli, Ingénieure de recherche et Madame Sandra Goncalves, Ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1er

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2018

Le délégué régional
Frédéric Faure

[1] Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC180792DR07

Décision portant délégation de signature à M. Julien BICHON directeur par intérim de l'unité UMR6620 intitulée Laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 Décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6620, intitulée Laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal ;

Vu la décision DEC180416INSMI du 7 Février 2018 portant nomination de Monsieur Julien BICHON, directeur par intérim de l'unité UMR6620, intitulée Laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Julien BICHON, directeur par intérim de l'unité UMR6620, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Monsieur Julien BICHON, directeur par intérim, délégation de signature est donnée à M. Arnaud GUILLIN, Professeur, à M. Frédéric BAYART, Professeur et à Mme Valérie SOURLIER, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170902DR07 du 1er janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1er février 2018

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC180606DR08

Décision portant délégation de signature à Mme PARENTEAU Charline pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » • CEBC

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvèlement de l'unité UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, dont le directeur par intérim est M. Christophe GUINET.

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme PARENTEAU Charline, directrice-ajointe par intérim à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme PARENTEAU Charline, délégation est donnée à M./Mme M. CHASTEL Olivier, Chercheur CNRS DR2, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet à compter du 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 06 Février 2018

Le Directeur par intérim
M. Christophe GUINET

DEC180071DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne GENTILLET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC

Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes
www.cnrs.fr
3, avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2
02 38 25 52 00
02 38 69 70 31

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMS3116, intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC, dont le directeur est M. Yves COQUET ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Fabienne GENTILLET, assistante ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 10 Janvier 2018

Le Directeur d'Unité
Yves COQUET

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180874DR08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Romain ABRAHAM, directeur de l'unité UMR7013 intitulée " Institut Denis Poisson " – IDP, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2016 portant création de l'unité UMR7013, intitulée « Institut Denis Poisson » – IDP, dont le directeur est M. Romain ABRAHAM ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Romain ABRAHAM directeur de l'unité UMR7013, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain ABRAHAM, délégation de signature est donnée à :

- M. Pascal BASEILHAC, Directeur Adjoint, Directeur de recherche,
- M. Luc MOLINET, Sous-directeur, Professeur,
- M. Luc HILLAIRET, Sous-directeur, Professeur,
- M. Julien BARRE, Sous-directeur, Professeur,
- Mme Marie-France GRESPIER, Gestionnaire d'unité (Orléans), AI CNRS,
- Mme Anne LIGER, Gestionnaire d'unité (Orléans), TE Université,

aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

La décision DEC180205DR08 du 15 Janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 26 Février 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180781DR08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" – CEMHTI, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, dont la directrice est Mme Catherine BESSADA ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BESSADA, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche (IR1), Mme Marie-France BARTHE, Directrice de Recherche (DR2), M. Franck FAYON, Directeur de Recherche (DR2), Mme Anne Marie HEUVELINE, Assistante Ingénieur (AI) et Mme Marie France ROUILLIER, Ingénieur d'études (IECN) aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC180734DR08 du 15 Février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 Février 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180734DR08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" – CEMHTI, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, dont la directrice est Mme Catherine BESSADA ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BESSADA, délégation de signature est donnée à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de Recherche (DR2), M. Franck FAYON, Directeur de Recherche (DR2), M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche (IR1), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC173289DR08 du 20 Janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 15 Février 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180705DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Agnès DELMAS, Directrice de l'unité FR2708 intitulée « Physique et Chimie du Vivant » - PCV, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR2708 intitulée « Physique et Chimie du Vivant » - PCV, dont la directrice est Mme. Agnès DELMAS ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme. Agnès DELMAS, directrice de l'unité FR2708, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Agnès DELMAS, la délégation de signature est donnée à M. ARTUSO Thierry, Directeur Administratif, et à M. Christophe DUBOIS, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC180403DR08 du 23 Janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 Février 2018

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180699DR08

Décision portant délégation de signature à M. Aurélien ROBERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » _CESR dont le Directeur est M. Benoist PIERRE;

Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes
www.cnrs.fr
3s avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2
02 38 25 52 00
02 38 69 70 31

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Aurélien ROBERT, CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien ROBERT, délégation est donnée à M. Joël BIARD, Professeur des Universités aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à TOURS, le 13 Février 2018

Le directeur d'unité
M. Benoist PIERRE

DEC180698DR08

Décision portant délégation de signature à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » -CESR dont le Directeur est M. Benoist PIERRE;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoist PIERRE, délégation de signature est donnée à M. Joël BIARD, Professeur des Universités, et à Aurélien ROBERT CR1, aux fins mentionnées à l'article 1 er.

Article 3

La décision DEC173342DR08 du 22 Décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet à compter du 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 13 Févier 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180691DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Fatiha OUARDAD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Fatiha OUARDAD, responsable de la Cellule Mutualisée de Gestion (CMG), AI, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 Février 2018

La Déléguée Régionale par Intérim
Mme Marion BLIN

DEC180689DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Fatiha OUARDAD, responsable de la cellule mutualisée de gestion, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion BLIN, déléguée régionale par intérim de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC180118DR08 du 11 janvier 2018 nommant Mme Fatiha OUARDAD, aux fonctions de responsable de la Cellule Mutualisée de Gestion (CMG) de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion BLIN, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes, délégation est donnée à Mme Fatiha OUARDAD, responsable de la Cellule Mutualisée de Gestion (CMG), à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La décision n° DEC172902DR08 du 27 octobre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12/02/2018.

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180676DR08

Décision portant délégation de signature à M. ROBERT Eric pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des Milieux Ionisés » GREMI

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvèlement de l'unité UMR7344, intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés» - GREMI, dont la directrice est Mme Anne-Lise THOMANN.

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. ROBERT Eric directeur adjoint, directeur de recherche] à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. ROBERT Eric, délégation est donnée à M. BRAULT Pascal, directeur adjoint, directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert Eric et de M. Pascal BRAULT, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 10 000 euros HT à Mme Corinne DELHAYE, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert Eric, de M. Pascal BRAULT et de Mme Corinne DELHAYE, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 10 000 euros HT à Mme Sylvie JAUFFRION, Technicienne de classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 12 Février 2018

La directrice d'unité
Mme Anne-Lise THOMANN

DEC180674DR08

Décision portant délégation de signature à Mme MONOT-LAFFEZ Isabelle pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7347, intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN, dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme MONOT-LAFFEZ Isabelle, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MONOT-LAFFEZ Isabelle, délégation est donnée à M. LEVASSORT Franck, Directeur Adjoint aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans], le 12 Février 2018

Le Directeur d'unité
Marc LETHIECQ

DEC180673DR08

Décision portant délégation de signature à M. Jacques BOREE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - Pprime

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3346, intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME, dont le directeur est M. Yves GERVAIS;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jacques BOREE, Directeur Adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BOREE, délégation est donnée à :

- M. Sylvain DUBOIS Professeur Université, Directeur Département PMM Univ. Poitiers - SP2MI
- M. Patrick VILLECHAISE Directeur de recherche CNRS, Directeur Adjoint Département PMM - ISAE-ENSMA
- Karl JOULAIN Professeur Université, Directeur Département FTC - CAMPUS B25
- M. Arnaud MURA Directeur de recherche CNRS, Directeur Adjoint Département FTC - ISAE-ENSMA
- M. Mihaï ARGHIR Professeur Université, Directeur Département GMSC Univ. Poitiers - SP2MI - H1

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

- M. Valery VALLE Professeur Université, Directeur Adjoint Département GMSC Univ. Poitiers - SP2MI - H1
- M. Patrick BERTERRETCHE Ingénieur de Recherche CNRS, Responsable PLATEFORME - SP2MI
- MME. Vanessa MILLET Assistante Ingénieure CNRS, Responsable pôle Finances Pprime - SP2MI
- MME Lucile DEL PIANO Ingénieure d'Etudes CNRS, Coordinatrice administrative Pprime - SP2MI
- M. Denis BERTHEAU Ingénieur de Recherche CNRS, Département PMM – ENSMA
- M. Anthony BERNARD Ingénieur de Recherche CNRS, Département FTC - Univ. Poitiers - SP2MI
- M. Bruno LAMONGIE Ingénieur de Recherche CNRS, Département PMM responsable - Univ. Poitiers SP2MI

aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS à compter du 01 Janvier 2018.

Fait à Poitiers, le 12 Février 2018

Le Directeur d'unité
M. Yves GERVAIS

DEC180613DR08

Décision portant délégation de signature à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7347, intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN, dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité UMR7347, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LETHIECQ, délégation de signature est donnée à M. LEVASSORT Franck, Directeur Adjoint, Professeur des Universités et à Mme MONOT-LAFFEZ Isabelle, Directrice Adjointe, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1 er.

Article 3

La décision DEC173324DR08 du 21 Décembre 2017donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 06 Février 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180610DR08

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BASEILHAC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7013 intitulée " Institut Denis Poisson " – IDP

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2016 portant création de l'unité UMR7013, intitulée « Institut Denis Poisson » – IDP, dont le directeur est M. Romain ABRAHAM ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Pascal BASEILHAC, Directeur Adjoint, Directeur de recherche à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BASEILHAC, délégation est donnée à :

- M. Luc MOLINET, Sous-directeur, Professeur,
- M. Luc HILLAIRET, Sous-directeur, Professeur,
- M. Julien BARRE, Sous-directeur, Professeur,
- Mme Marie-France GRESPIER, Gestionnaire d'unité (Orléans), AI CNRS,
- Mme Anne LIGER, Gestionnaire d'unité (Orléans), TE Université,

aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet à compter du 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans , le 06 Février 2018

Le directeur d'unité
M. Romain ABRAHAM

DEC180609DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle COUILLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7355 intitulée "Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires" - INEM

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7355, intitulée « Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires» - INEM, dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX-RYFFEL ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Isabelle COUILLIN, Directrice Adjointe à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COUILLIN, délégation est donnée à M. Stéphane MORTAUD, Responsable d'équipe et à M. sylvain BRIAULT, Responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet à compter du 01 Janvier 2018

Fait à Orléans, le 06 Février 2018

La directrice d'unité
Mme Valérie QUESNIAUX RYFFEL

DEC180605DR08

Décision portant délégation de signature à M. Christophe SINTUREL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » ICMN

LA DIRECTTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvèlement de l'unité UMR7374, intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » ICMN, dont la directrice est Mme Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Christophe SINTUREL, Professeur, directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. SINTUREL Christophe, délégation de signature est donnée à M. Jean Michel MONFROY, Ingénieur d'études 1ère classe pour un montant maximum de 4000 euros aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. SINTUREL Christophe et de M. Jean Michel MONFROY, délégation de signature est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 euros, à Mme Nicole NOURRY, Technicienne de classe exceptionnelle et Mme Jennifer JUBIN, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 06 Février 2018

La directrice d'unité
Mme Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE

DEC180603DR08

Décision portant délégation de signature à M. Christian CHAUVEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, aérothermique, Réactivité et Environnement" — ICARE

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE, dont le Directeur est M. Philippe DAGAUT ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Christian CHAUVEAU, Directeur-adjoint, Directeur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHAUVEAU, délégation est donnée à Mme Isabelle ZOLGHADRI, Technicienne, dans la limite de 4 000 euros HT aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet à compter du 1er Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 06 Février 2018

Le directeur d'unité
M. Philippe DAGAUT

DEC180590DR08

Décision portant délégation de signature à M. Martin AURELL, directeur de l'unité UMR7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCM par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7302, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale », dont le directeur est M. Martin AURELL.

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Martin AURELL, directeur de l'unité UMR7302, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martin AURELL, délégation de signature est donnée à M. Charles GARCIA, Directeur Adjoint, Maitre de Conférences, et à M. Nicolas PROUTEAU, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1 er.

Article 3

La décision DEC180445DR08 du 26 Janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet à compter du 05 Février 2018.

Fait à Orléans, le 05 Février 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180552DR08

Décision portant délégation de signature à M. Bruno CONSTANTIN, Directeur de l'unité ERL7003 intitulée « Signalisation et Transports Ioniques Membranaires » - STIM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171289DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité ERL7003 intitulée « Signalisation et Transports Ioniques Membranaires » - STIM, dont le directeur est M. Bruno CONSTANTIN ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Bruno CONSTANTIN, directeur de l'unité ERL7003, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CONSTANTIN, la délégation de signature est donnée CORONAS Valérie, Professeur d'Université et à Mme MORILLON Christelle, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC1173394DR08 du 28 Décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 01 Février 2018

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180551DR08

Décision portant délégation de signature à M. Dominique BAILLARGEAT, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM » - XLIM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM » - XLIM, dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UMR7252, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BAILLARGEAT, la délégation de signature est donnée à :

- BARKATOU Moulay, Directeur Adjoint, Professeur des Universités Classe Exceptionnelle
- FORESTIER Alice, Attachée d'Administration de l'Etat
- BILA Stéphane, Directeur de Recherche 2ème classe
- RATIER Bernard, Professeur des Universités 1ère Classe
- LABBANI-IGBIDA Ouiddad, Professeur des Universités 2ème Classe
- ROY Philippe, Directeur de Recherche 2ème classe
- ADLY Samir, Professeur des Universités 1ère Classe
- MERILLOU Stéphane, Professeur des Universités 2ème Classe
- CARRE Philippe, Professeur des Universités 2ème Classe

aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC173318DR08 du 21 Décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 01 Février 2018

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180893DR10

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Alain DUC, directeur de l'unité UMR7550 intitulée Observatoire astronomique de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7550, intitulée Observatoire astronomique de Strasbourg, dont le directeur est Pierre-Alain DUC;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Pierre-Alain DUC, directeur de l'unité UMR7550 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Alain DUC, délégation de signature est donnée à Mme. Sandrine LANGENBACHER, assistante ingénieur, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170828DR10 du 10 mars 2017 donnant délégation de signature à M. Pierre-Alain DUC, directeur de l'UMR7550 intitulée « Observatoire astronomique de Strasbourg», par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 26 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180888DR10

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand SERAPHIN, directeur de l'unité UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7104, intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC), dont le directeur est Bertrand SERAPHIN ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Bertrand SERAPHIN, directeur de l'unité UMR7104 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SERAPHIN, délégation de signature est donnée à M. Yann HERAULT, Directeur de Recherche, dans la limite de 20 000 € HT maximum.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SERAPHIN et de M. Yann HERAULT, délégation de signature est donnée à M. Norbert GHYSELINCK, Directeur de Recherche, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SERAPHIN, de M. Yann HERAULT et de M. Norbert GHYSELINCK, délégation de signature est donnée à Mme Katell MORVAN, Ingénieure de Recherche, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SERAPHIN, de M. Yann HERAULT, de M. Norbert GHYSELINCK et de Mme Katell MORVAN, délégation de signature est donnée à Mme Audrey KOST, Ingénieure de Recherche, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SERAPHIN, de M. Yann HERAULT, de M. Norbert GHYSELINCK, de Mme Katell MORVAN et de Mme Audrey KOST, délégation de signature est donnée à Mme Peggy MATHON, Ingénieur d'Etudes, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SERAPHIN, de M. Yann HERAULT, de M. Norbert GHYSELINCK, de Mme Katell MORVAN, de Mme Audrey KOST et de Mme Peggy MATHON, délégation de signature est donnée à Mme Valérie REINE, Assistante Ingénieur, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170808DR10 du 29 mars 2017 donnant délégation de signature à M. Bertrand SERAPHIN, directeur de l'UMR7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 26 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180902DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Vincente FORTIER, directrice de l'unité UMR7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7354, intitulée Droit, religion, entreprise et société, dont la directrice est Mme Vincente FORTIER ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Vincente FORTIER, directrice de l'unité UMR7354 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Vincente FORTIER, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie SCHMITT, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er.
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Vincente FORTIER et de Mme Mélanie SCHMITT, délégation de signature est donnée à Mme Françoise CURTIT, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170652DR10 du 10 mars 2017 donnant délégation de signature à Mme Vincente FORTIER directrice de l'UMR7354 intitulée « Droit, Religion, Entreprise et Société », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 28 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180903DR10

Décision portant délégation de signature à M. Philippe ACKERER, directeur de l'unité UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7517, intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg, dont le directeur est M. Philippe ACKERER ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Philippe ACKERER, directeur de l'unité UMR7517 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ACKERER, délégation de signature est donnée à M. Frederick DELAY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ACKERER et de M. Frederick DELAY, délégation de signature est donnée à M. Yves ARMANDO, Ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170831DR10 du 1er mars 2017 donnant délégation de signature à M. François CHABAUX directeur de l'UMR7517 intitulée « Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 28 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180906DR10

Décision portant délégation de signature à M. Ivan TARASSOV, directeur de l'unité UMR7156 intitulée Génétique moléculaire, génomique et microbiologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7156, intitulée Génétique moléculaire, génomique et microbiologie, dont le directeur est M. Ivan TARASSOV ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Ivan TARASSOV, directeur de l'unité UMR7156 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ivan TARASSOV, délégation de signature est donnée à M. Philippe BERTIN, Professeur.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ivan TARASSOV et de M. Philippe BERTIN, délégation de signature est donnée à Mme Aline KEILBACH, Assistante ingénieur, dans la limite de 4 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC142937DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Ivan TARASSOV directeur de l'UMR7156 intitulée « Génétique moléculaire, génomique et microbiologie », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 28 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180907DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jean WEISS, directeur de l'unité UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7177, intitulée Institut de Chimie de Strasbourg, dont le directeur est M. Jean WEISS ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean WEISS, directeur de l'unité UMR7177 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean WEISS, délégation de signature est donnée à Mme Nadia BOUAOUINA, Assistante ingénieur, dans la limite de 25 000 € HT maximum.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean WEISS et de Mme Nadia BOUAOUINA, délégation de signature est donnée à M. Christian DANIEL, Ingénieur d'étude, dans la limite de 25 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC142950DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Jean WEISS directeur de l'UMR7177 intitulée « Institut de Chimie de Strasbourg », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 28 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180909DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence JOUNIAUX, directrice de l'unité UMR7516 intitulée Institut de Physique du Globe de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7516, intitulée Institut de Physique du Globe de Strasbourg, dont la directrice est Mme Laurence JOUNIAUX ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Laurence JOUNIAUX, directrice de l'unité UMR7516 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence JOUNIAUX, délégation de signature est donnée à M. Mathieu SCHUSTER, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence JOUNIAUX et de M. Mathieu SCHUSTER, délégation de signature est donnée à Mme Binta MESMACQUE, Assistante ingénieur, dans la limite de 25 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC142664DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Ulrich ACHAUER directeur de l'UMR7516 intitulée « Institut de Physique du Globe de Strasbourg », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 28 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180894DR10

Décision portant délégation de signature à M. Michel de MATHELIN, directeur de l'unité UMR7357 intitulée Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'information et de l'imagerie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7357, intitulée Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'information et de l'imagerie, dont le directeur est Michel de MATHELIN;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Michel de MATHELIN, directeur de l'unité UMR7357 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel de MATHELIN, délégation de signature est donnée à M. Fabrice HEITZ, professeur, à M. Pierre GANÇARSKI, professeur, à M. Paul MONTGOMERY, directeur de recherche, à M. Robert MOSE, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC142686DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Michel de MATHELIN, directeur de l'UMR7357 intitulée « Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'information et de l'imagerie», par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 26 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180887DR10

Décision portant délégation de signature à M. Guy SCHLATTER, directeur de l'unité UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7515, intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé, dont le directeur est M. Guy SCHLATTER;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Guy SCHLATTER, directeur de l'unité UMR7515 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy SCHLATTER, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Cécile ROGER, professeure, dans la limite de 25 000 € HT maximum, à M. Gilles ULRICH, directeur de recherche, dans la limite de 25 000€ HT maximum, à Mme Agnès ORB, ingénieure d'étude, dans la limite de 25 000€ HT maximum et à Mme Véronique VERKRUYSSE, assistante ingénieur, dans la limite de 25 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC142807DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Cuong PHAM HUU, directeur de l'UMR7515 intitulée « Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 26 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180890DR10

Décision portant délégation de signature à M. Pierre RABU, directeur de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique Chimie des Matériaux de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance no2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics;

Vu le décret no82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7504, intitulée Institut de Physique Chimie des Matériaux de Strasbourg, dont le directeur est M. Pierre RABU;

DECIDE:

Article 1•[1]

Délégation est donnée à M. Pierre RABU, directeur de l'unité UMR7504 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre RABU, délégation de signature est donnée à M. Rodolfo JALABERT, professeur, à Mme Joëlle LACAVA, ingénieure d'étude, à Mme Angélique LOBNER, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170606DR10 du 21 février 2017 donnant délégation de signature à M. Stefan HAACKE, directeur de l'UMR7515 intitulée « Institut de Physique Chimie des Matériaux de Strasbourg», par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 26 FEV 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180891DR10

Décision portant délégation de signature à M. Rémi BARILLON, directeur de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance no2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7504, intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien, dont le directeur est M. Rémi BARILLON ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Rémi BARILLON, directeur de l'unité UMR7178 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi BARILLON, délégation de signature est donnée à M. Jean SCHIHIN, ingénieur de recherche, à M. Eric MARCHIONI, professeur, à Mme Caroline HABOLD, chargée de recherche, à M. Patrice LAQUERRIERE, professeur, à Mme Sandrine COURTIN, professeure à M. Laurent GROSS, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC172535DR10 du 1er septembre 2017 donnant délégation de signature à M. Rémi BARILLON, directeur de l'UMR7178 intitulée « Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien», par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 26 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180898DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence DROUARD, directrice de l'unité UPR2357 intitulée Institut de biologie moléculaire des plantes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR2357, intitulée Institut de biologie moléculaire des plantes, dont la directrice est Mme Laurence DROUARD ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Laurence DROUARD, directrice de l'unité UPR2357 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence DROUARD, délégation de signature est donnée à Mme Magali DAUJAT, Ingénieure de recherche, dans la limite de 20 000 € HT maximum.
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence DROUARD et de Mme Magali DAUJAT, délégation de signature est donnée à M. Philippe GIEGE, Directeur de recherche, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence DROUARD, de Mme Magali DAUJAT et de M. Philippe GIEGE, délégation de signature est donnée à M. Philippe HAEGEL, Ingénieur d'étude, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC142730DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à Mme Laurence DROUARD directrice de l'UPR2357 intitulée « IBMP - Institut de biologie moléculaire des plantes », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 28 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180892DR10

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric MASSON, directeur de l'unité UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des sciences de la Terre (EOST), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS830, intitulée Ecole et Observatoire des sciences de la Terre, dont le directeur est Frédéric MASSON ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Frédéric MASSON, directeur de l'unité UMS830 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric MASSON, délégation de signature est donnée à M. Jérôme VERGNE, Physicien.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric MASSON et de M. Jérôme VERGNE, délégation de signature est donnée à Mme Muriel BOESCH, Assistante Ingénieur, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC142743DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric MASSON, directeur de l'UMS830 intitulée « Ecole et Observatoire des sciences de la Terre de Strasbourg », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 26 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULIE

DEC180886DR10

Décision portant délégation de signature à M. Didier ROGNAN, directeur de l'unité UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7200, intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique, dont le directeur est Didier ROGNAN;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Didier ROGNAN, directeur de l'unité UMR7200 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier ROGNAN, délégation de signature est donnée à M. David PALMIS, Assistant Ingénieur, dans la limite de 10 000 € HT maximum.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier ROGNAN et de M. David PALMIS, délégation de signature est donnée à Mme Sophie SIEGEL, Assistante Ingénieur, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC162811DR10 du 11 janvier 2017 donnant délégation de signature à M. Marcel HIBERT, directeur de l'UMR7200 intitulée « Laboratoire d'Innovation Thérapeutique », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 26 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180901DR10

Décision portant délégation de signature à M. Julien PENIN, directeur de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'Économie Théorique et Appliquée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7522, intitulée Bureau d'Économie Théorique et Appliquée, dont le directeur est M. Julien PENIN ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Julien PENIN, directeur de l'unité UMR7522 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien PENIN, délégation de signature est donnée à Mme Herrade IGERSHEIM, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC142738DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Bertrand KOEBEL directeur de l'UMR7522 intitulée « BETA – Bureau d'Economie Théorique et Appliquée », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 28 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180917DR10

Décision portant délégation de signature à M. Michel HUMM, directeur de l'unité UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7044, intitulée Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe, dont le directeur est M. Michel HUMM ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Michel HUMM directeur de l'unité UMR7044 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel HUMM, délégation de signature est donnée à M. Christian JEUNESSE, Professeur, et à Mme Luana QUATTROCELLI, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC162744DR10 du 16 décembre 2016 donnant délégation de signature à M. Frédéric COLIN directeur de l'UMR7044 intitulée « Archéologie et Histoire Ancienne : Méditerranée et Europe (ARCHIMEDE) », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 28 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180914R10

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric LEROUX, directeur de l'unité UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité UMR7042, intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications, dont le directeur est M. Frédéric LEROUX ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Frédéric LEROUX, directeur de l'unité UMR7042 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LEROUX, délégation de signature est donnée à M. Jean-Philippe GODDARD, Professeur.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LEROUX et de M. Jean-Philippe GODDARD, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine KRAUTH, Assistante ingénieur, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC172034DR10 du 23 juin 2017 donnant délégation de signature à Mme Françoise COLOBERT directrice de l'UMR7509 intitulée « Laboratoire de Chimie Moléculaire », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 28 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180911DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Petra HELLWIG, directrice de l'unité UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7140, intitulée Chimie de la Matière Complexe, dont la directrice est Mme Petra HELLWIG ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Petra HELLWIG, directrice de l'unité UMR7140 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Petra HELLWIG, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle LEIZE-WAGNER, Directrice de recherche, et à M. Alexandre VARNEK, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC163007DR10 du 12 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Mir Wais HOSSEINI directeur de l'UMR7140 intitulée « Chimie de la Matière Complexe », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1er janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 28 FEV. 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC180926DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique MAUME-DESCHAMPS, directrice de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2016, de l'unité UMS5458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), dont le directeur est M. Stéphane CORDIER ;

Vu la décision DEC162381INSMI portant nomination, de M. Hervé PAJOT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMS5458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES);

Vu la décision DEC173204INSMI portant nomination de Mme Véronique MAUME-DESCHAMPS aux fonctions de directrice de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Véronique MAUME-DESCHAMPS, directrice de l'unité UMS3458, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique MAUME-DESCHAMPS, délégation de signature est donnée à M. Jérôme LELONG, MC Grenoble INP, Mme Françoise BOUILLET, IEHC CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er et à Mme Juana DOS SANTOS, assistante manager Floralis, aux fins mentionnées à l'article 1er dans la limite de 4.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC171671DR11 du 1er juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Jérôme PARET

[1] soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC180368DR12

Décision portant délégation de signature à M. Michel KHRESTCHATISKY, directeur de l'unité UMR7051 intitulée Institut de Neurophysiopathologie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR 7051, intitulée *Institut de Neurophysiopathologie*, dont le directeur est Michel KHRESTCHATISKY ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. *Michel KHRESTCHATISKY*, directeur de l'unité UMR7051, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Michel KHRESTCHATISKY**, délégation de signature est donnée à Mme Laurence GARRON, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180646DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Anne IMBERTY, directrice de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2016 de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), dont La directrice est Mme Anne IMBERTY, et MM. William HELBERT et Laurent HEUX, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Anne IMBERTY, directrice de l'unité UPR5301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne IMBERTY, délégation de signature est donnée à M. Laurent HEUX, DR2 CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er, à Mme Isabelle CALDARA, AI CNRS, responsable administrative Ressources Humaines, et à Mme Kristina SLAVCHEVA, IE CNRS, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1er dans la limite de 5.000,00 HT.

Article 3

La décision n° DEC171678DR11 du 1er juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12 février 2018

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC180912DR11

Décision portant délégation de signature à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architecturales et Humaines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2017, de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architecturales et Humaines, dont le directeur est M. Daniel SIRET, et MM. Thomas LEDUC et Anthony PECQUEUX, les directeurs-adjoints ;

Vu la décision DEC180050INSHS portant cessation de fonctions de M. Anthony PECQUEUX et nomination de M. Nicolas TIXIER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités,

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel SIRET, délégation de signature est donnée à M. Thomas LEDUC, IRHC CNRS, directeur-adjoint, M. Nicolas TIXIER, directeur adjoint par intérim, Pr ENSA Grenoble, à Mme Françoise CHOLAT, TCS CNRS, gestionnaire, et Mme Françoise REVILLON, TCE CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC180644DR11 du 1er février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 février 2018

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC180645DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Mireille MOUIS, directrice de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-NanoTechnologies (FMNT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2016, de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-NanoTechnologies (FMNT), dont la directrice est Mme Mireille MOUIS ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Mireille MOUIS, directrice de l'unité FR2542, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille MOUIS, délégation de signature est donnée à Catherine LO CICERO, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er dans la limite de 2.000 HT.

Article 3

La décision n° DEC171583DR11 du 1er juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1er février 2018

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC180644DR11

Décision portant délégation de signature à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architecturales et Humaines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET**,** aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2017, de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architecturales et Humaines, dont le directeur est M. Daniel SIRET, et MM. Thomas LEDUC et Anthony PECQUEUX, les directeurs-adjoints ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel SIRET, délégation de signature est donnée à M. Thomas LEDUC, IRHC CNRS, directeur-adjoint, M. Nicolas TIXIER, Pr ENSA Grenoble, à Mme Françoise CHOLAT, TCS CNRS, gestionnaire, et Mme Françoise REVILLON, TCE CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC171618DR11 du 1er juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1er février 2018

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC180523DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Mitsuko ARAMAKI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2006 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171279DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FRE2006, intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), dont le directeur est *M. Richard KRONLAND-MARTINET* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *Mme Mitsuko ARAMAKI*, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Mitsuko ARAMAKI*, délégation est donnée à Mme Sølvi YSTAD, directrice de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Richard KRONLAND-MARTINET

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC180526DR12

Décision portant délégation de signature à M. Olivier POULIQUEN, directeur de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7343, intitulée *Institut universitaire des systèmes thermiques industriels*, dont le directeur est *Olivier POULIQUEN*;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. *Olivier POULIQUEN*, directeur de l'unité UMR7343, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M.** ***Olivier POULIQUEN***, délégation de signature est donnée à M. Pierre DUPONT, CR1 et à Mme Ariane BUNEL, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC152200DR12 du 1er octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180527DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre DUPONT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7343, intitulée *Institut universitaire des systèmes thermiques industriels*, dont le directeur est *Olivier POULIQUEN* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *M. Pierre DUPONT*, CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Pierre DUPONT*, délégation est donnée à Mme Ariane BUNEL, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Olivier POULIQUEN

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180531DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Monique BERNARD, directrice de l'unité UMR7339 intitulée *Centre de résonance magnétique biologique et médicale* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7339, intitulée Centre de résonance magnétique biologique et médicale*,* dont la directrice est *Mme Monique BERNARD* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *Mme Monique BERNARD*, directrice de l'unité UMR7339, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Monique BERNARD*, délégation de signature est donnée à Mme CONFORT-GOUNY, IRHC et à Mme Danielle ROUSSEAU, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC120494DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180593DR12

Décision portant délégation de signature à M. André LE BIVIC, directeur de l'unité UMR7288 intitulée *Institut de Biologie du Développement de Marseille*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, dont le directeur est André LE BIVIC ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. André LE BIVIC, directeur de l'unité UMR7288, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. André LE BIVIC**, délégation de signature est donnée à Mme Pascale DURBEC, DR1, M. Patrick GARIGLIO, IEHC, Mme Sandrine LOUCHER, AI, et Mme Patricia GEORGEON, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC172488DR12 du 26 juillet 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180594DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale DURBEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7288 intitulée *Institut de Biologie du Développement de Marseille*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, dont le directeur est André LE BIVIC ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *Mme Pascale DURBEC*, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Pascale DURBEC*, délégation est donnée à M. Patrick GARIGLIO, responsable service technique et logistique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Pascale DURBEC* et M. Patrick GARIGLIO, délégation est donnée à Mme Sandrine LOUCHER, adjointe service gestion, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Pascale DURBEC*, M. Patrick GARIGLIO et Mme Sandrine LOUCHER, délégation est donnée à Patricia GEORGEON, gestionnaire mission, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
André LE BIVIC

DEC180652DR12

Décision portant délégation de signature à M. Mustapha OULADSINE, directeur de l'unité UMR7020 intitulée Laboratoire d'informatique et systèmes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR 7020, intitulée *Laboratoire d'informatique et systèmes*, dont le directeur est *Mustapha OULADSINE*;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. *Mustapha OULADSINE*, directeur de l'unité UMR7020, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M.** ***Mustapha OULADSINE***, délégation de signature est donnée à M. Frédéric BECHET, professeur, à Mme Martine QUESSADA, IE et à Mme Nadine LATTANZIO, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180665DR12

Décision portant délégation de signature à M. Eric BERTON, directeur de l'unité UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7287, intitulée *Institut des sciences du mouvement*, dont le directeur est Eric BERTON ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Eric BERTON, directeur de l'unité UMR7287, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Eric BERTON**, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie FENOUIL, Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et à M. Gilles MONTAGNE, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC150344DR12 du 27 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180666DR12

Décision portant délégation de signature à M. Gilles MONTAGNE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7287, intitulée *Institut des sciences du mouvement*, dont le directeur est Eric BERTON ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Gilles MONTAGNE, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles MONTAGNE, délégation est donnée à Mme Nathalie FENOUIL, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Eric BERTON

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180670DR12

Décision portant délégation de signature à M. Olivier BELLIER, directeur de l'unité UMR7330 intitulée *Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7330, intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement, dont le directeur est Olivier BELLIER ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Olivier BELLIER, directeur de l'unité UMR7330, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Olivier BELLIER**, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine MAGNETTO, IR1 et à M. Jérôme GATTACCECA, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170854DR12 du 1er mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180671DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine MAGNETTO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7330 intitulée *Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7330, intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement, dont le directeur est Olivier BELLIER ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *Mme Sandrine MAGNETTO*, IR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Sandrine MAGNETTO*, délégation est donnée à M. Jérôme GATTACCECA, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Olivier BELLIER

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180679DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice ALESCIO-LAUTIER, directrice de l'unité UMR7260 intitulée Neurosciences sensorielles et cognitives par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7260, intitulée *Neurosciences sensorielles et cognitives,* dont la directrice est *Béatrice ALESCIO-LAUTIER* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *Mme Béatrice ALESCIO-LAUTIER*, directrice de l'unité UMR7260, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Béatrice ALESCIO-LAUTIER*, délégation de signature est donnée à Mme Anne KAVOUNOUDIAS, MCF HC, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC120270DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180680DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Anne KAVOUNOUDIAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7260 intitulée Neurosciences sensorielles et cognitives

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7260, intitulée *Neurosciences sensorielles et cognitives,* dont la directrice est *Béatrice ALESCIO-LAUTIER* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *Mme Anne KAVOUNOUDIAS*, MCF HC, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

La directrice d'unité
Béatrice ALESCIO-LAUTIER

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180683DR12

Décision portant délégation de signature à M. Antoine AIELLO, directeur de l'unité UMS3514 intitulée Stella Mare par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3514, intitulée *Stella Mare*, dont le directeur est *M. Antoine AIELLO* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *M. Antoine AIELLO*, directeur de l'unité UMS3514, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Antoine AIELLO*, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Mathieu NICOLAI, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC130979DR12 du 22 mars 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180684DR12

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume MASSON, directeur de l'unité UMR7289 intitulée Institut de neurosciences de la Timone par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7289, intitulée *Institut de neurosciences de la Timone*, dont le directeur est *Guillaume MASSON* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. *Guillaume MASSON*, directeur de l'unité UMR7289, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de *Guillaume MASSON*, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle PELLEGRIN, IE, à Mme Joëlle DADOUN, AI et à Mme Hélène SALOMONI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC152199DR12 du 5 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180685DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle PELLEGRIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7289 intitulée Institut des neurosciences de la Timone

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7289, intitulée *Institut de neurosciences de la Timone*, dont le directeur est *Guillaume MASSON* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *Mme Isabelle PELLEGRIN*, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Guillaume MASSON

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180686DR12

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume MASSON, directeur de l'unité UMS3537 intitulée Centre d'exploitation Fonctionnelle et de Formation par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3537, intitulée *Centre d'exploitation Fonctionnelle et de Formation*, dont le directeur est *Guillaume MASSON* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. *Guillaume MASSON*, directeur de l'unité UM3537, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de *Guillaume MASSON*, délégation de signature est donnée à M. Ivan BALANSARD, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC130581DR12 du 15 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180769DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BOULET, directeur de l'unité UMR7246 intitulée « Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7246, intitulée *Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie*, dont le directeur est *Pascal BOULET* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. *Pascal BOULET*, directeur de l'unité UMR7246, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal BOULET**, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle FORESTIER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170505DR12 du 6 février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180770DR12

Décision portant délégation de signature à M. Alain VENDITTI, directeur de l'unité UMR7316 intitulée Aix-Marseille sciences économiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7316, intitulée *Aix-Marseille sciences économiques*, dont le directeur est *Alain VENDITTI* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. *Alain VENDITTI*, directeur de l'unité UMR7316, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alain VENDITTI**, délégation de signature est donnée à Mme Carine NOURRY, PR CE, à M. Thomas SEEGMULLER, DR2, et à Mme Isabelle MAUDUECH, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC173186DR12 du 24 novembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180775DR12

Décision portant délégation de signature à M. Henri WORTHAM, directeur de l'unité UMR7376 intitulée Laboratoire de Chimie de l'Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7376, intitulée *Laboratoire de Chimie de l'Environnement*, dont le directeur est Henri WORTHAM ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Henri WORTHAM, directeur de l'unité UMR7376, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Henri WORTHAM**, délégation de signature est donnée à M. Pierre DOUMENQ, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC160132DR12 du 2 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180776DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre DOUMENQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7376 intitulée Laboratoire de Chimie de l'Environnement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7376, intitulée *Laboratoire de Chimie de l'Environnement*, dont le directeur est Henri WORTHAM ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *M. Pierre DOUMENQ*, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Henri WORTHAM

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180294DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pascal HUBERT, directeur de l'unité UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7373, intitulée *Institut de Mathématiques de Marseille*, dont le directeur est Pascal HUBERT ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Pascal HUBERT, directeur de l'unité UMR7373, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal HUBERT**, délégation de signature est donnée à M. Laurent REGNIER, professeur, à Mme Fabienne CASTEL, Professeur et à Mme Sandrine MEILEN, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC161582DR12 du 27 juin 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180295DR12

Décision portant délégation de signature à M. Laurent REGNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7373, intitulée *Institut de Mathématiques de Marseille*, dont le directeur est Pascal HUBERT ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Laurent REGNIER, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent REGNIER, délégation est donnée à Mme Fabienne CASTEL, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent REGNIER et Mme Fabienne CASTEL, délégation est donnée à Mme Sandrine MEILEN, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Pascal HUBERT

DEC180411DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Chantal ABERGEL, directrice de l'unité UMR7256 intitulée laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7256, intitulée *laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires*, dont la directrice est Chantal ABERGEL ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Chantal ABERGEL, directrice de l'unité UMR7256, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme **Chantal ABERGEL**, délégation de signature est donnée à M. Matthieu LEGENDRE, CR1 et à M. Jean-Michel CLAVERIE, PUPH, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC141776DR12 du 1er juillet 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180412DR12

Décision portant délégation de signature à M. Matthieu LEGENDRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7256 intitulée laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7256, intitulée *laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires*, dont la directrice est Chantal ABERGEL ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Matthieu LEGENDRE, CR1, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

La directrice d'unité
Chantal ABERGEL

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180438DR12

Décision portant délégation de signature à M. Philippe PIERRE, directeur de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7280, intitulée *Centre d'Immunologie de Marseille Luminy*, dont le directeur est Philippe PIERRE ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Philippe PIERRE, directeur de l'unité UMR7280, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Philippe PIERRE**, délégation de signature est donnée à M. Toby LAWRENCE, DR2 et à Mme Monique DENARNAUD, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC143179DR12 du 2 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180439DR12

Décision portant délégation de signature à M. Toby LAWRENCE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7280, intitulée *Centre d'Immunologie de Marseille Luminy*, dont le directeur est Philippe PIERRE ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Toby LAWRENCE, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Toby LAWRENCE, délégation est donnée à Mme Monique DENARNAUD, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Philippe PIERRE

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180440DR12

Décision portant délégation de signature à M. Thierry HASBROUCQ, directeur de l'unité UMR7291 intitulée Laboratoire des neurosciences cognitives par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7291, intitulée *Laboratoire des neurosciences cognitives*, dont le directeur est *Thierry HASBROUCQ* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Thierry HASBROUCQ, directeur de l'unité UMR7291, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de *Thierry HASBROUCQ*, délégation de signature est donnée à Mme Luciana De Stephanis, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC120398DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180441DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Luciana de Stephanis pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7291 intitulée Laboratoire des neurosciences cognitives

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7291, intitulée *Laboratoire des neurosciences cognitives*, dont le directeur est *Thierry HASBROUCQ* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *Mme Luciana de Stephanis*, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Thierry HASBROUCQ

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180442DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre MULLER, directeur de l'unité UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7325, intitulée *Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille*, dont le directeur est Pierre MULLER ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Pierre MULLER, directeur de l'unité UMR7325, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Pierre MULLER**, délégation de signature est donnée à M. Olivier SIRI, DR et à Mme Véronique COSQUER, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC150036DR12 du 2 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180443DR12

Décision portant délégation de signature à M. Olivier SIRI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7325, intitulée *Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille*, dont le directeur est Pierre MULLER ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. *Olivier SIRI*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Olivier SIRI*, délégation est donnée à Mme Véronique COSQUER, Responsable du service administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Pierre MULLER

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180448DR12

Décision portant délégation de signature à M. Laurent PREVOT, directeur de l'unité UMR7309 intitulée Laboratoire parole et langage par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7309, intitulée *Laboratoire parole et langage*, dont le directeur est Laurent PREVOT ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Laurent PREVOT, directeur de l'unité UMR7309, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Laurent PREVOT**, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie DESOUS, IE et à Mme Nadia MONSEGU, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC122022DR12 du 14 juin 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180449DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie DESOUS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7309 intitulée Laboratoire parole et langage

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7309, intitulée *Laboratoire parole et langage*, dont le directeur est Laurent PREVOT ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *Mme Stéphanie DESOUS*, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Stéphanie DESOUS*, délégation est donnée à Mme Nadia MONSEGU, secrétaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Laurent PREVOT

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180450DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean RODRIGUEZ, directeur de l'unité UMR7313 intitulée *Institut des Sciences Moléculaires de Marseille* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7313, intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille, dont le directeur est Jean RODRIGUEZ ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean RODRIGUEZ, directeur de l'unité UMR7313, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Jean RODRIGUEZ**, délégation de signature est donnée à M. Alain GIORGI, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC120400DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180451DR12

Décision portant délégation de signature à Alain GIORGI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7313 intitulée *Institut des Sciences Moléculaires de Marseille*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7313, intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille, dont le directeur est Jean RODRIGUEZ ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *M. Alain GIORGI*, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Jean RODRIGUEZ

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180467DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité FR3479 intitulée Institut de microbiologie de la Méditerranée par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3479, intitulée *Institut de microbiologie de la Méditerranée*, dont la directrice est *Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI*, directrice de l'unité FR3479, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme *Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI*, délégation de signature est donnée à M. Robert Rousic, IR1 et à Mme Aurélia BIMBI, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC120205DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180468DR12

Décision portant délégation de signature à M. Robert ROUSIC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3479 intitulée Institut de microbiologie de la Méditerranée

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3479, intitulée *Institut de microbiologie de la Méditerranée*, dont la directrice est *Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. *Robert ROUSIC*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

La directrice d'unité
Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180470DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7281, intitulée *Bioénergétique et ingénierie des protéines*, dont la directrice est *Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI*, directrice de l'unité UMR7281, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme *Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI*, délégation de signature est donnée à M. Bruno GUIGLIARELLI, professeur et à Mme Isabelle PINET, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131392DR12 du 9 avril 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180471DR12

Décision portant délégation de signature à M. Bruno GUIGLIARELLI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7281, intitulée *Bioénergétique et ingénierie des protéines*, dont la directrice est *Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *M. Bruno GUIGLIARELLI*, professeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

La directrice d'unité
Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180474DR12

Décision portant délégation de signature à M. Paul-Antoine SANTONI, directeur de l'unité UMR6134 intitulée Sciences pour l'Environnement par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6134, intitulée *Sciences pour l'Environnement*, dont le directeur est Paul-Antoine SANTONI ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. *Paul-Antoine SANTONI*, directeur de l'unité UMR6134, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de *Paul-Antoine SANTONI*, délégation de signature est donnée à M. Félix TOMI, Professeur et à Mme Ingrid ALITTI, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC1305999DR12 du 15 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180483DR12

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane LE DIZES, directeur de l'unité UMR7342 intitulée *Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7342, intitulée Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre, dont le directeur est *Stéphane LE DIZES* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. *Stéphane LE DIZES*, directeur de l'unité UMR7342, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M.** ***Stéphane LE DIZES***, délégation de signature est donnée à Mme Laurence PIETRI, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC120410DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180484DR12

Décision portant délégation de signature à Laurence PIETRI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7342 intitulée *Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7342, intitulée Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre, dont le directeur est *Stéphane LE DIZES* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **Mme Laurence PIETRI**, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Stéphane LE DIZES

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180485DR12

Décision portant délégation de signature à M. Xavier DAUMALIN, directeur de l'unité UMR7303 intitulée *Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7303, intitulée Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée, dont le directeur est *Xavier DAUMALIN* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **M.** ***Xavier DAUMALIN***, directeur de l'unité UMR7303, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Xavier DAUMALIN**, délégation de signature est donnée à Mme Anne MONTENACH, Professeur, et Mme Caroline CHAGNIOT-TESTANIERE, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170547DR12 du 2 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180486DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Anne MONTENACH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7303 intitulée *Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7303, intitulée Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée, dont le directeur est *Xavier DAUMALIN* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *Mme Anne MONTENACH*, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Anne MONTENACH*, délégation est donnée à Mme Caroline CHAGNIOT-TESTANIERE, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Xavier DAUMALIN

DEC180504DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur de l'unité UMR7334 intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7334, intitulée *Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence*, dont le directeur est *Jean-Luc AUTRAN* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. *Jean-Luc AUTRAN*, directeur de l'unité UMR7334, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Luc AUTRAN**, délégation de signature est donnée à M. Christophe GIRARDEAUX, professeur, à M. Ludovic ESCOUBAS, professeur, à Mme Leslie SCALA, IE, à Mme Paule SANTANTONIO, AI, à Mme Véronique MUNUSAMI, AI, à Mme Johanne BURLES, AI, à M. Yves KLEIN, AI, à Mme Zolika DJELLOULI, TCN, et à Mme Joëlle NELSON, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC173286DR12 du 20 décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180505DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GIRARDEAUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7334 intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7334, intitulée *Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence*, dont le directeur est *Jean-Luc AUTRAN* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *M. Christophe GIRARDEAUX*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Christophe GIRARDEAUX*, délégation est donnée à M. Ludovic ESCOUBAS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Christophe GIRARDEAUX* et M. Ludovic ESCOUBAS, délégation est donnée à Mme Leslie SCALA, responsable contrôle de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Christophe GIRARDEAUX,* M. Ludovic ESCOUBAS et Mme Leslie SCALA, délégation est donnée à M. Yves KLEIN, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Christophe GIRARDEAUX,* M. Ludovic ESCOUBAS, Mme Leslie SCALA et M. Yves KLEIN, délégation est donnée à Mme Paule SANTANTONIO, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Christophe GIRARDEAUX,* M. Ludovic ESCOUBAS, Mme Leslie SCALA, M. Yves KLEIN et Mme Paule SANTANTONIO, délégation est donnée à Mme Véronique MUNUSAMI, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Christophe GIRARDEAUX,* M. Ludovic ESCOUBAS, Mme Leslie SCALA, M. Yves KLEIN, Mme Paule SANTANTONIO et Mme Véronique MUNUSAMI, délégation est donnée à Mme Zolika DJELLOULI, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Christophe GIRARDEAUX,* M. Ludovic ESCOUBAS, Mme Leslie SCALA, M. Yves KLEIN, Mme Paule SANTANTONIO, Mme Véronique MUNUSAMI et Mme Zolika DJELLOULI délégation est donnée à Mme Johanne BURLES, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Jean-Luc AUTRAN

DEC180506DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Louise BERTAUX-PICHARD, directrice de l'unité UMS1885 intitulée Maison Asie Pacifique par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS1885, intitulée *Maison Asie Pacifique,* dont la directrice est *Louise BERTAUX-PICHARD*;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *Mme Louise BERTAUX-PICHARD* , directrice de l'unité UMS1885, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Louise BERTAUX-PICHARD*, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle DUPEUBLE, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC142177DR12 du 29 août 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180507DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle DUPEUBLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS1885 intitulée Maison Asie-Pacifique

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS1885, intitulée *Maison Asie Pacifique,* dont la directrice est *Louise BERTAUX-PICHARD*,

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *Mme Isabelle DUPEUBLE*, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

La directrice d'unité
Louise BERTAUX-PICHARD

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180511DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe SOURISSEAU, directeur de l'unité UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7299, intitulée *Centre Camille Jullian*, dont le directeur est *Jean-Christophe SOURISSEAU* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. *Jean-Christophe SOURISSEAU*, directeur de l'unité UMR7299, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Christophe SOURISSEAU**, délégation de signature est donnée à Mme Giulia BOETTO, directrice adjointe, CR, et à Mme Cristel LANATA, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC160081DR12 du 19 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180512DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Cristel LANATA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7299, intitulée *Centre Camille Jullian*, dont le directeur est *Jean-Christophe SOURISSEAU* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme *Cristel LANATA*, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Jean-Christophe SOURISSEAU

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC180518DR12

Décision portant délégation de signature à M. Richard JACQUEMOND, directeur de l'unité UMR7310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7310, intitulée *Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman*, dont le directeur est *Richard JACQUEMOND* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. *Richard JACQUEMOND*, directeur de l'unité UMR7310, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de *Richard JACQUEMOND*, délégation de signature est donnée à M. Cédric PARIZOT, CR et à M. François SIINO, IR, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC151762DR12 du 3 août 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180519DR12

Décision portant délégation de signature à Cédric PARIZOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7310, intitulée *Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman*, dont le directeur est *Richard JACQUEMOND* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *M. Cédric PARIZOT*, CR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Cédric PARIZOT*, délégation est donnée à M. François SIINO, IR, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Richard JACQUEMOND

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180522DR12

Décision portant délégation de signature à M. Richard KRONLAND-MARTINET, directeur de l'unité FRE2006 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171279DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FRE2006, intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), dont le directeur est *M. Richard KRONLAND-MARTINET* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à *M. Richard KRONLAND-MARTINET*, directeur de l'unité FRE2006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Richard KRONLAND-MARTINET**, délégation de signature est donnée à Mme Mitsuko ARAMAKI, chargée de recherche, et Mme Sølvi YSTAD, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170532DR12 du 1er février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC173152DR13

Décision portant délégation de signature à M. Pascal DUMY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5247, intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM) ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5247 intitulée *Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM),* dont le directeur est M. Pascale DUMY ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Sandrine ORIOL-NUEZ, Gestionnaire Principale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1er octobre 2017

Le directeur d'unité

Pascal DUMY

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC173285DR13

Décision portant délégation de signature à M. Hector ESCRIVA-GARCIA, directeur de l'unité UMR7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision DEC173099INSB du 12 décembre 2017 portant cessation de fonctions et nomination de M. Hector ESCRIVA-GARCIA, directeur par intérim de l'unité UMR7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Hector ESCRIVA-GARCIA, directeur de l'unité UMR7232, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hector ESCRIVA-GARCIA, délégation de signature est donnée à M. Sébastien DARRAS, CR1 et à M. Didier PEUZE, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170546DR13 du 1er mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1er janvier 2018

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC173224DR13

Décision portant délégation de signature à M. Georges LUTFALLA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5235, intitulée Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5235 intitulée *Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques* dont le directeur est M. Georges LUTFALLA ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Christine BOUSQUET, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine BOUSQUET, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Maryse LEBRUN, Adjointe du directeur ;

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryse LEBRUN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Gaël CHEVALIER, Coordinatrice de la gestion financière ;

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1er novembre 2017

Le directeur d'unité

Georges LUTFALLA

DEC173223DR13

Décision portant délégation de signature à M. Georges LUTFALLA, directeur de l'unité UMR5235 intitulée Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5235 intitulée *Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques* dont le directeur est M. Georges LUTFALLA ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Georges LUTFALLA, directeur de l'unité UMR5235, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges LUTFALLA, délégation de signature est donnée à Mme Christine BOUSQUET, IE HC CNRS, à Mme Maryse LEBRUN, DR INSERM, à M. Michel VIDAL, DR CNRS, et à Mme Gaël CHEVALIER, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170602DR13 du 1er mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1er Novembre 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC180553DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel PIN, directeur de l'unité UMR5203 intitulée Institut de génomique fonctionnelle, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5203 *Institut de génomique fonctionnelle* dont le directeur est M. Jean-Philippe PIN ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Michel PIN, directeur de l'unité UMR5203, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe PIN, délégation de signature est donnée à M. Philippe LORY, DR2, à Mme Anne CHABANNES, IR, à M. Patrice MOLLARD, DR1, à M. Philippe JAY, DR1, et à M. Philippe MARIN, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170609DR13 du 1er mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1er janvier 2018

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC180277DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence RAMOS, directrice de l'unité GDR2019 intitulée Solliciter LA Matière Molle (SLAMM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision DEC171293 du 21 décembre 2017, portant création de l'unité GDR2019 intitulée *Solliciter LA Matière Molle (SLAMM),* dont la directrice est Mme Laurence RAMOS ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Laurent RAMOS, directrice de l'unité GDR2019, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence RAMOS, délégation de signature est donnée à Mme Corine ZICLER, IE, et à Mme Tina RABEHARIVELO, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1er Janvier 2018

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC180637DAJ
Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M Pierre Bertrand-Mapataud, responsable du Service des ressources humaines de la circonscription Aquitaine

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC150194DR15 du 19 janvier 2015 portant nomination de M. Pierre Bertrand-Mapataud aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Aquitaine ;

Vu la décision DEC180340DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

DECIDE :

Art. 1er. – En l'absence de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Aquitaine et de Mme Karine Argento, adjointe à la déléguée régionale, délégation de signature ponctuelle est donnée à M. Pierre Bertrand-Mapataud, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er de la décision DEC180340DAJ du 25 janvier 2018 susvisée, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, du 5 février au 28 février 2018 inclus.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 2 février 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit

Le président-directeur général
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180477DR15

Décision portant délégation de signature à M. Mario Maglione, directeur de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC171277DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), dont le directeur est M. Mario Maglione ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Mario Maglione, directeur de l'UMR5026, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mario Maglione, délégation de signature est donnée à Mme Aline Rougier, directrice adjointe, M. Michel Ménétrier, directeur administratif et M. Matthieu Renaudin, chef du service gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC162427DR15 du 17 octobre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2018.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 29 janvier 2018

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC180480DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Aline Rougier, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171277DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), dont le directeur est M. Mario Maglione ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Aline Rougier, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline Rougier, délégation est donnée à M. Michel Ménétrier, directeur administratif, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline Rougier et de M. Michel Ménétrier, délégation est donnée à M. Matthieu Renaudin, chef du service gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2018.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 29 janvier 2018

Le directeur d'unité
Mario Maglione

DEC180473DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Schmitt, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171277DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP), dont la directrice est Mme Cécile Zakri ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Véronique Schmitt, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Schmitt, délégation est donnée à Mme Corinne Amengual, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Schmitt et de Mme Corinne Amengual, délégation est donnée à Mme Béatrice Dupin, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2018.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 29 janvier 2018

La directrice d'unité
Cécile Zakri

DEC180472DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Zakri, directrice de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC171277DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP), dont la directrice est Mme Cécile Zakri ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Cécile Zakri, directrice de l'UMR5031, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile Zakri, délégation de signature est donnée à Mme Véronique Schmitt, Directrice de recherche, Mme Corinne Amengual, Secrétaire générale et Mme Béatrice Dupin, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC163058DR15 du 15 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2018.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 29 janvier 2018

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC180459DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Cindy Lafon, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'UMS3767, intitulée Bio-imagerie de Bordeaux, dont le directeur est Sylvain Miraux ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Cindy Lafon, responsable de la gestion, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 1er février 2018.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 29 janvier 2018

Le directeur d'unité
Sylvain Miraux

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC180458DR15

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Miraux, directeur de l'UMS3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'UMS3767, intitulée Bio-imagerie de Bordeaux, dont le directeur est Sylvain Miraux ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Sylvain Miraux, directeur de l'UMS3767, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain Miraux, délégation de signature est donnée à Mme Cindy Lafon, responsable de la gestion, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC160119DR15 du 28 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1er février 2018.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 29 janvier 2018

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC180208DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Couture, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5199 intitulée « De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement, Anthropologie » (PACEA)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5199, intitulée « De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement, Anthropologie » (PACEA), dont la directrice est Mme Anne Delagnes ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Christine Couture, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Couture, délégation est donnée à Mme Catherine Morel-Chevillet, administratrice aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Couture et de Mme Catherine Morel-Chevillet, délégation est donnée à Mme Nathalie Kellay, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2018.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 15 janvier 2018

La directrice d'unité
Anne Delagnes

DEC180207DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Morel-Chevillet, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR3383 intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 modifiée portant renouvellement de la FR3383, intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux et nommant M. Pierre Guibert, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC160415INSHS du 18 avril 2016 portant modification de la décision DEC151296DGDS et nommant M. Bruno Maureille directeur par intérim de cette unité ;

Vu la décision DEC161428INSHS du 12 juillet 2016 portant nomination de M. Bruno Maureille aux fonctions de directeur de la FR3383 intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Catherine Morel-Chevillet, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Morel-Chevillet, délégation est donnée à Mme Nathalie Kellay, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2018.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 15 janvier 2018

Le directeur d'unité
Bruno Maureille

DEC173408DR15

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Maureille, directeur de la FR3383 intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 modifiée portant renouvellement de la FR3383, intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux et nommant M. Pierre Guibert, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC160415INSHS du 18 avril 2016 portant modification de la décision DEC151296DGDS et nommant M. Bruno Maureille directeur par intérim de cette unité ;

Vu la décision DEC161428INSHS du 12 juillet 2016 portant nomination de M. Bruno Maureille aux fonctions de directeur de la FR3383 intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Bruno Maureille, directeur de la FR3383, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno Maureille, délégation de signature est donnée à Mme Catherine Morel-Chevillet, administratrice et Mme Nathalie Kellay, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC162504DR15 du 7 novembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2018.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 2 janvier 2018

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC173407DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Delagnes, directrice de l'UMR5199 intitulée « De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement, Anthropologie » (PACEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5199, intitulée « De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement, Anthropologie » (PACEA), dont la directrice est Anne Delagnes;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Anne Delagnes, directrice de l'UMR5199, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Delagnes, délégation de signature est donnée à Mme Christine Couture, directrice adjointe, Mme Catherine Morel-Chevillet, administratrice et Mme Nathalie Kellay, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC163065DR15 du 14 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2018.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 2 janvier 2018

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC173088DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Hégaret, directrice du groupement de recherche GDR3659 intitulée Phytocox : des microalgues aux risques pour l'homme et l'écosystème, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création du groupement de recherche n°3659 intitulé Phytocox : des microalgues aux risques pour l'homme et l'écosystème dont la directrice est Hélène Hégaret ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Hélène Hégaret, directrice du groupement de recherche GDR3659, ,à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Hégaret, délégation de signature est donnée à M. Philipp Hess, co-directeur, M. Luis Tito De Morais, directeur de recherche de 2e classe et Mme Anne-Sophie Podeur, ingénieure d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 novembre 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC180639DR17

Décision portant délégation de signature à M. Etienne Mann pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR2945 intitulée Singularités et applications

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement du groupement de recherche GDR2945, intitulée Singularités et applications, dont le directeur est M. Etienne Mann ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Nicolas Dutertre, professeur des universités, 2ème classe et Mme Alexandra Lepetitcorps, technicienne de classe supérieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Angers, le 08/02/2018

Le directeur d'unité

Etienne MANN

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180871DR17

Décision portant délégation de signature à M. François Lallier, directeur de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin dont le directeur est M. François Lallier ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin dont le directeur est M. François Lallier ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. François Lallier, directeur de l'unité mixte de recherche n°7144, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Lallier, délégation de signature est donnée à M. Fabrice Not, chargé de recherche de classe normale, Mme Céline Manceau, assistante ingénieure, M. Gurvan Carou, technicien de classe exceptionnelle et Mme Dominique Le Duff, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 février 2018

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180872DR17

Décision portant délégation de signature à M. François Lallier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin dont le directeur est François Lallier ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin dont le directeur est François Lallier ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Fabrice Not, chargé de recherche de classe normale, Mme Céline Manceau, assistante ingénieure, M. Gurvan Carou, technicien de classe exceptionnelle et Mme Dominique Le Duff, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 26 février 2018

Le directeur d'unité

François LALLIER

DEC180638DR17

Décision portant délégation de signature à M. Etienne Mann directeur du groupement de recherche GDR2945 intitulée Singularités et applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement du groupement de recherche GDR2945, intitulée Singularités et applications, dont le directeur est M. Etienne Mann ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Etienne Mann, directeur du groupement de recherche GDR2945, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Mann, directeur de l'unité GDR2945, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Dutertre, professeur des universités de 2ème classe et Mme Alexandra Lepetitcorps, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 08 février 2018

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC173372DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Joan Van Baaren pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6553, intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, dont la directrice est Françoise Binet ;

Vu la décision DEC172940INEE du 13 décembre 2017 portant cessations de fonctions et nomination de Mme Joan Van Baaren directrice par intérim, de Mme Anniet Laverman et M. Julien Pétillon directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°6553 intitulée « ECOSYSTEMES, BIODIVERSITE, EVOLUTION (ECOBIO) » ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Anniet Laverman, chargée de recherche de classe normale, M. Julien Pétillon, maître de conférences des universités classe normale et Mme Sandra Rigaud, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18 janvier 2018

La directrice d'unité

Joan VAN BAAREN

DEC180877DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Yves Manach pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la fédération de recherche FRE3744 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151293DGDS du 18 décembre 2015 portant création de la fédération de recherche intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme, dont le directeur est M. Pierre-Yves Manach ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Sylvain Calloch, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lorient, le 27 février 2018

Le directeur d'unité

Pierre-Yves MANACH

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180876DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Yves Manach, directeur de la fédération de recherche FRE3744 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC151293DGDS du 18 décembre 2015 portant création de la fédération de recherche intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme, dont le directeur est M. Pierre-Yves Manach ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Pierre-Yves Manach, directeur de l'unité FRE3744, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Manach, délégation de signature est donnée à M. Sylvain Calloch, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 février 2018

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC173381DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Raynald De Dreuzy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC172773INSU du 20 octobre 2017 portant cessation de fonctions de M. Gilles Pinay et nomination de M. Jean-Raynald De Dreuzy, directeur de l'unité mixte de service n°3343 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes » (OSUR) ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Cédric Wolf, maître de conférences des universités classe normale et Mme Géraldine Olivier, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 10 janvier 2018

Le directeur d'unité

Jean-Raynald DE DREUZY

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC180475DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Baptiste COLLIAT, directeur de l'unité FRE2016 intitulée Laboratoire de Mécanique, Multiphysique et Multiéchelle (LaMcube), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation Nord Pas-de-Calais et Picardie
www.cnrs.fr
Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canonniers
59046 LILLE Cedex
T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1er janvier 2011 ;

Vu la décision DEC171279DGDS en date du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité FRE2016 intitulée Laboratoire de Mécanique, Multiphysique et Multiéchelle (LaMcube), dont le directeur est M. Jean-Baptiste COLLIAT.

DECIDE :

Article 1er

La délégation est donnée à M. Jean-Baptiste COLLIAT, directeur de l'unité FRE2016 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste COLLIAT, directeur, la délégation de signature est donnée à M. Yannick DESPLANQUES, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/01/2018

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC180476DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Hervé VEZIN, directeur de l'unité FR3443 intitulée REseau NAtional de Rpe interDisciplinaire (RENARD), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Délégation Nord Pas-de-Calais et Picardie
www.cnrs.fr
Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canonniers
59046 LILLE Cedex
T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1er janvier 2011 ;

Vu la décision DEC1512796DGDS en date du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité FR3443 intitulée REseau NAtional de Rpe interDisciplinaire (RENARD), dont le directeur est M. Hervé VEZIN ;

Vu la décision DEC171906INC en date du 22 décembre 2017 actant le transfert de la FR3443 "REseau NAtional de Rpe interDisciplinaire" (RENARD) de la DR2 vers la DR18

DECIDE :

Article 1er

La délégation est donnée à M. Hervé VEZIN, directeur de l'unité FR3443 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/01/2018

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC173367DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme. Cecile LEGALLAIS, directrice de l'unité UMR7338 intitulée Biomécanique et bioingénierie (BMBI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation Nord Pas-de-Calais et Picardie
www.cnrs.fr
Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canonniers
59046 LILLE Cedex
T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1er janvier 2011 ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7338 intitulée Biomécanique et bioingénierie dont la directrice est Mme. Cecile LEGALLAIS.

DECIDE :

Article 1er

La délégation est donnée à Mme. Cecile LEGALLAIS, directrice de l'unité UMR7338 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cecile LEGALLAIS, directrice, la délégation de signature est donnée à Mme Catherine LACOURT - AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC150775DR18 du 01/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/01/2018

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC180469DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Christian MASQUELIER, Directeur par intérim de l'unité FR3104 intitulée ALISTORE-ERI (ALISTORE-ERI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation Nord Pas-de-Calais et Picardie
www.cnrs.fr
Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canonniers
59046 LILLE Cedex
T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1er janvier 2011 ;

Vu la décision DEC173300DGDS en date du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3104 intitulée ALISTORE-ERI dont le directeur par intérim est M. Christian MASQUELIER

DECIDE :

Article 1er

La délégation est donnée à M. Christian MASQUELIER, Directeur par intérim de l'unité FR3104 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MASQUELIER, Directeur par intérim, la délégation de signature est donnée à Anne CHARBONNIER, IE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC150624DR18 du 01/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/01/2018

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC173370DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Jean Philippe LAVAL, directeur de l'unité FRE2017 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille Kampé de Fériet (LMFL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Délégation Nord Pas-de-Calais et Picardie
www.cnrs.fr
Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canonniers
59046 LILLE Cedex
T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1er janvier 2011 ;

Vu la décision DEC171279DGDS en date du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité FRE2017 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille Kampé de Fériet (LMFL), dont le directeur est M. Jean Philippe LAVAL.

DECIDE :

Article 1er

La délégation est donnée à M. Jean Philippe LAVAL, directeur de l'unité FRE2017 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/01/2018

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC180657DR19

Décision portant délégation de signature à M. Eric RICARD, directeur de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant M. Vincent GOUJON, Délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme, dont le directeur est M. Francesco AMOROSO ;

Vu la décision DEC180285INSMI du 07 février 2018 portant nomination de M. Eric RICARD aux fonctions de directeur en remplacement de M. Francesco AMOROSO appelé à d'autres fonctions ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Eric RICARD, directeur de l'unité UMR6139, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric RICARD, délégation de signature est donnée à M. Gilbert LEVITT, Professeur et à Mme Anita FORO, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC151459DR19 du 23 juin 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 9 février 2018

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC180658DR19

Décision portant délégation de signature à M. Gilbert LEVITT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme, dont le directeur est M. Francesco AMOROSO ;

Vu la décision DEC180285INSMI du 07 février 2018 portant nomination de M. Eric RICARD aux fonctions de directeur en remplacement de M. Francesco AMOROSO appelé à d'autres fonctions ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à M. Gilbert LEVITT, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert LEVITT, délégation est donnée à Mme Anita FORO, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Caen, le 09 février 2018 Le directeur d'unité
Eric RICARD

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180659DR19

Décision portant délégation de signature à M. Paolo BELLINGERI, directeur de l'unité FR3335 intitulée Fédération de recherche Normandie mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant M. Vincent GOUJON, Délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement l'unité FR3335 intitulée Fédération de recherche Normandie mathématiques, dont le directeur est M. Bruno ANGLES ;

Vu la décision DEC180286INSMI du 07 février 2018 portant nomination de M. Paolo BELLINGERI aux fonctions de directeur en remplacement de M. Bruno ANGLES appelé à d'autres fonctions ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Paolo BELLINGERI directeur de l'unité FR3335, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paolo BELLINGERI, délégation de signature est donnée à M. Thierry DE LA RUE, Chargé de recherches et à Mme Anita FORO, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC142156DR19 du 1er août 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 9 février 2018

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC180660DR19

Décision portant délégation de signature à M. Thierry DE LA RUE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3335 intitulée Fédération de recherche Normandie mathématiques

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement l'unité FR3335 intitulée Fédération de recherche Normandie mathématiques, dont le directeur est M. Bruno ANGLES ;

Vu la décision DEC180286INSMI du 07 février 2018 portant nomination de M. Paolo BELLINGERI aux fonctions de directeur en remplacement de M. Bruno ANGLES appelé à d'autres fonctions ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à M. Thierry DE LA RUE, Chargé de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DE LA RUE, délégation est donnée à Mme Anita FORO, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 9 février 2018 Le directeur d'unité
Paolo BELLINGERI

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180540DR20

Décision portant modification de la décision DEC180197DR20 donnant délégation de signature à M. Florian Lesage pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC), dont le directeur est Jean-Louis Nahon ;

DECIDE :

Article 1er

L'article 2 de la décision DEC180197DR20 susvisée est modifié comme suit :

« Art. 2. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian Lesage, délégation est donnée à Mme Véronique CAMPBELL, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er»

Article 2

L'article 3 de la décision DEC180197DR20 susvisée est modifié comme suit :

« Art. 3. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian Lesage et de Mme Véronique CAMPBELL, délégation est donnée à M. Simon SZMIDT, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1er »

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 02/02/2018

Le directeur d'unité
Jean-Louis NAHON

DEC180569DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Jocelyne Bret, administratrice financière du Bureau des Affaires Générales, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Debosque, délégué régional de la délégation Côte d'Azur (DR20)

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1er juillet 2016 ;

DECIDE :

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Debosque, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à Mme Jocelyne BRET, assistant-ingénieur, à l'effet de signer uniquement les ordres de missions, les états de frais et les commandes sur marché transport/hébergement jusqu'à la prise de fonction de Mme Marjorie Nanteuil, adjointe au délégué régional[1].

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 02/02/2018

Le délégué régional
Benoît DEBOSQUE

[1] Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

DEC180180DR20

Décision portant délégation de signature à M. Robert Staraj, directeur de l'unité UMR7248 intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20 avril 2016 nommant M. Benoît DEBOSQUE délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1er juillet 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7248 intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT), dont le directeur est Robert Staraj ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Robert Staraj, directeur de l'unité UMR7248, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert Staraj, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc Ribero, professeur et François Verdier, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170237DR20 du 1er février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 12/01/2018

Le délégué régional
Benoît DEBOSQUE

DEC180199DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Ribero pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7248 intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7248 intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT), dont le directeur est Robert Staraj ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Ribero, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Ribero, délégation est donnée à M. François Verdier, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 15/01/2018

Le directeur d'unité
Robert STARAJ

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC180764DAJ
Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC130471DAJ du 18 février 2013 portant nomination de M. Jean-Yves Marzin aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

Vu le projet de convention de création du LIA Engineering Sciences Lyon Tohoku - Global (« ELyT-Global »), conclue entre le CNRS, l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, l'Ecole centrale de Lyon, l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne, l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, l'Ecole supérieure de chimie physique électronique de Lyon et l'Université de Tohoku ;

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention de création d'UMI Engineering & science, Lyon Tohoku joint laboratory for Materials and Systems under extreme conditions (« ELyT-MaX »), conclu entre le CNRS, l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, l'Ecole centrale de Lyon, l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne et l'Université de Tohoku ;

DECIDE :

Art. 1er. – Délégation est donnée à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'INSIS, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS :
- la convention de création du LIA « ELyT-Global » susvisée ;
- l'avenant n°2 à la convention d'UMI « ELyT-Max » susvisé.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit

Le président-directeur général
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180367DAJ
Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Stéphane Dhersin, directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC172509DAJ du 31 août 2017 portant nomination de M. Jean-Stéphane Dhersin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

Vu le projet de convention portant création du réseau international de recherche « *Indo-French Center For Applied Mathematics* » (IFCAM) conclu entre le CNRS, l' Indo-French Center for the promotion of advanced research, l'Indian institute of science, Bangalore, l'Ecole Polytechnique, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), l'Université Nice-Sophia Antipolis, l'Université Paul Sabatier Toulouse III et l'Université de Pau et des pays de l'Adour ;

DECIDE :

Art.1er. – Délégation est donnée à M. Jean-Stéphane Dhersin, directeur adjoint scientifique de l'INSMI, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, la convention susvisée portant création du réseau international de recherche « *Indo-French Center For Applied Mathematics*» (IFCAM).

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1er février 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Le président-directeur général
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC180534DAJ
Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC130471DAJ du 18 février 2013 portant nomination de M. Jean-Yves Marzin aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes ;

Vu la décision DEC180533DAJ portant nomination de Mme Magali Couffignal aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes ;

DÉCIDE :

Art. 1er. - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;

- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;

- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;

- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;

- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, délégation est donnée à Mme Magali Couffignal, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er.

Art. 3. - A compter de la date de la présente décision, la décision DEC180325DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, est abrogée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1er février 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC180313INSHS
Décision portant création de la formation de recherche en évolution n° 2021 intitulée
Arts, Créations, Théories, Esthétiques

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Est créée, pour une durée d'un an, la formation de recherche en évolution suivante :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 2021
Intitulé : Arts, Créations, Théories, Esthétiques
Responsable : Mme Christine NOIVILLE, directrice de recherche
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE
Partenaire : MINISTERE DE LA CULTURE
Section d'évaluation : 35

Article 2 : Objet
Elle a pour objet de faciliter la fermeture de l'unité de recherche n° 8218.

Article 3 : Publication
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180056INSHS

Décision portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR n° 3261 intitulée ***Maison des Sciences de l'Homme Lorraine***

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC122896DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité de service et recherche n°3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine et nommant M. Gérard Heinzmann directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC161737INSHS en date du 29 juillet 2016 portant nomination de Mme Sylvie Camet directrice ;

Vu l'accord de la co-tutelle ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1er – Renouvellement

L'unité de service et de recherche (USR) n° 3261 suivante est renouvelée pour une durée de cinq ans, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales
Délégation : Centre-Est
Intitulé : Maison des Sciences de l'Homme Lorraine
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : Université de Lorraine
Section d'évaluation : 34

Article 2 – Nomination

Mme Muriel Sinanides, déléguée régionale de la délégation Centre-Est, est nommée directrice par intérim jusqu'au 30 juin 2018, en remplacement de Mme Sylvie CAMET, démissionnaire.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

www.cnrs.fr
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180060INSIS

Décision portant renouvellement de l'unité mixte internationale UMI2958 intitulée GEORGIATECH-CNRS (GEORGIATECH)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement de unités mixtes internationales ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

DÉCIDE :

Article 1er : Renouvellement

L'unité mixte internationale intitulée GEORGIATECH-CNRS (GEORGIATECH) est renouvelée pour une durée de 5 ans :
Etablissements co-tutelles avec le CNRS: GEORGIA INSTITUTE OF TECHNOLOGY; GEORGIA TECH LORRAINE
Etablissements partenaires : UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE ; CENTRALESUPELEC ; ARTS ET METIERS PARISTECH ; UNIVERSITE DE LORRAINE
Institut principal : INSIS
Institut secondaire : INS2I
Délégation : Centre Est
Sections d'évaluation : 8 ; 7 ; 9

Article 2 : Nomination

M. Jean-Paul SALVESTRINI, professeur, est nommé directeur de cette unité mixte internationale pour la durée fixée à l'article 1er.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06 février 2018

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC180268INSHS

Décision portant prolongation de l'unité mixte de service n°2268 intitulée Juriscope – Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales ;

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DECIDE :

Art. 1. – L'unité mixte de service suivante est prolongée jusqu'au 30 juin 2018 :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes

UMS n° 2268
Intitulé : Juriscope – Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone.
Directeur : M. Daniel GAZEAU, Ingénieur de recherche
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS
Etablissement partenaire : MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
Section d'évaluation : 36

Art. 2. – Le directeur mentionné à l'article 1 est maintenu dans ses fonctions, pour la durée de l'unité mixte de service.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris, le 14 FEV. 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180020INEE

Décision portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3462 intitulée « Observatoire Pelagis pour la Conservation de la Mégafaune Marine »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions du président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1er

L'unité mixte de service (UMS) n°3462 intitulée « Observatoire Pelagis pour la Conservation de la Mégafaune Marine » est renouvelée, pour une durée de quatre ans, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Institut écologie et environnement
Délégation : Centre Limousin Poitou-Charentes
Etablissement cotutelle avec le CNRS : Université de La Rochelle
Sections d'évaluation : 29, 30

Article 2

Mme Florence Caurant, maître de conférence à l'Université de La Rochelle, est nommée directrice de l'UMS n°3462 pour la durée du mandat de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180465INC
Décision portant modification de la décision DEC180117INC du 19 janvier 2018

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° DEC180135DAJ du 18 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jacques Maddaluno directeur de l'institut de chimie ;

Vu les avis des tutelles ;

Vu l'avis du directeur de l'institut de chimie ;

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1er

A l'article 1 de la décision n° DEC180117INC du 19 janvier 2018, les dispositions relatives au GDS n° 2000 sont modifiées comme suit :

Remplacer : « Etablissements cotutelles avec le CNRS : ENSCM, université de Montpellier, Université de Rennes 1, université de Grenoble »

Par : « Etablissements cotutelles avec le CNRS : ENSCM, université de Montpellier, Université de Rennes 1, INP de Grenoble »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 janvier 2018

Pour le président – directeur général
et par délégation
Le directeur de l'institut de chimie
Jacques MADDALUNO

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180566INSMI

Décision portant modification de la décision DEC172979INSMI portant création de l'unité mixte internationale n°3494 intitulée Indo-French Center for Applied Mathematics (IFCAM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;
Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;
Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;
Vu la décision DEC172979INSMI du 4 décembre 2017 portant création de l'unité mixte internationale n°3494 intitulée Indo-French Center for Applied Mathematics (IFCAM);
Vu l'accord des partenaires ;

www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er
A l'article 1er de la décision DEC172979INSMI du 4 décembre 2017 susvisée, les dispositions sont modifiées ainsi qu'il suit :

Les termes :

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : DEPARTMENT OF SCIENCE AND TECHNOLOGY, INDIAN INSTITUTE OF SCIENCE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, ECOLE POLYTECHNIQUE, INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET AUTOMATIQUE, UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR.
Institut de rattachement principal : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)
Instituts de rattachement secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Institut national des sciences de l'univers (INSU)
Délégation : Paris Michel-Ange (DR16)
Section d'évaluation : 41, 6, 7, 2

Sont remplacés par les termes :

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : DEPARTMENT OF SCIENCE AND TECHNOLOGY, INDIAN INSTITUTE OF SCIENCE, ECOLE POLYTECHNIQUE, INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET AUTOMATIQUE, UNIVERSITE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR.
Institut de rattachement principal : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)
Instituts de rattachement secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Institut national des sciences de l'univers (INSU)
Délégation : Paris Michel-Ange (DR16)
Section d'évaluation : 41, 6, 7, 2

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2018

Le président - directeur général
Antoine PETIT

DEC180446DGDS
Décision portant renouvellement de l'unité mixte de recherche intitulée « Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO) » - UMR7294

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut national de sciences de l'univers ;

Vu l'accord des cotutelles ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Est renouvelée l'unité mixte de recherche suivante :

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7294
Intitulé : Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO)
Directeur : M. Richard SEMPERE, Directeur de recherche
Etablissements cotutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOULON, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)
Sections : 19, 30, 29, 8
Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat du directeur est renouvelé pour la durée de l'unité mixte de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 janvier 2018

Le président-directeur général
Antoine PETIT

DEC180452DGDS
Décision portant création de l'unité de service et de recherche intitulée « USR PROGEDO » – USR2006

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Est créée jusqu'au 31 décembre 2018 l'unité de service et de recherche suivante :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Paris B

USR n° 2006
Intitulé : USR PROGEDO
Directeur : M. Pascal BULEON, Directeur de recherche
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES
Section : 33

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 janvier 2018

Le président-directeur général
Antoine PETIT

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162803DAJ en date du 1er juin 2017 portant nomination de Mme Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris-Villejuif ;

Vu la décision n°DEC180144DAJ en date du 18 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Clarisse LEFORT-DAVID déléguée régionale pour la circonscription de ParisVillejuif notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr
7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des prestations réalisées par la plateforme MICROSCOPIE ELECTRONIQUE de l'unité UMR7592 intitulée Jacques Monod (IJM) sont fixés selon le barème joint en annexe.1

Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Les unités mixtes Universités Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliquées aux clients IJM/CNRS/P7

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er mars 2018

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 9 février 2018

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale

Clarisse LEFORT-DAVID

ANNEXE 1

DECISION N° DEC180648DR01 du 09/02/2018

Barème des tarifs de microcospie électronique

		Utilisateurs autonomes			Utilisateurs assistés		
	Base de facturation	UM/CNRS/P7	Autres académiques	Privé	UM/CNRS/P7	Autres académiques	Privé
Microscope électronique (MEB, MET)	heure	32,00 €	64,00 €	86,00 €	36,00 €	69,00 €	94,00 €
Préparation d'échantillon cryo, à T. ambiante ou avec AFS	1-5 échantillons	62,00 €	62,00 €	149,00 €	130,00 €	130,00 €	314,00 €
Congélation haute pression	heure	57,00 €	57,00 €	88,00 €	63,00 €	63,00 €	98,00 €
Ultramicrotomie T. ambiante	heure	11,00 €	59,00 €	74,00 €	22,00 €	69,00 €	99,00 €
Ultramicrotomie cryo	heure	17,00 €	125,00 €	150,00 €	34,00 €	142,00 €	190,00 €
Immunomarquage	1-5 grilles	33,00 €	33,00 €	80,00 €	69,00 €	69,00 €	168,00 €
Coloration négative ou positive	1-5 grilles	9,00 €	9,00 €	21,00 €	19,00 €	19,00 €	44,00 €
Analyse d'images	heure	13,00 €	13,00 €	30,00 €	23,00 €	23,00 €	54,00 €
Recherche	heure	Sans objet	Sans objet	Sans objet	48,00 €	Sans objet	Sans objet
Incucyte	plaque/jour	20,00 €	43,00 €	77,00 €	Sans objet	Sans objet	Sans objet

ANNEXE 2 **DECISION N° DEC180648DR01 du 09/02/2018**

Liste des unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM

Numéro	Directeur annuel	Intitulé	Implantation
U942	Alain Cohen-Solal	Biomarqueurs cardio-neuro-vasculaires : BIO-CANVAS	Hôpital Lariboisière
U958	Cécile Julier	Génétique des diabètes	Faculté médecine P7
U965	Marc Pocard	CARCINOSE angiogenèse et recherche transactionnelle : CART	Hôpital Lariboisière
U973	Bruno Villoutreix	Molécules thérapeutiques in silico : Mti	Université Paris Diderot
U976	Armand Bensussan	Oncodermatologie, immunologie et cellules souches cutanées	Hôpital Saint-Louis
U1123	Corinne Alberti	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables : ECEVE	Faculté médecine P7
U1132	Martine Cohen-Solal	Biologie de l'os et du cartilage : régulations et ciblage thérapeuthique : BIOSCAR	Hôpital Lariboisière
U1134	Yves Collin	Biologie intégrée du globule rouge	INTS
U1137	Erik Denamur	Infection, antimicrobiens, modélistion, évolution : IAME	Faculté Bichat
U1141	Pierre Gressens	Neuroprotection du cerveau en développement : PROTECT	Hôpital Robert Debré
U1148	Didier Letourneur	Laboratoire de recherche vasculaire transactionnelle	Faculté Bichat
U1149	Renato Monteiro	Centre de recherche sur l'inflammation : CRI	Faculté Bichat
U1152	Marina Pretolani	Physiopathologie et épidémiologie des maladies respiratoires	Faculté Bichat
U1161	Elisabeth Tournier-Lasserve	Génétique et physiopathologie des maladies cérébro-vasculaires	Faculté médecine P7

DEC180782DR04

Décision commune relative au tarif des produits de Géosciences Paris-Sud (UMR8148) et du Laboratoire des Sciences du Climat et de l'environnement (UMR8212)

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC17191DAJ du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Le tarif H.T. des prestations de la plateforme PANOPLY réalisées par Géosciences Paris-Sud (UMR8148) et le Laboratoire des Sciences du Climat et de l'environnement (UMR8212) est fixé selon le tarif joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er janvier 2018

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 20 février 2018

Pour le Président – directeur général et par délégation
La Déléguée Régionale

Marie-Hélène PAPILLON

Tarifications 2018 des prestations de la plateforme PANOPLY

Instrument concerné par la prestation	Laboratoire	Détail de la prestation	Code tarif PANOPLY	Tarif académique CNRS et Hors CNRS	Tarif industriel
MICROBALANCE SARTORIUS MC 05	LSCE	Prise en charge simple d'un échantillon de foraminifères ou poudre de carbonates avec pesée	Tarif PALEOCEAN-1	0,77 €	5,00 €
LEICA MZ16-CLS 150 LED	LSCE	Prise en charge compléte d'un échantillon de foraminifères, incluant le piquage.	Tarif PALEOCEAN-2	3,02 €	22,00 €
IRMS-OPTIMA VG ISOTECH SLOTN°A76	LSCE	Analyses isotopiques C-O des carbonates	Tarif PALEOCEAN-3	12,47 €	30,00 €
MICROBALANCE SARTORIUS MC 05	LSCE	Prise en charge simple d'un échantillon de foraminifères ou poudre de carbonates avec pesée	Tarif PALEOCEAN-4	0,77 €	5,00 €
LEICA MZ16-CLS 150 LED	LSCE	Prise en charge compléte d'un échantillon de foraminifères, incluant le piquage.	Tarif PALEOCEAN-5	3,30 €	22,00 €
IRMS-ISOPRIME 100	LSCE	Analyses isotopiques C-O des carbonates	Tarif PALEOCEAN-6	12,68 €	45,00 €
MICROBALANCE Mettler AT 201	LSCE	Prise en charge simple d'un échantillon de foraminifères ou poudre de carbonates avec pesée	Tarif PALEOCEAN-7	1,52 €	25,00 €
LEICA MZ16-CLS 150 LED	LSCE	Prise en charge compléte d'un échantillon de foraminifères	Tarif PALEOCEAN-8	3,30 €	700,00 €
Ligne carbonate (home made)	LSCE	Préparation et purification d'un échantillon de carbonates	Tarif PALEOCEAN-9	54,30 €	75,00 €
ISOPRIME 100 D47	LSCE	Analyses isotopiques D47 des carbonates	Tarif PALEOCEAN-10	360,17 €	700,00 €
Sciage-Broyage-Tris minéralogique	LSCE	Préparation par tris densitométriques de fractions minérales et de mésostase homogènes	Tarif PALEOCEAN-11	37,45 €	200,00 €
S3CC19:Spectrometre de masse K-Ar avec fusion en ligne	LSCE	Mesure de la composition isotopique en Argon sur Laves, Cristaux, Illites pour datation K-Ar	Tarif PALEOCEAN-12	795,00 €	1 300,00 €
Sciage-Broyage-Tris minéralogique	LSCE	Préparation par tris densitométriques de fractions minérales et de mésostase homogènes	Tarif PALEOCEAN-13	41,46 €	200,00 €
VG 5400 : Spectrometre de masse 40Ar/39Ar	LSCE	Mesure de la composition isotopique en Argon sur Laves, Cristaux, Illites pour datation 40Ar/39Ar	Tarif PALEOCEAN-14	1 093,27 €	1 500,00 €
LEICA DMS1000	LSCE	Prise en charge compléte des échantillons de foraminifères, incluant tamisage et piquage.	Tarif PALEOCEAN-15	3,61 €	22,00 €
Hotte à flux laminaire/produits chimiques	LSCE	Purification chimique des échantilons de foraminifères	Tarif PALEOCEAN-16	2,31 €	30,00 €
ICP-MS PlasmaQuant ELITE - Analytik Jena	LSCE	Analyse élementaire par ICP-MS	Tarif PALEOCEAN-17	20,04 €	40,00 €

Spectromètre de masse MC-ICPMS Neptune plus *Thermo Fisher Scientific*	LSCE	**Journée MC-ICPMS sans accompagnement du pilote (opérateur autonome)**	**Tarif GEOTRAC-1**	**382,41 €**	**500,00 €**
Spectromètre de masse MC-ICPMS Neptune plus *Thermo Fisher Scientific*	LSCE	**Journée MC-ICPMS avec présence du pilote**	**Tarif GEOTRAC-2**	**382,41 €**	**1 000,00 €**
Spectromètre de masse MC-ICPMS Neptune plus *Thermo Fisher Scientific*	LSCE	**Datation U-Th des carbonates ou des échantilons naturels (Mesure physique & chimie amont)**	**Tarif GEOTRAC-3**	**272,19 €**	**700,00 €**
Spectromètre de masse MC-ICPMS Neptune plus *Thermo Fisher Scientific*	LSCE	**Datation U-Th des carbonates ou des échantilons naturels (Mesure physique uniquement)**	**Tarif GEOTRAC-4**	**119,05 €**	**250,00 €**
Spectromètre de masse MC-ICPMS Neptune plus *Thermo Fisher Scientific*	LSCE	**Mesure précise de la composition isotopique d'un élément dans un échantillons naturels (U, Th, Pa, Nd, Sr, Pb, B, Li) (Mesure physique uniquement)**	**Tarif GEOTRAC-5**	**74,05 €**	**200,00 €**
Spectromètre de masse MC-ICPMS Neptune plus *Thermo Fisher Scientific*	LSCE	**Mesure précise de la composition isotopique d'un élément dans un échantillons naturels (U, Th, Pa, Nd, Sr, Pb, B, Li) (Mesure physique & chime amont)**	**Tarif GEOTRAC-6**	**107,19 €**	**350,00 €**
Spectromètre de masse ICP-QMS Xseries II *Thermo Fisher Scientific*	LSCE	**Journée ICP-QMS avec présence du pilote pour analyses multi-élémentaires ou isotopiques (Pb, U, Th)**	**Tarif GEOTRAC-7**	**325,13 €**	**700,00 €**
Spectromètre de masse ICP-QMS Xseries II *Thermo Fisher Scientific*	LSCE	**Analyse multi-élémentaire d'un échantillon naturel ou d'une solution par ICP-QMS (éléments à définir selon matrice : carbonates, appatites, eaux, autres) (Mesure et préparation amont incluse)**	**Tarif GEOTRAC-8**	**51,28 €**	**150,00 €**
Spectromètre de masse ICP-QMS Xseries II *Thermo Fisher Scientific*	LSCE	**Mesure d'un système isotopique pour un échantilon ou une solution par ICP-QMS (U, Th et Pb) (carbonates, appatites, autres) (Mesure et préparation amont incluse)**	**Tarif GEOTRAC-9**	**96,28 €**	**250,00 €**
Système d'Ablation Laser ESI - NWR193 Nanosecondes Excimer	LSCE	**Pour une journée d'utilisation du système laser couplé à un spectromètre de masse à source plasma (MC-ICPMS ou ICP-QMS) (présence du pilote)**	**Tarif GEOTRAC-10**	**256,60 €**	**500,00 €**
Spectromètre de masse à secteur magnétique Finnigan MAT252, couplé à un banc d'équilibration	LSCE	Analyse $d^{18}O$ de l'eau par équilibration	Tarif GLACIOS-1	19,71 €	32,00 €
Analyseur laser pour les isotopes de l'eau Picarro (L2120-i)	LSCE	Analyse $d^{18}O$ et dD de l'eau	Tarif GLACIOS-2	10,15 €	20,00 €
Spectromètre de masse à secteur magnétique Delta V+ couplé à une ligne de fluorination	LSCE	Analyse ^{17}O-excess de l'eau	Tarif GLACIOS-3	75,19 €	100,00 €
Spectromètre de masse à secteur magnétique Delta V+ couplé à une ligne d'extraction des gaz	LSCE	Analyse $d^{15}N$ de N_2, $d^{18}O$ de O_2 et dO_2/N_2 de l'air piégé dans la glace	Tarif GLACIOS-4	52,58 €	70,00 €
Spectromètre de masse à secteur magnétique Delta V+ couplé à une ligne d'extraction des gaz et de purification	LSCE	Analyse $d^{40}Ar$ de l'air piégé dans la glace	Tarif GLACIOS-5	75,15 €	200,00 €
Spectromètre de masse ISOPRIME	LSCE	Analyse $d^{18}O$ de la cellulose	Tarif GLACIOS-6	11,02 €	30,00 €

Spectromètre de masse ISOPRIME	LSCE	Analyse d13C de la cellulose	Tarif GLACIOS-7	15,21 €	40,00 €
Spectro Gamma	LSCE	Analyse des Radio-Nucléides gamma	Tarif GEDI-1	160,39 €	250,00 €
Magnétomètre Haute résolution pour séries continues sans hélium (NRM-ARM)	LSCE	Analyse ARN désaimantation AF - Acquisition ARA - désaimantation ARA	Tarif CLIMAG-1	430,36 €	500,00 €
Magnétomètre Haute résolution pour séries continues avec hélium (IRM-S-ratio)	LSCE	Analyse Acquisition-désaimantation ARI + S-ratio	Tarif CLIMAG-2	120,82 €	200,00 €
Magnetomètre cryogénique haute homogénéité pour mesures d'échantillons standards	LSCE	Analyse ARN, ARA, ARI, S-ratio	Tarif CLIMAG-3	150,30 €	350,00 €
Fours de désaimantation thermique en champ nul	LSCE	Désaimantation thermique en champ nul (par étapes) par Ass. Ing. (fichiers bruts)	Tarif CLIMAG-4	21,83 €	60,00 €
Désaimanteur par champs alternatifs (AF) AGICO LDA-3A	LSCE	Désaimantation en champ alternatif et acquisition ARA par étapes par Ass. Ing. (fichiers bruts)	Tarif CLIMAG-5	60,00 €	270,00 €
Banc de susceptibilité magnétique en champ faible pour séries continues (22 mm de section, 1,5 m max de long)	LSCE	Mesure de la susceptibilité magnétique en champ faible - série continue 1,5 cm tous les 2 cm.	Tarif CLIMAG-6	26,00 €	60,00 €
Balance de Curie (Variable Field Translation Balance)	LSCE	Mesure courbe thermomagnétique en champ fort	Tarif CLIMAG-7	18,00 €	100,00 €
Micromag (AGM 2900)	LSCE	Mesure courbe hysteresis par Ass. Ingénieur	Tarif CLIMAG-8	75,00 €	300,00 €
Micromag (AGM 2900)	LSCE	Mesure FORC par Ass. Ing	Tarif CLIMAG-9	75,00 €	300,00 €
Micromag (AGM 2900)	LSCE	Mesure dourbe hysteresis sans ingénieur et avec sonde fournie par mesureur	Tarif CLIMAG-10	50,00 €	70,00 €
Micromag (AGM 2900)	LSCE	Mesure FORC sans ingénieur et avec sonde fournie par mesureur	Tarif CLIMAG-11	50,00 €	70,00 €
Traces de fission sur apatite	GEOPS	Séparation des minéraux lourds	Tarif RBR-1	64,17 €	140,00 €
Traces de fission sur apatite	GEOPS	Préparation des échantillons	Tarif RBR-2	33,13 €	72,00 €
Traces de fission sur apatite	GEOPS	Analyse traces de fission par irradiation	Tarif RBR-3	287,50 €	680,00 €
Traces de fission sur apatite	GEOPS	Analyse traces de fission par laser	Tarif RBR-4	160,96 €	220,00 €
(U-Th))/He sur apatite	GEOPS	Préparation des échantillons	Tarif RBR-5	48,03 €	165,00 €
(U-Th))/He sur apatite	GEOPS	Mesure de l'He et détermination de l'âge	Tarif RBR-6	83,88 €	200,00 €
(U-Th))/He sur apatite	GEOPS	Analyse des concentrations	Tarif RBR-7	165,96 €	250,00 €
Sciage-Broyage-Tris minéralogique	GEOPS	Préparation Echantillon (séparation phases minérales des roches)	Tarif GDSV-1	30,63 €	300,00 €

[a]Spectrophotometre AGILDENT 240AA pour dosage K et [b]Spectromètre de masse 180° et sa ligne d'extraction (four HF) et de purification de l'argon pour datation K/Ar par la technique Cassignol-Gillot	GEOPS	Fusion-Purification sur population de minéraux - Analyse spectrométrique	Tarif GDSV-2	805,00 €	1 200,00 €
Sciage-Broyage-Tris minéralogique	GEOPS	Préparation Echantillon (séparation phases minérales des roches)	Tarif GDSV-3	30,19 €	230,00 €
Spectrometre de masse Iphygénie	GEOPS	Spectromètrie de masse 180° et sa ligne d'extraction (four HF et laser Nd YAG) et de purification de l'argon pour datation 40Ar/39Ar par la collection simultanée sur populations de minéraux	Tarif GDSV-4	980,00 €	1 470,00 €
Microscope Electronique à Balayage XL 30 (Philips) + microsonde EDS	GEOPS	Séance d'observation MEB assistée d'un ingénieur (par heure)	Tarif Mineralo-1	60,02 €	120,00 €
Microscope Electronique à Balayage de table X PRO (Phenom) + microsonde EDS	GEOPS	Séance d'observation MEB assistée d'un ingénieur (par heure)	Tarif Mineralo-2	59,00 €	100,00 €
Microscope de Force Atomique D3100 (Bruker)	GEOPS	Séance d'observation Microscope de Force Atomique assistée d'un ingénieur (par heure)	Tarif Mineralo-3	49,33 €	85,00 €
Spectromètre FT-IR Frontier (Perkin Elmer)	GEOPS	Analyse Spectromètre FT-IR assistées d'un ingénieur (par heure)	Tarif Mineralo-4	30,04 €	65,00 €
Analyseur Thermogravimétrique ATG4000 (Perkin Elmer)	GEOPS	Analyse Thermogravimétrique assistées d'un ingénieur (par heure)	Tarif Mineralo-5	21,60 €	60,00 €
Diffractomètre à rayons X *X'Pert Pro* (*PANalytical)*	GEOPS	Une analyse minéralogique standard par DRX de roche sans broyage	Tarif Mineralo-6	20,69 €	55,00 €
Diffractomètre à rayons X *X'Pert Pro* (*PANalytical)*	GEOPS	Une analyse minéralogique standard par DRX de roche avec broyage	Tarif Mineralo-7	20,69 €	65,00 €
Diffractomètre à rayons X *X'Pert Pro* (*PANalytical)*	GEOPS	Analyse minéralogique par DRX de la fraction argileuse avec séparation	Tarif Mineralo-8	28,86 €	80,00 €
Granulomètre Laser Malvern 2000 Hydro-G	GEOPS	Analyse granulométrique sans préparation d'échantillon	Tarif Mineralo-9	11,25 €	30,00 €
Granulomètre Laser Malvern 2000 Hydro-G	GEOPS	Analyse granulométrique avec préparation d'échantillon	Tarif Mineralo-10	27,00 €	51,00 €
Diffractomètre à rayons X X'Pert Pro (PANalytical)	GEOPS	Une analyse minéralogique par DRX de roche sur support Silicium sans broyage	Tarif Mineralo-11	43,30 €	88,00 €
Diffractomètre à rayons X X'Pert Pro (PANalytical)	GEOPS	Une analyse minéralogique par DRX de roche sur support Silicium avec broyage	Tarif Mineralo-12	43,30 €	96,00 €

Scies et polliseusses de l'atelier de litholamellage	GEOPS	Fabrication d'une lame mince	Tarif Litholam-1	19,00 €	50,00 €
Scies et polliseusses de l'atelier de litholamellage	GEOPS	Fabrication d'une lame polie	Tarif Litholam-2	23,00 €	70,00 €
Scies et polliseusses de l'atelier de litholamellage	GEOPS	Fabrication d'une lame épaisse polie sur les deux faces	Tarif Litholam-3	52,50 €	170,00 €
Scies et polliseusses de l'atelier de litholamellage	GEOPS	Fabrication d'une lame consolidée	Tarif Litholam-4	30,75 €	150,00 €
Scies et polliseusses de l'atelier de litholamellage	GEOPS	Polissage d'un échantillon de roche	Tarif Litholam-5	30,75 €	95,00 €
Spectromètre d'absorption laser LGR DLT-100	GEOPS	Analyses $d^{18}O$ et dD de l'eau	Tarif IDREau-1	20,25 €	50,00 €
Spectromètre de masse IRMS Finnigan Delta + avec banc d'équilibration	GEOPS	Analyses $d^{18}O$ et dD de l'eau	Tarif IDREau-2	50,21 €	100,00 €
Chromatographie Ionique/Anions	GEOPS	Analyses F-, Cl-, NO2-, Br-, NO3-, PO4 3-, SO4 2-	Tarif IDREau-3	20,56 €	100,00 €
Spectrométrie d'Absoprtion Atomique en mode Flamme	GEOPS	Analyses Al, Ca, Cd, Co, Cr, Cu, Fe, K, Li, Mg, Mn, Mo, Na, Ni, Pb, Pt, Sr, Zn	Tarif IDREau-4	100,90 €	241 euros par jour d'analyse
Spectrométrie d'Absoprtion Atomique en mode Four	GEOPS	Analyses Al, Ca, Cd, Co, Cr, Cu, Fe, K, Li, Mg, Mn, Mo, Na, Ni, Pb, Pt, Sr, Zn	Tarif IDREau-5	31,08 €	180 euros par élément et par échantillon
Preparation échantillon en vu d'analyses sur ICPMS	GEOPS	Preparation échantillon en vu d'analyses sur ICPMS	Tarif ICPMS-1	91,25 €	250,00 €
ICPMS Haute Résolution Thermo Element XR	GEOPS	Une journée analyse ICPMS Haute Résolution Thermo Element XR	Tarif ICPMS-2	262,08 €	550,00 €
ICPMS Haute Résolution Thermo Element XR couplé avec un système de dernière génération de laser ablation excimer	GEOPS	Une journée utilisation Laser excimer	Tarif ICPMS-3	245,83 €	650,00 €

DEC180580DR04

Décision relative au tarif des produits du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire (UMR8607) à Orsay

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs H.T des locations et prestations diverses réalisées par le Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire d'Orsay (UMR8607) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Cette décision abroge la décision tarifaire DEC172267DR04 du 13 juillet 2017 fixant les tarifs des locations et prestations diverses à compter du 1er juin 2017.

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er janvier 2018.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 7 février 2018

Pour le président – directeur général et par délégation
La déléguée régionale

Marie-Hélène PAPILLON

Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire

CNRS

A compter du 1er janvier 2018

TARIFS EXERCICE 2018
Locations et Prestations diverses

Nom de la Prestation	PRESTATIONS INTERNES CNRS OU UPS		PRESTATIONS EXTERNES		Périmètre de la Prestation
LOCATION AUDITORIUM ET PRESTATIONS ASSOCIEES					
(TVA : 20%)	**€ - TTC**	**€ - HT**	**€ - TTC**	**€ - HT**	
• Auditorium P. LEHMANN	660,00	550,00	1 320,00	1 100,00	journée
	330,00	*275,00*	660,00	*550,00*	*1/2 journée*
• Réalisation audio-visuelle	360,00	300,00	420,00	350,00	journée
• Panneaux p/posters	216,00	180,00	216,00	180,00	forfaitaire
• Personnel de sécurité	264,00	220,00	264,00	220,00	Forfait Installation gardien
	60,00	50,00	60,00	50,00	+ par heure de gardiennage
(TVA : 10%)	**€ - TTC**	**€ - HT**	**€ - TTC**	**€ - HT**	
• Pause "goûter" (PG)	5,50	5,00	TARIF PRESTATIONS INTERNES		CaTCh+jus de fruit+3 patisseries
• Pause "petit déjeuner" (PPD)	4,40	4,00			CaTCh+jus de fruit+2 viennois.
• Pause "café 2" (PD)	3,96	3,60			CaTCh+jus de fruit+2 madeleines ou 1 pain au lait
• Pause "café 1" (PC)	2,97	2,70			CaTCh + jus de fruit
• Pause "café/thé à l'unité" (C)	1,76	1,60			Café, thé, chocolat (CaTCh)
LOCATION AUTRES SALLES					
(TVA : 20%)	**€ - TTC**	**€ - HT**	**€ - TTC**	**€ - HT**	
• Salle informatique	300,00	250,00	600,00	500,00	journée
	150,00	*125,00*	*300,00*	*250,00*	*1/2 journée*
• Salles de réunion	240,00	200,00	264,00	220,00	journée
	120,00	*100,00*	*120,00*	*100,00*	*1/2 journée*
• Cafétéria	360,00	300,00	600,00	500,00	forfaitaire
REPROGRAPHIE					
(TVA : 20%)	**€ - TTC**	**€ - HT**	**€ - TTC**	**€ - HT**	
• Copie couleur - format A4	0,22	0,18	TARIF PRESTATIONS INTERNES		coût x 2 pour un recto/verso
• Copie couleur - format A3	0,38	0,32			coût x 2 pour un recto/verso
• Copie N & B - format A4	0,07	0,06			coût x 2 pour un recto/verso
• Copie N & B - format A3	0,12	0,10			coût x 2 pour un recto/verso
• Reliure	1,44	1,20			La prestation
MAGASIN : Electronique - Mécanique - Papeterie - Gaz					
(TVA : 20%)	**€ - TTC**	**€ - HT**	**€ - TTC**	**€ - HT**	
• Tous matériels et outillages	HT + TVA	CMUP (+10 à 12%)	TARIF PRESTATIONS INTERNES		Coût Moyen Unitaire Pondéré de l'article augmenté des frais de gestion et fonctionnement.
REVUE ELEMENTAIRE					
	€ - TTC	**€ - HT**	**€ - TTC**	**€ - HT**	
• Destination : France métropolitaine	4,00	3,79	TARIF PRESTATIONS INTERNES		à l'unité - revues n° 2 à 8
(TVA : 5,5%)	8,00	7,58			à l'unité - à compter du n° 9
	20,00	18,96			collection revues n° 2 à 9
• Destination : DOM TOM & Corse	6,00	5,88			à l'unité - revues n° 2 à 8
(TVA : 2,1%)	12,00	11,75			à l'unité - à compter du n° 9
	25,00	24,49			collection revues n° 2 à 9
• Destination : UE	6,00	6,00			à l'unité - revues n° 2 à 8
(hors TVA)	12,00	12,00			à l'unité - à compter du n° 9
	25,00	25,00			collection revues n° 2 à 9
• Destination : "reste du monde"	8,00	8,00			à l'unité - revues n° 2 à 8
(hors TVA)	16,00	16,00			à l'unité - à compter du n° 9
	55,00	55,00			collection revues n° 2 à 9

TARIFS EXERCICE 2018
Locations et Prestations diverses

Nom de la Prestation	PRESTATIONS INTERNES CNRS OU UPS		PRESTATIONS EXTERNES		Périmètre de la Prestation
PRESTATION DE MANUTENTION					
(TVA : 20%)	**€ - TTC**	**€ - HT**	**€ - TTC**	**€ - HT**	
• sans engin	90,00	75,00	TARIF PRESTATIONS INTERNES		l'heure de manutention
• avec petit engin	114,00	95,00			l'heure de manutention
• avec gros engin	144,00	120,00			l'heure de manutention
RÉALISATION ELECTRONIQUE					
(TVA : 20%)	**€ - TTC**	**€ - HT**	**€ - TTC**	**€ - HT**	
• Puce "MATACQ"	48,00	40,00	TARIF PRESTATIONS INTERNES		l'unité
• Puce "SAMLONG"	60,00	50,00			l'unité
• Puce "SAMPIC"	360,00	300,00			l'unité
• Carte "Control Board"	3 600,00	3 000,00			l'unité
• Carte "Controller 4FE"	1 800,00	1 500,00			l'unité
• Carte fille "SAMPIC 16 voies"	1 200,00	1 000,00			l'unité
• Carte fille "WaveCatcher 4 voies"	1 200,00	1 000,00			l'unité
• Carte "WaveCatcher 16 voies"	4 200,00	3 500,00			l'unité
• Châssis "MiniCrate 5 slots"	3 000,00	2 500,00			l'unité
• Module "Mezza mother"	2 400,00	2 000,00			l'unité
• Module "Mezza mother 6U"	2 640,00	2 200,00			l'unité
• Module "WaveCatcher 2 voies (V6)"	1 770,00	1 475,00			l'unité
• Module "WaveCatcher 8 voies"	3 600,00	3 000,00			l'unité
• Module "WaveCatcher 12 voies"	4 560,00	3 800,00			l'unité
• Module "WaveCatcher 16 voies"	5 400,00	4 500,00			l'unité
• Système "WaveCatcher 32 voies"	11 520,00	9 600,00			l'unité
• Système "WaveCatcher 48 voies"	14 880,00	12 400,00			l'unité
• Système "WaveCatcher 64 voies"	18 000,00	15 000,00			l'unité
• Module "SAMPIC 16 voies"	3 600,00	3 000,00			l'unité
• Module "SAMPIC 32 voies"	4 800,00	4 000,00			l'unité
• Module "SAMPIC 48 voies"	5 760,00	4 800,00			l'unité
• Module "SAMPIC 64 voies"	6 600,00	5 500,00			l'unité
• Carte "SAMPIC 64 voies"	6 000,00	5 000,00			l'unité
• Système "SAMPIC 128 voies"	16 500,00	13 750,00			l'unité
• Système "SAMPIC 192 voies"	21 900,00	18 250,00			l'unité
• Système "SAMPIC 256 voies"	27 000,00	22 500,00			l'unité
• Modules, Syst. et Cartes Occasion	PU neuf - % d'obsolescence				l'unité
PRESTATION MÉCANIQUE					
	€ - TTC	**€ - HT**	**€ - TTC**	**€ - HT**	
Type d'usinage			TARIF PRESTATIONS INTERNES		
Impression 3D plastique : fil plastique et plateau	45,60	38,00			l'heure d'usinage
Fraisage : outil coupant ; plaquette carbure	78,00	65,00			l'heure d'usinage
Tournage : outil coupant ; plaquette carbure	66,00	55,00			l'heure d'usinage
Electroérosion à fil : fil laiton et filtres					
* Pour pièces en aluminium ; inox ; cuivre ; laiton	51,60	43,00			l'heure d'usinage
* Pour pièces en titane ; magnésium ; tungstène	138,00	115,00			l'heure d'usinage
Chaudronnerie/soudure : gaz ; electrode ; fil	48,00	40,00			l'heure d'usinage
Contrôle dimensionnel	42,00	35,00			l'heure

DEC180716DR07

Décision relative au tarif des produits de l'unité USR6402 intitulée Centre de Calcul de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC123054DAJ en date du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC180333DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité USR6402 intitulée Centre de Calcul de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er janvier 2018.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15 février 2018

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

TARIFS – WEBCAST 2018

	Paiement par facture interne CNRS	Paiement sur présentation de facture (crédits non CNRS)
½ journée	400 € HT	500 € HT
1 journée	750 € HT	900 € HT
A compter de 3 jours	510 € HT la journée	610 € HT la journée
Technicien supplémentaire	200 € HT	200 € HT

A ce prix, doit être ajoutée :

La prise en charge de la mission du ou des technicien(s), à savoir les frais de voyage et d'hébergement.

DEC 180273 DR 08

Décision relative au tarif des produits de la vente de vestes Sherpa portant le logo de l'OSUC par l'entité UMS3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre

Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes
www.cnrs.fr
3c avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2
T 02 38 25 52 00
F 02 38 69 70 31

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 portant nomination de Mme Marion Blin aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes;

Vu la décision DEC171737DAJ en date du 03 octobre 2017 donnant délégation de signature à Mme Marion Blin déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Le tarif de produit de la vente de vestes Sherpa portant le logo de l'OSUC réalisé par l'entité UMS3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre est fixé à : 25€ TTC

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 15/12/2017

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 30/11/2017

Pour la présidente et par délégation,
La déléguée régionale par intérim

Marion Blin

Blin

DEC180274 DR08

Décision relative au tarif des prestations de la plateforme Accélérateur Pelletron 3MV de l'unité UPR3079 intitulée CEMHTI – Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation

Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes
www.cnrs.fr
3e avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2
T 02 38 25 52 00
F 02 38 69 70 31

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC171736DAJ en date du 3 octobre 2017 portant nomination de Mme Marion Blin aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes;

Vu la décision n°DEC171737DAJ en date du 3 octobre 2017 donnant délégation de signature à Mme Marion Blin, déléguée régionale par intérim pour la circonscription de de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes; notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des prestations réalisées par la plateforme Accélérateur Pelletron 3MV de l'UPR3079 intitulée CEMHTI sont fixés suivant le barème :

-Tarif interne CNRS et ANR : 45 euros de l'heure de faisceau
-Tarif académique : 145 euros de l'heure de faisceau
-Tarif privé et public hors académique : 257 euros de l'heure de faisceau

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er janvier 2018.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 26/12/2017

Pour la Présidente et par délégation
Marion BLIN
Déléguée régionale par intérim

Bli

DEC173021 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER : PLATEFORME ANIMALERIE DROSOPHILE

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC162823DAJ en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme Animalerie Drosophile de l'UMS3426 intitulée BioCampus Montpellier sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 octobre 2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 16 novembre 2017

Pour la présidente et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

BioCampus Montpellier
UMS3426 CNRS - US9 INSERM - UM

Plateforme Animalerie Drosophile

	Prix HT Public	Prix HT Privé
Tubes milieu Drosophile (le tube)	0,16 €	0,28 €

DEC180760 DR13

Annule et remplace DEC123124 DR13 et DEC122824 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée BioCampus Montpellier : plateforme de Vectorologie de Montpellier (PVM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision n° DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme de vectorologie de l'UMS3426 intitulée BioCampus Montpellier sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 janvier 2018

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 19 février 2018.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

Proposition de Tarification

PVM - Plateforme de Vectorologie de Montpellier

Plateau PVM IGF

N°Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Prix Public HT	Prix Privé HT
PVM1	AAV Purification colonne	la purification	300,00 €	900,00 €
PVM2	AAV Centrifugation	la centrifugation	550,00 €	4.692,78 €
PVM3	AAV premier essai	l'essai	87,00 €	261,00 €
PVM4	AAV Grand Format	l'essai	550,00 €	1.650,00 €
PVM5	Titration AAV	la titration	20,00 €	188,00 €
PVM6	Facturation transport	l'envoi	115,00 €	115,00 €
PVM7	Préparation lentivirale	La préparation	330,55 €	1.500,00 €

Plateau PVM IGMM

N°Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Prix Public HT	Prix Privé HT
DE1 CAV2 quantity 3	1 ml à 2,5 x 10^{12} pp/ml	1 ml	2.500,00 €	3.500,00 €
DE1 CAV2 quantity 2	0.5 ml à 2,5 x 10^{12} pp/ml	0.5 ml	1.500,00 €	2.500,00 €
DE1 CAV2 quantity 1	0.05 ml à 2,5 x 10^{12} pp/ml	0.05 ml	200,00 €	500,00 €
Création de vecteurs	1 ml à 2,5 x 10^{12} pp/ml	1 ml	9.800,00 €	25.000,00 €

DEC172870 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3282 intitulée OREME : PLATEFORME DE GEOCHIMIE AETE-ISO

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC162823DAJ en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme de Géochimie AETE-ISO de l'UMS3282 intitulée OREME sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er novembre 2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 07 novembre 2017

Pour la présidente et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

Plateforme de géochimie AETE-ISO
UMS 3282

Tarification des prestations

	PRIX HT		
	Public-CNRS	Public- hors CNRS	Privé
Mesure de rapports isotopiques par MC-ICP-MS avec ou sans couplage / jour	372 €	467 €	1378 €
Dosage des éléments traces sur poudre de roche ou minéraux par ICPMS - Mode prise en charge totale /échantillon	120 €	247 €	786 €
Dosage des éléments majeurs sur échantillon solide par ICP-OES avec fusion alcaline préalable / échantillon	20 €	39,5 €	108 €

DEC180931 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UPR8521 PROMES : plateforme de caractérisation des matériaux (PCM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision n° DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme de caractérisation des Matériaux de l'UPR8521 PROMES sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 mars 2018.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 02 mars 2018

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

Tarification journalière des travaux d'analyses de PCM

PCM : Plateforme de Caractérisation des Matériaux

Clients / Techniques	Laboratoires CNRS (€ HT / jour)	Laboratoires publics (€ HT / jour)	Industriels, secteur privé (€ HT / jour)
XPS-AES	**400**	**940**	**1405**
DRX	**250**	**515**	**775**
Raman	**285**	**560**	**840**
Spectro. NIR - IR	**360**	**690**	**1035**
Spectro. UV-Vis-NIR	**360**	**695**	**1040**
LFA (analyses Laser Flash)	**380**	**720**	**1080**
CASI	**380**	**756**	**1135**
AFM	**150**	**475**	**715**

DEC173234 DR20

Délégation Côte d'Azur

Les Lucioles 1
250 Rue Albert Einstein
06560 Valbonne

Décision relative au tarif des produits de l'unité IPMC (Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire) - UMR7275 - intitulée « Tarification des prestations du service de Génomique Fonctionnelle de l'UMR7275 ».

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°160147DAJ en date du 20 avril 2016 portant nomination de M. Benoît Debosque aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision n° 160948DAJ en date du 20 avril 2016 donnant délégation de signature à M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité IPMC (Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire) - UMR7275 - intitulée « Tarification des prestations du service de Génomique Fonctionnelle de l'UMR7275 » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er janvier 2018.
Cette décision annule et remplace la décision DEC 162169DR20.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 15/12/2017

Pour la présidente et par délégation,
Le délégué régional
Benoît Debosque

SYNTHESE DES TARIFS

Plateforme de génomique fonctionnelle – IPMC
Tarifs en euros H.T. applicables le 1er janvier 2018

Tarif N°	Désignation	Clients Publics/Académiques	Clients Privés
1	Puce à ADN	350	540
2	Banque	230	350
3	Banque Single cell 10X	1 820	2 560
4	Banque Single cell Fluidigm C1 96	1 510	2 710
5	Banque Single cell Fluidigm C1 800	1 820	3 020
6	Banque Single cell plaque 96	9 840	10 230
7	Séquençage Illumina Mid 150	1 410	2 290
8	Séquençage Illumina Mid 300	1 980	2 860
9	Séquençage Illumina High 75	1 750	2 630
10	Séquençage Illumina High 150	2 940	3 820
11	Séquençage Illumina High 300	4 430	5 310
12	Séquençage Nanopore	860	Pas de prestation
13	Analyse bioinformatique Iaire	20	60
14	Analyse statistique	460	960

DEC173230 DR20

Décision relative au tarif des produits de l'unité iBv – UMR7277 - intitulée « Tarification des prestations de la plateforme de Cytométrie ».

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°160147DAJ en date du 20 avril 2016 portant nomination de M. Benoît Debosque aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1er juillet 2016 ;

Vu la décision n° 160946DAJ en date du 10 juin 2016 donnant délégation de signature à M. Benoît Debosque, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'iBv – UMR7277 - intitulée « Tarification des prestations de la plateforme de Cytométrie » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er janvier 2018.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 13/12/2017

Pour la présidente et par délégation,
Le délégué régional
Benoît Debosque

ANNEXE

« Tarification des prestations de la plateforme de Cytométrie » de l'iBv – UMR7277

Tarifs en euros H.T

	Prestation	Tarifs « Public/académique »	Tarifs « Privé »
Plateforme Cytométrie - iBV	Analyse	143	272
	Tri	88	161

DEC180813DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7597 intitulée « Histoire des Théories Linguistiques » (HTL).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort-David, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR7597 « Histoire des Théories Linguistiques » (HTL),

Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr
7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7597 « Histoire des Théories Linguistiques » (HTL).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- 2 membres de droit :
  - la directrice de l'unité ;
  - le directeur adjoint ;
- 8 membres élus :
  - 7 représentants pour le collège des chercheurs et enseignants chercheurs répartis comme suit :
    - 2 représentants pour le sous collège des chercheurs ;
    - 3 représentants pour le sous collège des enseignants-chercheurs ;
    - 1 représentant pour le sous collège des doctorants ;
    - 1 représentant pour le sous collège des membres associés ;
  - 1 représentant pour le collège des ingénieurs et personnels technique et administratif ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 27 février 2018

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Clarisse LEFORT-DAVID

Sylvain-Karl GOSSELET

DEC180604DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8243 intitulée « Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF)».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort-David, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'UMR8243 « Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF) »,

Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr
7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8243 « Institut de Recherche en Informatique Fondamentale » (IRIF).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membres de droit :
  - le directeur de l'unité ;
  - le directeur adjoint ;
- 8 membres élus :
  - 6 représentants pour le collège des chercheurs et enseignants chercheurs;
  - 1 représentant pour le collège des ingénieurs et personnels technique et administratif ;
  - 1 membre du collège des doctorants ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 12 février 2018

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Clarisse LEFORT-DAVID
Sylvain-Karl GOSSELET

DEC180064INP
Décision modificative de la décision portant création de l'unité propre de service UPS2000 intitulée « Centre national de compétences en Nanosciences (C'Nano) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 modifiée relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS.

Vu la décision DEC171250INP du 24 mai 2017 portant création de l'unité propre de service UPS2000 intitulée « Centre national de compétences en Nanosciences (C'Nano) ».

DECIDE :

Article 1er

L'article 1er de la décision DEC171250INP est modifié comme il suit :

Une unité propre de service (UPS) intitulée « Centre national de compétences en Nanosciences (C'Nano) », n°2000, est créée pour une durée d'un an et neuf mois à compter du 1er avril 2017.

Cette unité est rattachée à :

- Institut principal : INP
- Instituts secondaires : INC, INSIS
- Délégation : Paris B (DR2)
- Sections : 3, 4, 8, 15

Le Centre national de compétences en Nanosciences (C'Nano) a pour mission de formaliser l'existence du réseau C'Nano et pour objectif de capitaliser sur l'expérience accumulée pour maintenir une dynamique d'animation autour des nanosciences en s'appuyant à la fois sur une structuration régionale et un pilotage national.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07 février 2018

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC180225DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180332DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7312 intitulée ICMR ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7312

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 9 membres élus
- 6 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 31 janvier 2018

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180444DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180332DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité LEMTA,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7563

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :
- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus ;
- 8 membres nommés ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 30 janvier 2018

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180530DR06

Décision portant délégation de signature à M. Thierry DIVOUX, Mme Monique BILON, Mme Carole COURRIER, et Mme Christelle LHOSTE-KONDRATOW, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7039, intitulée CRAN, dont le directeur est Didier WOLF;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. **Thierry DIVOUX**, Professeur et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DIVOUX, délégation est donnée à **Mme Monique BILON**, Ingénieur d'étude et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DIVOUX et de Mme Monique Bilon, délégation est donnée à **Mme Carole COURRIER**, Assistant en Gestion Administrative et responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DIVOUX, de Mme Monique Bilon, et de Mme Carole COURRIER, délégation est donnée à **Mme Christelle LHOSTE-KONDRATOW**, Technicienne et gestionnaire de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 janvier 2018

le directeur d'unité
Didier WOLF

DEC180315DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR2005 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne (MSH-LSE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180333DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité USR2005,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR2005 Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne (MSH-LSE).

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 19 janvier 2018

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC R0272 DR08

Décision portant création d'une régie de recettes auprès de l'OSUC, UMS3116, Observatoire des Sciences de l'Univers et nomination du régisseur

Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3r avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

LA PRESIDENTE,

Vu la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC171736DAJ du 3 Octobre 2017 portant nomination de Mme Marion BLIN aux fonctions de Déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes,

DECIDE :

Article 1 – Création et nomination

I. Il est institué une régie de recettes auprès de l'OSUC, UMS3116 pour la période courant du 1er Janvier 2018 au 31 mars 2018.

II. Mme Fabienne GENTILLET, Responsable des Services Administratifs de l'OSUC est nommée régisseur de recettes.

III. Le régisseur est habilité à encaisser les recettes suivantes : produit de la vente de vestes Sherpa portant le logo de l'OSUC.

Article 2 – Modalités d'encaissement

I. Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables par versement en numéraire ou par remise de chèques.

II. Le montant maximum de l'encaisse autorisée du régisseur est fixé à 1.500,00 €.

III. La régie de recettes dispose d'un fonds de caisse permanent dont le montant est fixé à 20 €.

Article 3 – Modalités de versement

I. Les recettes encaissées, appuyées des pièces justificatives sont adressées à l'agent comptable secondaire du CNRS, à la fin de chaque mois.

Article 4 – Dispositions finales Le régisseur est dispensé de cautionnement comme le prévoit l'article 4 du décret du 20 juillet 1992.

I. La Déléguée régionale par intérim et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. Ampliation de cette décision sera adressée à :

- le Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM);
- à l'Agent Comptable Principal du CNRS, Directrice des comptes et de l'information financière (DCIF).

III. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 décembre 2017

Vu, l'Agent Comptable Secondaire,
Lionel DEMEZET,

La Déléguée régionale par intérim,
Marion BLIN

Vu, l'Agent Comptable Principal
Marie-Laure INISAN-EHRET

Pour acceptation,
Le régisseur titulaire
Fabienne GENTILLET

Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3c avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

DEC180489INSB

Décision modificative de la décision collective DEC171290DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement des unités propres de service

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC171290DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement des unités propres de service, et notamment renouvellement de l'unité propre de service n° 44 intitulée « Transgenèse et archivage d'animaux modèles » ;

Vu l'accord de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1er

À l'article 1 de la décision DEC171290DGDS en date du 21 décembre 2017 susvisée, les dispositions relatives à l'unité propre de service (UPS) n° 44 intitulée « Transgenèse et archivage d'animaux modèles (TAAM) » sont modifiées comme suit :

- Les termes « Transgenèse et archivage d'animaux modèles » sont remplacés par les termes « Typage et Archivage d'Animaux Modèles »

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180738DR08

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" – CEMHTI

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, dont la directrice est Mme Catherine BESSADA ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche (IR1), à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de Recherche (DR2) aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT et de Mme Marie-France BARTHE, délégation est donnée à M. Franck FAYON, Directeur de Recherche (DR2), aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de Mme Marie-France BARTHE et de M. Franck FAYON, délégation est donnée à Mme Anne Marie

---

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

HEUVELINE, Assistante Ingénieur (AI), aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de Mme Marie-France BARTHE, de M. Franck FAYON et de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à Mme Marie France ROUILLIER, Ingénieur d'études (IECN), aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 15 Février 2018

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

DEC180779INP
Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2018 dans les unités de l'institut de Physique.

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision DEC170993INP du 31 mars 2017 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'institut de Physique.

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1er

Les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'institut de Physique fixées dans la décision DEC170993INP du 31 mars 2017 sont reconduites au titre de l'année 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Elle sera diffusée à l'ensemble des unités relevant de l'institut de physique listées dans l'annexe 2 de la décision susvisée.

Fait à Paris, le 22 FEV. 2018

Le Directeur de l'institut de Physique
Alain Schuhl

DEC180751SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président-directeur général
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut ;

Vu, la décision DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu, la décision DEC180354DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections et commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 06 : « Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations »
1 siège – Collège C

Section 24 : « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »
1 siège – Collège C

Section 34 : « Sciences du langage »
1 siège – Collège A1
1 siège – Collège A2

Commission interdisciplinaire 51 : « Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques »
1 siège – Collège électoral B
1 siège – Collège électoral C

Commission interdisciplinaire 52 : « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel »
3 sièges – Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 53 : « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »
3 sièges – Collège électoral A
2 sièges – Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 54 : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »
2 sièges – Collège électoral B

Article 2

Les sections et les commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cnrs.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le 12 avril 2018 à 18h00.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :
- pour les sections :
  http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/formcand.htm
- pour les commissions interdisciplinaires :
  http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/formcand.htm

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Education national, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 16 FEVRIER 2018

Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national

Marie-Claude LABASTIE

DEC180624DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180344DR19 du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme, dont le directeur est M. Francesco AMOROSO ;

Vu la décision DEC180285INSMI du 07 février 2018 portant nomination de M. Eric RICARD aux fonctions de directeur en remplacement de M. Francesco AMOROSO appelé à d'autres fonctions ;

DECIDE :

Article 1er : Création
En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme.

Article 2 : Composition
Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :
- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus : V GIRARDIN ; J GUASCHI ; J POINEAU ; G LEVITT ; N SELOULA ; R VERGNIOUX, A FORO ; A PLESSIS
- 6 membres nommés : P BELLINGERI ; V BOSSER ; F CHAMROUKHI ; P KARAMIAN ; B LECLERC ; T NGO DAC.

Article 3 : Compétences
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 12 février 2018

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC180848DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180344DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière ;
DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière ;

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :
- le directeur de l'unité ;
- 2 directeurs adjoints ;
- 6. membres élus : I ABROUG, AC BENNIS, C CONESSA, M DEBRET, J GONAND, F DRUINE ;
- 3 membres nommés : L PEREZ, B LAIGNEL, P WEILL.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 23 février 2018

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC180536DR20

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR10 intitulée Centre de Recherche sur l'Hétéro-épitaxie et ses applications (CRHEA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC.180345DAJ du 25/01/18 donnant délégation de signature à M. Benoît DEBOSQUE délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR10 intitulée Centre de Recherche sur l'Hétéro-épitaxie et ses applications (CRHEA), dont le directeur est Philippe BOUCAUD,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR10 intitulée Centre de Recherche sur l'Hétéro-épitaxie et ses applications (CRHEA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres élus : 3 membres du collège IT, 2 membres du collège chercheur/enseignant-chercheur, 1 membre du collège chercheurs non permanents ;
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 02/02/18

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît DEBOSQUE

DEC180707DAJ
Décision portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu les articles du code de la santé publique et notamment ses articles L.1121-1 et suivants et R.1121-1 et suivants ;

Vu l'article 54 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la loi n° 2012-300 du 5 mars 2012 relative aux recherches impliquant la personne humaine (dite « loi Jardé ») ;

Vu l'ordonnance n° 2016-800 du 16 juin 2016 relative aux recherches impliquant la personne humaine ;

Vu la délibération n° 2016-262 du 21 juillet 2016 portant modification de la méthodologie de référence pour les traitements de données personnelles opérés dans le cadre des recherches biomédicales (MR-001) ;

Vu la délibération n° 2016-263 du 21 juillet 2016 portant homologation d'une méthodologie de référence relative aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre des recherches dans le domaine de la santé ne nécessitant pas le recueil du consentement exprès ou écrit de la personne concernée (MR-003) ;

Vu le décret n° 2016-1537 du 16 novembre 2016 relatif aux recherches impliquant la personne humaine ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2016 fixant le contenu et les modalités de présentation du dossier de demande d'avis au comité de protection des personnes sur un projet de recherche mentionnée au 1° ou au 2° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique ne portant pas sur un produit mentionné à l'article L. 5311-1 du même code ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2016 fixant le contenu, le format et les modalités de présentation du dossier de demande d'avis au comité de protection des personnes sur un projet de recherche mentionné au 3° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 23 février 2017 modifiant l'arrêté du 2 décembre 2016 fixant le contenu, le format et les modalités de présentation du dossier de demande d'avis au comité de protection des personnes sur un projet de recherche mentionné au 3° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2017 fixant la liste des recherches mentionnées au 2° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique ;

Vu le décret n°2017-884 du 9 mai 2017 modifiant certaines dispositions réglementaires relatives aux recherches impliquant la personne humaine ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Considérant que le dispositif relatif aux recherches sur la personne a été profondément modifié par la loi Jardé et ses textes d'application et que l'ensemble de ces textes, à l'exception des arrêtés d'application, sont codifiés dans le code de la santé publique ;

DECIDE :

Art 1er.- Le champ d'application de la décision

1.1 Les recherches concernées

La loi définit comme recherches impliquant la personne humaine (ci-après « recherches sur la personne ») **« les recherches organisées et pratiquées sur l'être humain en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales ».** Celles-ci visent à évaluer notamment les mécanismes de fonctionnement de l'organisme humain, normal ou pathologique.

Elle a pour principal objectif de protéger les personnes qui se prêtent à ces recherches.

Ne relèvent donc pas du code de la santé publique, et donc de la présente décision, les recherches organisées et pratiquées sur l'être humain à des fins étrangères au développement des connaissances biologiques ou médicales (par exemple, les expérimentations dans le domaine social).

Le code de la santé publique prévoit des procédures adaptées aux risques propres à chaque type de recherches sur la personne, réparties en trois catégories :

1° **Les recherches interventionnelles** qui comportent une intervention sur la personne non justifiée par sa prise en charge habituelle (ci-après les « recherches de catégorie 1 ») ;

2° **Les recherches interventionnelles qui ne comportent que des risques et des contraintes minimes**, dont la liste est fixée par arrêté (ci-après les « recherches de catégorie 2 ») ;

3° **Les recherches non interventionnelles** qui ne comportent aucun risque ni contrainte dans lesquelles tous les actes sont pratiqués et les produits utilisés de manière habituelle (ci-après « les « recherches de catégorie 3 »).

Le code de la santé publique ne régit pas les recherches rétrospectives sur données existantes (sans prospection), qui font l'objet d'une autorisation de la CNIL après avis du Comité d'expertise pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé (CEREES) et non du comité de protection des personnes (CPP).

1.2 La qualité du promoteur

Les dispositions de la présente décision s'appliquent lorsque :

- Pour les recherches de catégorie 1 et 2, le promoteur est le CNRS. Lorsque, dans une unité mixte de recherche, la promotion est assurée par une autre tutelle, les procédures internes fixées par la tutelle promoteur s'appliquent.

- Pour les recherches de catégorie 3, le promoteur est le directeur de l'unité dont relève le porteur du projet. Lorsque le délégué à la protection des données (DPO) est le DPO du CNRS (ou CIL), la procédure relative à la protection des données à caractère personnel du CNRS s'applique. Lorsque le directeur de l'unité concernée a désigné un DPO qui n'est pas celui du CNRS, les procédures internes fixées par la tutelle dont il relève s'appliquent.

Art 2.- Les acteurs impliqués

2.1 Les acteurs prévus dans les textes légaux et réglementaires

A titre liminaire, il est rappelé que la recherche ne peut être réalisée que si le promoteur a reçu l'avis favorable d'un comité de protection des personnes (CPP) et le cas échéant l'autorisation de l'autorité compétente, à savoir l'ANSM.

Une autorisation de lieu et l'autorisation de l'ANSM ne sont plus nécessaires que pour les recherches de catégorie 1. Cependant, les recherches de catégorie 2 et 3, même si aucune autorisation de lieu n'est requise, ne peuvent être réalisées que dans un lieu disposant de moyens humains, matériels et techniques adaptés à la recherche et compatibles avec les impératifs de sécurité des personnes qui s'y prêtent.

Les trois catégories de recherches sont soumises à une autorisation du CPP.

Le **promoteur de la recherche** est la personne physique ou morale qui prend l'initiative de la recherche, en assure la gestion et vérifie que son financement est prévu. Il est l'interlocuteur principal des comités de protection des personnes et

de l'autorité compétente définis ci-après. Il doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour les recherches de type 1 et 2 et veille à ce que les lieux soient dûment autorisés pour les recherches de type 1, ou adaptés pour les recherches de type 2 et 3.

Pour les recherches de catégorie 1 et 2, le promoteur est le CNRS.
Pour les recherches de catégorie 3, le promoteur est le directeur de l'unité dont relève le porteur du projet.

L'**investigateur** de la recherche est la personne physique qui dirige et surveille la réalisation de la recherche sur un lieu. Il doit répondre aux qualités et compétences prévues par la loi.

La **commission nationale des recherches impliquant la personne humaine** (ci-après « la Commission »), placée auprès du ministre chargé de la santé, est chargée de la coordination, de l'harmonisation et de l'évaluation des pratiques des CPP. Elle désigne les comités de protection des personnes (CPP) chargés d'examiner les projets de recherche.

Les **comités de protection des personnes (CPP)** sont des comités institués par la loi et agréés par le ministre chargé de la santé. Pour chaque projet de recherche, le CPP désigné par la commission nationale des recherches rend un avis préalable sur les conditions de validité de la recherche, notamment au regard de la protection des personnes qui se prêtent à la recherche, l'adéquation entre les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre, la qualification du ou des investigateurs, les modalités de recrutement des participants.

L'**Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)** autorise les recherches de catégorie 1. Elle est destinataire, pour information, de l'avis favorable du CPP et du résumé de la recherche, pour les recherches de catégorie 2 et 3. Elle peut demander des informations complémentaires aux CPP sur un projet de recherche.

Le **sujet** est la personne qui se prête à la recherche. Des conditions et garanties particulières sont prévues par les textes pour les personnes protégées (mineur, femme enceinte, majeur hors d'état d'exprimer son consentement …).

2.2 Les acteurs au CNRS

a) L'Institut des sciences biologiques (INSB)

L'Institut des sciences biologiques (ci-après INSB) est chargé de l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives aux recherches sur la personne pour les recherches de catégorie 1 et 2.

- Le directeur de l'INSB

Titulaire d'une délégation de signature du président, il est le représentant du CNRS pour les recherches de catégorie 1 et 2. Il prend l'ensemble des décisions relatives à ce type de recherches, qu'elles soient menées au sein d'une unité

relevant de l'INSB ou d'un autre Institut du CNRS. Il signe les documents officiels destinés aux CPP et à l'ANSM.

- Le Comité d'experts « promotion recherches interventionnelles sur la personne » (ci-après « le Comité »)

Le Comité conseille le directeur de l'INSB pour la sélection des projets qui seront promus par le CNRS. Pour ce faire il évalue l'intérêt scientifique, les aspects méthodologiques et réglementaires, le lieu de déroulement ainsi que la faisabilité de chaque projet transmis au CNRS. Présidé par l'un des membres qui ne peut pas être le directeur de l'INSB, il est composé de 4 à 8 membres désignés par le directeur de l'INSB disposant d'une expertise particulière dans les domaines de recherche. Est membre de droit le responsable de la Cellule « Réglementation Bioéthique » (cf ci-après).

Sont membres invités un représentant de la direction des affaires juridiques du CNRS et le directeur adjoint administratif de l'INSB ou son représentant.

En tant que de besoin, le président du Comité d'experts peut inviter à participer à une réunion du Comité toute personne dont il juge l'expertise nécessaire à l'examen des dossiers soumis au Comité.

Il se réunit au moins quatre fois par an.

- La Cellule « Réglementation Bioéthique » (ci-après « la Cellule »)

Elle assure au quotidien les obligations du CNRS, promoteur des recherches de catégorie 1 et 2. Elle instruit les dossiers avant de les adresser aux membres du Comité d'experts.

Si le projet est sélectionné et promu par le CNRS, elle a pour mission d'accompagner le porteur du projet dans la mise en forme des documents à transmettre aux différentes autorités.

Elle suit les protocoles dont le CNRS s'est porté promoteur tout au long de leur déroulement.

De façon générale, elle est l'interface entre les entités concernées au CNRS et les interlocuteurs « externes » (CPP, ANSM, assureur …).

b) Le service informatique et libertés (SIL) du CNRS

Le service informatique et libertés du CNRS (ci-après « SIL ») est l'équipe du CIL/DPO du CNRS. Il assure la conformité des traitements de données à caractère personnel du CNRS et des unités dont le CIL/DPO est celui du CNRS.

Il accompagne les promoteurs des recherches de catégorie 3 et leurs porteurs, en s'assurant du respect de la MR-003 et de la signature de l'engagement de conformité.

Il apporte son soutien à la cellule « Réglementation Bioéthique » sur toute question relative au traitement des données à caractère personnel pour les recherches de catégorie 1 et 2. Notamment, il accompagne le porteur lorsque les conditions de la MR-001 ne peuvent être respectées et qu'une demande d'autorisation auprès de la CNIL est nécessaire.

c) L'unité

Seules les unités propres ou mixtes relevant du CNRS peuvent voir leurs projets promus par le CNRS.

- Le directeur d'unité

Il est responsable des recherches sur la personne menées au sein de son unité.

Pour les recherches de catégorie 1 et 2, il signe un acte d'engagement établi et transmis par l'INSB. Il est le responsable de traitement des données à caractère personnel en vertu de la MR-001. Il signe un engagement de conformité qu'il transmet au SIL.

Pour les recherches de catégorie 3, il est le promoteur mais aussi le responsable de traitement des données à caractère personnel en vertu de la MR-003. Il signe un engagement de conformité qu'il transmet au SIL.

- Le porteur de projet

Il s'agit du responsable scientifique à l'origine du projet, demandeur d'une promotion par le CNRS pour les recherches de catégorie 1 et 2 ou par le directeur de son unité pour les recherches de catégorie 3.

Il peut ou non être un agent CNRS. En revanche, il doit être affecté au sein d'une unité propre ou mixte relevant du CNRS.

S'il a les qualités et compétences requises par le code de la santé publique (médecin pour les recherches de catégorie 1, personne qualifiée pour les recherches de catégorie 2 qui n'ont aucune influence sur la prise en charge médicale de la personne qui se prête à la recherche et pour les recherches de catégorie 3), il peut être investigateur.

Si le porteur de projet ne peut pas être investigateur principal de la recherche (notamment lorsque l'investigateur principal doit être médecin), cette fonction pourra être exercée par une personne ne relevant pas d'une unité propre ou mixte du CNRS.

Lorsque les conditions de la MR-001 ou de la MR-003 ne peuvent être respectées, le porteur de projet d'une unité dont le CIL/DPO est celui du CNRS se rapproche du SIL pour réaliser les démarches nécessaires auprès de la CNIL.

d) La délégation régionale

Pour les recherches de catégorie 1 et 2, elle prend en charge l'indemnisation des sujets des recherches menées par les unités relevant de leur circonscription. Les demandes d'indemnités sont recueillies par les unités puis transmises à la délégation qui assure l'indemnisation des sujets sur le fondement d'une décision d'indemnisation.

Pour les recherches de catégorie 3, l'indemnisation des sujets est prise en charge par l'une ou l'autre des tutelles de l'unité sur le fondement d'une décision d'indemnisation.

Art. 3- Le déroulement des recherches de catégorie 1 et 2 au CNRS

3.1 L'instruction de la demande de promotion CNRS

Les demandes de promotion des recherches de catégorie 1 et 2 sont transmises à la Cellule « Réglementation Bioéthique » par courrier électronique (insb.ethique@cnrs.fr).

Le dossier de demande doit comprendre les éléments suivants :

- le protocole de la recherche sur la personne,
- un résumé de la recherche,
- l'acte d'engagement signé par le directeur d'unité et l'investigateur,
- la notice d'information et le consentement,
- le formulaire de demande d'avis au CPP,
- la demande d'autorisation auprès de l'ANSM pour les recherches de catégorie 1,
- le document additionnel destiné au seul CPP,
- l'autorisation de lieu pour les recherches de catégorie 1, ou une justification de l'adéquation des moyens humains, matériels et techniques au projet de recherche et de leur compatibilité avec les impératifs de sécurité des personnes qui s'y prêtent pour les recherches de catégorie 2,
- le curriculum vitae de(s) investigateur(s) et collaborateur(s) scientifique(s).

Les modèles de certains de ces documents sont disponibles sur le site de la Cellule.

La Cellule instruit la demande de promotion en vérifiant les pièces transmises par le demandeur.

Si un projet de recherche est mené au sein d'une unité relevant à titre principal d'un Institut du CNRS autre que l'INSB, le Comité d'experts peut solliciter un avis scientifique de la part de cet Institut. Dans ce cas, le délai de réponse de cet

Institut est de 1 mois à compter de la demande de l'INSB. Dans l'attente, l'instruction du dossier par l'INSB est suspendue.

La Cellule envoie au Comité un dossier complet en vue de l'examen de la demande en réunion. Le Comité d'experts, via la Cellule, peut demander des compléments d'information aux porteur de projet et directeur d'unité.

La décision finale de promouvoir une recherche appartient au directeur de l'INSB.

Si cette décision est favorable, les formulaires de demande d'avis au CPP et d'autorisation à l'ANSM le cas échéant sont signés par le directeur de l'INSB. Le montant de l'assurance est prélevé sur le budget de l'INSB.

Les formulaires signés sont transmis au secrétariat de la Commission nationale et à l'ANSM le cas échéant par la Cellule. En ce qui concerne la transmission des documents au secrétariat de la Commission, la Cellule peut s'appuyer sur l'unité concernée.

3.2 Le début de la recherche promue par le CNRS

Dès réception de l'avis CPP et de l'autorisation ANSM le cas échéant, la recherche peut commencer. Dans tous les cas la recherche doit commencer dans un délai maximum de deux ans après l'obtention des avis (et autorisation). A défaut, ils sont réputés caduques.

Dès l'inclusion du premier sujet, le porteur du projet ou l'investigateur complète et transmet une déclaration de début de recherche à la Cellule. Cette déclaration est signée par le directeur d'unité et l'investigateur.

L'INSB transmet au CPP, à l'assureur et à l'ANSM le cas échéant la déclaration de début de recherche.

3.3 Le suivi d'une recherche promue par le CNRS

Le suivi des recherches promues par le CNRS est placé sous la responsabilité de l'INSB, plus précisément de sa Cellule « Réglementation Bioéthique », qui s'appuie sur le porteur du projet ou l'investigateur pour le respect de l'ensemble des obligations légales et réglementaires.

Toutes modifications substantielles de la recherche, à savoir celles qui ont un impact significatif sur tout aspect de la recherche, notamment sur la protection des personnes, nécessite un avis favorable préalable du CPP, et éventuellement un nouveau consentement des personnes. Pour toute modification que le porteur du projet ou l'investigateur souhaite apporter à sa recherche, il doit donc saisir la Cellule.

Le porteur du projet ou l'investigateur est chargé de recueillir et conserver les consentements des sujets qui se prêtent à la recherche.

A tout moment, l'INSB peut demander des informations au porteur du projet ou à l'investigateur.

L'INSB a la possibilité de mettre en place des outils de suivi des recherches promues par le CNRS. Dans ce cas, le porteur du projet ou l'investigateur devra compléter les outils mis à sa disposition.

A tout moment, le directeur de l'INSB peut décider d'effectuer un contrôle, sur place ou sur pièce, d'une recherche promue par le CNRS. Ce contrôle est assuré par le Comité d'experts.

En cas de manquement du porteur de la recherche ou de l'investigateur aux obligations fixées par le code de la santé publique ou aux préconisations du CNRS, le directeur de l'INSB pourra décider de mettre un terme à la promotion de la recherche par le CNRS, sans préjudice d'autres mesures internes.

3.4. La fin de la recherche promue par le CNRS

Le porteur du projet ou l'investigateur informe la Cellule de la fin de la recherche, à savoir la date de la dernière inclusion.

La Cellule transmet au CPP la déclaration de fin de recherche dans un délai de 90 jours.

Le porteur de projet ou l'investigateur doit rédiger un rapport final et son résumé dans un délai d'un an suivant la fin de la recherche qu'il transmet à la Cellule.

Seul le résumé du rapport final est transmis par l'INSB au CPP et, le cas échéant, à l'ANSM. Le rapport final est conservé à l'INSB.

Le Comité d'experts évalue la recherche, notamment la qualité des relations investigateur/promoteur, la qualité des résultats scientifiques.

Art. 4. – Le déroulement des recherches de catégorie 3 au CNRS

Le porteur prend contact avec le SIL afin de vérifier qu'il entre dans le cadre simplifié établi par la MR-003 ou s'il faut solliciter une autorisation de la CNIL (cil.demandes@cnrs.fr).

Il communique ensuite au secrétariat de la Commission ou au secrétariat de l'Institut national des données de santé (INDS), selon la nature de sa recherche, les documents prévus par les arrêtés concernés.

Le suivi de la recherche est placé sous la responsabilité du directeur de l'unité qui s'appuie sur le SIL pour le respect de l'ensemble des obligations légales et réglementaires.

Art 5. - Dispositions diverses

La présente décision abroge la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010.

Elle est publiée du Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2018

Le président – directeur général

Antoine Petit

DEC180602DRH

Le Président – directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment son article 241-1-1,

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu la décision n°171809DRH du 22 juin 2017 relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs, techniciens et adjoints techniques du CNRS,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE

Article 1er : En application des dispositions de la loi du 13 juillet 1983 relative aux avancements de grade des fonctionnaires en décharge de service pour activité syndicale, l'article 1er de la décision n°171809DRH du 22 juin 2017 concernant la promotion au choix au grade d'ingénieur de recherche hors classe est modifié comme suit :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Ingénieurs de recherche hors classe (au choix)	Ingénieurs de recherche de 1ère classe	**4,11%**	**22**

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **15 FEV. 2018**

Antoine PETIT

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180405DAJ
Décision donnant délégation de pouvoir au directeur délégué aux achats et à l'innovation pour les achats destinés à la contribution du CNRS à l'ESS ERIC

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment en son article 2 ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC131830DAJ du 3 juin 2013 portant nomination de M. Olivier Bérard aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Art. 1er. – En application de l'article 4 de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 susvisée, délégation de pouvoir est donnée au directeur délégué aux achats et à l'innovation, pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de prestations de services, d'un montant supérieur au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée, destinés à assurer la couverture des besoins relevant des projets scientifiques qui concourent à la contribution du CNRS auprès l'ESS ERIC et qui sont réalisés au nom et pour le compte de l'ESS ERIC.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2018

Le Président - Directeur général
par intérim

Antoine Petit

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC180873INEE

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2018 dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1er

Au titre de l'année 2018, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut écologie et environnement susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2018 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1er janvier 2018, la décision n° DEC170840INEE du 3 mars 2017 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes pour l'Institut écologie et environnement.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut écologie et environnement listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le

Stéphanie THIEBAULT

Directrice de l'Institut écologie et environnement

ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Missions embarquées de moyenne et de longue durées	Toutes activités effectuées au cours de missions supérieures à une journée sur un navire côtier ou hauturier ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer.
Missions longues de terrain	Toutes activités effectuées au cours de missions de terrain présentant des conditions difficiles supérieures à 15 jours, c'est-à-dire au cours soit d'une campagne de carottage en lac d'altitude, soit d'une campagne de mesures sur le terrain en aérologie, soit d'une mission de glaciologie, soit de certaines missions archéologiques.
Situations administratives exceptionnelles	Toutes activités liées à des événements prévisibles emportant obligatoirement un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	Toutes activités d'intervention auprès d'animaux, plantes ou cultures de cellules au sein de l'unité ou en mission nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	Toutes activités de suivi, montage, réglage, maintenance et exploitation d'expériences et équipements sur sites nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.

ANNEXE 2 : Unités relevant de l'Institut écologie et environnement susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2018

Situations d'emplois / Activités	DR	Unité	Acronyme	Directeur
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	DR13	UPS3248	Ecotron	ROY Jacques
	DR13	UMR9000	TETIS	WEBER Christiane
	DR13	UMR5175	CEFE	JOFFRE Richard
	DR14	UMR5321	SETE	LOREAU Michel
	DR17	FR2424	SBR	KLOAREG Bernard
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR08	UMR7372	CEBC	GUINET Christophe
	DR11	UMS3370	SAJF	VALAY Jean-Gabriel
	DR14	UMR5321	SETE	LOREAU Michel
	DR15	UMR5199	PACEA	DELAGNES Anne
	DR16	USR3456	LEEISA	LE GUEN Annaig
Missions embarquées de moyenne et de longue durées	DR01	USR3278	CRIOBE	PLANES Serge
	DR02	UMR7208	BOREA	DUFOUR Sylvie
	DR04	UMR8079	ESE	LECOMTE Jane
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR12	UMR7263	IMBE	TATONI Thierry
	DR13	UMR8222	LECOB	LE BRIS Nadine
	DR13	UMR9190	MARBEC	DAGORN Laurent
	DR16	USR3456	LEEISA	LE GUEN Annaig
	DR17	FR2424	SBR	KLOAREG Bernard
	DR17	UMR6197	LM2E	JEBBAR Mohammed
	DR17	UMR7144	AD2M	LALLIER François
	DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis
Missions longues de terrain	DR01	USR3278	CRIOBE	PLANES Serge
	DR02	UMR7206	EAE	BAHUCHET Serge
	DR02	UMR7209	AASPE	TENGBERG Margareta
	DR04	UMR8079	ESE	LECOMTE Jane
	DR08	UMR7262	Palevoprim	BOISSERIE Jean-Renaud

	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR11	UMR5204	EDYTEM	ARNAUD Fabien
	DR12	UMR7263	IMBE	TATONI Thierry
	DR13	UMR8222	LECOB	LE BRIS Nadine
	DR13	UMR5175	CEFE	JOFFRE Richard
	DR14	UMR5288	AMIS	CRUBEZY Eric
	DR15	UMR5199	PACEA	DELAGNES Anne
	DR16	USR3456	LEEISA	LE GUEN Annaig
	DR16	UMR9192	PIMIT	MAVINGUI Patrick
	DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis
	DR20	UMR7264	CEPAM	THERY-PARISOT Isabelle
Situations administratives exceptionnelles	DR02	UMR7207	CR2P	CRASQUIN Sylvie
	DR11	UMS3370	SAJF	VALAY Jean-Gabriel
	DR13	UMR9190	UMR9190	MARBEC
	DR14	UMR5321	SETE	LOREAU Michel
	DR17	FR2424	SBR	KLOAREG Bernard
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	DR02	UMS3194	CEREEP	LE GALLIARD Jean-François
	DR04	UMR8079	ESE	LECOMTE Jane
	DR08	UMR7372	CEBC	GUINET Christophe
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR11	UMR5204	EDYTEM	ARNAUD Fabien
	DR13	UPS3248	Ecotron	ROY Jacques
	DR13	UMR5175	CEFE	JOFFRE Richard
	DR13	UMR8222	LECOB	LE BRIS Nadine
	DR14	UMR5321	SETE	LOREAU Michel
	DR16	USR3456	LEEISA	LE GUEN Annaig
	DR16	UMR9192	PIMIT	MAVINGUI Patrick
	DR17	FR2424	SBR	KLOAREG Bernard
	DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	DR01	USR3278	CRIOBE	PLANES Serge
	DR02	UMR7179	MECADEV	AUJARD Fabienne
	DR02	UMR7209	AASPE	TENGBERG Margareta

	DR02	UMR7618	IEES	ABBADIE Luc
	DR02	UMS3194	CEREEP	LE GALLIARD Jean-François
	DR07	UMR5023	LEHNA	DOUADY Christophe
	DR08	UMR7372	CEBC	GUINET Christophe
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR11	UMS3370	SAJF	VALAY Jean-Gabriel
	DR13	UMR5175	CEFE	JOFFRE Richard
	DR13	UMR5554	ISEM	MIGNOT Agnès
	DR13	UMR8222	LECOB	LE BRIS Nadine
	DR13	UPS3248	Ecotron	ROY Jacques
	DR16	UMR9192	PIMIT	MAVINGUI Patrick
	DR16	USR3456	LEEISA	LE GUEN Annaig
	DR17	FR2424	SBR	KLOAREG Bernard
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	DR02	UMR7208	BOREA	DUFOUR Sylvie
	DR02	UMR7618	IEES	ABBADIE Luc
	DR02	UMS3194	CEREEP	LE GALLIARD Jean-François
	DR04	UMR8079	ESE	LECOMTE Jane
	DR08	UMR7372	CEBC	GUINET Christophe
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR11	UMR5204	EDYTEM	ARNAUD Fabien
	DR11	UMS3370	SAJF	VALAY Jean-Gabriel
	DR12	FR3098	ECCOREV	HEULIN Thierry
	DR12	UMR7263	IMBE	TATONI Thierry
	DR13	UMR5175	CEFE	JOFFRE Richard
	DR13	UMR5290	MIVEGEC	SIMARD Frédéric
	DR13	UMR8222	LECOB	LE BRIS Nadine
	DR13	UPS3248	Ecotron	ROY Jacques
	DR16	USR3456	LEEISA	LE GUEN Annaig
	DR17	UMR6197	LM2E	JEBBAR Mohammed
	DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis

DEC180643INSU

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation au titre des sujétions et astreintes au titre de l'année 2018 dans les unités de l'Institut National des Sciences de l'Univers.

www.cnrs.fr

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Affaire suivie par :
C. BOUKILI
☎ : 01.44.96.47.62
✉ : celine.boukili@cnrs-dir.fr

La Directrice,

Vu, la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu, la décision n°DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1 :

Au titre de l'année 2018, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut National des Sciences de l'Univers sont définies dans l'annexe 1.
Les unités relevant de l'Institut National des Sciences de l'Univers susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2018 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2 :

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes, les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés dans les unités de recherche listées dans l'annexe 2.

Article 3 :

La présente décision abroge et remplace, à compter du 01/03/2018, la décision DEC16001INSU du 20 mai 2016 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes au titre de l'année 2016 dans les unités de l'Institut National des Sciences de l'Univers.

Article 4 :

La présente décision et ses annexes seront publiées au Bulletin Officiel du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut National des Sciences de l'Univers listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 19 FEV. 2018

La Directrice du CNRS-INSU
Pascale DELECLUSE

ANNEXE 1: liste des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des astreintes et sujétions 2018

SITUATIONS D'EMPLOI / ACTIVITES	DEFINITIONS détaillées
1 - Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	Personnels en charge du suivi permanent en horaires décalés 24h/24-7j/7
	Personnels soumis à des périodes spécifiques d'astreinte pour des opérations 24h/24h - 7j/7 dans le cadre de travaux effectués au sein de la station d'étalonnage ou en raison des contraintes liées aux lancements spatiaux ou dans le cadre d'organisation de colloques ou conférences en dehors des heures normales de travail
	Travail en horaires décalés ou le week-end, afin d'assurer les travaux d'observation du Service National de Surveillance Solaire nécessitant une présence continue et pouvant engendrer des variations importantes de la durée hebdomadaire de travail.
	Dans le cadre des activités relatives à la réalisation et à la diffusion des Références Nationales du Temps (RNT), personnels amenés à effectuer un service sur des équipements collectifs aussi bien la nuit, les week-ends et jours fériés et comportant parfois des variations importantes des plages horaires.
	Personnels amenés à effectuer une intervention sur l'instrument MUSE durant les week ends
	Surveillance en horaires décalés du radiotélescope décimétrique, du radio héliographe, du réseau décamétrique de la station pour lesquels des agents peuvent être amenés à travailler les week-end jours fériés et de nuit
	surveillance de chambres froides
	personnels susceptibles d'intervenir pour assurer le fonctionnement et la sécurité de certains équipements.
	Astreintes afin d'assurer le fonctionnement en continu 24h/24 et 7j/7 des systèmes et réseaux informatiques et nécessitant le cas échéant des interventions.*
	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu , travail en horaire 3/8 de nuit en week-end et jours fériés et comportant parfois des variations importantes des plages horaires. Agents amenés à effectuer des déplacements fréquents et prolongés en dehors des heures normales de travail à l'occasion de missions.
	Personnels affectés à la plate-forme technique du Pic du Midi devant assurer une présence sur le site pour une période de 7 jours consécutifs durant laquelle ils peuvent être amenés à devoir intervenir à tout instant.
	Personnels affectés à des travaux d'Observation Télescope B. LYOT Pic du midi (travail de nuit, horaires décalés heures supp.).
	Personnels affectés à des travaux sur grands équipements (LIDAR) et subissant d'importantes variations d'horaires en fonction des contraintes liées aux mesures.
	Personnels affectés à des travaux sur grands équipements (LIDAR) et subissant d'importantes variations d'horaires en fonction des contraintes liées aux conditions météorologiques additionnées aux conditions marégraphiques.
	Astreintes hebdomadaires le week-end afin d'assurer le fonctionnement des équipements informatiques et télématiques (*) et astreintes tous les jours pour assurer la surveillance du site du Mont-Gros de 20 h à 22 h.
	Astreintes afin d'assurer le fonctionnement en continue 24h/24 et 7j/7 des systèmes et réseaux informatiques et nécessitant le cas échéant des interventions.*
	Agents travaillant sur équipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu, travail en horaire 3/8 de nuit, en week end et jours fériés et comportant parfois des variations importantes de plages horaires ; explicitement durant le montage, réglage, intégration d'instruments, test qualification, tests et étalonnage au laboratoire et lieu de mission.
	Personnels affectés à des travaux d'Observation Télescope B. LYOT Pic du midi (travail de nuit, horaires décalés heures supp.)

ANNEXE 1: liste des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des astreintes et sujétions 2018

SITUATIONS D'EMPLOI / ACTIVITES	DEFINITIONS détaillées
2 - Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	Astreintes afin d'assurer le fonctionnement en continue 24h/24 et 7j/7 des systèmes et réseaux informatiques et nécessitant le cas échéant des interventions.*
	Agents travaillant sur équipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu, travail en horaire 3/8 de nuit, en week end et jours fériés et comportant parfois des variations importantes de plages horaires ; explicitement durant le montage, réglage, intégration d'instruments, test qualification, tests et étalonnage au laboratoire et lieu de mission.
	Personnel du centre de données astrophysique de Marseille du LAM : intervention sur site afin d'assurer l'administration des ressources informatiques collectives (hormis les informaticiens bénéficiant d'un régime indemnitaire particulier).
	Astreintes hebdomadaires le week-end afin d'assurer le fonctionnement des équipements informatiques et télématiques (*) et astreintes tous les jours pour assurer la surveillance du site du Mont-Gros de 20 h à 22 h
	Astreintes ponctuelles afin d'assurer le fonctionnement des équipements analytiques et informatiques.*
	Personnels amenés à effectuer une intervention sur l'instrument MUSE durant les week ends
	Maintenance informatique en cas de panne
	Agents effectuant des opérations sur site permettant d'assurer la maintenance exceptionnelle durant la semaine (hors plages horaires de travail), le week-end et les jours fériés.
3 - Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	Agents effectuant des opérations sur site permettant d'assurer la sécurité des installations, ainsi que la sécurité des biens et des personnes durant la semaine (hors plages horaires de travail), le week-end et les jours fériés.
	Astreintes tous les jours pour assurer la surveillance du site du Mont-Gros de 20 h à 22 h
	Surveillance en horaires décalés du radiotélescope décimétrique, du radio héliographe, du réseau décamétrique de la station pour lesquels des agents peuvent être amenés à travailler les week-end jours fériés et de nuit
	Personnels susceptibles d'intervenir pour assurer le fonctionnement et la sécurité de certains équipements.
	Agents travaillant sur équipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu, travail en horaire 3/8 de nuit, en week end et jours fériés et comportant parfois des variations importantes de plages horaires ; explicitement durant le montage, réglage, intégration d'instruments, test qualification, tests et étalonnage au laboratoire et lieu de mission.
4 - Montage, réglage, et exploitation d'expériences sur sites	Montage d'expériences sur site : dans le cadre de missions sur site, agents soumis à des contraintes spécifiques de travail en horaires décalés pouvant engendrer des variations importantes de la durée hebdomadaire de travail
	Personnels affectés à des travaux de maintenance sur instruments au sein de l'Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Fd
	Tests et étalonnages d'instruments
	Personnels affectés à des travaux d'Observation Télescope B. LYOT Pic du midi (travail de nuit, horaires décalés heures supp.)
	Agents travaillant sur équipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu, travail en horaire 3/8 de nuit, en week end et jours fériés et comportant parfois des variations importantes de plages horaires ; explicitement durant le montage, réglage, intégration d'instruments, test qualification, tests et étalonnage au laboratoire et lieu de mission.
	Travail en horaires décalés ou le week-end, afin d'assurer les travaux d'observation du Service National de Surveillance Solaire nécessitant une présence continue et pouvant engendrer des variations importantes de la durée hebdomadaire de travail
	Agent susceptible, en dehors des horaires normaux de travail et dans le cadre des missions réseaux sismo, d'effectuer des prélèvements lacustres, analyser des sources.
	Traitements post-missions devant être effectués en dehors des horaires habituels dès le retour de mission (conditionnement analyse et/ou traitement d'échantillons collectés en mer)
	Intégration et tests des expériences spatiales et sols

ANNEXE 1: liste des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des astreintes et sujétions 2018

SITUATIONS D'EMPLOI / ACTIVITES	DEFINITIONS détaillées
5 - Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	Traitements post-missions devant être effectués en dehors des horaires habituels dès le retour de mission (conditionnement analyse et/ou traitement d'échantillons collectés en mer).
	Travail en horaires décalés ou le week-end pour le traitement d'échantillons et pour des expérimentations de longue durée nécessitant une présence continue pendant les week-ends ou pour des périodes qui engendrent une variation importante de la durée hebdomadaire de travail.
	Personnels affectés à la station du Maïdo soumis à des horaires décalés ou de nuit dans le cadre des activités de mise en service du site puis d'observations.
	Missions embarquées de courte durée susceptibles d'être effectuées de nuit ou le week-endTravaux à qui suite à des missions embarquées pouvant être effectuées en dehors des horaires habituels.
	Personnels affectés à des travaux sur grands équipements (LIDAR) et subissant d'importantes variations d'horaires en fonction des contraintes liées aux conditions météorologiques additionnées aux conditions marégraphiques
6 - Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques	Astreintes afin d'assurer le fonctionnement en continue 24h/24 et 7j/7 des systèmes et réseaux informatiques et nécessitant le cas échéant des interventions.*
	Missions sur glacier dans les Alpes, Andes, Himalaya, Arctique, Antarctique (hors "TAAF").
7 - Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	INSU NON CONCERNE PAR CE TYPE DE MISSIONS/ACTIVITES
8 - Situations administratives exceptionnelles	Périodes d'astreintes dans le cadre des services d'observations en sismologie (BCSF et RENASS)
	Agents amenés à effectuer des déplacements fréquents et prolongés en dehors des heures normales de travail à l'occasion de missions.
	Agent susceptible en dehors des horaires normaux de travail Missions réseaux sismo, prélèvements lacustres analyse des sources
	agents amenés à effectuer des déplacements fréquents en dehors des heures normales de travail
	Horaires décalés dans le cadre d'organisation de colloques ou conférences en dehors des heures normales de travail

** Les informaticiens bénéficiant d'un régime indemnitaire particulier ne sont pas concernés par les A&S.*

ANNEXE 2: unités relevant de l'INSU susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit indemnisation/compensation au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2018

CODE SITUATION	SITUATIONS D'EMPLOIS /ACTIVITES	DR	UNITES	INTITULE	DIRECTEUR DE L'UNITE
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	1	UMR7154	Institut de physique du globe de Paris (IPGP-UMR)	CHAUSSIDON Marc
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites				
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	2	UMS3455	Observatoire des sciences de l'Univers Paris-Centre ECCE Terra (ECCE TERA)	SEGALEN Loic
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	2	UMR7159	Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques (LOCEAN)	LEZINE Anne-Marie
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	2	UMR8538	Laboratoire de Géologie de l'Ecole Normale Supérieure (LG-ENS)	VIGNY Christophe
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques	4	UMR8212	Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE)	CORTIJO Elsa
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer				
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	4	UMR8617	Institut d'astrophysique spatiale (IAS)	OLLIVIER Marc
7	Situations administratives exceptionnelles				

ANNEXE 2: unités relevant de l'INSU susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit indemnisation/compensation au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2018

CODE SITUATION	SITUATIONS D'EMPLOIS /ACTIVITES	DR	UNITES	INTITULE	DIRECTEUR DE L'UNITE
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	5	UPS855	Division technique de l'INSU (DT INSU)	FOURMOND Jean-Jacques
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites				
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer				
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	5	UMR8109	Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA)	DROSSART Pierre
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites				
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	5	UMR8190	Laboratoire "Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales" (LATMOS)	KECKHUT Philippe
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	5	UMR8630	Systèmes de référence temps-espace (SYRTE)	LANDRAGIN Arnaud
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	7	UMR5574	Centre de recherche astrophysique de Lyon (CRAL)	TRESSE Laurence
3	Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens				
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	7	UMR5016	Laboratoire de météorologie physique (LAMP)	VAN BAELEN Joel
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites				
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				
7	Situations administratives exceptionnelles	10	UMR7516	Institut de Physique du Globe de Strasbourg (IPGS)	JOUNIAUX Laurence
7	Situations administratives exceptionnelles	10	UMS830	Ecole et Observatoire des sciences de la Terre (EOST)	MASSON Frédéric
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	11	UMR5274	Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG)	DESERT François-Xavier
2	Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service				
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				

ANNEXE 2: unités relevant de l'INSU susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit indemnisation/compensation au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2018

CODE SITUATION	SITUATIONS D'EMPLOIS /ACTIVITES	DR	UNITES	INTITULE	DIRECTEUR DE L'UNITE
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	11	UMS832	Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble (OSUG)	DIETRICH Michel
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer				
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	11	UMR5275	Institut des Sciences de la Terre (ISTERRE)	GUILLOT Stéphane
7	Situations administratives exceptionnelles				
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	11	UMR5001	Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE)	BRASSEUR Pierre
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				
1	Surveillance des mesures de radioactivité				
2	Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	12	UMR7326	Laboratoire d'astrophysique de Marseille (LAM)	BEUZIT Jean-Luc
3	Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens				
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu				
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites				
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	12	UMS3470	PYTHEAS	HAMELIN Bruno
7	Situations administratives exceptionnelles				
2	Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service				
3	Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens				
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites				
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer				

ANNEXE 2: unités relevant de l'INSU susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit indemnisation/compensation au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2018

CODE SITUATION	SITUATIONS D'EMPLOIS /ACTIVITES	DR	UNITES	INTITULE	DIRECTEUR DE L'UNITE
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	12	UM7294	Institut Méditerranéen d'océanographie (MIO)	SEMPERE Richard
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites				
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	12	UMR7330	Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE)	BELLIER Olivier
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	13	UMR5243	Géosciences Montpellier (GEOSCIENCES MONTP.)	ILDEFONSE Benoit
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	13	UMR7621	Laboratoire d'océanographie microbienne (LOMIC)	JOUX Fabien
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques	13	UMR7621		
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	13	FR3724	Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer (OOB)	LAUDET Vincent
3	Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens				
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	13	UMR5110	Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens (CEFREM)	LUDWIG Wolfgang
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				

ANNEXE 2: unités relevant de l'INSU susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit indemnisation/compensation au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2018

CODE SITUATION	SITUATIONS D'EMPLOIS /ACTIVITES	DR	UNITES	INTITULE	DIRECTEUR DE L'UNITE
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques	14	UMR5560	Laboratoire d'aérologie (LA)	MARI-BONTOUR Céline
7	Situations administratives exceptionnelles				
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites				
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	14	UMR5566	Laboratoire d'études en géophysique et oceanographie spatiales (LEGOS)	GANACHAUD Alexandre
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	14	UMR5277	Institut de recherche en astrophysique et planétologie (IRAP)	LOUARN Philippe
7	Situations administratives exceptionnelles				
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites				
3	Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens				
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	14	UMS831	Services Communs de l'Observatoire Midi-Pyrénées (OMP)	TOPLIS Mickael
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu				
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites				
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	15	UMR5805	Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC)	GREMARE Antoine
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer				
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	15	UMS2567	Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA)	DUBERNET Marie-Lise
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				

ANNEXE 2: unités relevant de l'INSU susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit indemnisation/compensation au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2018

CODE SITUATION	SITUATIONS D'EMPLOIS /ACTIVITES	DR	UNITES	INTITULE	DIRECTEUR DE L'UNITE
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	16	UMS3365	OSU-Réunion	CAMMAS Jean-Pierre
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer				
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	16	UMR8105	Laboratoire de l'atmosphère et des cyclones (LACY)	TULET Pierre
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	17	UMR6523	Laboratoire d'Océanographie Physique et Spatiale (LOPS)	ARDHUIN Fabrice
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	17	UMR6538	Laboratoire Géosciences Océan (LGO)	GUTSCHER Marc-André
2	Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service				
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer				
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	17	UMS3113	Institut universitaire européen de la mer (IUEM)	TREGUIER Anne-Marie
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer				
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	19	UMR6143	Laboratoire de morphodynamique continentale et côtière (M2C)	LAFITE Robert
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer				
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				

ANNEXE 2: unités relevant de l'INSU susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit indemnisation/compensation au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2018

CODE SITUATION	SITUATIONS D'EMPLOIS /ACTIVITES	DR	UNITES	INTITULE	DIRECTEUR DE L'UNITE
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	20	UMS829 OU FR3761	Observatoire Océanologique de Villefranche sur Mer (OOV)	CORVAL Anne
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites				
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer				
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	20	UMS2202	OCA-Galilée	LANZ Thierry
2	Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service				
3	Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens				
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	20	UMR7093	Laboratoire d'océanographie de Villefranche (LOV)	SCIANDRA Antoine
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer				
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	20	UMR7329	GEOAZUR	SOSSON Marc
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer				
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	17	UMS 3281	Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes-Atlantique (OSUNA)	LEBEAU Thierry
3	Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens				
6	Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques				
7	Situations administratives exceptionnelles				
3	Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens	12	UMS 3538	Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB)	GAFFET Stéphane
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites				
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	14	UMR 5563	Géosciences Environnement Toulouse (GET)	Etienne RUELLAN
1	Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	20	UMR 7293	J.L. LAGRANGE	STEE Philippe
4	Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites				

ANNEXE 2: unités relevant de l'INSU susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit indemnisation/compensation au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2018

CODE SITUATION	SITUATIONS D'EMPLOIS /ACTIVITES	DR	UNITES	INTITULE	DIRECTEUR DE L'UNITE
5	Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	6	UMR 7369	GEORESSOURCES	PIRONON Jacques

Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC180533DAJ
Décision portant nomination de Mme Magali Couffignal aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l' l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS);

DÉCIDE :

Art. 1er - Mme Magali Couffignal, ingénieure d'études, est nommée directrice adjointe administrative de l'INSIS à compter du 1er février 2018.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit

Etablissement public
à caractère scientifique
et technologique
Organisation
Recherche
Article
signature
décret
procédure
dispositions
particulières
fonctionnaires
CNRS

www.cnrs.fr